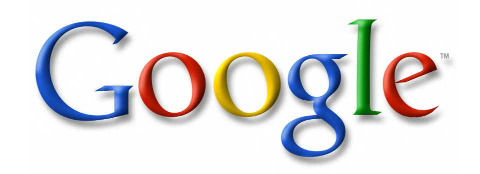




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

TOME 2.



TOURNAI
MALO ET LEVASSEUR, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ.

1853.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

TOME 2.



TOURNAI
MALO ET LEVASSEUR, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ.

OCTOBRE 1853.

KALENDRIER

DES

GUERRES DE TOURNAY

(1477-1479)

PAR JEHAN NICOLAY

publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Paris ;

suivi d'appendices,

d'un index général et de notes

PAR

FRÉD. HENNEBERT,

membre-secrétaire de la Société historique et littéraire
de Tournai.

UN MOT AU LECTEUR.

Une notice de M. de Gaulle, descriptive du *Kalendrier des guerres de Tournay*, insérée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, d'où elle a passé dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, a fait naître l'idée de la présente publication.

La tâche d'éditeur, telle que nous l'avons comprise, nous a paru devoir se borner à la reproduction exacte et fidèle du texte manuscrit d'après la copie de Paris, sans autres changements dans la fantasque orthographe du chroniqueur que ceux que réclamait, selon nous, l'exigence de la prononciation et du sens. Toutefois nous avons retouché certains endroits vagues ou tronqués, à l'aide d'une assez bonne copie appartenant à la bibliothèque publique de Tournai.

Les *Appendices* formant le second volume se composent d'abord des pièces les plus intéressantes entre celles qui ont été ajoutées au manuscrit du *Kalendrier* proprement dit. Nous nous sommes dispensé de donner ce qui ne se rattachait pas à l'histoire locale ou avait été publié ailleurs. On nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir remplacé les pièces élaguées par un certain nombre de documents que nous ont fournis les archives de la ville, et qui ont du moins le mérite d'éclaircir ou de compléter la narration de Jehan Nicolay.

Enfin nous avons rédigé un index général que nous nous sommes efforcé de rendre propre à faciliter les recherches, en même temps qu'à donner la clé de certains passages obscurs.



LE KALENDRIER
DE LA GUERRE DE TOURNAY.

A la seulle gloire de la Très Sainte Trinité, Dieux vif regnans en éternité, quy donne les victoires et eslargist ses grasces où il luy plaist, et à la loenge et honneur de la sacrée Maiesté et très digne personne du Roy très crestien (Loys), onzième de ce nom, regnant en France, ensamble de tous ceulx de son noble sang; et générallement à la joye, récréacion et passetemps de ses amis, alliés, leurs loyaulx subjects et bien voeillans; à la honte et perpétuelle vitupère de ses adversaires et redoublée confusion de ceulx quy de droit luy doyvent subiection et foy, et quy contre luy commectent criesme de liéze maiesté par rebellions, dissimulacions, détraction ou quelque aultre illégitiesme action et voye indeue.

Je, Johannes Nicolay, commissaire de la court espirituelle et humble serviteur au peuple, demourant en Tournay, non expert en armes, ne digne de moy ingérer à rédiger par escript les haultes entreprinses, mémorables faits et glorieuses victoires de nobles corrai-

ges pour les eslever en degré deu, ne aussy les malleffices, deshonnestez, lascetez et insollences des pervers, villains, recrans, couards et rebelles pour les confondre à l'exigent de leurs vices; et par ainsy non habille à faire au Roy services agréables ne aux siens recommandables : néantmoins moy, confiant en l'example de la petite offrande de deux menus deniers mis par une povre vesve au trésor du temple de Dieu, quy bien le prit en gré, me suys enhardy de escripre aulcunes choses advenues en mon temps, tant entre les nobles comme entre aulcuns pays et bonnes villes, et principallement de celles que je ay peu savoir et recueillir, faictes pour ou contre le Roy et les siens en la ville et cité de Tournay, au bailliage de Tournesis et à l'environ, depuis le vendredy XXIIIe jour du moys de may an mil quatre cens soixante et dix et sept, auquel, pour certaines causes, il pleust au Roy de France envoyer ses gens de guerre en sa dicte cité. Et combien que ma principalle intencion soit de faire cest oeuvre à l'honneur et loange du Roy, mon seul seigneur sur la terre, touttesvoyes je ne ay vollenté de escripre chose quy soit desvoyante de vérité. Et ceste collection ay empris de faire en fourme de Kalendrier Journal pour mémorial advertissant ceulx quy, de ce jour en avant, s'employeront en fait de croniques universelles ou particulières du tamps présent, adfin que mieulx ils y puissent trouver et prendre ce quy leur servira à leur intencion et matère, seloncq le vray; adfin aussy que la bonne, royalle et noble cité de Tournay, en laquelle Dieu par sa grasce m'a donné art de vivre le plus de mon tamps, ne soit par les historiens oublyée, mais soit mémoire tenue des bienvoeillans et convoiteux désirs que les habitans de ycelle ont tousiours eult en ce à servir le Roy et volloir

demourer en sa bonne grasce, soubz sa féaulté et humble obéissance. Soit donc ma petite œuvre receue et prinse en gré, premièrement de Dieu, secondement du Roy, tiercement de ses amis et bien voellans, et quartement de tous ceulx quy ayment le bien et exaltation du royaulme de France et de la ville et cité de Tournay. Et (se) en ceste mienne œuvre est trouvée aulcunes choses mains que bien faictes, je requiers aulx sachans les amender, que il leur plaise user de caritables correxions et non de mordantes détraxions. Et pour ce que possible ne me a esté mectre par escript tout ce quy est advenu, je prye et requiers pareillement ceulx quy mieulx en sont informez, que il leur plaise y adjouster ce dont ne y ay esté adverty, sans touttesvoyes yssir de la sente et voye de vérité.

Et pour ce, comme dessus est dit, que mon intencion, quand au principal de ma matère, ne est fors de advertir les cronicqueurs de ce que ay veu et sceu advenir journellement depuis environ la fin du moys de may du dit an soixante et dix sept, dont je ay tenu registre et fait mon kalendrier avoecq aultres tant seullement en Tournay et entour ycelle, il ne est besoing de me efforchier mectre au long plusieurs choses advenues ou royaulme de France et ailleurs, depuis l'an mil quatre cens soixante chinq, auquel an, messire Charles, conte de Charollois, et fils du duc Philippe de Bourgogne, assisté de grand nombre de gens de guerre, avoecq luy la pluspart des aultres princes et seigneurs du Royaulme, par confédération et alliance contre le Roy, soubz umbre de vouloir faire bonne réformation au bien publicq du pays, se trouvèrent en France au Mont dit Lehéry, oultre Paris, auquel lieu pareillement se trouva le Roy, accompagné de plusieurs seigneurs de son sang et aulcuns nobles du Roy-

aulme desquels mesmement aulcuns avoient scellé contre luy. — Donc pour éviter prolixité, je ne escrips comment soubz couleur de aller en Turquie les alliances et scelles se firent et baillerent, ne de quant et quels personnaiges, ne aussy comment les deux armées se portèrent les ungs contre les aultres en la journée de Mont Lehéry, ne comment messire Pierre de Brescy, sénescal de Normandye, cuidans recouvrer honneur à la dicte journée, se donna dedans les contraires du Roy comme désespéré, la lance en larrest où tantost fu ochis, et ung cri eslevé que le Roy estoit mort pour ce que ledit Pierre de Brescy estoit vestu de samblable au Roy. Je ne escrips aussy comment le Roy, par le ayde de Dieu, en petit nombre des siens a luy fyables, se porta en ceste journée contre ses adversaires, qui furent contraints eulx retraire en leur carroy et fort, la pluspart de yceulx prindant la fuite pour eulx saulver où mieulx pouvoient, et néantmoins en ceste envahie furent plus des adversaires du Royaulme occis et menez prisonniers à Paris que le Roy ne avoit de vrays amis en la place. Mon intencion donc ne est point de escripre en ceste présente œuvre les lamentables maux et importables griefs qui lors advinrent et depuis sont ensievis, ne les maulvaises et honteuses fins de plusieurs couppables angeins de horribles divisions et terribles dangiers dont les historiographes ayant la charge de ce faire debvront avoir escript, ne aussy les cavilleuses et frisques machinations faites contre le Roy et longtamps continuées par les Princes, non seulement du sang et royaulme de France mais de plusieurs aultres royaulmes et multitude de seigneurs de divers pays : doibvent aussy avoir escript de la longhe pasciance et persévérante constance du Roy quy voyant son royaulme

divider porchionnellement par ses propres vassaulx et subgectz, aussy sachant que son principal adversaire Charles, duc de Bourgogne, après Philippe son père mort, emprenoit tousiours sur luy, et avoit fait publier en ses pays et envoyé aulx princes de France lettres fabriquées à vollenté et à ceulx du sang royal, chargeant le Roy des plus deshonnestes, faulces et excécrables malléfices dont oncques crestiens oyt parler. Et pareillement doibvent avoir escript des blasphèmes et injures preschées au commendement dudit duc Charles, par tout son pays, et mesmement de ce que luy meismes en preschoit publiquement, proférant parolles dont le air doulx et serain se povoit infecter et corrumpre. Desquels criesmes et oultraiges le Roy ne querroit vengeance, mais tolléroit toutes injures en égallité de corraige comme non faictes, en ferme espérance que il avoit en la justice de Dieu qui est seul rétributeur des pascients et pugnisseur des injuriants. — De toutes ces choses, et des grandes rebellions, conspiracions, conjuracions, subtiles machinacions et aultres faultes commises et perpétrées contre le Roy par ceulx esquels de droit il se debvroit ou devoit fyer, et comment plusieurs de touttes parts querroient sa destruction, les ungs par armes, les aultres par traison et empoisonnemens, ne ay pareillement vollunté ne intencion touchier en ceste collection de mon petit kallendrier ce que plustost me fauldroit temps et entendement que matère, et aussy que elles ne sont point de ma présente spéculacion. Néantmoins pour récréer ceulx qui s'entendent en l'art de Rethorique, ay icy transcript deux ballades faites en ce temps en la ville de Tournay par aulcuns rethoriciens à qui ces choses desplaisoient, et pour cela composa il en ceste manière de substance :

PREMIÈRE BALLADE.

Throsne real, couronne triumphalle,
Sceptre de gloire, estolle sollempnelle,
Nom immortel, grasce deyficalle,
Jour de repos, sanité corporelle,
Ricesse, honneur de lignée non sterille,
Subjects craintifs, terre tous tamps fertille,
En fourment, vin, bière, miel et olle,
Brief tous les biens par quoy coer se console,
Et lesquels Dieu aux humains accumulle,
Ayt tout son tamps puis ès cieulx auréolle
Quy paix désire et pour paix dissimulle.

Digne est avoir palme primordialle
Et précellence en dignité fidelle,
Fuie de luy la stirpe stygialle
Et le occurre le infini modelle,
Vive tousiours comme home très utille
Croisse en vertus; et soit faict inutile,
Quy luy vauldroit par fait, signe ou parolle,
Causer lésure ou action subdolle:
Car droit requiert que raison assimule
A très prudent, non a fol ne discolle
Quy paix désire et pour paix dissimule.

Et ne est donc oeuvre précordialle
De collauder toutte personne telle
Dessups celle quy par voye enormalle
Pourquiert discord et rixe criminelle.
Certes oyl , soit dont cescun habille
Sen acquiter tant come il est facile,
Exorant Dieu que guerre ne désolle
Lieu ne personne, ou sa crainte subolle
En se culpe dessert que il nous stimulle
Neantmoins bien scet, congnoist aussy redolle
Quy paix désire et pour paix dissimulle.

Prince luy seul quy tous vices adnulle,
Voeille garder de inique monopolle
Quy paix désire et pour paix dissimulle.

SECONDE BALLADE.

O vous pervers, traitres Bourguegnons,
Remplis de erreur et de euvres diabolicques,
Vous conspirez mourdres et traysons
Contre Loys, Roy des vrays catholicques,
Et foursenés divulgans faits iniques
Contre tous ceulx quy tiennent sa querelle,
Vous emforchant en toutte œuvre rebelle
Plus que ne font Juifs et Sarrazins,
Ainsy vous a séduit par sa cautelle
Vostre Anthecrist et prince des meutins.

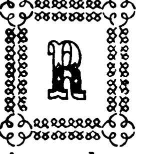
Anthecrist est, et vous ses compaignons
Qui le assistez en tous fais scismaticques,
Ne at il presciet ses ad invencions
En blasphèmes et parlers héréticques
Ne déchoit il meismes les déificques
Par ses donners et astuces nouvelles
Ne manace il et tire à sa cordelle
Aussy les fors trop craignans ses venins :
Tout ce côté justement le appelle
Vostre Anthecrist et prince des meutins.

Lucifer ange avoecq ses légions
Cheurent en bas privez des lieux coeliques
Et vous créands touttes subjections
De vostre cief cherrez ès tartariques
Comme meutins tenans termes obliques
Par quels causes sy terrible procelle
Que la plus part de le église en cancelle?
Mais je ay espoir que fauldrez à vos fins
Droit de brisants la corne de treftelle
Vostre Anthecrist et prince des meutins.

Seigneurs tirans, quy avoecq vous se mesle
Tantost aprent néroniques engins,
Desquels vous scet doctriner sans libelle
Vostre Anthecrist et prince des meutins.



De la destruction de Dynant et de Liége en brief, et de plusieurs matières diverses.

ésumant ma première diction, je ne voel mectre par escript en cest mien œuvre fors ce que je ai veu et sceu, car se moy ou aultre combien que on fust adverti ou infourmé de la vérité voulloit narrer plusieurs choses advenues et mesmement de celles de la dollereuse et lamentable, mieulx irréparable destruction et subjection des villes, cités et pays de Dinant, de Liége et des dépendances que fist le duc Charles de Bourgogne, les causes pourquoy les fachons et manières de faire, il y convenroit employer trop plus de tamps et de labeur que mettre ne voel en ma petite œuvre. Et pourtant ne toucheray comment ne par quel moyen le Roy fust mené au siége dudit Liége, ne comment ceulx de la ville, Dieu scet par quelle conduicte, se adreschièrent férir et lanchier dessus ses gens, car ce ne est point de ma spéculacion, et aussy me seroit la chose trop pesante à cause que je ignore les subtilles, mieulx traitreuses machinacions préparées entre les adversaires du Royaulme, dont, quy en voulroit plus sçavoir, quierre les escriptures des historiographes de ce tamps, car à tant me en passe.

Et quand au regart des voyages, armées et siéges fais par le duc Charles de Bourgogne contre le Roy tant à Pieronne, où charge fust donnée de ochir le Roy, comme à Amiens, Saint Quentin, Beauvais, Rouen et Dieppe, aussy de la très cruelle destruction de Neelle en temps de treves, avoecq de plusieurs aultres villes, castiaulx et places dont ledit duc povoit venir au dessus, et des lasces et frontisés corraiges de ceulx quy avoient

la charge de garder et deffendre le Royaulme pour le Roy et quy bien eussent par armes résistet à la violence des adversaires, pour laquelle chose faire ils recevoient grans gages des deniers du Roy. Des exquises voyes tant de foys que sans nombre excogitées pour la destruction du Roy et des mortels périls où plusieurs foys a esté et desquels Dieu seul par sa bonne grasce et miséricorde l'a délivré, de toutes ces choses parler ne appartient a moy, fors tant seullement rendre grasces a celluy quy le a préservé de tous ces dangiers; luy priant que tousiours le aist en sa bonne et saincte garde.

Je ne doubte que assez ne soit mémoré par escript coment le duc Charles de Bourgongne fist prendre et tenir prisonnier messire Adolf de Gueldres, tant au castiel de Vulvorde come en celuy de Courtray, par le espace de six à sept ans jusques à la mort que Dieu luy fist recepvoir devant la ville de Nancy. Et pareillement tint le duc Charles les deux enfants du dict seigneur en la ville de Bethune soubs estroitte garde, durant lequel temps il alla conquerre et prendre en sa main le duché de Gueldres et en rechut les hommaiges et prouffists et en deshérita ledit Adolf et ses hoirs. Je ne doubte aussy que assez ne soit narré par historiograffes du voyage que le dit duc Charles fist en Allemaigne jusques en la ville de Trèves, où le empereur Fredericq luy conferma le ducé de Gueldres, et pareillement des alliances, promesses et pompeux maintien qui là furent manifestement, come de ung escaffauld en plein marciet dreschiet pour le dit duc Charles estre pourveu à plus hault et nouvel estat. Et partout ne parleray plus avant de toutes ces choses quy ne sont aussy de ma matère.

Du parlement de Malignes, et siége de Nus et de plusieurs coses, etc.

Quelle chose poulroit on dire ou escripre du parlement que le dit duc Charles institua en la ville de Malignes, auquel tous ses subjets et pays furent constrains aller et obeyr, y ressortissant comme à court souveraine à l'exemple du Parlement de Paris, et fist le duc ce parlement si exalter et haultement desservir par clerc et aultres et magnifier de si grand pompe, bruyt et triomphe que plusieurs se en esbahissoient. Mais tout ainsy que ce parlement avoit esté subitement eslevé oultre mesure, aussy subitement prist il fin, car il ne dura que trois à quattre ans, c'est assavoir jusques à la mort du dit duc son maistre, et pour tant m'en passe légièrement.

Du siége annal ou environ, combien que frustre et inutille que fist le dit duc Charles devant la ville de Nus, emprès Coullongne sups le Rein, ne est besoing icy faire mencion, car il ne est doubte que tout ne soit escript au long, lequel siége fust sy bien formé que les logis des gens d'armes furent couverts en édifices samblables à bonnes villes, et en plus grand nombre de maisons que la dite ville assiégée. Assaulx importables et sans nombre rechut ycelle ville, la muraille abattue par gros engins enmy de la terre. Avoit le dict duc Charles en son ayde grand nombre de Anglés et de Lombars quy plus grevoient la ville que nulle aultre nacion de son armée. Cescun jour venoient nouvelles en Flandres et Picardye que Nus estoit gaignye, et touttesffois le duc ne y fist fors perdre gens et payne.

Ce siége durant, le dit duc se trouva en pays envi-

ronné de ennemis, se trouva assally de la puissante armée de l'empereur; à toutes lesquelles choses il résista vaillamment et tellement que l'honneur lui demoura quand a de ce; mais trop seroit chose longhe et de grand poix de escripre la grosse despense, les durs assaulx et impétueux et les grans faits d'armes quy advindrent au dit siége, tant par ledit duc et son armée, come par ceulx de la dite ville et des assistens de ycelle quy souvent le secouroient : ceulx quy en ont eu la charge par le dit duc en peuvent avoir escript au vray, et partant m'en passe assez légièrement sans plus en dire.

Je ne déclareray aussy combien que moult soye désirant veoir la vérité en langaige condigne à la matère, coment plusieurs entour le Roy de France se maintenoient quand, en l'an soixante quinze, le Roy Edowart de Engleterre, accompagné de tous ses nobles et de chinquante mille Englés en armes, les mieulx en point que jamais veist home, descendit par de cha mer, à l'intencion de, à l'ayde du duc Charles de Bourgongne, son serouge, et des aultres alliez qu'il avoit en France, occir ou débouter le Roy Loys et soy meismes faire couronner Roy de France, ainsy que promis luy avoit esté. Coment le Roy Loys sachant la venue du Roy Edowart, assambla son armée furnye de gens et de bons instruments de guerre, se mettant sups les frontières pour attandre et au besoing assalir et envahir tous quy luy vouloient nuyre et à son royaulme. Coment le dit roy Edowart considérant le lieu où il estoit et adverty de la puissance du Roy Loys de France, envoya devers luy non cessant, tant que trouvé eust manière et fachon de parler à luy sups le pont de Piqueigny, emprès Amiens. Auquel lieu les dits deux Roys monstrèrent l'un à l'aultre

aulcunes lettres contenans merveilleux secrets, et dont les lachetez de aulcuns grans seigneurs de France furent découvertes, et comment le Roy de Engleterre mal content du duc Charles de Bourgongne et de ceulx quy le avoient attraict de cha la mer, après magnificques festoiemens a luy faits du Roy Loys et aulx siens en la ville de Amiens, retourna hastivement en Engleterre, le dit Roy Loys demourant quand au lez des Englois plus asseurez que passé chinquante ans avant ne avoit estet. De ceste chose quy plus sembloit estre oeuvre de Dieu que de hommes, furent moult esmerveillez tous ceulx quy eurent cognoissance, aulcuns disant que elle estoit plus digne de mémoire et de rendre grasces et louange à Dieu, que de dix mille hommes avoir obtenu victoire contre cent mille; et a de ce tant souffist.

De la mort messire Loys de Luxembourq, conte de Saint-Pol et connestable de France, quy sachant son feint service estre venu à la congnoissance du Roy, sy se estoit tiré devers le duc Charles de Bourgongne qui le fist séjourner en la ville de Mons en Haynault ne m'est besoing escripre; ne pareillement de la prinse de messire Jacques de Luxembourq, son frère, en une course devant Arras, ne de celle du conte de Roussy, son fils, en Bourgogne quy tousjours avoient tenu party contraire; lesquels prinses furent si dures à porter que à merveille au dit messire Loys, quy ne povoit mieulx ny à soit faire mettre au délivré pour doubte de souspechons; et luy en cest estat fut par le duc Charles rendu au Roy, dont plusieurs se en esmerveillèrent, lequel après dilligente informacion faicte et son cas congneu, fust par sentence de la court décapité publiquement, sups ung tront ou escaffault à Paris en la place de Grève, et tout son avoir come confisqué

fut apprehendé par le dit duc de Bourgongne. Hellas, quel délitan plaisir poulroit on prendre à escripre la mort de ung tel home, c'est a sçavoir connestable de France, serouge au Roy de France, ses enfans nepveux au dit Roy. Certes, à mecttre sy pitoiable cas par escript ne me saurai je déliter; néantmoins adfin que justice soit congneue estre faicte suivant le exigence du cas, ay icy transcript le arrest et condampnacion dudict seigneur prononchée en parlement, le dix noefiesme de décembre le an mil quatre cens soixante et quinze par maistre Pierre Dorriole, chevalier, allors chancellier de France, avoecq aussy aulcuns coupplets composés en fourme de l'épitaphe du dit connestable de France.

L'arrest du Connestable.

» Veu par la Court de parlement le procez fait allencontre de messire Loys de Luxembourq, jadis conte de Saint-Pol et connestable de France, tant sur les charges et informacions contre luy faictes, come par les confessions de plusieurs grans princes et nobles personnaiges, avoecq ce que de luy meismes a esté confessé par amour et doulcheur et sans aulcunes tortures, constraincte, manache ne forces, a dit et confessé les choses quy sensuivent : c'est assavoir, que pour entretenir l'estat de son office et adfin que il peust durer à tousiours, il se alya avoecq le duc de Bourgongne et luy bailla son scelle, disant que il maintenroit de son costé la gherre et feroit armer gens d'armes, et puys quand ils seroient prests de assembler et frapper, il les feroit reculler. Confesse oultre le dit messire Loys de Luxembourcq que aussy tost que il sceut que la paix du roy et de monseigneur de Guienne se faisoit, en tant que le dit mon-

sieur de Guienne voulloit espouser la fille au roy de Espaigne dont il eust peu parvenir à estre roy de Espaigne, et par ce moien faire grandes alliances au prouffist du roy et du royaulme, le dit messire Loys de Luxembourq escrivit au dit monseigneur de Guienne que il se gardast bien de passer le dit accord et mariage, car incontinent que il seroit en Espaigne, le Roy et son conseil avoient advisé de le déposséder de sa duché de Guienne, et que jamais n'y auroit riens, ainsy que on avoit fait de la duché de Normandye; et que il falloit qu'il envoiast son scelle au duc de Bourgongne come les aultres, et que il luy feroit avoir la fille du dit duc de Bourgongne et que il envoyeroit à Rome pour avoir sa dispense du serment et promesse que il avoit fait au roy de Espaigne; et de fait ils y envoyèrent le évesque de Montauban. — Confesse oultre le dit messire Loys de Luxembourq que le duc de Bourgongne envoia par devers luy messire Pot et messire Phe. Bouton pour luy dire que il luy envoiast son scelle pour envoier en Savoye, lequel leur dist que il falloit que ils allassent par devers monsieur de Bourbon et que il luy rescriproit que il falloit que il fust avoecq eulx; lesquels partirent et allèrent jusques envers Mollins, en Bourbonnois, et envoièrent les lettres au dit monsieur de Bourbon, lequel monsieur de Bourbon envoia devers eulx le bailly de Beaujollois quy leur dist que monsieur de Bourbon ne bailleroit point son scelle, et que il ameroit mieulx advenir aussy povre que Job que il eust consenty à cella, et que ils deissent au dit messire Loys de Luxembourq que il ne luy en prendroit point bien en la fin, et que il s'en repentiroit et s'en raportoit à luy. Lesquels s'en retournè-

rent par devers le dit messire Loys de Luxembourq et luy dirent la response de mon dit seigneur de Bourbon et luy demandèrent de requief son scelle, lequel scelle il leur bailla lors pour porter en Savoye et joindre avoecq les aultres allyés. — Et sy confesse oultre le dit messire Loys de Luxembourq que le Roy luy prya et requist que il rescripvist au roy de Engleterre, à la Royne et à monsieur de Sombresset et à monsieur de Escandalle et aultres touchant la paix que le Roy avoit fait avoecq le conte de Warwicq, lequel respondit au roy que il le feroit volentiers, mais quand maistre Olivier Le Roux alla par devers luy, lequel avoit la charge de aller en Engleterre, et luy dist que il escripvist ainsy que il avoit promis au roy et que seurement il feroit son debvoir de porter les lettres, le dit messire Loys de Luxembourq luy respondit que il ne rescriproit, fors à monsieur de Escandalle pour ce que il estoit à sa poste. Et luy rescripvit tout le contraire de ce que le roy entendoit. — En oultre confesse le dit messire Loys de Luxembourq que quand le roy fut à Han ou auprès par devers luy adfin que il parlast a seureté au Roy, il fist faire une barrière entre le Roy et luy, et touttesvoyes le roy passa oultre la dite barrière et le accola en luy requérant que il tinst son party. Et il luy promist que il ne luy fauldroit point, et que il seroit pour luy envers et contre tous. Et néantmoings deux jours après le duc de Bourgoingne renvoya par devers luy en luy mandant que se il voulloit tenir ce que il luy avoit promis, jamais son office ne luy fauldroit et si auroit de luy dix millions d'or cescun an tant que la guerre dureroit. — En oultre confesse le dit messire duc Loys de Luxembourq que il rescripvit

au dit duc de Bourgoingne que il ne se doultast point de luy et que il trouveroit bien fachon de prendre le Roy au collet, puis le feroit on mourir ou sa vye passer quelque part, et que il garderoit Saint Quentin pour luy et que il jecteroit les gens du Roy dehors, et puis après ce, que on yroit querre la Royne et monsieur le Daulphin, et que on les envoieroit quelque part en exil. — En oultre confesse le dit messire Loys de Luxembourq que il rescripvit à monsieur de Callabre que il se gardast bien de venir devers le Roy car il avoit estet au conseil; que s'il venoit devers le Roy, il seroit mis en prison et perderoit tout; et pour ce, que il s'en allast à Guise et que il le feroit conduire par ses gens d'armes. — Confesse oultre le dit messire Loys de Luxembourq que il manda au roy de Engleterre que il venist hardiement en France, et que il auroit Amiens, Perronne et Abeville pour tenir ses gens d'armes, et que le royaulme seroit departy et que il ne demandoit que la conté de Champaigne et de Brye pour sa part, et que le duc de Bretaigne auroit la conté de Poictou et que il ne demandoit aultre chose. — Item dist oultre le dit messire Loys de Luxembourq que plusieurs voyages ont esté faicts par maistre Ythieu, marchand poncher de rivière, et aultres touchant ce que dit est. — Et le tout veu a grande et meure délibéracion, la Court dépose le dit messire Loys de Luxembourq de l'office de connestable et de tous offices royaulx, et le déclare criminel de crime de lèze maiesté et le condampne a avoir la teste tranchye sur un escaffault en la place de Grève, et tous ses biens confisqués envers le Roy. — Et pour le honneur de son darrenier mariage, la Court de grasce ordonne que il soit ensepvely et sépulturé en terre sainte, sy le requiert, etc. »

EPITAPHE DU DIT CONNESTABLE.

Mirez vous chy, perturbateurs de paix,
Qui par vos faulx, traitres, doubles faix,
Scpmez horreurs en la chose publicque,
Dissimuleurs et samblans contrefais,
Mirez ycy la fin de vos meffais;
Pour vous oster de ce chemin oblicque,
Vous quy mettez les grans seigneurs en picque
Pour leur avoir par tels tours atirer,
Je vous requiers, venez vous cy mirer.

Plourez ma mort, patrons de pillerie,
Homes de sang quy aymez broulleryc;
Pour avoir loy et coulleur de mal faire,
Tel drageryе ay longement nourrie;
Or est présant me charongne pourryc
Plus ne leur puis servir ne ayde faire;
Plourez donc tous, et tendez à refaire
Les unions des princes et le accort
Que eusse empeschet se n'eust esté ma mort.

Petis enfans dont guerre occist les pères,
Menez liesse ès ventres de vos mères,
Car par ma mort viverez a repos;
Povres femes, quy larmes très amères
Avez jecté pour vos maris et frères,
Muez le doeil, prenez joyeulx pourpos;
Nobles, marchans et tous aultres suppos,
Paix vous mande come a ses chiers amis
Que justice a de ung de ses anemis.

C'est moy Loys, quy en mes jours fus conte
De Saint Pol dont partout on faisoit compte,
Connestable de France pacifique,
Exécuté a Paris a grand honte
Pour les grans cas que mon procès racompte,
La où il a mainte faulsce trafficque,
Pour quoy la loy humaine et deyficque,
Très justement tira sups moy l'espée
Dont ung bourreau m'a la teste couppée.

Ung moys devant tout le monde clinoit
Et devant moy humblement s'enclinoit;
Pour les honneurs que je rechups de France
De tous les grands cescun m'entretenoit;
Le Englés alloit, le Bourguegnon venoit,
J'avois a tous secrète congnoissance;
Et se le Roy n'y eust mis pourvéance,
J'eusse allumé pour moy faire à tous craindre
Entre eulx tel feu que nul n'eust peu esteindre.

Mais Dieu voiant ma folle intencion,
Voeillant oster de persécution
Et mettre en paix les povres créatures,
De mon corps fist juste exécucion;
Se luy requiers que la pugnicion
Aide a purgier mes gresves forfaitures,
Et que ou saint lieu où sont les ames pures
Voeille logier l'ame du povre corps
Quy est cause dont tant de gens sont mors.

Je fus livré par le duc de Bourgoingne
Es mains du Roy a honte et a vergoingne,
Come traitre plains de tous mallefices,
Et Parlement ordonna me besoingne
Raison m'a fait, devant Dieu le tesmoingne,
Come appartient a son royal office
Quand contre luy j'ay perpétré tel visce,
Veu l'honneur que il m'a fait en ma vye
La mort ay bien justement desservye.

Mes beaulx enfans, n'oubliez pas ma fin,
Je vous en prie très humblement adfin
Que ne soyez sy faulx et inhumains
Que j'ay estet, et servez le Dolphin,
Vostre seigneur, quy vos est plus que affin,
Car vous estes ses deux cousins germains;
Oultre vous prye ycy a joinctes mains
Que pardonnez a ce malheureux père
Quy vous a fait tel honte et vitupère.

La mort fit bien a vostre mère heureuse
Quy ne a veu la mienne tant honteuse;

Hellas, que eust dist la bonne et noble dame!
Tant moins en est ma dolleur angoisseuse,
Car par ma faulte a jamais vergongneuse
Ne l'eusse osez advouer pour ma fame;
Que cy en rien mon meffait la diffame
Je luy requiers pour mon darain pardon
Que il luy plaist m'en faire le pardon.

Des emprises et mallfices du duc Charles contre le duc de Lorraine, etc.

Quy voulroit suivant ces choses mettre au long coment le duc Charles de Bourgongne, quy jamais ne fust las de guerroier, se efforchoit ensuyvre et attaindre la renomée et bruyt du grand Alexandre, se les yssues de ses emprises luy eussent esté correspondantes a l'équipollent de son hault corraige, certes il auroit moult a besoigner, et pourtant ne quiers escripre coment le dit duc coeilla très grosse armée en ses pays pour aller au pays de Farette que il querrelloit estre sien, et jà soit ce que trèves feussent traictées, conclues et scellées entre le Roy et luy, emsamble les aliez de cescun lez entre lesquels messire René, duc de Lorraine, estoit expressément déclairé comprins et dénomé; du costé du Roy, le dit duc Charles mist par force en son obéissance toute la duché de Lorraine; et passant oultre laissa le pays tenu de luy et gens de guerre quy le gardoient pour luy. Ne contant aussy déclarer coment il se transporta en Savoye et fist alliance et confédération avoecq la ducesse douayrière de Savoye, soeur au Roy de France, en telles condicions que le fils aisné de ladite douayrière, quy estoit duc de Savoye, debvoit avoir en mariage la fille du dit duc de Bourgongne. Ne sert aussy a ma matère

narrer coment le dit duc Charles de Bourgongne se mist en guerre contre les Suysses quy par deux estours luy firent perdre gens et chevance : c'est assavoir à Morach, à Granson où il perdy ses gros engiens, sa menue artillerye, sa manteline et sa très rice cappeline quy valloient trésor infiny, et perdit aussy non seullement sa vassielle d'or et d'argent, dont moult pompeusement estoit garny, mais avoecq ce la vassielle de la douayrière de Savoye que elle luy avoit prestée après la perte de la sienne, et perdit aussy pareillement la chevance et grosses sommes de deniers dont il devoit payer au Roy René de Scicille la conté de Prouvence. Pour lesquelles pertes il luy fust besoing de retourner en Bourgongne où par certaine espasse de temps il coeilla gens et argent pour reparer nouvelle armée. Mais de tout ce ne voeil parler, et me souffist de ce que les herraults d'armes en ont ventilé et de ce que Jorge l'adventurier en a mis par escript, quy pour ce faire recepvoit grands gaiges du dit duc, et bien savoit florir le histoire à l'appetit des siens et principallement de son dit seigneur et maistre quy le avoit fait chevallier, et maintenu en grand ricesse a cause que il desploioit son hardy courage et entendement et adventureux langage, envoiant sa renomée par divers climas du monde et le eslevant dessus les estoilles en glorieuse fin et pompe triumphalle. Mais pour ce que je ne ay veu ne ouy ce que le dit Jorge escripvit de tous ces faits, ne coment il le fist victorieux conduisant sa dite nouvelle et derrenière armée en la duché de Lorraine où il mist le siége devant la ville de Nansy alors reprinse, occupée et garnye des gens du dessus dit messire René de Lorraine, lesquels il tinst par longhe espasse de tamps de yver en grand destroit et misère, leur fai-

sant plusieurs merveilleux et griefs assaulx et les non voeillant recepvoir a mercy. Je ay çy transcrips la définitive de la mort et desconfiture du dit Charles de Bourgongne seloncq la vérité, jà soit quelle ne serve a ma dessus dite spéculacion et oeuvre.

La mort du duc Charles.

Le jour de la Circoncision de Jesuscrist, c'est a scavoir quatre jours devant la journée du dit Nansy, le conte de Cambast, itallien, non povant souffryr aulcunes injures à luy proférées du duc Charles de Bourgongne, le habandonna et laissa, enmenant avoecq luy environ cent quatre vingts hommes d'armes, et le samedy jour devant la dite journée, le seigneur de Auge et le seigneur Jehan de Montfort, laissèrent pareillement le dit duc de Bourgongne et enmenèrent six vingts hommes d'armes. Ces trois seigneurs et les leurs désiroient et voulloient devenir et estre francois, mais on dissimulla les recepvoir a cause des trèves. Lors advisèrent ils ensamble que ils yroient envers messire René, duc de Lorraine, quy le meismes samedy estoit arrivé en la ville de Saint Nicollay de Warrangeville, accompagnié de dix mille chincq cens Suisses du droit pays des dits Suisses. Et come ils avoient advisé fust il fait, et allèrent envers le dit seigneur de Lorraine, réservé partye de eulx, quy demourèrent pour garder Grandeville qui est une place sur la rivière de Mosielle par où tous les vivres du dit duc de Bourgongne passoient quy venoient du val de Metz et du pays de Luxembourq. Et fust en ce voyage le dit sieur de Cambast quy adverty ledit seigneur de Lorraine de tout le fait touchant le dit duc de Bourgongne, puis s'en retourna incontinent ou dit lieu de Grandeville quy est a deux

lieues du dit Nansy. Le dimance chinquiesme jour de janvier et nuyt des Roys de l'an mil quatre cens soixante seize, environ wit heures du matin, se party le dit seigneur de Lorraine et alla avoecq les dessus dits Suisses a une place nommée Noefville, et oultre ung estang quy estoit près de là furent faites leurs ordonnances, mettant les dits Suisses en deux bendes, dont le conte Delstain et les gouverneurs de Fribourg et de Zoricq avoient l'une, et les advoez de Berne et de Trèves menoient le aultre, lesquelles deux bendes environ le heure de midy, marchèrent avant en meisme mouvement, c'est assavoir ly ung devers la rivière et le aultre tenant le grand cemin allant de Noefville au dit Nansy. Charles, duc de Bourgongne, s'estoit mis hors de son parcq et avoit ordonné ses gens en bataille, au devant duquel duc et de sa bataille avoit ung ruissiel quy passe a une malladrye dicte la Magdelaine, et estoit le dit ruissiel entre deux fortes hayes et ou millieu des batailles des dits ducs de Lorraine et de Bourgongne, et sur le grand cemin par où venoit le ung des bendes des dits Suisses avoit fait le dit duc de Bourgongne affuster tout le plus fort de son artillerye. Et ainsy que les deux bendes des Suisses marchoient avant et que celle du dit grand cemin fut a ung grand trait de arcq près des Bourguegnons, la dite artillerye se deschargea sur les dits Suisses et y fist grand damage, et incontinent ycelle bende laissa le dit grand cemin et tira au dessus, vers le bois, tant que ils furent au costé du dit duc de Bourgongne en plus hault lieu que les Bourguegnons. Ce temps pendant le dit duc de Bourgongne fist tourner ses archiers quy tous estoient de piet, devers yceux Suisses, et avoit ordonné deux helles de homes d'armes pour bap-

taille a le une desquelles estoit Jacques Galliot Paillot et à l'aultre messire Josse Delalain, souverain de Flandres. Aussitôt que les dits Suisses se trouvèrent au dessus et au costé du dit duc de Bourgongne, ils tournèrent les faces subitement vers icelluy et son armée, et incontinent marchèrent très impétueusement contre les dits Bourguegnons et a l'aprochier deschargèrent en une fois leurs culleverines a main, et a ceste descharge touttes les gens de piet du dit duc de Bourgongne se misrent a la fuicte. Adoncq marcha avant la bende des Suisses quy estoit devers la rivière avoecq celle de dessus. Jacques Galliot et ceulx qui estoient avoecq luy demourèrent dedans Metz, et incontinent les dits Bourguegnons furent débouttés et deffais. Le autre helle des Bourguegnons tirèrent supz le aultre bende des Suisses, mais les dits Suisses ne s'arrestèrent point, et sytost que les piétons du dit duc de Bourgongne se mirent a la fuicte, ceulx de ceval picquèrent après eulx tous tirans a passer au pont de Brisedore a demye lieue de Nansy, qui estoit le chemin a tirer vers la ville de Thionville et Luxembourq. Le conte de Cambast avoit empeschier le dit pont et le gardoit avoecq ses gens en armes et quelques aultres avoecq luy ayant fait mettre le carroi au travers du dit pont, et ainsy que la foulle de Bourguegnons y arrivoit, elle trouvoit résistence. Monsieur de Lorraine et ses gens estoient au dos, et a cause que le dit pont estoit gardé, les dits Bourguegnons estoient contraints eulx jecter aux ghet et passage de la rivière ou estoient vertis, et illecq fust la grande meurdre et plus la moitié que au camp de la bataille, car ceulx qui se jectoient en l'yaue estoient tués par les Suisses qui y estoient venus, et

partie de ceux qui se y mettoient estoient noyez, et les aultres quy estoient a la rive estoient mors ou prins. Néantmoings, aulcun put s'en sauver du commencement; quand virent le embuce du pont, aulcuns se tiroient vers le bois ou les gens du pais les tuoient et prenoient, tant que a quatre lieues près on ne trouvoit que gens mors sur les chemins. La cache finie, qui dura plus de deux heures, monseigneur de Lorraine enquist de tous costés par toutte la nuitye où estoit le duc Charles de Bourgongne, assavoir se il s'en estoit fuys ou se il estoit prins ou mort, mais riens ne en pust savoir, et au mesme instant fut envoyé homme propre nomé Jehans Desch, clercq de la ville de Metz, a savoir se le dit duc ne estoit point passé. Et lendemain ycelluy manda que seurement on ne savoit que il estoit devenu, et que point ne avoit tiré vers Luxembourq. Le lundi au soir le conte de Cambast monstra ung page nomé Baptiste, natif de Rome, du lignagne de ceulx de la Coulompne, quy estoit avoecq le conte de Chillans natif de Appulie qui estoit avoecq le dit duc de Bourgongne, lequel page disoit que il avoit veu tuer et abattre le dit duc de Bourgongne. — Et le mardi au matin, fust trouvé le dit duc de Bourgongne au propre lieu que monstroit le dit page tout nud et environ luy quatorze homes tous nuds pareillement, les ungs assez loing des aultres, et avoit le dit duc de Bourgongne ung cop de ung baston nomé hamberch a ung costé du millieu de la teste pardessus l'orreille jusques aux dens, ung cop de picque de travers les cuisses et ung aultre cop de picque par le fondement. Le dit duc fust recognu par six choses principalles : La première fust par les dens de dessus,

lesquelles il avoit perdues; secondement, la congnoissance de luy fust a la chicatrice de la playe laquelle il avoit eu au Mont Lehéry a la dextre partye de la gorge; la tierce fust a ses grands ongles que il portoit plus que nul aultre de sa court ne de ailleurs; la quarte, de une playe que il avoit eue en l'espaule de une escarboucle que il avoit porté; la quinte fust par la fistule laquelle il avoit au bas du ventre penilice dudit costé dextre; et la sixième, par ung ongle que il avoit retrait a la char a l'orteil senestre. Et a ceste anseigne et a ceste del escarboucle donna, son médechin porthumgallois, nommé Mathieu, cognoissance du dit duc, et les aultres anseignes cognurent ses varlets de chambre. En oultre y fust cogneu par le grand bastard et semblablement par messire Ollivier de la Marce et par ses varlet de chambre, médechin, cappelain et de toutes ses gens quy y furent menés; et n'est nulle doubte que il ne soit mors. Incontinent ces choses faictes, fust conclud par les seigneurs assistans que aulcun des capitaines des gens du Roy Loys de France yroient prendre pour le dit seigneur la possession de Bourgongne, et de fait prestement y allèrent, attendant nouvelles de icelluy seigneur.

Encore pour congnoistre mieulx le dit duc, il fust lavé d'yawe caulde et de vin, et quand il fust bien mondé et nettoyé, il fust congnoissable a ceulx quy jamais le avoient veu, et mené le dessus dit page devers le Roy quy le avoit enseignet, sans le advertissement duquel jamais on ne eust peu scavoir que il estoit devenu, considéré le estat comment et le lieu où il fust trouvé. On porta aussy la sallade du dit duc au Roy en manière de présent.

En ceste journée et bataille furent occis et mors les

personnes qui s'ensuivent : c'est assavoir le dit duc de Bourgongne, le conte de Namposte qui estoit le meilleur prisonnier de Allemaigne, le seigneur de la Viesville, le sire de Croy, le seigneur de Contay, le grand escuier et plusieurs aultres grans personnaiges. Et a ycelle bataille et journée ont esté prins le grand bastard de Bourgongne, le bastard de Sandouyn, le conte de Challans, messire Josse Delalain qui moult estoit bleichiés, messire Ollivier de la Marce, le aisné fils de monsieur de Contay, le aisné fils de monsieur de Montaigu en Bourgnongne et autres largement, et ne fust sceu pour lors que le conte de Chimay estoit devenu, fors le espérer estre mort.

De la mort de deux contraires en meurs, et de plusieurs macinacions et subtilletés contre la ville de Tournay, et de la raquison de Bourgongne et Artois par le Roy Loys de France.

Certes bien puet estre tout home esmerveillez des diversités des meurs humains : car ja soit ce que tous conviens morir, il samble a plusieurs oultre cuidance ou oultre cuidiés présumptueux et vains couraiges que multitude de peuple et de engiens les peult préserver et deffendre de estre sourpris de la mort, come il faisoit au dessus dit duc Charles qui jamais ne estoit joyeux ne a son aise synon en armes, contendant et se efforchant usurper non mye seullement les terres et seigneuries de ses subjects mais de ses ciefs et souverains. De aultre costé il samble a aulcuns quy ayment la paix, fuyent la guerre et sievent les joyeusetés et déduits des dames que ils ne finiront

fors anchiens et plains de jours, come povoit cuidier Galleas, duc de Millan, quy ne avoit quelque guerre et ne se doubtoit de personne, et néantmoins environ dix jours avant la mort dudit duc Charles de Bourgongne, ycelluy allant de son hostel a l'église de Saint Estienne, fut par ung gentilhomme de sa court reputé estre son espécial amy en parlant a luy traitreusement feru de une daghe parmy le corps dont incontinent morru en la place. Quy est donc celuy quy oseroit présumer cognoistre la profundeur des jugements de Dieu quy seul peult faire et permecttre toutes choses, et nul ne luy peult dire ne demander pour quoy fais tu en telle manière; ne fu ce merveilles a oir les deux plus rices et puissants ducs de la crestienté, le ung tout enclin a guehre et le aultre a paix, en ung meismes tamps estre mors par fier, certes oyl; mais a tant m'en passe.

Quy voulroit racompter et mettre en mémoire toutes les treves et abstinences de guerres quy durant le temps dessus déclairé ont esté données et conclutes de ung costé et de l'aultre avoecq les infractions de de aulcunes de ycelles; touttes les pilleries, criesmes et violleries comises au préjudice et importable domaige du peuple et des bons marchans de la ville de Tournay et du baillage du Tournesis; toutes les composicions et exactions de innumérable cevance que yceulx ont souffert pour avoir amiable comunicacion par tout, et tout les griefs, maulx et dangiers que la dicte ville a enduré pour guarder sa fidélité au Roy tousiours faisant a tous amour et courtoysie par le bon plaisir du dit seigneur, ce seroit moult longhe chose et pesante a escripre. Quy voleroit pareillement escripre et mémorer toutes les subtilles voyes par quelles le duc de Bour-

gongne se est pleu a traire la dite ville de Tournay de son party une fois par manace de guerre et deffence de comunicacions en ses pays, aultre fois par mettre en terme et traictés conclius entre le Roy et luy, et aulcune foys par doulceur, persuacions et moyennant deniers. Il sachant et congnoissant que tant pour la force de ycelle come pour sa situacion estre venghe et place quy en tamps de guerre le povoit plus castoier et nuyre se le Roy se en aydoit, et quy plus luy povoit valloir se il en eust eu la dominacion. Il n'est home de sain entendement sentant ces choses quy ne diroit que pour voulloir paix, la dite ville n'en povoit plus faire ne se plus bas fleschir sans rompre. Dont de tout ce quy est advenu depuis l'an mil quatre cens soixante chinq, auquel le voiage du Mont Lehéry fut fait, jusques a la mort du dit duc Charles de Bourgongne quy fust au moys de janvier mil quatre cent soixante seize, ne ay fait mencion fors come constraint pour venir a ma matère principale. Et ce il est que je aye estet constraind a ce par plusieurs raisons seray constraind de touchier et aulcunement passer en brief, en faisant bonne connexion de matères, aulcunes choses faites depuis la mort du dit duc Charles jusques au jour que mon registre se commence, adfin que ceulx quy le liront congnoissent et entendent les causes de la guerre venue en la ville et cité de Tournay et entour ycelle.

Il est vray que incontinent après la mort du duc Charles, quy estoit le motif et sourse de toute rebellion et le effet de ycelle, le Roy Loys voeillant a son obeissance réduire et réformer en estat deu les pays a luy appertenant et ceulx quy de droit doibvent sortir a la couronne de France, par la plus doulce

voye que faire se porroit, envoya en la duché de Bourgongne quy par faulte de hoirs masles estoit réservé a luy, et la réduisy au moins la pluspart a son obeissance. Mais obstant aulcunes divisions et rebellions, il fut nécessaire y laissier gens de guerre pour garder le honneur de la couronne. Réduisy aussy le Roy en son obésssance plusieurs villes sur la rivière de Some et en la conté de Artois et ailleurs au pays de Picardye, lesquelles le dit duc Charles de Bourgongne en son vivant avoit occupées soubs certains tiltres et fourfaicts seloncq droit par ses rebellions et feaulte de relief, sy come Saint Quentin, Abeville, Piéronne, Thérouanne, Monstreul, Boullongne, Béthune, Hesdin, Lens et aultres; desquelles aulcunes se rendirent par seulle somacion amiable que le Roy leur fist faire, entre lesquelles fust aussy la cité de Cambray. Et aulcunes non voeillans obéyr se souffrirent assallir, battre d'engiens et conquerrir par force d'armes sans touttesvoyes que nulles de ycelles ainsy reduictes et rendues fussent pillées ne démolies; et au regard d'Arras contenans ville et cité, laquelle cité appartenoit nuement au Roy, et la ville alors fermée contre la dite cité estoit de la conté d'Artois, mais néantmoins le dit duc Charles avoit seloncq ses tiltres occupé ville et cité, pour laquelle chose les habitants de la dite ville non voeillans obeyr au Roy tindrent mesmement la dite cité contre luy. Mais assez tost après doultans enqueyr en péril et dommages et créant aulcuns chevaliers et grans personnaiges, rendirent au Roy sa cité et se retournèrent en la ville. Et après aulcuns parlemens sups ce tenus, ceulx de la dite ville tant pour eulx come pour la conté d'Artois, furent receus par le Roy a bien courtois traictié et gracieux appoinctement.

C'est assavoir que eulx recongnoissant la souverainneté et posicion du dit pays d'Artois appartenir au Roy sortiroient en la court de parlement a Paris, lequel appoinctement accordé et parfait, le Roy se party avoecq ses gens de gherre, non laissans en la dite ville charge de garnison, sups ferme fiance que ils teneroient le bon accord que ils avoient fait.

De l'amour et bien voeillance du Roy Loys vers la fille du duc Charles, et de plusieurs divisions et maux du peuple de Flandres.

Ce tamps pendant le Roy Loys de France désirant tout réduire en bon estat sans user de righeur et que la damoisielle Marie, fille du deffunct Charles duc de Bourgongne, sa parente et filloele, luy feist homaige deu, et que il traictassent ensamble par voye amiable de tout le différent quy avoit estet entre luy et le duc père de ycelle, envoya par devers elle par plusieurs fois, luy nottifier et faire scavoir que elle vinst devers luy. Et la dicte damoisielle parcillement envoya devers luy en ambassade plusieurs notables personnes telles que messire Ferry de Clugny, alors évesque de Tournay, le chancelier de Bourgongne, les seigneurs de la Vere, de la Gruthuse, de Humbercourt et aultres, lesquels après leur crédence exposée au Roy et sa responce eue, retournèrent en la ville de Gand ou estoit la dite damoisielle, a laquelle ils firent relacion de ce que trouvé avoient, concluans qne le Roy ne désiroit aultre chose fors que elle venist devers luy pour le traictier en toutes doulceurs et amour, au bien de elle et de tous ses pays et

subjets. Laquelle response oye de la dite damoisielle, elle monstra samblant de prime face estre assez encline de optempérer au bon plaisir du Roy, pour laquelle chose grand espoir de bone paix fust au pays. Mais obstant le conseil de aulcuns seigneurs et la comotion du peuple Ganthois, la chose ne polt estre menée a bon effect et fust tout mis a disposition de guerre.

Quy voulroit ou poulroit prendre la payne et labeur de escripre et énarrer toutes les sédicions, comotions, tumultes, viollences et rebellions quy environ le tamps dessus dit furent faictes par le commun peuple des pays dont le duc Charles de Bourgongne avoit eu le gouvernement et seigneurye, ce seroit oeuvre a ennuyer meismement ceulx lisans et oyans. Et se assamblèrent ceulx de la ville de Gand, sur leur grand marchié, tout en armes a bannières déployées, par plusieurs et diverses journées, disant que de là ne se partiroient jusques a tant que plusieurs haults homes et notables personnaiges que ils avoient faict mettre prisonniers seroient mis à mort. Et eulx mectant leur vollentaire oppinion a effect, constraindrent meisme leur damoisielle souffrir contre son gré la condampnacion et exécucion criminelle des plus notables gouverneurs du pays dont les aulcuns avoient esté les principaux conseillers du deffunct duc Charles, et par le conduicte desquels tout se faisoit ou laissoit en ses pays durant sa vye. Et ja soit ce que le lundy de la saincte sepmaine, leur damoisielle et princesse fust venue en personne sups le dit marchié et leur eust pryé, genoulx fleschis, que ils fussent respitez, leur remonstrant que a elle competoit le criesme a eulx imposé plus que a nul aultre, offrans a faire bonne justice et restituer ce

que ils seroient attains avoir des biens de la ville et du pays, riens n'y vally sa prière, riens n'y vally son comandement ne sa promesse; car sans avoir considération que elle estoit leur souveraine dame naturel, et sans luy porter quelque honneur ne revérence, le dit peuple esmeu le jeudy absolu an mil quatre cens soixante dix sept, fist publicquement décapiter sups ung escaffault en plain marciet, messire Guillaume Gonet, chancelier de Bourgongne et messire Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt, les deux plus sages et renomez chevaliers de tout le pays et de le environ. Et en ceste saison le dit peuple tint longement prisonnier Guillaume de Clugny, prothonotaire, frère de le évesque de Tournay, en grand dangier de sa vye, mais finablement le laissèrent aller, lequel come bien advisé se transporta devers le Roy Loys de France quy le retint de son conseil et service. Fist encore le dit peuple Ganthois décapiter aultres que ils avoient eu gouvernement en leur ville et au pays de Flandres; c'est assavoir : messire Jehan de Mesle, chevalier et trésorier de Gand, maistre Pierre Bauduin, quy par viellesse estoit devenu aveugle; maistre Pierre Henry Blocq, aussy home fort anchien, et aultres jusques au nombre de onze ou de XII, tous homes renomés et notables personnaiges.

Et se les Ganthois en leurs comocions et foursenés furreurs firent chose de maulvais exemple come asses est dit, le peuple de Bruges n'en fist de rien moins. Car après que les dits Ganthois avoient détenu leur damoisielle, contre son gré le eulrent menée à Bruges a main armée, doultant que elle ne se tirast devers le Roy de France, le peuple de Bruges se mist pareillement en armes sups le grand marchié où ils

furent longtamps leurs bannières déployées et gros engiens a poudre mis au destroit des rues, adfin que nuls les peust venir empescier en leur emprinse, et en cest estat prenant exemple aulx Ganthois firent décappiter audit lieu, publicquement sur ung escaffault, ung très noble bourgois de leur dite ville, nommé Jehan Barbasan, qui l'année précédente avoit esté brughemestre d'ycelle, et fut leur damoisielle et princesse constrainte, tant de eulx come des Ganthois en leurs tourbles et armées, de leurs rendre tous leurs priviléges bons et maulvais que ils avoient eu en temps passet, et que tant que le duc Phillippe come le duc Charles leur avoient ostés et abollis come desraisonnables; entre lesquels furent rendus a ceulx de Gand leurs blancs capprons et leurs castelenyes, desquels previleiges et aultres nouveaulx a leur vollenté, leur dicte damoiselle ne peult estre excusée leur en donner lettres patentes scellées de son scel, mais fust come constraincte de ce faire. Furent ceulx de Bruges et du Francq de Flandres, estant venus au dit Bruges en main forte, encore plus forts, car ils obtindrent come constrainctement de leur dite damoisielle et princesse lettres pareillement scellées que jamais évesque de Tournay ne sa court espirituelle ne aulroit juridiction sups les manans de Bruges ne du Francq en matière chiville, dont néantmoins la court de Tournay et les évesques de tout temps avoient esté en bonne possession, saisine et jouissance, de sy long temps que mémoire ne estoit du contraire. Cy constraindrent en oultre le doyen de crestienneté de Bruges, par force et a main armée, de absouldre tous ceulx de leur tenement et territoire quy par le autorité de la dite court de Tournay estoient escommuniés, coment ne pour quelque cause que ce fust, et de

toutes ces absolutions fust le dit doyen constrainct leur en donner lettres a ses despens avant que il peust boire ne mengier, et tout sans avoir par ces escommuniez fait quelques satisffactions a partyes; constraindrent en oultre par force de armes les cincq paroissiaux de la dite ville et du pays a mecttre en terre sainte tous escommuniez, aussy bien avant les lettres de absollucion eues que depuys.

Touttes ces choses furent faietes au temps de la esmocion du peuple de Flandres en la hayne de Tournay quy tenoit le party du Roy, son vray, naturel et seul seigneur en terre, et touttes foys peu avant ces choses, le Roy avoit envoyé son offrande de douze cens escus d'or a l'image et église de Nostre Dame de Hardenbourcq, voisine de Bruges, sans avoir regart a la diversité du pays ne aulx manans de ycelluy, et au contraire ceulx du dit pays non regardans au droit de souveraineté de église ne de seigneur, firent en sa hayne et de sa cité de Tournay les dessus dits tort et injure aux officiers de la court de sa dite ville et cité.

De la rebellion de ceulx d'Arras après appointement fait au Roy, et de la conqueste de la dite ville d'Arras, Bouchain et le Quesnoy par le dit seigneur.

Et pour continuer nostre histoire et matière, vray est que le Roy Loys estant allé vers Boullongne, Hesdin et aultres lieux de Picardye pour les réduire et mettre en son obéissance, ceulx de la ville de Arras non contens de leur bon traictiet et courtois appoinctemens a quoy le Roy les avoit recheus, se tournèrent contre luy et envoyèrent devers la damoisielle

de Flandres aulcuns leurs députez des plus notables de la ville pour avoir secours a résister contre le dit seigneur, lesquels allant devers la dite damoisielle furent prins sur chemin et menez au Roy, lequel les envoya en sa ville de Hesdin, auquel lieu et place ils furent décappitez jusques au nombre de dix et sept personnes, qui tous avoient fait serment au Roy en faisant leur dessus escript appoinctement. Et encore ceulx du dit Arras non contens se esmeurent et firent décappiter aulcuns bons prudhommes et gens de haulte fachon quy leur avoient desconseillé et desconseilloient la rebellion au Roy.

En ceste saison, messire Phelippe de Crièvecoeur, seigneur des Cordes, quy avoit esté leur capitaine, voyant leur folle conduite et oppinion, habandonna yceulx d'Arras et se rendit au Roy, quy le rechut en son service. Le dit seigneur pareillement rechut a mercy et en son service tous les seigneurs et chevaliers et escuiers et aultres du pays de Picardye quy se rendirent a luy en grant nombre, et leur donna toutte francise de corps et de biens. Le Roy estant en Picardye come dessus est dict, messire René de Lorraine vint par devers luy amenant messire Anthoine, frère bastard du feu duc Charles de Bourgongne quy avoit esté prins en la bataille, estour et desconfiture de devant Nancsy et en fist présent au Roy, lequel paya la ranchon du dit bastart et le retint en son service, luy donnant la charge et conduicte de cent lances; fist aussy eslargir de prison messire Jacques de Luxembourcq quy plus de ung an avoit estet prisonnier et prins devant Arras come devant est touchiet, et le retint pareillement en son service a la charge de cent lances. Ainsy traictoit en toute clémence et doul-

ceur ceulx dont il estoit au dessus, et en lieu de rigoreuse justice usoit de pitoiable miséricorde.

Touttes ces choses se faisant en telle manière, le peuple d'Arras persévérans en leur perversité et mallice, et non content rebeller au Roy ne cessoit irriter et blasphémer sa roialle maiesté et puissance, aussy come le voeillant provocquer a ce que il les allast envahir et assallir. La pluspart d'yceulx proférant paroles criminelles, injurieuses et desrisoires de sa très digne personne, et tant que finallement le Roy sachant leur obstinée et endurchie rebellion, et considérant que amour ne doulceur ne valloient a convertir ne amollir leurs desréglés corraiges, retourna la cité de ycelle, en laquelle avoecq grosse puissance, il fist afuster ses gros engiens a pouldre et battre la dite ville en telle manière que non obstant la puissance tant du peuple de la ville come de grand nombre de gens d'armes dont ils se estoient garnis après la muraille abattue, en moins de wit jours il print la dite ville d'assault et entra dedans, non par la porte mais par dessus les fossés et murs abattus. Et ja soit ce que il eust ceste victoire et que bien estoit au dessus de eulx, il ne vollu souffrir la dite ville estre pillée ne le peuple estre occis, mais leur donna corps et biens saufs come non mémorant les injures et desrisions contre luy faictes et perpétrées, et en ceste manière, Dieux mettant en son cuer bénignité en lieu de rigoreuse vengance, fut il seigneur et mestre de la dite ville, en laquelle luy partant laissa bonne garnison, come il avoit fait ailleurs et es aultres villes quy se estoient rendues a son obéyissance.

Le Roy après l'expédicion de la dite ville de Arras tira, luy et son armée, devant la ville de Bouchain

en laquelle estoit forte garnison très contraire au Roy et nuysable au pays de entour dès le vivant du duc Charles. Incontinent le Roy venu devant le dit lieu et place, somacion fust faite à la dite garnison que il luy rendeissent la dite place, laquelle chose ils refusèrent, et adonc le Roy fist afuster ses engiens a pouldre et battre la dicte ville, laquelle après les tours et murailles prosternées a terre, fust prinse par force et tout mis à la vollenté du Roy. Mais ceste conqueste ne fust point sans perte, car le Roy estans sups les fossés de ycelle et parlant avoecq messire Taneguy Du Chastel, gouverneur de Roussillon, et le escuier Navarot, vint ung cop de culleverine de la dite ville quy attaindy et entra en la jambe du dit Tanneguy a l'occasion duquel il morru aulcuns jours après, dont le Roy fust moult dollens, car moult le amoit pour sa fidélité et vaillance. Et la dite ville de Bouchain expédiée, le Roy se tira vers Le Quesnoy le conte, laquelle il conquist pareillement que il avoit faict Bouchain, car il n'estoit tour ne muraille tant eust de grosseur ou force, quy peust résister ne tenir en estat contre ses engiens, ne peuple quy peust soustenir les assaulx de ses gens de guerre auxquels il sambloit que Dieux fust en ayde, et néantmoings quelques exemples que ceulx du pays contraire veissent, ils ne se voullurent humillier ne mecttre et rendre en son obéyssance.



De la conclusion de guerre de tous ceulx d'entour la ville de Tournay; du mariaige du duc d'Aultrice à la fille du duc Charles; et d'aulcuns accord entre ceulx de Tournay et de la ditte fille damoisielle de Flandres.

Donc pour venir a nostre gherre de Tournay, vray est que après touttes les comocions non seullement des villes de Gand et Bruges, mais de tous les pays de Flandres, Brabant et Haynault et aultres quy avoient esté au duc Charles, et après que grand nombre de gouverneurs et gens de grand estat furent esté exécutez a mort ou desnuez de leurs substances, tous les pays, consaulx et communs condescendirent et se confermèrent en une conclusion telle que tant leur damoisielle ne eulx ne obéyroient au Roy, mais luy seroient contraires et résisteroient a luy et aulx siens en touttes forces. Et en ce temps furent faictes aliances de la dite damoisielle de Flandres a l'empereur Frédérich d'Allemaigne et a son fils Maximilien, duc de Aultrice, lequel Maximilien fiancha la dite damoisielle et luy vint faire ayde en la guerre conclute contre le Roy a laquelle se disposèrent tous ses pays.

Durant lesquelles préparacions et devant que le Roy eust déclaré se voeillant aydier de sa ville et cité de Tournay pour fairé sa guerre, la damoisielle de Flandres et ceulx de Gand et du dit pays envoyèrent par plusieurs fois devers ceulx de Tournay, eulx réduisant en mémoire tant par lèvre come par lettres le anchienne amour et bone conversacion quy avoit esté entre eulx, et requerrant que ainsy feust entretenu sans ce que ils permissent ne souffresissent garnison de gens de guerre pour venir logier en leur ville, en leur promettant bonne et sceure comunicacion et sauf conduist

général pour tous ceulx du dit Tournay et bailliage de Tournesis avoecq tous les manans et habitans des pays de la damoisielle de Flandres, leur princesse et dame, en usant de termes de manaces en cas que ils feissent le contraire, auxquels ceulx de la dite ville de Tournay respondirent en fiance de ces promesses que, pour le entretenement de marchandise et le bien de la chose publique, ils désiroient de tout coeur estre et demourer en amour et comunicacion avoecq leurs voisins, sauf tousiours la feaulté qu'ils debvoient au Roy, leur droicturier et naturel seigneur, et son bon plaisir en touttes choses auquel ils ne poulroient ne voulroient désobéyr, mais de leur propre mouvement ne demanderoient garnison moyennant que ceulx des pays de la dite damoisielle se absteinssent emprendre sups eulx et que les violences et emprises jà faictes contre eulx cessassent; sur lesquelles proposicions et collacions, leur dicte damoisielle envoya aux gouverneurs de la dite ville, ses lettres scellées en placart de son contre scelle contenant ceste fourme :

« De par la duchesse de Bourgongne, dè Brabant, de « Lembourcq, de Lucembourcq et de Gheldres, contesse « de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Haynnau, « de Hollande et de Zellande, de Namur et de Zuytphen.

« A tous nobles chevaliers, escuiers, chiefz, capi- « taines, routes et compaignies de gens d'armes et « de trait et autres gens de guerre, estans présente- « ment et qui seront cy après en nostre service, et a « tous noz bailliz, prevostz, maires, bourgmaistres, jurez, « eschevins, gardes et gouverneurs de noz bonnes villes, « chasteaulx, forteresses, pontz, portz, passaiges, juris- « dictions, destrois et lieux et autres noz justiciers, « officiers et subgez cui se peut et pourra touchier

« et regarder ou a leurs lieutenans, SALUT. — Il est « venu a nostre congnoissance que combien que les « manans et habitans des villes, cité et bailliages de « Tournay, Tournesiz, Saint Amand et leurs appar- « tenances se soient tousiours et meismement pendant « ces divisions, gouvernez et conduiz envers nous, « noz pays, seigneuries et subgez en toute doulceur, « amour et faveur en permettant, souffrant et laissant « nos dits subgez pleinement et paisiblement hanter, « venir, converser, estre et séjourner, par jour, par « nuyt et autrement, en et parmi les dites villes, « cité et bailliaiges, sans leur avoir fait ne donné en « corps ne en biens aucun empeschement : touteffois « aucuns, come entendu avons, eulx portans et disans gens « de guerre conversans et se retrayans es bonnes villes, « jurisdictions, places et lieux de nostre obéissance, se « ingèrent journelement de faire pluiseurs pilleries, « roberies, destrousses, courses et semblables en- « treprinses et oultraiges sur les dits manans et habi- « tans de Tournay, Tournesiz et Saint Amand et leurs « biens, a nostre très grant desplaisir et détriment. « POURQUOY nous, ces choses considérées, désirans « pourveoir aus dites entreprinses et oultraiges, affin « meismement que les dits de Tournay, Tournesiz, Saint « Amand et de leurs dites appartenances puissent mar- « chandament venir et converser en nos dits pays, « terres et seigneuries, ainsi qu'ilz ont tousiours « accoustumé de faire, vous mandons et commandons « expressement et a chascun de vous en droit soy et si « come a lui appartiendra et sur tant que doubtez mes- « prendre envers nous et encourir nostre indignacion, « que vous souffrez, permettez et laissez les dessus « dits manans et habitans des villes, cité et bailliaiges

« de Tournay, Tournesiz, Saint Amand et leurs appar-
« tenances seurement, sauvement, pleinement et pai-
« siblement venir, entrer, hanter, converser et fré-
« quenter en nos dits pays, terres et seigneuries et
« y amener, vendre et distribuer leurs biens, denrées
« et marchandises licites, et pour ce faire, passer,
« rapasser, estre et séiourner en et parmi noz bonnes
« villes et autres lieux de nos dits pays a tout
« leurs dits biens, denrées, marchandises, bagues,
« joyaulx, or, argent et autres choses quelzconcques li-
« cites et non deffendues, de jour, de nuyt, a piet,
« a cheval, a chariot ou autrement, soit par eaue
« ou par terre et par tant de foiz que bon leur
« semblera, tout ainsi com noz propres subgez, en
« vous deffendant, et a chacun de vous, de faire au-
« cunes courses, entreprinses ou domaiges sur les dits
« de Tournay, Tournesiz et Saint Amand, ne de leurs
« dictes appartenances, ne leurs biens, en aucune
« manière, tant et si longuement qu'ilz traittèrent nos
« dits subgez par la manière cy dessus déclairée. Et
« se aucuns de eulx ou leurs biens ont esté prins,
« arrestez, destrousez ou pilliez es mettes de voz povoir
« et offices ou ailleurs, faictes incontinent mettre a
« pleine délivrance les personnes et rendre et restituer
« leurs dits biens, et pour ce faire contraindre ré-
« aument et de fait tous ceulx que il appartiendra,
« pourveu que nos dits subgez pourront semblable-
« ment, marchandement et autrement, sauvement,
« seurement et paisiblement hanter et converser
« es dites villes, cité et bailliaiges de Tournay,
« Tournesiz, Saint Amand et leurs appartenances, et
« que les avant diz manans et habitans de yceulx
« lieux ne feront ou pourchasseront ou feront faire et

« pourchasser, par eulx ou autres quelzconques, chose « qui soit ou puist estre préjudiciable ou grevable a « nous, nos dits pays, terres, seigneuries et subgez, « et en ce vous conduisez par telle facon que ayons « cause de estre contente de vostre bonne obéissance. « Saichans que du contraire nous desplairoit, et « ferions pugnir les delinquans si griefvement que ce « seroit exemple aux autres. Et pour ce que lon pourra « avoir a faire de ces présentes en pluisęurs et di- « vers lieux, nous voulons que au *vidimus* qui en sera « fait soubz scel autenticque foy soit adioustée come « a ce présent original. — Donné en nostre ville de « Bruges, soubz nostre contreseel ycy placquié, le XIme « jour davril lan de grace mil quatre cens soixante « et dix sept après Pasques ». — Par madamoiselle « la ducesse, monseigneur le duc de Cleves, monsieur « de Ravestain, lieutenant général, maistre Jehan de « la Bouverie, seigneur de Wyarie, chief du conseil, « et autres présens. Signé De Halewin. »

De aulcune embassade de maistre Ollivier Le Daim et aultres envers la damoisielle de Flandres en la ville de Gand.

Non obstant lesquelles lettres et toutes les promesses, sauf conduit et choses dessus dictes, le peuple des pays de la dite damoisielle n'en voulut rien tenir, ains de jour en jour et de heure en heure plusieurs destrousses, roberyes, arrests et pilleries aux personnes, biens et marchandises des bons marchands et aultres manans et habitans des dictes villes, cité et bailliage de Tournay, Tournesis, Saint Amant et de leurs appartenances, et plus que paravant ne avoient

fait. Ces choses se faisant, aulcun de nom maistre Ollivier le Daim, natif de Thielt, en Flandres, jadis barbier du Roy, quy le avoit eslevé en honeur par sa bone conduicte et léal service, fait capitaine du Pont a Meulenc, et envoyé en Tournay dès le comencement du précédent moys de février pour certaines choses a luy comises, se partit de la dite ville avoecq aulcuns secretaires et gens de conseil, lesquels allèrent par le commandement du Roy en la ville de Gand, ou pour lors estoit la diete damoisielle. A laquelle le dit mestre Ollivier, sa credance monstrée, déclara la bonne affection et cordialle amour que le Roy avoit a elle et aultres charges que ils avoient du Roy pour la incliner a ce que amiablement elle se accordast avoecq luy; mais tout leur fait fust vain, et ne peult la chose venir a bon effect pour les empeschements du peuple et de aulcuns du conseil de elle.

De la division de la ville de Saint Amand pour les abbés, et des causes de la guerre de Tournay et garnison de ycelle.

Et advint entre autres choses que environ les festes de Pasques du dessus dit an soixante dix et sept, maistre Arnault d'Anglade, prothonotaire du Saint Siége apostolicque et abbé commandataire de l'abbaye de Saint Amant en Peule, estoit en sa dite abbaye, laquelle est de fondacion royalle, et avoecq ce la ville et tout le territoire du dit Saint Amant sont neuement et sans quelque moyen du bailliage de Tournesis appartenant au Roy. Et luy estant en sa dite église, aulcune poppulace du dit Saint Amant, quy peu avant avoient tenu le party de mestre Philippe de Brymeu, préten-

dant droit a la dite abbeye, se eslevèrent contre le dit mestre Arnault d'Anglade, abbé, et a l'ayde de grand nombre de gens d'armes tenans party contraire au Roy, le contraindirent soy enfermer et demourer en son abbeye, laquelle ilz assiégèrent et assalirent de traicts a pouldre et gros engiens, disans expressement que tout ce que en faisoient estoit en la faveur du dit Philippe de Brimeu et en la hayne du dit Arnault d'Angladc pour ce que il tenoit le party du Roy. Et tant firent que en la parfin, le dit Arnault, quy estoit home d'église et ne avoit la force pour luy, fust constraint laissier entrer les dits adversaires au fort de son église sans plus sa vye saulve, et yceulx entrés le prindrent incontinent et le menèrent prisonnier a Mortaigne, a Condet et ailleurs, et ranchonnèrent a leur vollenté tous ceulx que ils trouvèrent en l'église avoecq le dit abbé, tant ses serviteurs come ses voisins tenant le party du Roy, quy estoient mieulx de cent hommes, sans Ernoul Croquevillain, bourgois de Tournay, grant maire de la dite ville et terre dudit Saint Amant quy peu avant estoit issus de nuyt pour avoir secours : mais il fust prins et mené prisonnier au castiel de Wavelain et illecq longement detenus par aulcun de nom Anthoine Desains, et finablement non obstant tous les mandemens de la damoisielle de Flandres et les comandemens faicts par les wissiers d'armes de rendre les dits prisonniers supz paynes indictées aulx désobeyssans, tout fust vain et sans fruict. Car pour les dits mayeur et aultres estre au délivré, leur fally constrainctement payer grosses sommes de deniers auxquelles les ranchonnèrent et composèrent ceulx quy les tenoient prisonniers, lesquels quand aulcuns exécuteurs des lettres ou mandements de la dicte damoysielle

se approchoient de eulx pour faire ses commandemens et explois ne donnoient aultre response fors que, se il ne se partoit de illecq, il auroit injure de son corps. Supz quoy le cas remonstré a la dicte damoisielle, furent envoyés de recief ses lettres patentes de pourvision nouvelle, mais tout fut illusore et non obéy et convint faire la vollenté des rebelles.

En ceste meisme saison furent les biens et marchandises des manans de la ville de Tournay et de aultres marchans de France ayans sauf conduys prins, pilliés et publicquement vendus en la ville de Lille, de Douay et es aultres villes et pays de l'obéyssance de la dite damoisielle en grande extimacion de cevance, non obstant leurs lettres de saulf conduist et communicacion et ostencion de ycelles, dont on ne tenoit conte, et que pis estoit, journellement ceulx des pays de la dicte damoisielle voisins a Tournay prendoient les manans et habitans de ycelle ou du bailliage de Tournesis et les menoient prisonniers, composoient et ranchonnoient, aussy pilloient et ravissoient leurs biens et bestes sans quelque deport. Et tant que finablement, Tournay se trouva de tous points sy adironné de mal voeillans en la hayne que ils avoient au Roy, que il fust de nécessitet aux manans de ycelle eulx tenir au fort de leur dite ville sans en yssir ou eslongner.

Or est assez remonstré coment la ville et cité de Tournay vint en ceste extrémité que si elle voulloit garder sa fidélité au Roy come tousiours a faict sans bloisier ne faindre, il luy convenoit se entremettre de la guerre, et prendre secours, force et ayde de son bon seigneur et mestre quy point ne la volloit perdre. Pour laquelle chose ycelluy seigneur, c'est assavoir le Roy Loys de France, considérant que ycelle sa dite

ville avoit moult a souffrir, patir et endurer, et néantmoings dissimuloit et ne envoyoit devers luy a refuge; ains sachant que ycelle sa cité de elle meisme ne povoit résister a la force et malice de ses adversaires, et non voeillans en estre aliéné de la plus précieuse fleur du noble vergier de son royaulme, et laquelle est demourée droicte sans flechir ne rompre, quand les aultres se sont supployées aulx vents et foudroiemens des régions contraires, y envoya force gens d'armes pour garder et conserver ycelle entière et sans quelque mascullure. Vecy donc la cause de nostre guerre de Tournay contre la vollentet de plusieurs manans et habitans de ycelle quy, par adventure, euissent trop atttendu quérir et demander remède contre tel venin et poison dont tout le pays estoit infecté, quy journellement se efforchoit le vomir et espandre supz et contre ycelle.

Je vendray donc maintenant au fait de mon kallendrier, lequel je ay promis escripre et faire au commencement de ma narracion, comenchant ycelluy le *vingt et troisième jour de may l'an de grasce mil quatre cens soixante et dix sept*, et du règne de Loys de Vallois, Roy de France, onzième de ce nom, le *seisième*. Et pour ycelluy mon kallendrier mieulx illuminer et aorner, je continueray de jour en jour, escripvant ce que je ay veu et sceu advenir en Tournay et a l'environ touchant la guerre, sans y adjouster aultre chose que la pure vérité des coses advenues, tant en la dicte guerre comme en plusieurs treves et abstinences de guerre quy ont esté accordées et conclud durant le terme de mon dit kallendrier et oeuvre. Lesquelles choses escripvant, je nomeray les homes d'armes et archiers de l'ordonnance du Roy

pour nom général *Franchois*; les gens de piet venans de France, *casquets*; ceulx de Tournay quy se sont meslés de la guerre, *piétons*; et tous tenans party contraire au Roy, tant de pied come de ceval, *Bourguegnons* et aulcunes fois pour nom especial *Flamens*, *Haynuiers* ou de tel pays que ilz estoient, comenchant en telle manière :

I.

De la venue des gens d'armes du Roy en la ville de Tournay; des courses des dites gens d'armes a Lannoy, a Leuze, et d'aulcuns officiers de la dicte ville mandes de par le Roy (23-27 may 1477).

L*e vendredy vingt troisième du moys de may l'an mil quatre chens soixante dix sept*, environ deux heures de l'après disner, vint premièrement en la ville et cité de Tournay, par l'envoy du Roy Loys de France, Navarot d'Anglade, seigneur de Coulombiers, escuier du Roy, et avoecq luy environ vingt lances, entrant en la ville par la porte vallenchenoise. A la quelle apparoit come sachant leur venue, maistre Ollivier le Dain, dont dessus est faicte menscion, assisté de aulcuns de la dite ville tels que bon luy sembloit. Et entour quatre heures du meisme après disner, vint aussy par la dite porte, messire Collard, seigneur de Mouy, chevalier, lequel le Roy avoit ordonné son lieutenant et cappitaine général en Tournay et Tournesis, et avoecq luy une aultre compagnie de gens de guerre bien en point, dont les aulcuns estoient de l'ordonnance de messire Tanneguy du Castiel,

gouverneur de Roussillon, quy estoit demouré mallade de la blechure de devant Bouchain, come dessus il est touchiet, et les aultres estoient au dit de Mouy. Quand ceste compaignie de gens d'armes fut venue en Tournay, les gens des pays voisins dont largement avoit en la dite ville, se partirent hastivement et retournèrent en leurs lieux et domicilles, le ung en Flandres, le aultre en Haynault, et ailleurs dont estoient, esquels lieux ils dénonchèrent et divulghèrent que Tournay avoit recheu garnison franchoise, et pour cent lances quy pour lors y estoient on crioit chinq cens. — Adonc fust la ville de Tournay déclarée ennemye de tous les pays voisins, et ne avoit al heure sy bon amy en Flandre, Haynau, Lille, Douay et ailleurs quy ne voulsist avoir mis la dite ville a destruction, sans memorer ne considérer les bontez, doulceurs, courtoisies et amistiés desquelles elle avoit tousiours usé envers eulx, se monstrans volloir complaire a cascuns et non volloir monstrer vengeance des intollérables vexations que journellement on faisoit a ses manans, subjects et bien voeillans.

Le samedy XIIIIe du dit moys, l'escuier Navarrot, a la clameur et plainte des bonnes gens des villages du bailliage de Tournesis, disans que les aulcuns voisins enmenoient leurs bestes et gens prisonniers, monta a ceval et alla sups les champs avoecq environ vingt chinq lances furnies par la porte Coquerel. Et eulx venus vers Blandaing, trouvèrent ceulx quy faisoient ce desroy, lesquels laissèrent et habandonnèrent leur butin et s'enfuirent; mais le dit Navarot et les siens les poursuivirent jusques a la barrière de Lannoy où ils trouvèrent, c'est assavoir a Toufflers et illecq,

bien trois cens homes armés, tant paisans come aultres, de piet et de ceval, ausquels ils se combattirent et occirent aulcuns des dits paisans, et en prindrent plusieurs et enmenèrent prisonniers en Tournay, eulx rentrans en ycelle la plus part par la porte Sainte Fontaine. Et ainsy ceulx de ce quartier la quy avoient comenchiet la guerre, en peu de temps goustèrent de ses fruits. Ceste mesme journée, la garnison de Mortaigne, quy longtemps avoit tenu party contraire au Roy, et fait plusieurs maulx au bailliage et ailleurs, habandonnèrent le dit lieu, auquel fust garnison mise de par le Roy.

Le dimance vingt chinquiesme du dit moys, et feste de la sainte Pentecouste, bien matin, le seigneur de Mouy, cappitaine en ceste partye, et avoecq luy toute la garnison françoise estant en Tournay, firent chargier aulcuns engiens et esquielles, et habillier plusieurs canoniers de la ville, et yssirent par la porte de Marvis; mais tantost renvoièrent les dits engiens et tirèrent vers la ville de Leuse, en laquelle venus ils prindrent, fustèrent et desmollirent la forteresse appertenans au duc de Nemours, et amenèrent en Tournay grand butin de vaques et de prisonniers, et mesmement le castelain du castiel et cappitaine de toute la ville et terre du dit Leuse, dont plusieurs furent esmerveillez.

Le lundy XXVIe jour dudit moys, ne fust faicte chose touchant la guerre dont mémoire doibve estre faicte. Mais ce jour se commencha en Tournay une nouvelle manière et usage de marchandise non veu en ycelle des plus anchiens quy vivoient alors, ne cent ans devant. Car en tous temps passé de paix, les gens des pays voisins et marchans de toute contrée

amenoient ou apportoient en Tournay leurs biens, marchandises et denrées, où ils les vendoient et en recepvoient les deniers pour en faire leur prouffict en bonne et seure communicacion civille. Mais en ce jour on veyt en plain marchiet, par haulce et enchères, les personnes des homes prisonniers, et mesmement aulcuns de la terre et ville de Leuse quy peu devant, en leur outrecuidance et follye, contant Tournay come en leurs mains, exposoient a vente en leurs convives aulcunes des plus belles maisons du marchiet de ycelle. Ce jour aussy avoecq lesdits personnaiges furent vendus les biens meubles et bestes des pays voisins a vil prix et sans en avoir les laboureurs quelque profist, mais les gens de guerre. Oh, quelle mutacion de pollisce nouvel ! Les voisins de Tournay en la hayne du Roy refusoient vendre leurs biens et denrées en ycelle et ne y voulloient aller, et les Franchois forciblement les allèrent quérir et vendirent en ce dit jour leurs corps et leurs biens, sans ce qu'ils en eussent aulcun prouffist.

Le mardy vingt septième dudit moys, au plus matin, se partirent de Tournay le seigneur de Mouy, Navarot et la plupart de la garnison, et allèrent a Bouchain devers le Roy : se partit aussy avoecq eulx maistre Ollivier le Daim, cappitaine de Meullean, quy avoit esté envoyé du Roy en la dite ville de Tournay avoecq aultres secrétaires, dès le premier jour du précédent moys, come dessus est dit. Sy partirent aussy et allèrent aussy avoecq les dits gens d'armes par le comandement du Roy, aulcuns officiers et gouverneurs de la dite ville, c'est assavoir Martin de Barry, second prevost, Jehan Canone, grand doyen de la communauté, Lion

Haccart, mayeur des escevins, Arnould Bernard, soubz mayeur des eswardeurs, maistre Sallomon Testelin, advocat et souverain conseiller de la ville, et mestre Jehan Maurre, premier greffier de ycelle, avoecq aulcuns aultres officiers et serviteurs de justice de la dite ville, sans savoir pourquoy le Roy les avoit mandés. Et ce meisme jour au soir, l'escuier Navarot retourna en la ville, et avoecq luy environ vingt lances.

II.

De la prise de Jehan de la Victe, cappitaine des Flamans au pont d'Espierre. De la desconfiture des boutes feux, dont trois furent pendus vers Chin. D'aulcunes remonstrances du seigneur de Mouy en la halle des prevosts et jurés. Des assemblées du duc de Gueldres et des Flamans au pont d'Espierre. De aultres officiers de la dite ville mandés du Roy, et grande victoire et conqueste sur ceulx du Haynault. (24 may-4 juin).

L*e mercredy XXVIII*^e *dudit moys*, bien matin, le dit escuier Navarot adverty que des paysans flamans s'étoient assemblez et fortifyés au pont d'Espierre, monta a ceval, luy et ses vingt lances, et avoecq luy messire Eustasse Savary, chevalier, seigneur de Warcoing, et environ chinquante piétons de la dite ville et du bailliage, et yssirent par la porte Sainte Fontaine. Et eulx venus au dit pont d'Espiere quy estoit fortiffié de tranchiers et de bolvaires et de claies et de cars, rompirent par force les dites tranchiées et passèrent le pont; mais, avant que tout fust deffait, Navarot, la lance au poing, fist sallir son ceval sur le dit pont et oultre ung cariot non destourné,

et de la meisme course percha ung flamancq bien armé et le abatty mort. Et adonc les gens dudit Navarot, sieuvant leur mestre, furent subitement jusques ou estoit Jehan, seigneur de la Victe, chevalier, cappitaine des Flamands quy luy et les siens se misrent à deffense de pied, le dit cappitaine non povant estre monté a ceval, pour la subite venue des Franchois. En laquelle envahie furent aulcuns Flamans occis, le dit Jehan de la Victe, leur cappitaine, prins avoecq Lion Levaillant et quatorze aultres de ceulx quy gardoient le passage, lesquels ils amenèrent en Tournay par vive force, jà soit ce que les dits Flamans fussent bien sept cens hommes parmy ceulx du castiel, et ils ne estoient point cent et cinquante. Cette emprise ainsy faicte et les dits Franchois rentrés en Tournay, les Flamands allèrent bouter le feu au castiel et en plusieurs maisons de Warcoing qui est emprès Espierre. Ce meisme jour, après la porte close, les gens des faubours et des prochains villages de dehors la porte de Sainte Fontaine eslevant grand bruyt et effroy, vindrent crier de dessus les fossés aux gardes de la porte et des murs que les adversaires estoient a Maire et encore plus près pour prendre leurs corps et biens. Laquelle chose oye du dit Navarrot, luy et les siens incontinent yssirent anx champs pour rebouter leurs ennemis, mais ne trouvèrent ame, se revinrent sans aultre chose faire. Ceste meisme journée bien tart revindrent en Tournay par le congiet du Roy, Martin de Barry, second prevost, Jehan Canone, grand doyen, et Ernould Bernard, soubz maieur des esgardeurs, qui le jour précédent se estoient partis de ycelle come dessus est dit. Les aultres trois quy s'en estoient allés avoecq eulx, c'est assavoir Lion Hacquart, mestre

Sallomon Tiestelin et Jehan Maure, furent envoyez, de par le Roy, en la ville de Paris et deffendu que de illecq ne se partesissent sans son congiet. Ce meisme jour et le précédent, firent les arbalestriers et archiers de la ville de Tournay aulcunes monstrances et essays en leurs fossez et places ordennées, pour savoir coment ils estoient pourveus tant de armures come de bastons.

Le jeudy XXIXe dudit moys, retourna messire Collard de Moy de devers le Roy, et entra dedans la ville de Tournay en plus grand nombre de gens de guerre que devant ; avoecq ses cent lances de ordonnances luy furent adjoutées les cent lances du gouverneur de Roussillon, furnyes a plain parmy ce que Navarot en avoit. Ainsy appert que, a ceste heure, estoient en la ville deux cens lances de gens d'armes de garnison de gherre.

Le vendredy trentiesme jour du dit moys, de nuyt, plusieurs Flamens, accompagnez de grand nombre de paisans adversaires au Roy, vinrent bouter le feu au castiel de Chin appartenant au seigneur de Mouy, et en la plus part des maisons du dit Chin et de Ramegnys ; la nouvelle duquel fait apportée a Tournay, le dit seigneur de Mouy se party hastivement de la dite ville avoecq toutte son armée, et poursuivirent les Bourguegnons jusques aux portes de Lannoy, en laquelle poursuite en y eult d'occis environ, que Flamens que paisans quy avoient bouté les feux, quatre vingts, et plus en feust demeuré se la guide des Franchois ne eust fally de son cemin. Trois de ces boutefeux, natifs de Helchin, dont les deux estoient frères et le tiers leur germain, furent prins en cette yssue et, le meisme jour de l'après diner, pendus a deux arbres

emprès Chin, par le jugement de Jehan de Saint Jenois, chevalier, seigneur de Clerieu, lieutenant du bailli de Tournesis, nouvellement institué au lieu de Nicolas de Touwars, quy longtemps l'avoit esté. En ceste poursieute et rescousse, furent blechiés et tués plusieurs chevaulx des Franchois des picques des Flamans, entre lesquels celuy de l'escuier Navarot fust tué dessoubs luy. Et pareillement y furent bléchiés plusieurs des gens de la garnison franchoise, mais nuls de yceulx ne demoura mort sur le camp. Ceste envahye et poursieute faicte, messire Collard de Mouy, retournans en la ville, se transporta en la halle du conseil de ycelle, en laquelle les quatre consaulx estoient assamblés, aux quels le dit seigneur présenta lettres de par le Roy contenant crédence de ce que il exposeroit et coment le Roy le avoit faict son lieutenant général en Tournay, Tournesis et a l'environ. Lesquelles lettres monstrées, il leur exposa plusieurs choses de par le Roy touchant le fait de la guerre et aultrement, et que le Roy en la présente guerre se voulloit aidier de sa dite ville de Tournay. Et entre aultres choses, leur déclara que combien que le Roy eust détenu les trois personnaiges dessus nommés et envoyés a Paris, néantmoins très bien estoit content du peuple de la ville et le avoit en grande chierté et recommandacion, mais le Roy se voulloit infourmer et avoir conseil de aulcuns homes expers, et non mye tant seullement de Tournay mais de aultres lieulx de son royaulme pour y mettre bonne provision. Toutes lesqueles remonstrances du dit seigneur de Mouy oyes, ceulx du dit conseil de la ville sentant le plaisir du Roy estre tel, furent de assens user par son advis et délibéracion quant aulx coses touchant la guerre.

Le samedy darenier jour du dit moys, fut sceu en la ville de Tournay que les Flamens se estoient retraits en leurs lieux et pays, pour laquelle chose les Franchois ne allèrent en ce quartier. Et én ce jour, environ dix heures du matin, vint et entra en la dite ville encore une brigade de cent lances de France, laquelle conduissoit Perin des Ages, lieutenant de l'admiral de France. Vindrent aussy avoecq eulx plusieurs nacquets gascons, cranequiniers de pied. Ce mesme jour furent les vivres mis a prix en Tournay et deffendu les non haulcier; mais il ne dura guerre, car nul ne voulloit donner son bled, son advaine ne son buere, fromage, sel et aultres vivres a sy petit pris que on les avoit publiés.

—

Ceste fin de may a esté et fust le commencement de la guerre sans nulle disposicion de paix, car come depuis fust sceu, les Flamens, par l'acort et ordonance des villes de Gand, Bruges, Ypre, Courtray, Auldenarde, avoecq ceulx du Francq et de toutes les villes de Flandres, se rassemblèrent jusques plus de vingt mille hommes, et se vindrent de nuyt logier et fortifier au pont d'Espierre, comme pour faire et tenir siége contre la ville de Tournay. Et de ycelle assamblée armée estoit cief et conducteur messire Aldof, duc de Gueldres, lequel la damoisielle de Flandres, après la mort de Charles, son père, avoit eslargy de prison et constitué cappitaine général de sa guerre, en luy donnant son estandart.

—

JUIN MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT.

Le dimance premier jour de juin et fieste de la Sainte Trenitet du dit an soixante et dix sept, au

matin, le seigneur de Mouy, acompaigné de bonne brigade de ses gens, se transporta en Haynau vers Herraine et aultres lieulx près du Mont Saint Audebert, desquelles places il amena en Tournay plusieurs prisonniers et grand nombre de bestes et de aultre butin, pour ce que ceulx du dit pays ne avoient vollu estre contens de demourer en accord avoecq ceulx de Tournay, ne communiquier avoecq eulx, come paravant le dit seigneur avoit offert.

Le lundy second jour du dit moys, l'escuyer Navarot, adverty que messire Taneguy du Castiel, gouverneur de Roussillon, estoit mort du coup de trait de devant Bouchain, se partit de Tournay avoecq toute la brigade quy avoit esté au dit gouyerneur, et aussy ceulx du lieutenant de l'admiral, et s'en allèrent devers le Roy. Se partirent aussy et allèrent avoecq eulx par constraincte Gilles de Loyaulcourt, mayeur des esgardeurs, maistre Jehan de Tournay, advocat et second greffier de la dite ville, Nicolas de Thouars, peu avant lieutenant du bailly de Tournay et Tournesis, et Jehan Fournier, procureur du Roy en iceulx bailliages, lesquels furent envoyés en la ville de Paris avoecq les aultres personnaiges cy dessus déclarez. Ce mesme jour de l'après disner, vindrent en comission avoecq leur estat Franchois de la Sauvagière et Jehan de Beauvoisin, seigneur de Montelimart, cappitaines cescun de chinquante lances bien furnies de gens de fachon et bien en point.

Le mardy troisième du dit moys, ne fust faicte chose quant à la guerre qui face a rédiger par escript, car les Flamens logiés et fortiffiés a grand nombre au pont d'Espierre se tenoient sans yssir de leur fort.

Le mercredy quatriesme jour du dit moys, bon matin, c'est assavoir entour myenuyt, le seigneur de Mouy et toute le armée franchoise yssirent de Tournay par la porte de Marvis et allèrent en Haynaut. Et environ deux heures de l'après disner, retournèrent en la ville, amenans avoecq eulx entour cent et chinquante prisonniers et merveilleux et grand butin de bestes et baghes que ils avoient emprins a grant payne, car ils avoient esté quinze heures a cheval sans descendre, fait mieulx de quatorze heures de chemin et en trois batailles a ceulx du pays qui résistèrent a grand force : premièrement au castiel de Brifueil, ou plusieurs se estoient assemblés quy sallyrent dehors et furent tous mors ou prins; secondement au Pont a la Hayne ou les paysans se portèrent vaillammant, mais la force ne fust lheure; et tiercement emprès Harchies, ou les adversaires se deffendirent longement et bleschièrent plusieurs franchois par traits, et aulcuns cevaux pareillement. Et advint illecq que ung josne chevalier franchois, nommé messire Michel de Granges, de environ vingt et deux ans d'eage, courant après les ennemis, et son ceval trébuchant, fut incontinent feru au corps de la picque de ung paisan et moru sur le champ. Pour laquelle mort fut fait commandement que tous les prisonniers d'icelle brigade fussent esgeullés; lequel commandement fut exéeuté, ou on couppa la gorge a environ chinquante homes que ils avoient prins, et meismement celluy qui avoit feru le dit chevalier fut tué come les aultres. Mais aultres compaignies des Franchois alées par ailleurs avoient des prisonniers quy ne furent point tuez comme yceulx. Le corps du dit chevalier mort fust apporté en Tournay et enterré aulx Augustins, en la chapelle de Notre-Dame, en grand honneur et sollempnité.

III.

De le occision faicte à Saint Amant par les Bourguegnons de la grande armée faicte par les Flamens vers la porte du Bruille. De pluseurs courses et envahyes des gens de gherre de Tournay, et de la décapitation de deux dont les tiestes furent posées aux portes de Marvis et Saincte Fontaine (5-21 juin).

L*e jeudi chinquiesme du dit moys,* et jour du Saint Sacrement, devant midy, vindrent nouvelles au seigneur de Mouy que aulcuns Bourguegnons faisoient desroy à Saint Amant, pour laquelle chose il y envoya quarante lances, mais ils y vinrent trop tart, car ceulx de Douay et de leur garnison y estoient venus en grande puissance, et avaient occis seize hommes du pays et aulcuns de ceulx de la garnison du dit Saint Amand, qui follement se estoient advanchiés sallir dehors, attendu leur petit nombre et la grande puissance de leurs adversaires.

Le vendredy sizième du dit moys ne fut faicte chose au quartier de Tournay dont escripture doibve faire mémoire, quant au fait de la guerre.

Le samedy septième du dit moys, au matin, revinrent en la ville de Tournay aulcuns hommes de guerre, quy dès devant minuit estoient yssus et allez en Haynault, tant a Celle come ès villages là entour, esquels lieulx ils avoient trouvé les paysans accompaignés de aulcuns Flamens eulx mettans a deffense, tellement que deux coustelliers varlés de ung home d'armes franchoys furent prins et menez prisonniers a Renaix. Illecq furent aussy plusieurs Franchoys na-

vrez de picques et de traits, et aulcuns de leurs cevaux mors. — Ce meisme jour, environ dix heures devant midy, coureut voix en la dite ville que les Flamens venoient en grande force devers la porte du Bruisle par divers quartiers, et de fait on les veit venir en grand nombre et fort approchier la dite ville. Et adonc hastivement yssirent les Franchois en armes, et pareillement plusieurs manans de la dite ville contre les Flamens et se mirent en bataille emprès le mollin sur le chemin de Chin, ou les dits Flamens estoient environ trois mille de pied et quatre cens de ceval, lesquels tantost se retrayrent du leez de la rivière d'Escault allant vers Flandres, et les Franchois et Tournaisiens ce voyant retournèrent vers la ville pour ce que une aultre compaignie de Flamens grande venoit de devers le mont Saint Audebert, laquelle conduisoit messire Jehan de Luxembourcq, pour enclorre les Franchois se ils eussent poursievy les aultres. Et néantmoings environ quarante lances franchoises sieuvirent ceulx quy se alloient selon la rivière juques a Obisies, sans avoir quelque baptaille ne personne morte ne navrée de ung costé ne de aultre, excepté ung Flamenq seul passant par ung gardin que ung gascon tua de trait. — Pour ceste venue de Flamens fust comendé que tous qui avoient leur effroy et garde en ce quartier, y allassent armés et embastonnés, au lequel commandement plusieurs obéirent.

Le dimance witiesme du dit moys, ne fust faicte chose touchant la guerre dont mémoire se doibve faire par escript; mais se occupèrent les gens d'armes a vendre prisonniers et butin, come tous les jours faisoient quand ils ne estoient empeschiés en fait de armes.

Le lundy noeviesme du dit moys, le seigneur de Mouy et les aultres de la garnison yssirent de nuyt de la ville de Tournay, et allèrent jusques aux barrières des portes de Lille, et environ wit heures du matin retournèrent en ycelle ramenant grand butin et plusieurs prisonniers paysans dont les aulcuns estoient navrez, pour ce que ils avoient résisté a eulx au pont a Tressin. Et les dits gens d'armes entrans en la ville, nouvelles vindrent que les Bourguegnons estoient en la devant la porte de Marvis et envers Warechin ou ils avoient tuet aulcuns et prins les bestes et biens de plusieurs laboureurs. Envers laquelle porte et lieulx les Franchois coururent incontinent sans descendre de leurs cevaulx, a qui nonobstant la dilligence ils ne vindrent point a tamps, car les adversaires se estoient retraits et avoient enmenés leurs proye et butin en grand nombre et valleur avoecq eulx.

Le mardi dizième du dit moys, le seigneur de Mouy, alors lieutenant du Roy en Tournay et Tournesis, estant adverty que Gille de le Cessoye, seigneur de Wanehain, qui est du bailliage de Tournesis et tenu du Roy, monstrant tenir party contraire, estoit allé demourer à Lille, envoya ses gens de guerre au dit lieu de Wanehain, lesquels amenèrent en Tournay plus de soixante cars chargiez de bois pour ardeir et de foerre pour leurs cevaulx, quy appartenoit au dit Gille de le Cessoye. Che meismes jour de l'apprès disner, les escargettes lors estant au timbre du beffroy et sur la tour Blandinoise, voyant plusieurs gens armés envers le mont Saint Audebert, sonnèrent leurs trompettes et boutèrent leurs bannières vers ce quartier, auquel endroit les Franchois montés a ceval allèrent

hastivement, mais n'y trouvèrent ame, car les adversaires se estoient retraits vers les bois ou on ne les povoit seurement syeuvre de ceval. Ce meisme jour envers le soir, vindrent grand nombre de gens d'armes de envers Lille au village de Taintegnies, lequel ils pillèrent et enmenèrent plusieurs prisonniers et grand bestail. Et la nuyt venue de cette journée on oyd ès fourbourgs de la porte Saint Martin crier *Vive Bourgongne!* mais on ne sceust que ce fust, car plus avant ne fust veu ne oy.

Le mercredy onziesme du dit moys et jour Saint Bernabé, envers le soir, se partirent de Tournay environ vingt lances pour aller devers le Roy conduire aulcuns de la dite ville entre lesquels estoit Nicollas de le Barre, procureur du Roy, peu avant fait au lieu de Jehan Fournier, déposé du dit office. Che jour, comme depuis fut sceu, fut la ville de Avesnes en Haynau prise d'assault par les gens du Roy, non obstant qu'il y eust forte deffense de chevaliers, nobles homes et aultres, tant de Brabant come de Haynault et de la dite ville, quy tous furent mors ou prins et la ville mise a destruction par feu; ceste prinse ne sert a ma matère, mais je l'ay escript pour ce que ceulx de Haynault y dussent avoir prins exemple, pensans que leur force ne pouvoit résister a celle de France et les aultres pays pareillement. Mais riens n'y pensoient, dont on povoit estimer la vollenté de Dieu estre telle que pugnission venist sups eulx, et que pour a ce parvenir il convenoit leurs corraiges estre endurcis et ostinés en mallevolence et rebellion, tellement que la verghe de Dieu ne peust estre détournée de férir et battre ceulx que il luy plaist.

Le jeudy douziesme dudit moys, revindrent et rentrèrent en Tournay les vingt lances quy avoient conduit le dessus dit nouvel procureur du Roy et aultres jusques a Bouchain, sans avoir trouvé quelque rencontre ne empeschement. Et aultre chose ne fust faict pour ce jour, synon vendicion de prisonniers et butin en manière accoustumée.

Le vendredy treizième jour du dit moys, pareillement ne advint chose dont je eusse congnoissance touchant la guerre, et pour ce m'en tais, n'en sachant que en escripre.

Le samedy quatorzième jour du dit moys, aulcun de la garnison de Tournay, et avoecq eulx aulcuns josnes bourgois d'icelle, allèrent courre envers le Pont a Tressin, dont ils ramenèrent aulcuns prisonniers paysans. Et ce meismes jour furent sceues les vrayes nouvelles de la prinse de Aveisnes, dont dessus est parlé.

Le dimance quinzième du dit moys, devant le jour esclarcy, ceulx de la garnison de Tournay, et avoecq eulx aulcuns josnes bourgois d'icelle, allèrent envers le Mont Saint Audebert et au plus près de Obigies ou estoit logié une partye de l'armée des Flamens passés par pont fait sur la rivière d'Escault pour aller et venir de illecq a Espierre ou le aultre partye estoit. Les Franchois donc venus en la dite armée et y trouvans petit ghet, aulcuns des plus adventuriers entrez en ycelle, tuèrent et prindrent aulcun petit nombre avoecq ung de leurs pignons. Mais tost furent esveillez par le cry de aulcunes femes de leur ost, dont les dits Franchois se retrairent, car ils estoient peu forts pour oultrer ceste emprinse, et néantmoings aulcuns

Flamens furent sy espovantez que eulx voeillans sauver oultre la dite rivière, non trouvans les pons a point, se noyèrent en ycelle.

Le lundy seizième du dit moys, aulcuns de la garnison pour passer tamps et faire bon ghet, allèrent aux champs à l'esbat envers Lille, ou ils ne trouvèrent quelque aventure; sy retournèrent a peu de fruit, car ils ne ramenèrent nulz prisonniers, mais butin assez.

Le mardy dix et septiesme du dit moys, ne fut pareillement faict nulle chose dont mémoire dust estre faicte.

Le mercredy dix witiesme du dit moys, environ sept heures du soir, le seigneur de Mouy et la plus part de son armée allèrent envers Condet, et eulx venus emprès ycelle, le dit seigneur envoya une trompette somer ceulx de la ville que ils se rendeissent au Roy, lesquels advertys de ceste venue, et fortiffiez de gens de guerre et aultrement, ne vollurent receppvoir ne oyr la supmacion de la dite trompette, mais le tuèrent de un coup de trait a pouldre, pour laquelle chose les Franchois voyans la villenie de yceulx et sentans que ils ne estoient furnis de engiens et de gens pour assalir la dite ville, tindrent les champs emprès ycelle toutte la nuytie, sans aultre chose faire en attendant le esclarcissement du jour.

Le jeudy dix noesviesme du dit moys, bien matin, revindrent aulcuns Franchois quy, le jour précédent, avoient estet devant Condet en la ville de Tournay; et la mesme matinée, environ sept heures, vindrent

les Flamens en grand puissance des deux lez de la rivière de pied et de ceval, approchans la dite ville de Tournay, lesquels ainsy venans ceulx du costé de Haynault boutèrent le feu a Kain, a Constantin et en plusieurs maisons appartenans aux bourgois et manans de Tournay et du bailliage de Tournesis, pour laquelle chose plusieurs du peuple de la ville, avoecq archiers, arbalestriers et canoniers de piet et aulcuns des bourgois de ceval, yssirent de la ville et allèrent jusques aux bailles, mais ne trouvèrent en leur conseil de assallir les Flamens, car ils estoyent en trop grand nombre. Et a l'heure de dix heures ou environ, rentrèrent en la ville le seigneur de Moy et ses gens revenans du dit Condet, lesquels la chose sceue, sans descendre de leurs cevaulx, courrurent après les dits Flamens ja soit ce que ils eussent estet a ceval depuis la vesprée précédente, lesquels Flamens ne les attendirent, mais se estoient ja retraits sy loing que la sieute eust esté vayne. Allèrent aussy les dits Franchois hors la porte Sainte Fontaine après les Flamens qui estoient venus envers Chin, lesquels on estimoit en nombre de quatre mille, mais ils se estoient pareillement retrais et partis. En ceste journée dont ne fust feru ne lanchiet d'un costé ne de aultre, et ne eult personne bleschiet, synom aulcuns homes de guerre franchois quy aghastant les Flamens de trop près furent blechiés de traits en leurs jambes.

Le vendredy vingtiesme dudit mois, le seigneur de Casteau Bayart, qui estoit de la compaignie du lieutenant de monsieur le admiral, et avoecq luy environ vingt lances, se partirent par la porte Saint Martin, et allèrent de vers le Roy et avoecq eulx une partye

des cranequyniers gascongs et aulcuns bourgois, marchands et aultres de la ville de Tournay, les aulcuns de iceulx pour solliciter leurs marchandises et les aultres a cause de leurs offices, dont ils estoient despointiez. Se partit aussy avoecq la dite brigade maistre Arnault d'Anglade, abbé commandataire de Saint Amant, qui dès longhe espasse de temps avoit estet en Tournay.

Le samedy vingt et uniesme du dit moys, entre dix et onze heures du matin, par le jugement et cóndempnacion de Arnault Desporquelles, prevost de Pontoise et lieutenant du prevost des marescaulx de France, furent décappitez supz ung escaffault, au grand marchiet de Tournay, Grardin Rogier, cordewanier, natif de Trasignies en Haynau, et Cornille de le Croix, natif de Saint Maur en Visempiere emprès Tournay; le dit Grardin pour ce que il, quy long tamps avoit demouré et tenu ouvroir de son mestier en Tournay, avoit dit et proféré plusieurs mauvaises parolles et deshonnestes langaiges contre la puissance et maiesté du Roy, des quelles en la prononciacion de sa sentence ne fust faicte aulcune menscion fors en termes généraulx; et le dit Cornille pour ce que luy, quy pour lors demeuroit en la ville de Courtray, avoit plusieurs fois venu en Tournay pour espier et faire rapport aux Flamens du gouvernement de ycelle et des gens du Roy; et disait on que le dit Cornille, ce faisant par le commendement du duc de Gueldres, se estoit moult pené de mettre division en la dite ville par moyens subtils dont grands dangiers se eussent peu ensieuvre tant au corps de la ville que a plusieurs particulliers, des quelles choses aussy ne fust

point parlé en la lecture de sa sentence. Et fut mise la teste du dit Grardin a la porte de Marvis, et celle du dit Cornille a la porte de Sainte Fontaine. Ce meisme jour les Flamens et ceulx de leur party en continuant leur fachon de bruller maison, boutèrent le feu a Pescq sur l'Escault, a Esquermes, au Pas a Wasmes et ailleurs au bailliage de Tournesis.

Le dimance vingt deusiesme du dit moys, ne advint rien en Tournay pour faire mémoire ne narracions en escripture, mais ceulx quy estoient en garnison de par le Roy a Mortaigne, dont estoit cappitaine ung nomé Sainte Agatte, se allèrent esbattre envers Orchies.

IV.

De la grande subtillité de guerre contre les Bourguegnons envers Orchies. De le perte d'aulcuns de Tournay et de le mort du duc de Gueldres (22-27 juin).

Auquel chemin ils firent rencontre de la garnison de Douay en plus grand nombre deux fois que ils ne estoient, et la se meirent en bataille les ungs contre les aultres vers l'église de Samion; laquelle chose faisant, une subtille trompette des Franchois alla au mieulx qu'il peut au coing de ung bosquet par derrière les Bourguegnons, et ainsy que les deux batailles s'approchoient et commenchoient a traire de ung et de l'aultre party, la dicte trompette sonna au dit bosquet come pour assalir par devant et par derrière. Et adonc les Bourguegnons oyant ceste trompette et cuidans estre enclos de tous costés, se misrent en desroy

et en fuicte, et les Franchois ce voyant les poursieuvirent aulcun peu, et en occirent seize dont ils eurent la despouille, et en prindrent plusieurs et menèrent en Mortaigne. Mais les dits Franchois perdirent aulcuns cevaulx du trait des Bourguegnons, et avoecq ce fut navré en la gambe d'une flèche ung vaillant hōme d'armes nomé Philippe Jambe, dont il morru le jeudy après et fut enterré a Castiau l'Abbye emprès Mortaigne. Et me dist le docteur médecin qui le viseta que la flesche estoit empoisonnée et que aultrement eust esté garry.

Le lundy vingt troisiesme du dit moys, les gens de la garnison de Tournay allèrent en Haynau, et eulx retournans envers Velaine trouvèrent bon nombre de paysans armés, quy se efforchèrent résister contre eulx, mais la force ne leur vally, car tost furent desbarettés et aulcuns d'eulx mors et prins et les aultres eulx sauvans ès bois dont assez il y a la entour.

Ce meisme jour fust par les quatre consaulx de Tournay mestre Jehan Leleu fait et créé procureur fiscal de la dite ville de Tournay, au lieu de Ollivier de Templeuve, quy la sepmaine précédente avoit esté fait greffier de ycelle, au lieu de Jehan Maurre, prisonnier a Paris et déporté du dit office par le Roy.

Le mardy vingt quatriesme du dit moys, et jour de la nativité de saint Jehan Batiste, ne vint chose à cognoissance touchant le fait de la guerre au quartier de Tournay ne entour de ycelle.

Le mercredy vingt cinquiesme du dit moys, aulcune partye de la garnison de Tournay allèrent courre aux

champs environ Orchies et du lez de Douay, dont ils ramenèrent aulcuns prisonniers et grand nombre de bestes et aultre butin.

Le jeudy vingt sizième du dit moys, aulcuns de la garnison de Tournay, eulx partans de nuyt, allèrent en Haynault vers Frasne en Buisnau, auquel village ils ne entrèrent, car les paysans le avoient fortefyé de tranchées, barrières et boulvars et y estoit toutte la force de la entour retraite. Et ladite compaignie franchoise ne estoit que de quarante lances. Les Franchois donc ne se arrestèrent illecq, mais allèrent a Saint Sauveur et à Watripont où ils trouvèrent plusieurs paysans qui se rebellèrent, mais leur force ne vally, car ils en occirent grandement et en prindrent bon nombre, lesquels ils ramenèrent en Tournay. Et ainsy que la dite brigade rentroit en la ville par la porte du Bruille, advint que aulcuns compaignons de Tournay estant allez vers la Hovardrye pour garder plusieurs cars du bailliage alans quérir de la laigne ès bois, furent rencontrez de une grande compaignie de Bourguegnons venans de envers Lille et aulcuns de eulx occis et les aultres menez prisonniers avoecq mieulx de quatre vings jumens et les bannières de ycelle, les dits Bourguegnons laissans les cars par le chemin et menans leur butin en la ville de Lille.

Ce meisme jour, environ wit heures du soir, entra en la dite ville de Tournay messire Philippe Pot, seigneur de la Roche, retournant de devers le Roy ou il estoit allé avoecq le seigneur de Moy dès le vingt witiesme jour de may, lequel messire Philippe se estoit tenu en Tournay bonne espace par avant, c'est assavoir depuis que il avoit laissiet le castiel de Lille

dont il avoit esté castelain. Entrèrent aussy avoecq luy messire Phillebert Boutillart, trésorier du Roy, et environ vingt lances des cent que solloit avoir le gouverneur de Roussillon, et estoient en tout quelque deux cents lances, mais le surplus, c'est assavoir noef vingts lances, estoient demourées a Saint Amant.

Le vendredy vingt septiesme du dit moys, au point du jour, vindrent les Flamens quy estoient logiés au pont d'Espierre devant Tournay en grosse puissance. Et eulx venus a Maire, par subtilles voyes, sceurent le cry de la nuyt de ceux quy faisoient le ghet aux tranchiées et bailles de ycelle, auquel lieu entrés par ceste manière, ils boutèrent le feu partout, tant ès halles come ailleurs et pareillement en toutes les maisons des faulxbourgs de la porte Sainte Fontaine jusque aux deux maisons près de l'hospital Saint Anthoine. A la veue duquel feu et au cry du ghet de dehors, quy fust en grand péril, le seigneur de Moy, Franchois de la Sauvaigière et Jehan le Beauvoisin, cappitaine, avoecq leurs gens de gherre a lheure estant en la ville assemblez et armez, environ trois heures du matin, yssirent de la ville et allèrent aux champs après les Flamands quy les attendoient en bataille rengiée, entre la justice de Maire et Chin, en nombre de plus de wit mille hommes de piet et de cheval, bien armés et pourveus de touttes manières de traits, comme de serpentines, collevrines et aultres, avoecq picques et tous bastons et instrumens de guerre. Et estoit leur cappitaine cief et conducteur principal messire Adolf, duc de Gueldres, lequel le duc Charles avoit déshérité et tenu prisonnier jusques en la fin de ses jours, et lequel la damoisielle de Flandres, sa fille, avoit eslargy de prison.

come dessus est dit. Dont ceste armée de Flamens ainsy ordonnée et furnye au plus près dudit Chin, ceux de la garnison, quy ne estoient au plus que mil homes accompaignez de environ deux mil aultres de Tournay, bien armés et embastonnés, yssus de la dite ville en leur ayde, sans ceulx qui toudis yssoient, se mirent entre la dite justice de Maire et eulx. Et en cest estat jusques environ six heures du matin, le duc de Gheldres, home vaillant et de grand corraige, se avancha ung peu devant ses gens pour faire ses piétons passer le pont du dit Chin et les tenir en ordonnance. Laquelle chose faisant il fut veu de aulcun petit nombre de gens franchois, et acoeillis et poursievy a force espéciallement de Franchois de la Sauvaigière, qui en ceste emprise fut ahers de aulcuns Flamens, mais sa vaillantise et le ayde de son compaignon le Beauvoisien le sauvèrent. Et ja soit que le dit duc de Gueldres, assisté de messire Gilles de la Guiche, cappitaine de Gavre et marescal de l'armée de Gand, et de son mestre d'hostel avoecq aultres luy faisant aide et secours, et meisme se porta vaillamment: il fust eslevé de son ceval et mis a la terrre par le dit de la Sauvaigière. Et luy ainsy abattu, son mestre d'ostel et le dessus dit marescal furent tantost occis, et luy meisme, combien que il se deffendist corraigeusement, fut navré tant en la cuisse come au col et corps, et tellement oppressé que il fut prins come mort et chargiés supz ung ceval et envoyé en Tournay sans que les Flamens y meissent quelque empeschement. Ceste prinse et conqueste se fit en petit nombre, car les Franchois bataillans contre eulx ne passoient point quarante lances, les aultres eulx tenans en ordonnance assez près de la environ les Tournisiens. Et le dit duc

ainsy prins et chargiés ne fut point porté deux traicts de arc a main que il ne rendist le esprit. Lequel corps porté en la ville fut mis en la maison de ung lamereur de nom Arnoul Cauche, demourant au marchiet as brebis, en la paroisse saint Jacques, et illecq lavé et nettoyé du sang de ses playes et appointiet honnestement pour le mestre en le église de la dite paroisse et la le monstrer au peuple; en la maison duquel lamereur allèrent veyr ledit duc plusieurs homes et femes, entre lesquels en y avoit qui bien le avoient congneu en son vivant, et disoient que guerres ne estoit cangiés pour la mort.

En ceste manière morrut le duc de Gueldres, et que en poulront dire les grans historiens et cronicateurs des choses merveilleuses et advenues des temps; ils en poulront dire en ceste manière : « Le duc de Gueldres « est mort! Mais quy est mort? Ung prince ducq. « Quel? Très noble; car du sang royal très courtois; « car il a employet son corps jusques a la mort pour « soustenir la querelle de la fille de celluy quy le avoit « deshérité, et quy encore se escripvoit encore ducesse « de son pays, au jour de sa mort. Très vaillant, car « luy abattu a la terre et non secouru de ses gens « pour les quels deffendre et garder il estoit cheu « en ce dangier, se deffendy de ung tronchon de « lance tant que il fist esmerveiller les plus courraigeux « de la compaignye; très mignot et très bel, car « durant le jour de sa mort plusieurs damoisielles « et aultres vollentiers regardans homes, voyant la « beautet de son viaice avoecq la fachon et mignotise « de son corps, et le adournement de ses cheveulx « passant ses espaules doulx come soye, blonds, jaunes « et luisans come or de Cipre et pigniez et mis al

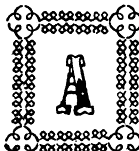
« ouis come graviers de mer, de la quelle chose « faire il avoit esté curieux sur toutes coses, regre- « toient et pleuroient la mort de sy noble prince. Et « en ces regrets et larmes fust la dicte mort arguée « de cruauté, mais non de aultres que du féminin, « sexe en qui nature a mis coer piteux, délicieux « et benin. »

Or fault retourner a l'istoire. — Le duc de Gueldres ainsy conquis et emporté en Tournay, les Franchois poursieuvirent et reboutèrent les Flamens jusques au chemin quy est de la Chin, a la main destre alant a Rameignie, ou les dits Flamens avoient afusté aulcuns engiens de pouldre, tellement que il ne estoit possible y passer sans irréparable perte. Et en faisant ceste poursieute, les Franchois se approchièrent de l'estandart des adversaires conttendant le conquerre. Et de faict le poursieuvirent de sy près en la presse des dits Flamens, que celluy quy le portoit en rechupt maint dur cop de espées. Mais celuy le portant vighereusement le embracha entre ses bras, le faisant cliner par derrière tellement que obstant la grande presse, il ne fust conquis. Et touttes ces choses ainsy faictes, les Franchois victorieux retournèrent en la ville, et les Flamens confus et sans honneur se retirèrent en leur fort d'Espierre. Et ja soit ce que le dit duc de Gueldres ne feust secouru ne aidié en sa prinse et mort seloncq que il valloit et que il avoit de peuple; touttefois aulcuns cevaulx des Franchois y furent tuez et effondrez des engiens a pouldre et aulcuns hommes bleschiez. Et meismement le vaillant cappitaine Franchois de la Sauvaigière quy tant asprement avoit poursuyvit le dit ducq, y fut navré de ung cop de lance en ung costé, dont longtamps après il ne peust

porter armes, et faisoient les mestres doubte de sa vye. Ce meisme jour, environ midy, entrèrent en la ville de Tournay les cent lances quy furent au gouverneur de Roussillon dont estoit conducteur messire Meurisse du Mene, chevalier, son nepveu et aultres cent lances de monsieur le admiral lesquelles conduissoit Pierot Pont, son lieutenant. Et en ce dit jour, de l'après disner, fut porté le duc de Gueldres en l'église Saint Jacque en Tournay, et mis au coer de ycelle sups une couche couverte de rices draps d'or et de soye, la tieste et les bras dehors, son viaire descouvert et ses mains nues; en laquelle église plusieurs le veyrent et sans comparison plus que ne avoient veu en la maison du dessus dit lamereur. Et en ycelle furent fais les pleurs et regrets dont dessus est faite mencion, et chantoient les capelains de ycelle église au dit coer les psaulmes et vigiles autour du corps mort. En ce meisme jour au matin vint ung messaigier en Tournay apportans lettres du Roy contenant cette fourme :

IV.

De aulcunes lettres et bonnes nouvelles de victoire du Roy au pays de Bourgongne. Des divisions des Flamens et département d'iceulx du pont d'Espierre. De la sépulture du duc de Gueldres et de la journée et victoire du pont d'Espierre (27 juin-12 juillet).



A nos très chiers et bien amés les gens d'église, nobles et prevost et jurés, bourgois, manans et habitans de nostre ville de Tournay.

De par le Roy :

« Très chiers et bien amés, présentement nous sont venues nouvelles certaines de nostre chier et féal

cousin, conseiller et premier chambellan le conte de Liney, seigneur de Craon, et aultres noz chiefs de guerre estans en noz pays de Bourgongne. Come le dimenche quinzième jour de ce présent moys, ilz sachant que le prinche d'Orrenge ayant avoecq luy de trois a quatre mille combattans s'estoit mis dedens la ville de Gy, quy est une grande et puissante ville assise dedans la conté de Bourgongne, allèrent avoecq leurs gens asseigier la dite ville de Gy, où ilz tindrent le siége le dit jour de dimence et le lundy en sieuvant. Et le mardy furent advertis que le seigneur de Castiau Guyon et aultres cappitaines et chiefs de guerre venoient a tout une grande puissance de Bourghegnons et de Allemands pour lever le dit siége. Et ainsy que ceulx de la dite ville sortirent leur secours, ilz firent saillir une grosse puissance pour escarmouchier avoecq ceulx du dit siége, attendans que leurs secours venist frapper au dos de noz gens. Mais sy tost que le dit seigneur de Craon sceut leur venue, il fist monter a cheval plusieurs des cappitaines et gens de nostre grant ordonnance et aultres en bon et grand nombre et laissa le siége bien garny et alla au devant des dits Bourguegnons et Allemains, et sy tost que il les rencontra, se donna dedens et a l'ayde de Dieu et de Nostre Dame les desconfist. Et est mors en la place bien gran nombre de gens dont encore ne avons la certaineté, pour ce que ceulx quy nous en ont apporté les nouvelles partirent incontinent : mais du moins y a plus de quatre mille homes mors, et y a esté prins le dit seigneur de Castiau Guion et aultres seigneurs cappitaines. Et après la dite desconfiture, noz gens donnèrent la cache en laquelle en a estet beaucoup de tués. Et lendemain bien matin,

la dite ville de Gy et tous ceulx quy estoient dedans se rendirent a vollenté, mais pendant ladite bataille le dit prince d'Orange s'enfuy. Sy vous advertissons pour ce que savons véritablement que désirez savoir de noz bonnes nouvelles, afin que de vostre part en rendez grasces et loenges a Dieu, nostre créateur, et a la très glorieuse Vierge Marye, ainsy que faire debvez. Et des aultres choses quy surviendroient vous advertirons très vollentiers. Donné a Saint Quentin le XXII[e] jour de juing. » — Ainsy signé : LOYS. — De Cerisay. »

Pour lesquelles joyeuses nouvelles tout le colleige de l'église cathédrale de Tournay se assembla, et vint en manière de procession, yssans du coeur et portans les cappes as fleurs de Lys, chantans l'antienne *Veni sancte spiritus* et le canticque *Te Deum laudamus*, en sonnant le grand sonnaige a grant solemnité; et ce faict, mestre Simon de Proisy, prothonotaire de la Court de Rome, chanoine et président le Cappitle en la dite église, fist une petite collacion devant le autel Nostre Dame, présens les seigneurs et le peuple, et aussy en la présence des abbés de Saint Martin et de Saint Nicolay des Prets, en leur énortant rendre loenge à Dieu et a la glorieuse Vierge Marye de la bonne victoire du Roy dont ès lettres dessus dites est faicte mencion. Et aussy de ce que ce jour qui encorre duroit, et auquel ces joyeuses nouvelles estoient venues, le Roy avoit eu victoire du cief de l'armée des plus rebellez et désobeissans de tous ses pays, c'est assavoir du cief des Flamens, en advertissant le peuple que messieurs du Cappitle advoient délibéré faire pourcession généralle le dimance ensieuvant pour mieulx regrascier Dieu de la largesse de ses grasces, et affin de prier pour la paix et transquilité de la très digne personne

du Roy et du royaulme de France; et après ces parolles dictes, et les dessus dites lettres lutes publiquement et en hault par mestre Ollivier de Temploeve, alors greffier de la ville, le peuple a grand joye esleva sa voix en criant, *Noel!* et *vive le Roy!* Encores de l'après disner du meisme jour, fut prins Pierot Hovines, natif de Esplechin et demourant en la ville de Lille, dont il estoit venus cuidans les Flamens avoir eu victoire et en reporter la nouvelle a Lille; mais il luy convint demourer en Tournay ou il fut prisonnier avoecq aultres. Et en telle manière toutte ladite journée fut plaine de joye et de bonne fortune aux Franchois et a la ville de Tournay, et aux ennemis plaine de honte, vitupère et malheur.

Le samedy vingt witiesme du dit moys, peu après myenuyt, le seigneur de Moy, adverty par aulcun venans de l'armée d'Espierre des fachons des Flamens et divisions qui estoient entre eulx, fist hastivement armer et monter tous ceulx de la garnison, et incontinent ce faict, ilz yssyrent de la ville et tirerèrent vers Espierre pour assalyr les dits Flamens. Et eulx venus au dit lieu rompirent les trenchiées, boulevars et barrière, dont ils se estoyent fortifyez, passèrent oultre jusques au lieu où ils avoient tenu leur siége ja par plusieurs fois et journées, et avoient fait plusieurs maisonnettes et habitacles infinis, tant de bos come de tentes et de pavillons en divers quartiers ou avoient estet logiés cescune ville et cescun seigneur a par soy, et cescun luy arrière de l'aultre, mais n'y avoit personne demorés, car le jour précédent les Flamens retournez en leur fort et bien informez de la mort du duc de Gueldres, leur cief et cappitaine, avoecq soup-

pris et envahis de peur et confusion, discension se meult entre eux en diverses manières, car ceulx du pays de Gueldres disoient que par la trayson, lascheté et mallisce des Flamens, ou pour avoir boutté le feu, quy estoit fait deshonneste et contre l'oppinion du dit duc, ils avoient perdu leur seigneur et mestre, imposant fermement aux dits Flamens la cause de sa mort. De aultre part, les Gantois firent question et débat contre ceulx de Bruges, disans que leur oppinion avoecq celle du duc de Gueldres avoit esté de non ardoir devant Tournay, et que telle avoit estet la conclusion commune, mais eulx non tenant compte de ce, et voeillans user de leur seulle oppinion, avoient faict bouter le dit feu par lequel leur estoit venu ce desroy et grande perte. Les Brughelins respondirent très fièrement que ils ne avoient esté cause ne donné conseil ne commandement de ardoir, mais avoient esté maulvais garchons tant de Gand come de Bruges, dont les aulcuns avoient esté tuez et aulcuns menez prisonniers en Tournay. Finablement tant et sy hault monta leur arrogance, que de parolles ils procédèrent a voye de faict, et en y eult de navrez et tuez plus que ils ne avoit eult en la prinse et mort de leur cief et cappitaine le duc de Gueldres. Et adont messire Jehan de Luxembourq et aultres nobles de l'armée vindrent, voyant ceste discencion et discorde, avoecq doultance que les Franchois ne venissent et ne les trouvassent divisez et en desroy, conseillèrent de hastivement laissier la place et cescuns retourner en son lieu et domicille. Che conseil oy fut tantost accepté par la paoureuse doubte qui les avoit sousprins, et incontinent deffustèrent leurs gros engiens, et prenans les fers seullement pour moins de empeschement, les chargè-

rent et enmenèrent partant de illecque environ dix heures du soir, cescun très hastivement tirant vers sa maison, délaissant en leurs logis, tentes, pavillons, bannières, pavois, pignons, vins et cervoises, pain, vivres, bière, char, poisson, espices et drogueries tant que a merveilles, dont la pluspart fust perdue et gastée par faulte de cars pour tout mener a Tournay. Et a donc le seigneur de Moy et les aultres cappitaines trouvans la place wide et les Flamens enfuys, les prindrent a poursieuvre de ung et de aultre costé de la rivière d'Escault jusques aux faulbourgs d'Audenarde, et en prindrent et tuèrent aulcuns de ceulx du quartier de Gand qui estoient demourez des darreniers. Et eulx retournans, a l'exemple des Flamens, ardirent touttes les masons que ilz trouvèrent en leur chemin depuis Audenarde jusques au pont d'Espierre, avoecq aussy tous les logis que les Flamens avoient faict au dit pont. D'aulcuns Franchois poursuivirent pareillement les Brughelins jusques auprès Courtray, mais ilz estoient passez oultre. Touttes ces poursuittes faictes, les Franchois retournèrent en la ville de Tournay, admenans grand nombre de prisonniers armez et non armez et grant buttin de touttes manières de biens et de abillement de gherre aultant que ilz en poulvoient chargier, et entre aultres choses, aulcuns pignions de gherre et plusieurs pavois armoyez des armes de la ville de Gand, c'est assavoir de ung blanc lyon rampant. Che meisme jour, peu après dix heures devant midy, les dits gens d'armes entrans dedans la ville, tout le colleige de l'église cathédralle de Notre Dame vindrent en l'église de Saint Jacques querre le corps du duc de Gueldres qui estoit mis en une capse de plomb, couverte de ung drap d'or a quatre escuchons armoyez de ses

armes, c'est assavoir de Gueldres et de Julliers, et de illecq fust porté par plusieurs nobles homes et notables bourgois de Tournay, accompaignés de messire Phil. Pot, seigneur de la Roce, messire Phillebert Boutillat, trésorier de France, des prevosts, bourgois et officiers de la ville de Tournay et de chinquante torses de chire armoyées de semblables armes que dessus, jusques en la dite église cathédralle, touttes les cloques de ycelle sonnans aussy solempnellement come pour ung évesque de la cité, se mort y eult esté. Et ainsi porté en ladite église, fust mis et laissiet eslevé en hault come il estoit couvert en la chapelle de Saint Loys devant le autel dessus la fosse pour lui ouverte, laquelle fosse fust trouvée ricement machonnée par dedans come sépulture faicte pour ung grand seigneur. Et disoient aulcuns clers de la dite église que ils avoient trouvé par escript ceste fosse avoir esté faicte pour ung évesque de Tournay nomé Vasonia, qui fonda la chappelle de Saint Loys, quy en ycelle avoit esté sépulturé. En laquelle fosse ne fut rien trouvez aulcuns os, mais aulcunes pièches de bois et drap de soye. Ainsy donc demoura ce corps accompaigné des clercs et officiers de la dite église aulcune espasse de tamps, après laquelle il fut mis en la dite fosse, laquelle remplye de terre fut couverte de ung rice palle armoyé de ses dessus dites armes et quatre candeilles de chire délaissées ardantes sur quatre gros candeliers dessus sa sépulture. Et ainsy fut par plusieurs journées, après lesquelles on couvry la sépulture de la lame de pierre quy premier y estoyt posée et mise.

Le dimance XXIXe *du dit moys*, aulcunes lances furent envoyées de Tournay a Saint Amand a cause

que les Bourguegnons avoient esté la entour. Ce jour fust fait un tres excellent sermon en l'église Nostre Dame en exortant le peuple loer et grascier Dieu des précédentes victoires touchées au vendredy précédent, et pryer pour la paix et prospérité du Roy et du Royaulme; après aussy lequel faisant aussy prouession généralle, à laquelle furent et allèrent les abbés de Saint Martin et Saint Nicollay en cappes.

Le lundy trentiesme et dernier jour du dit moys, le seigneur de Moy et aultres cappitaines, c'est assavoir messire Meurisse du Mene, le lieutenant de l'admiral, et Franchois de la Sauvaigière et le Beauvoisien, advertis que grand nombre de Flamens de la ville de Bruges, du pays du Francq et pareillement de la ville de Courtray et plusieurs aultres villes et villages estoient come constrains retourner au pont d'Espierre, firent au son de leurs trompettes, come tousiours faisoient, monter leurs gens à cheval environ six heures du matin, et allèrent avoecq leur armée qui estoit entour quatre cens lances, accompaignés d'aulcuns piétons de Tournay audit lieu de Espierre. Et eulx venus illecq, trouvèrent environ de trois a quatre mil Flamens bien armez et embastonnez ayant grant quantité de artillerye, de trait a pouldre et aultres instruments de guerre, lesquels mis en bataille ès camps en leur logis avoient esté et au lieu de leur fort, et assaillis des Franchois ne peulrent résister pour la paour et doulte dont encore estoient plains. Et en ceste envahye morurent entour cent des dits Flamands et tout le remanant commencha a prendre la fuicte. Et touttefois ils se estoient mis en trois batailles, et se commencèrent radement a desfendre, mais ce ne dura

guère, si nom de aulcuns quy meismement se deffendirent en fuyant et navrèrent plusieurs chevaulx des archiers et aultres quy de plus près les sievoient et aulcuns de yceulx. Mais tout ce riens ne leur vally, car tous furent desconfis en peu de espasse et de leurs gens occis et gisans sur la terre mieulx de douze cens, sans ceulx quy se noyèrent eulx cuidans saulver. Et en ceste desconfiture furent prins de noef a dix cens Flamens, dont la plupart estoient homes fors et bien armez; furent aussy prins en ceste journée et destrousse, messire Jacques de Halluin, frère de messire Anthoine, quy estoit chevalier et bailly de Bruges, et aulcuns bien rices marchands et notables gens, quy par force et constrainte du peuple de la dite ville estoient en la dite armée. Ceste victoire fust bien subite, car les Franchois se partirent de Tournay environ six heures du matin, firent les trois heures de chemin jusques à Espierre, et poursuivirent bien avant tirans vers Courtray ou la plus de l'occision se fist, et recommencèrent revenir et ramener prisonniers en la dite ville de Tournay devant deux heures du midy; mais il convient dire et croire sans quelque doulte que les homes font les batailles, mais Dieu donne les victoires. Quy diroit ou voulroit croire que tant de fors homes bien armez et pourveus de toutes choses nécessaires a la guerre et fort animez contre les Franchois en tel nombre que dessus est dit, en leur propre pays et places fortiffiées, ne se feussent aultrement portez et deffendus contre gens en sy petit nombre que estoient les Franchois quy ne congnoissoient le pays, ne avoient serpentines ne quelque aultre trait a pouldre, fors cullevrines portatives et en petit nombre, et toutes voyes, Dieu aidant en ceste

victoire, de mieulx de deux mille homes que les Flamens perdirent, que mors que prins, les Franchois ne perdirent come riens. Certes a payne le voulront croire ceulx quy en tamps advenir le orront dire ou verront par escripture, mais la vérité est telle et ne se changera. Dont la dite poursieute et desconfiture finie, les dits Franchois retournèrent victorieux et rentrèrent en Tournay en grand triumphe, leurs trompettes et clairons sonnant devant eulx mélodieusement, admenant avoecq eulx grand nombre de chevaulx et chartons chargiez de merveilleuse chevanche sans les vins, vivres, espices et dragheryes dont les Brughelins, quy sont délificatifs sups plusieurs nacions, avoient a largesse. Firent donc cevauchier et mener devant eulx pour glorieuse proye le dessus dit nombre de prisonniers, c'est assavoir de noef a dix cens homes tous vestus des parures et livrées des seigneurs ou villes dont ils estoient, et portans la croix de Saint Andrieu. Firent aussy mener devant eulx mieulx de trente pièces de artyllerye a poulre, dont la moindre jectoit ploncs et pierres, comme bones pomes, et estoyent la pluspart serpentines de keuvre longhes de six a wit piés, et les aultres courtaulx ou vinglairs de fer. Et estoient toutes ces dictes pièces de artyllerye bien et fermement affustées et lyées sups carriots, ayant devant eulx pour garde et deffense, grands et larges pavois armoyés des armes de la ville de Bruges a grandes broques de fer devant. — Et entre ces engiens avoit une grande et excellente serpentine de environ de douze pieds de cache sans le cambre, toutte peinte de vermeillon, ayant ung escuchon devant quy sambloit avoir esté armoyé des armes du duc Charles de Bourgongne, mais il estoyt effachié et le recon-

gnoissoit on a grant payne. Et estoit ceste grande serpentine assise et alyée sumptueusement et fort supz un grant carriot a quatre roes. Rapportèrent aussy pour signe de triumphe et victoire mieulx de quarante bannières, estandars, pignons et guidons appartenans tant aux seigneurs come aux villes et mestiers de la ville de Bruges, du Franc, de Courtray, de L'escluse, du Dam, de Tielt, et de aultres, entre lesquels fust apporté le grand estandart de leur armée, quy estoit de noir damas, ayant une grande croix Saint Andrieu de or de hault jusques en bas, lequel estandart avoecq vingt sept que banières que pignons et une cotte d'armes de vermeille soye armoyée des armes del ung des nobles du pays, furent par les gens de guerre a cheval et en joyeuse melodye des dessus dits instrumens portés jusques a l'église cathédralle, a l'entrée de laquelle, descendus, ils les portèrent et présentèrent a l'image de Nostre Dame, et tost après on les fist mettre en hault devant la dite ymage pour mémoire perpétuelle. Et les aultres bannières et pignons furent par les aultres églises de Tournay pendues et mises en hault pour signe de victoire. En la présentacion des dits estendars et banières, les gens de guerre rendirent grasces a Dieu et a la Vierge Marye en son église tous armez, et pareillement ceulx de l'église firent sonner la grande sonnerye des clocques et cantèrent le *Te Deum laudamus* en grande sollempnité et joyeusetté.

—

Ceste fin de juing fist toute la ville de Tournay estre confirmée en joyeuse espérance que, par le moyen de ces victoires et d'aulcunes que le Roy avoit eues, bonne paix se trouveroit, et que les adversaires du

royaulme voyans et oyans la subjection des leurs, se adviseroient, doubtans encheyr, en opprobre et vitupère come yceulx, et que les dits adversaires aroient congnoissance que leur force estoit come nulle pour résister contre si fort brach come celluy de France et par ces choses la guerre en brief prendroit fin.

—

JUILLET MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT.

Le mardy premier jour de juillet du dit an soixante dix sept, envoyèrent messeigneurs de la ville de Tournay certains messagiers devers le Roy, avoecq aulcuns aultres de ceulx de la garnison, luy envoyant et nonchant les joyeuses nouvelles de la journée précédente, lesquels messagiers conduisirent petit nombre de homes d'armes ad ce députés par les cappitaines. Des quelles nouvelles et de celles et du vendredy et samedy devant, le Roy fust joyeulx et aussy furent ceulx quy ne favorisoient le party contraire, c'est assavoir les Flamens et aultres.

Le merquedy second jour du dit moys, fust encore faicte procession généralle en la ville de Tournay, regrasciant et loant Dieu de la victoire que il luy avoit pleu envoyer et donner aulx gens du Roy le lundy précédent, toudis priant pour la paix et tranquillité du Royaulme, a laquelle pourcession furent come devant les abbez de Saint Nicollay et de Saint Martin.

Le jeudy troesième du dit moys, courut voix par la ville de Tournay que les Gantois et aultres Fla-

mands en grand nombre de milliers estoient revenus logier au Rouge Mont, quy est entre Espierre et Courtray; pour laquelle chose cent lances franchoises avoecq de deux a trois cens pionniers de la ville et du pays allèrent a Espierre. Et illecq venus, les dits pionniers, par le commandement de gens de guerre, mirent les chemins au délivré en ostant les empeschements et dérompirent tout le fort auquel les Flaments avoient estet logiez, et remplirent les fossez et bollevairs tellement que sans difficulté on pooit passer partout de piet et de ceval; et ce fait en telle manière, les dites cent lances qui tousdis avoient gardé les pionniers, les firent retourner et passèrent oultre jusques au Rouge Mont et envers Courtray, mais n'y trouvèrent ame. Et adonc retournèrent rattaindant les dits pyoniers et rentrans ensamble en la ville sans avoir quelque gain, synon de aulcuns butins prins ès villages et en manière acoutusmée.

Le vendredy quatriesme dudit moys, une bonne compaignye de la garnison franchoise avoecq plusieurs piétons de la ville de Tournay se transportèrent par la porte du Bruille envers Flandres, lesquels se trouvèrent en ung gros village nommé Bernes, appartenant au seigneur de la Gruthuse et a deux petites lieues de Audenarde, auquel ils ne trouvèrent nuls homes. Pour laquelle chose et affin de provoquier ceulx du pays quy se estoient sauvés ès bois, et faire sallir dehors, ils bouttèrent le feu en aulcunes maisons, mais ce fust en vain, car nul n'apparut, ja soit que bien véoient grand nombre de gens armez et embastonnez sups aulcunes montaignes oultre les bois ou les gens de ceval ne povoient aller. Et ce voyant ils retournèrent

sans gaires ramener de butin ne bonne proye, mais aulcuns des piétons de la ville de Tournay cuidans gaignier se fourèrent ès bois esquels ils trouvèrent des paysans plus fors que ils ne estoient quy en tuèrent environ dix wit, et les aultres se sauvèrent a grant payne pour la calleur excessive que il faisoit cette journée.

Le samedy chinquiesme du dit moys, ne fut quelque chose faicte dont mémoire doibve estre faicte en escripture, mais toute ceste journée les gens d'armes de Tournay vendirent butin et prisonniers sans cesser come souvent vendoient. Et avoit en eulx certains officiers nommez *butiniers*, qui faisoient vendre touttes coses par haulces et en recepvoient les deniers, sups le camp faisoient mettre par escript le pris et la personne et rendoient compte a ceulx quy y devoient avoir part. Che jour ne avoit on encore touchiet aux prisonniers de Brughes et de ailleurs prins a la journée de Espierre le lundy devant, et ne furent mis a vente jusques après la response du Roy oye. La nuytye de cestuy jour, fut trouvé et prins du ghet de dehors la porte Saint Martin et menés fort navrez en la ville, aulcun home de Douay estant venus pour espyer la force du dit gait et en reporter les nouvelles au dit Douay pour venir bouter le feu ès faubourgs de la dite porte.

Le dimanche sixiesme du dit moys, bien matin, le seigneur de Moy adverty de ce que ceulx de Douay contendoient faire come le dit espie avoit confessé, monta a ceval avoecq bon nombre de ses gens et yssirent par la porte Saint Martin, tirans sur le quar-

tier de Douay a savoir se aulcuns se advanceroient quy fussent sups les champs pour faire grief a ceulx du Bailliage ou aultre; mais rien ne trouvèrent, par quoy ils retournèrent et rentrèrent en la ville sans aultre chose faire.

Le lundy septiesme du dit moys, ne fut faicte chose nouvelle quant a la gherre ; car point ne estoit chose nouvelle de oyr dire les gens des villages d'entour Tournay, que les Bourguegnons leur avoient prins quelques biens ou bestes, attendu que peu de jours se passoient sans telle œuvre faire d'un costé ou d'aultre qui trop longhe chose seroit a escripre.

Le mardy wuitiesme du dit moys ne fut pareillement faicte chose touchant la guerre, synon que on comencha a vendre les prisonniers de la journée de Espierres et aussy leurs haubregons et armures dont largement avoit et tant que pour armer plus de deux mille homes, car avoecq les armures des prisonniers esquels ils furent amenez en la ville furent apportées celles de la despouille des occis et celles de ceulx qui se estoient désarmés pour mieux fuir et eulx mettre a garant.

Le merquedy noesviesme du dit moys, del après disner, à l'heure des viespres, vint et entra en la ville de Tournay ung secrétaire du Roy nommé mestre Jehan de Chaumont, aportant crédence de par ledit seigneur de dire et déclarer aulcunes choses aux consaulx de ycelle; mais à cause que il estoit trop tart de assembler les dits consaulx, on attendit jusques al en demain, leur faisant savoir que adont se trouvassent en la halle.

Le jeudy dizième du dit moys, le dit maistre Jehan de Chaumont, secrétaire du Roy, accompagné du seigneur de la Roce et du trésorier, se transporta en la halle du conseil de la ville, en laquelle estoient assemblez les quatre consaulx de icelle, auxquels après ses lettres de credence monstrées, ils esposa et déclara de par le Roy les grandes affaires du Roy et du royaulme a cause des guerres qui lors estoient, requerrans que on luy feist de par la ville ayde de une bonne somme de argent, leur reduisant en mémoire que du vivant du duc de Bourgongne, affin de avoir communication en ses pays et non estre compris en la guerre, ils avoient composé avoec luy a la some de dix mil escus par an, et que par plus fortes raisons, devoient donner telle ou plus grande somme au Roy qui estoit leur seul et naturel seigneur, concluant que a lheure de lors, la ville de Tournay deseure toutes aultres du royaulme, estoit en nécessité de avoir le ayde et service du Roy et de estre gardée par ses gens d'armes, avoecq plusieurs aultres choses servant audit pourpos. Touttes lesquelles choses oyes, les consaulx sentant les grandes charges de la ville, ne donnèrent response péremptoire au dit secrétaire, mais fust prolongié jusques au dimance après, affin de mettre la demande du Roy devant le commun de la ville et en avoir leur advis et accord. — Che meisme jour de l'apriès disner, environ cent lances franchoises allèrent courre au pays de Haynau jusques a Haquegnies emprès Fresne, dont ils amenèrent le curé prisonnier, mais il fust délivré sans raenchon; ramenèrent aussy grand nombre de prisonniers, aultres bestes et aultre butin. Ce jour aussy, envers le soir, vindrent aulcuns Bourguegnons a Fromont et a Rume prendre les bestes et biens des

laboureurs; contre lesquels se assemblèrent mieulx de chinquante paysans, mais tellement se desreglèrent que lesdits Bourguegnons, qui point ne estoient trente, en tuèrent et prindrent grande partye, et s'en allèrent francement avant que les gens de guerre y peussent venir.

Le vendredy onzième du dit moys, le seigneur de Moy et tous les aultres cappitaines et gens d'armes yssirent de nuyt de la ville, c'est assavoir devant jour poindant, et allèrent jusques emprès Lille dont la garnison s'estoit vantée venir brusler les fourbours de Tournay, et eulx aler jusques sups les fossez pour parler et traictier ensemble de aulcunes choses utilles et bonnes tant pour eulx come pour le pays, se entendre y eussent vollu come on leur offroit. Ceulx de la dite ville de Lille en lieu de traictier, commenchèrent jecter après eulx plusieurs pierres et plomets de canons et culleverines, mais ils perdirent leurs pouldres et leur traict. Et adont les Franchois firent bouter le feu en la paroisse de la Magdelaine et en la plus part des maisons de tous les faulxbourgs de Lille, du costé envers Tournay, et pareillement envers Courtray, et meismement eulx retournans brullèrent tous les villages de l'estrain, au moins tous la plus part des maisons de yceulx non tenans le grand chemin, mais eulx espandans par plus de vingt villages; et ces choses ainsy faictes, ils revinrent en Tournay sans perte, fors de aulcuns bessés, ramenans grands butins et trois prisonniers sans plus.

Le samedy douziesme du dit moys, au matin, se partirent aulcuns de la ville de Tournay pour aller

devers le Roy, accompaignés de environ vingt quatre homes de la garnison qui menoient avoecq eulx plusieurs cevaulx, jumens et vacques de butin pour les vendre en France. Et eulx venus a Saint Amand, ceulx de la garnison de illecq se mirent avoecq eulx pour les conduire oultre les bois, mais grand nombre de piétons de Haynaut et de Vallenchiennes se estoient repuis ès dits bois en telle puissance que les dits Franchois furent contrains habandonner leurs bestes et butin et eulx saulver au mieulx que ils peulrent, et passèrent a très grant payne et difficulté, non mye tous, car les aulcuns retournèrent a Saint Amant, et les aulcuns furent prins et menés a Vallenchiennes.

V.

De l'aide et présent de quatorze mille livres tournois que les Tournisiens firent au Roy. De aulcunes prinses des Bourguegnons, dont l'un fut décapité sur le marchié. De la constrainte de cescun porter baston par la ville de Tournay. De la vendicion du butin d'Espierre et de la prise de Orchies. (13-23 juillet)

Le *dimance treizième du dit moys*, en poursieuvant la délibéracion faicte par les consaulx sur la requeste faicte le jeudy précédent par mestre Jehan de Chaumont secrétaire du Roy, les colleiges des mestiers de la ville de Tournay furent assamblés en leurs lieulx accoustumez, devant lesquels furent mises par escript les remonstrances et requestes du dit seigneur, advoecq les advis et oppinions des consaulx requerrans avoir le consentement du peuple, sups quoy fut accordé sans contredit de personne de tous les trente

six colleiges des mestiers et banières de Tournay, que en suivant l'oppinion des consaulx on feroit présent au Roy de *quatorze mille livres tournois* pour ceste fois, luy priant qu'il les presist en gré, et que pour ycelle somme recouvrer on vendroit rentes viagères sur la ville. Ce meisme jour les Bourguegnons de la garnison de Vallenchiennes vindrent à force jusques à l'église de Saint Martin en la ville de Saint Amand, mais ceulx de la garnison de Mortaigne advertis de ce par signe de feu, les secoururent tantost, et eulx ensamble firent tant que les Bourguegnons furent reboutez jusques auprès devers Hanon, et par aspre poursieute constrains entrer et eulx sauver ès bois, car tous estoient de piet. Et ceste chose se faisant, ceulx de la ville de Condé vindrent devant Mortaigne et ardirent les faulbourgs jusques aulx portes du lez vers Haynault.

Le lundy, quatorzième du dit moys, au matin, se partirent de Tournay aulcuns compaignons de guerre par la porte du Bruille et tirèrent vers les bois et le mont Saint Audebert, auquel quartier estoient plusieurs tenans party contraire, pillars et foeillars, costoyans les boys et journellement faisant grand dommaige aulx manans de la ville et sups le pooir de Tournay, entre lesquels ce meisme jour avoient proposé venir quérir aulcuns cars et jumens que ils avoient entendu debvoir aller au bois de Breuse. Des quels malfaicteurs et adversaires les Franchois environnèrent les trente sept, et les sept de yceulx occis, les aultres trente furent prins et admenés en Tournay, entre lesquels estoit Michault de la Motte, Artus de Cordes dit de Maubray, et aultres semblables qui, passé long temps, avoient despendu leur chevanche et vivoient de proye,

soubz ombre de la guerre. Ce meisme jour, aultres compaignons Franchois quy estoient yssus par la porte Sainte Fontaine et allez envers Lannoy, amenèrent prisonnier Jacot Desfrasnes, natif d'Estainbourc, quy se estoit retourné Bourguegnon, non obstant que peu avant eut fait serment au Roy en la main du Lieutenant du Bailly de Tournesis, pour lequel cas il fut mis prisonnier ès mains du Lieutenant du prévost des mareschaulx.

Le mardy quinsiesme du dit moys, ung petit devant onze heures du matin, le dit Jacot Desfrasnes, par la sentence du Lieutenant du dit Prevost des mareschaulx, condampné a avoir la teste tranchiée pour avoir fait serment au Roy et depuis estre tourné contre luy, laquelle sentence fust incontinent exécutée sur ung hourt en plein marchié de Tournay, en la présence de Pierot Hovines, qui peu avant avoit pareillement fait serment au Roy et quy bien y debvoit prendre garde et exemple. Après laquelle exécucion faicte, fut publié aulx bretesques en comandant de par le prevost et jurés de la ville que tous homes manans et habitans en ycelle, puissans de porter armures, fussent armez et embastonnez, et que doresnavant ne allassent sans bastons et armures, affin que tost estre prests de eulx deffendre contre les adversaires de la dite ville, se ils se efforchoient faire aulcuns assaulx ou approchier de la dite ville, auquel commandement ceux de la ville de Tournay obéirent vollentiers et de bon coer. Che meisme jour, environ chinq heures de l'après disner, fut publiet sups le marchié de Tournay, à son de trompe, de par le Roy, de par le seigneur de Moy et aultres capitaines que les gens de guerre et les

gens de la ville ne prissent questions ou débats les ungs aux aultres : mais se ceulx de la garnison faisoient tort à ceulx de la ville, que ils s'en tirassent aux cappitaines, et pareillement les gens d'armes contre les habitants de la ville aux prevosts, et que cescun feroit justice à son subject. Ce jour aussi vint en Tournay un messagier portant la boiste armoyée des armes du deffunct duc de Gueldres, faindant en ses parolles vouloir racheter aulcuns prisonniers, et plus n'en fut sceu.

Le mercredy seizième du dit moys, ne fut chose faicte quant à la guerre dont pour mémoire on peust faire mencion par escript, excepté que aulcuns qui avoient esté devers le Roy retournèrent, et avoecq eulx deux chevaucheurs de la court du Roy, qui dirent a aulcuns de la ville et meïsme a ceulx avoecq lesquels ils estoient venus, que la ville de Dijon en Bourgogne, qui peu avant avoit rebellé à la couronne, estoit réduicte en l'obéissance du Roy et que aulcuns de la sédicion avoient esté décapitez.

Le jeudy dix septiesme du dit moys, le capitaine Beauvoisien se party de Tournay par la porte Saint Martin avec ses gens d'armes, et s'en alla à Saint Amand sans retourner le dit jour.

Le vendredy dix huitiesme du dit moys, environ deux heures de l'après disner, se party de Tournay pour retourner devers le Roy, maistre Jehan de Chaumont dont dessus est parlé, avoecq lequel allèrent, envoyés en embassade de par la ville de Tournay, Martin de Barry, second preuvost, Gerard de Heurte-

bise, majeur des escevins de Saint Brisse, Jehan Canonne, grand doyen des mestiers, Pasquier Grenier, bourgois de la ville, et mestre Jehan du Haveron, avocat de ycelle, accompagné du seigneur de Moy et des aultres capitaines avoecq leurs gens, dont partye yssit par la porte Saint Martin et partye par la porte Valenchenoise. Et peu devant le département de ceste force de gens d'armes, Henry de la Salle, qui estoit cief des foeillards et robeurs de la ville de Lille, avoit estet a Erre, a Guignie et a la Longhe Saulch, et avoit prins et amené aulcuns homes messonnans les bleiz, vestus tant seullement de leurs cemises, sans leur souffrir vestir leurs pourpoings ny aultres vestures. En ce meisme jour, après disner, Pierot Hovines, quy avoit estet cappitaine compaignon au dit Henry de la Salle, et quy peu devant avoit fait serment au Roy, faindant aller avoecq l'armée du seigneur de Moy, se embla de la dite compaignye et armée et s'en ralla en la ville de Lille.

Le samedy dix noesviesme du dit moys, environ onze heures en la nuyt, revindrent et rentrèrent en Tournay les cappitaines quy avoient conduit le secrétaire du Roy et le ambassade de la ville jusques emprès Bouchain, ou ceulx de la dite garnison de ycelle les avoient recoeillis et menez oultre. Ce meisme jour furent vendues sups le marcié, emprès la halle des draps, tant de armures concquises sups les Flamens au pont d'Espierre que pour se esmerveiller. Après la vendicion des quelles on vendit, aussy venans du meisme lieu, pourpoins, mantelines, palletots et robes de soye, de camelot, de satin, de damas et de velours et de drap de or, dont les plusieurs estoient

garnies de paillettes de or avec perles; furent vendus aussy plusieurs manières de aultres baghes come kainnes de or et aultres joyaulx, que les Brughelins avoient avoccq eulx pour monstrer leur vanité et pompe, come ils ont accoustumé faire dessus toutes les villes de Flandres, quy est signe de grand follye et a follye leur tourna. Mais par ce poront les intelligens aprendre que la gloire de l'home gist trop plus en œuvres de vertus qu'en rices vestemens, et que toutte ricesse est vaine se elle ne est employée au gré de celluy dont elle vient.

Le dimance vingtiesme du dit moys se passa sans faire ne advenir aulcune chose touchant la guerre dont on doibve faire mémoire par escript, au moins que venist a congnoissance par veue ne oye de home de crédance, tant de la ville de Tournay come des villages de l'environ.

Le lundy vingt et uniesme du dit moys, vindrent nouvelles en la ville de Tournay que les Bourguegnons faisoient grans griefs et horribles et oppressions aux laboureurs et paysans de Rongy, de Wez et de la entour, pour laquelle chose grand nombre de la garnison yssit de la ville environ quatre heures du matin pour résister aux dits adversaires, mais ils étoient partis avant que ils y peussent venir. Lors poussèrent oultre et allèrent devant la ville de Orchies, dont les Bourguegnons ung peu devant avoient ars une partie, et ou ils trouvèrent gens de deffence quy leur refusèrent le entrée. De la quelle chose courouchiés, ils assaillirent la dite ville et la prindrent par force, et eulx entrez en ycelle tuèrent ceulx quy avoient résisté

a eulx, puis pillèrent la ville et ardirent les maisons quy des feu des Bourguegnons estoient escappées, et revindrent en la ville rapportans grand butin. Che meisme jour aultres Franchois de la garnison de Tournay par le enhorte de ung leur prisonnier de Haynault, leur disant que ils les menroient ou ils trouveroient grand gaignage, allèrent avoecq luy et en sa conduite, lequel les mena envers Celle, Wadripont et Velaine en mendre nombre de chinquante, affin d'avoir plus grand gaignage. Et eulx venus en ce quartier, trouvèrent aulcunes embusques jecttées sups eulx, dont ils escappèrent de ung grand péril. Et envers Wautripont estoient plusieurs assamblez de ceulx du pays en grand force et résistance, et tant que finablement les Franchois y perdirent wit bons cevaux et y eult plusieurs de eulx navrez et blechiez sans mort. Et disoient aulcuns quy avoient estet en ceste compaignie que se nul de eulx ne eust sceu le chemin ja home n'en fust retourné, et non obstant que ils eussent ceste malle adventure par leur simplesce et avarice, se ramenèrent ils aulcuns prisonniers et rapportèrent du butin, mais les wit chevaulx que ils perdirent valloient beaucoup mieulx que leur gaignage.

Le mardy vingt deuxiesme du dit moys, et jour de la Magdelaine, le pays de entour Tournay fust tenu paisible, car les gens d'armes tant de ung costé come de aultre ne se meurent.



VI.

Des grandes moqueries dictes aux Franchois au pays de Hainau qui chier leur vendirent; et de plusieurs aultres choses (22-24 juillet).

Le *merquedy vingt troisième du dit moys,* le seigneur de Moy et tous les aultres cappitaines et gens de guerre franchois quy estoient en Tournay, excepté Franchois de la Sauvagière, quy encore n'estoit garis de sa blechure que il eult a la mort du duc de Gueldres, se partirent environ deux heures du matin, et avoecq eulx de quatre a chinq cent piétons, tous de la ville, et allèrent a Velaine, a Celle, a Escanafle, a Anseroel et aultres villages en Haynault, et eulx venus au pont a Rone trouvèrent une petite résistence, qui gaires ne dura, de ou ils allèrent a Watrippont où ils trouvèrent grand nombre de paysans et forte résistance, car ils avoient fait ung fort tranchier et bollvars de fortes barrières fermées, et de aultres fortifficacions de arbres et de terres. Et ainsi que les Franchois approchoient le dit fort, yceulx Hennuyers crièrent, par dérision, que ils venissent querre du sel, et que ils en auroient assez pour saler les chevaux quy lundy avoient esté tuez; voeillans par ce inférer que en Tournay estoit faulte de sel. Adont les Franchois oyant ces paroles, approchèrent plus près seulement en nombre de trente lances ou environ, allans devant en la conduicte de Casteau Bayart, de Pierre de Maubert. Mais les piétons de Tournay se advenchèrent avoecq eulx qui envaïrent la barrière et tost la rompirent. A cest assault tant des dits piétons come

des Franchois se deffendirent ceulx du pays, et fort par traits et aultrement, eulx portant vaillament quelque petit espace, mais ne purent longhement soustenir la force des Franchois qui les approchèrent et assaillirent en trop plus grande puissance et entrèrent en leur fort. Sy se misrent en fuite et prindrent les bois ou les dits Franchois ne les pouvoient sieuvre a cheval, laquelle fuicte encomenchiée aulcunes de leurs femmes quy illecq estoient en grand nombre les blasmoient de leur fuicte leur voeillans rendre corraige de eulx deffendre vaillamment : mais ce fut en vain, car ils ne cessèrent fuyr en toute desordonnance, les Franchois les poursievans et occisans jusques a l'entrée ès bois. Et néantmoings les aulcuns de yceulx fuyans et se voyans de sy près poursieuvis se retournèrent et tuèrent de leurs picques aulcuns chevaulx des Franchois et plusieurs se lanchièrent ès viviers et estangs de yaue et illec trayant tout ce que ils avoient de traits. Et après ce tirèrent aulcunes flesches que ils avoient en leurs corps du trait des Franchois et les trayrent après eulx desquels avec de aultres ils bleschièrent et navrèrent plusieurs de eulx et de leurs chevaux. Mais en la parfin, la desconfiture tourna sups les Haynuyers des quels plus de cent mourrurent. Et en y eult vingt pris avoecq ung grand pignon de deux coulleurs a une grande croix de Saint Andrieu quy la meisme journée fut mis en la chapelle de la paroisse de Nostre Dame de Tournay. Et après celle victoire les Franchois se commencèrent mettre au retour ramenans grand butin avoecq les dits paysans tant de bestes come de grand nombre de toutes baghes. Et eulx retournans ardirent plusieurs maisons par les villages de Haynau ou ils passoient. Et ja soit ce que les Franchois ne se

partissans de Tournay jusques a deux heures après myenuyt touttes voyes avoit on oyt sonner par les villages envers Velaine dès onze heures du soir quy povoit donner a entendre que leur venue estoit sceue au dit pays. Ce meisme jour devant disner Henry de la Salle et Pierot Hovine dont dessus est parlé vindrent environ eulx trente a Wez, a Guignyes et jusques a Prangières quy est bien près de Tournay, et prindrent et enmenèrent avoecq eulx tout ce que ils trouvèrent de homes et de bestes et navrèrent plusieurs femes quy messonnoient les biens et labeurs des champs.

Le jeudy vingt quatrième du dit moys, ne fu faicte chose entour Tournay dont on doibve ou puist faire mémoire par escript tant de ung costé come de aultre.

Le vendredy vingt cinquième du dit moys, et jour Saint Jacques et Saint Cristofle au matin, Pierotin Hovine et Henri de la Salle, avoecq aultres robeurs et pillars de Lille vindrent a Orque, quy est povoir de Tournay, et prindrent et ramenèrent avoecq eulx les vacques et jumens dudit village. Auquel lieu les Franchois montés à cheval coururent, mais ce fut trop tart, car il estoient ja partis et eslongniés loing avoecq leur proye. Ce meisme jour del après disner, aulcuns compaignons de guerre, tant de la garnison come des manans de Tournay, allèrent a l'esbat envers Lannoy, où ils trouvèrent aultres compaignons de guerre de party contraire qui se misrent a deffense contre eulx, desquels ils en tuèrent deux et en prindrent six et enmenèrent en Tournay avoecq le cheval de l'un des occis ; entre lesquels prisonniers estoit ung nomé Hacquin Vanne vestut de blanc et de rouge come

estoit la parure du Roy. Ycelluy perchiet de une javeline tout oultre le cuisse, duquel cop il estoit fort essonné et afoebly.

Le samedi vingt sixième du dit moys, devant jour poindant, une compaignie de ceulx de la garnison de Tournay se transporta en Haynaut envers Briffoel, Chièvres et Ath, querrans adventure sans en guerre trouver. Mais eulx venant devant Ath, aulcuns sallirent de la ville de piet avoecq deux sans plus de cheval lesquels deux se moustrans vaillant se misrent devant les piétons et coururent devant les Franchois, mais tost furent abatus de leurs chevaux et occis sur le camp, et les dits piétons voyant ce retournèrent en la ville. A donc se partirent les Franchois et revindrent en Tournay, ramenant aulcuns prisonniers des villages et apportans ce que ils trouvèrent de butin en leur voye. Ce meisme jour revindrent de devers le Roy les députez de la ville de Tournay qui se estoient partis de icelle le vendredy dix witiesme de ce moys et avoient laissié le Roy en la cité de Arras, auquel ils avoient présentet les quatorze mille livres tournois que la ville de Tournay luy avoit envoyé ; et luy avoient renconstré les dangiers, indigence et nécessitez ou la dite ville estoit en plusieurs fachons, tant du deffault de vivres come de oppressions et advironnemens des adversaires du royaulme et de ladite ville, requerans humblement sups tout sa bonne pourvision. Tout ce que oy, le Roy les rechut bénignement et déclarans le peuple de Tournay sups tous estre en sa grasce, leur promist en brief bonne provision en leur accordans toutes leurs requestes, et comandant oultre que ilz demandassent quelque aultre chose telle que avoir

voulroyent ils leur ottroyroit. Et leur furent aulcunes choses accordées dont icy n'est faicte mencion. Après et sups ce les dits députés retournèrent et revindrent en la ville bien joyeulx de la bonne grasce du Roy, leur seigneur et mestre, et plains de bonne espérance de estre briesfvement deschargiez des dangiers quy les pressoient.

Le dimance vingt septiesme du dit moys, au matin, vindrent en Tournay cent nouvelles lances bien fournyes de gens de guerre armées et habillées de tous poings come ils appartient, mais ils ne furent logiés prestement en la ville et se logièrent es fourbours de le Val, hors le porte Coqriel. De laquelle armée et compagnie estoit cappitaine le seigneur de Lille, mais il estoit demouré mallade à Amiens, et les conduissoit Jehan Leblon, son lieutenant.

Le Lundy vingt huitiesme du dit moys, ceulx de l'église cathédralle de Tournay, advertis que le Roy avoit délibéré d'aller en armes et envoyer son armée briefvement contre les Flamands quy se tenoient en grand nombre sups les frontières de *Laiens*, en la place et lieu que oudit le noef fossé, ou en flamencq de *nieve deigne*, firent ung tres excellent sermon et procession généralle en grant solempnité, affin de prier Dieu pour la bonne prospérité du Roy. A laquelle pourcession furent les abbés de Saint Nicollay desprez et de Saint Martin. La meisme journée et matinée la dicte pourcession faicte, incontinent fust ung mandement du Roy publyet aulx bretesques de la ville contenant affin de vivre et estre en amour et ung en ensamble, en la ville sans discorde ou discension, le Roy deffen-

dant sups la hart a ses gens de guerre que ils ne preissent de faict et de débat aulx manans et habitans d'icelle ville, ne pareillement les manans et habitans aulx gens de guerre, et se question sourdoit entre eulx, qu'ils s'en tirassent en justice. Et constituoit le Roy le seigneur de Moy son lieutenant juge quand aux gens d'armes, auquel il voulloit de tous poings estre obéy et pareillement le prevost de Tournay quant aulx manans. En ce jour aussy furent vues aultres lettres du Roy publiées soubs la porte de la court de l'evesque de Tournay, par lesquelles lettres, pour aulcunes causes en ycelles contenues, le Roy déclaroit maistre Ferry de Clugny, soy disant evesque de Tournay, estre inhabille et incapable a exercer la dite prélature en constituant et ordonnant au gouvernement et régisme du temporel d'ycelle maistre Simon de Luxembourg, prevost de Saint-Omer et de Aire, et ly donant pooir de faire tout ce que ledit mestre Ferry eult peu faire et deu faire se il n'eust fourfait, etc. Ainsy voit on cescun avoir son regne nom perpetuel en ce monde, car de jour a aultre la fortune de l'home se change selon le terme que Dieu luy a donné et ordonné et non plus avant.

Le mardy vingt neuviesme du dit moys, environ quarante compaignons de la ville de Tournay et du bailliage allèrent de pied en Haynault pour trouver adventure, come ils firent, car eulx venus a Velaine se départirent les uns d'un leez, les aultres de l'aultre en diverses maisons et quartiers; le ung desquels partis chergans deux carettes de blet, mieulx de chinquante paysans survindrent et les assallirent, et ils se misrent a bonne deffence, eulx fortiffians de leur car-

roy, tellement que les Haynuyers n'y conquestèrent riens, et se retirèrent ès bois ou ils trouvèrent noef compaignons de Tournay desquels ils occirent les wit et ly aultre se sauva et escapa. Ce meisme jour après le heure de soupper, aulcuns compagnons accompaigné de la compaignie du seigneur de Lille estant allés a l'esbat envers Camphain, et ayant tué chinq homes Bourguegnons de la garnison de Lille, revindrent en Tournay amenans trois prisonniers de la dite garnison, le ung estant armé au blanc de hault en bas.

Le merquedy trentiesme du dit moys, aulcuns de la compaignye de messire Meurisse du Mene allèrent en Haynault, où ils trouvèrent des gens du seigneur de Ligne montez et armez a l'avantage, auquel rencontre en y eult de mors et de blechiés d'un costé et de aultre, et y perdirent les Franchois aulcuns bons chevaulx, et culx revenans en Tournay amenèrent grand nombre de paysans du pays et butin largement.

Le jeudy darenier du dit moys, la plus part de la garnison de Tournay alla a Torcoing, quy est ung grand village a deux lieues de Tournay, et les gens du pays avoient grandement fortiffiet la place et y demouroient come en seure forteresse, et néantmoings les Franchois les envayrent et prindrent par force puis la pillèrent et ardirent la pluspart des masons et en ramenèrent grand nombre de prisonniers et largement de tout butin et espéciallement de draps, car on usoit fort de draperye audit village, et come la pluspart des Franchois fussent rentrez en la ville de Tournay et que aulcuns piétons et gens de ceval venoient derrière sans ordonnance et en petit nombre, aulcuns de

ceulx de la garnison de Lille vindrent et tappèrent en eulx et en occirent et prindrent mais non gaires.

VII.

De la destruction par feu des villes et abbaye de Saint Amant. De la victoire obtenue du Roy au neef fosset. De la décapitacion d'un adversaire, dont la tieste fut posée a la porte Sainte Fontaine; et de la mort de messire Jacques d'Armanac, duc de Nemours. (1.er-4 août).

AOUST MIL QUATRE CENT SOIXANTE ET DIX SEPT.

L*e vendredy premier jour d'aoust* et fieste de Saint Pierre du dit an soixante dix et sept, fut plus pleurable et lamentable pour la ville de Tournay que loable, car Franchois de la Sauvagière et Jehan le Beauvoisien se partirent de la dite ville pour aller devers le Roy, lesquels messire Meurisse convoya par le chemin envers Douay. Et yceulx allans en telle manière, ceulx de Vallenchiennes advertis de ce partement et allés avoecq la garnison de Saint Amant, la plupart estoit audit voyage, vindrent en grand force de gens tant de leurs garnisons, que de piet que de ceval, come de la ville, audit lieu de Saint Amand, et eulx illecq venus par l'assault que ils firent a la ville de engiens a pouldre et aultres artilleryes dont estoient fort garnis, gaignèrent la place et la pillèrent et tuèrent ou prindrent tous ceulx que ils trouvèrent en la ville. Les nouvelles de cest assault furent apportées au seigneur de Moy quy ce jour estoit demouré en Tournay, quy tantost monta a ceval avoecq son armée pour aller au secours de la dite ville; mais

les Bourguegnons sachant leur venue, incontinent boutèrent le feu en toutte la dite ville, comenchant du lez devers Tournay, et se saulvèrent a l'aultre leez oultre la rivière vers les bois, et rompirent le pont del Escarpe, a l'occasion duquel feu et pont rompu, les Franchois ne se peulrent assambler a eulx et retournèrent a leur logis. Aulcun petit nombre de cranequiniers et des religieux de l'abbeye se estoient sauvez au fort de ycelle quy estoit très forte place. Mais les maisons esprinses en grandes flammes dont la calleur estoit aspre et près de yllecq, les constraindy en yssir en saulvant plusieurs joyaulx del église quy le meisme jour au soir furent portez en Tournay. Auquel soir toutte la dite abbeye et église fut arse, sans ce que on sceut proprement se ce fut par la calleur du dit feu des maisons ou par feu bouté de aulcuns Bourguegnons. — Donc ceste notable, rice, forte et puissante abbeye de Saint Amand, de la fondacion du bon Roy Dagobert, fut arse, touttes les belles et rices cloques arses, et fondues les belles orghes, et réparacions de l'église anullées par feu avoecq tous aultres hauts et somptueux édifices de ycelle. Et puelt bien estre dit et escript que en ceste vesprée et nuytye fut arse la plus belle et la plus noble abbeye qui fust entre les rivières de Sayne et du Rin, a laquelle abbeye appartenoit la ville de Saint Amant quy estoit de son contenu le ung des bons passages en tamps de paix qui soit ou feust a cent lieues a la ronde. Furent aussy ars les fermes, arches et escrins ou estoient les lettres, chartres et chirographes des fondations, douaires, dons, previléges et francises de l'abbeye et de la ville, avoecq les escrips de la loy des homes féodaux et escevins de ycelle, tant et tout ce qui touchoit tant la

chose publicque come les habitans particuliers de la ville et de toute la terre de Saint Amant.

Le samedy deusiesme dudit moys, messire Meurice du Mène, avoecq sa compaignie, ala a Frasne lez Busenau et a Saint Sauveur, ou il fist brusler plusieurs maisons et aulcuns mollins a vent, et il retournant en la ville, ses gens amenèrent grand multitude de prisoniers et merveilleux butin. En ceste journée, environ midy, vint en Tournay, par saulf conduit, le seigneur de Lannoy pour communiquer avoecq les seigneurs de France et trouver aulcun bon traittiet, se possible estoit. Et fust logié en le ostel maistre Jehan de Manuyt, canone de Tournay. — En la nuytye de ce jour, environ myenuyt, le escargaite du belfroy sonnant sa trompette et seignefiant les Bourguegnons venir de envers le mont Saint Audebert, plusieurs manans de la ville de Tournay se levèrent et misrent lumière a leurs fenestres; se leva aussy le seigneur de Moy et monta a cheval avoecq son armée, mais en fin fut sceu que il n'y avoit aultre chose que plusieurs paysans quy se tenans ès bois avoient alumé du feu pour eulx cauffer, sy se recoucha cescun sans plus penser a la trompette.

Le dimance troisième du dit moys, vindrent nouvelles en Tournay que le Roy avoit eu victoire avoecq son armée au noef fossé contre les Flamens, et en rué jus grand nombre. Ce meisme jour, vers le soir, furent aultres nouvelles apportées, c'est assavoir que les Bourguegnons avoient occis et prins aulcuns de Tournay et de Mortaigne en la ville de Saint Amant et fait plusieurs aultres maulx.

Le lundy quatriesme dudit moys, entre wit et noef heures du matin, se partirent de Tournay tous les capitaines et la plupart de la garnison et tirèrent vers Saint Amant qui estoit arse et brulée, come dessus est dit, et eulx passans oultre allèrent a Marchiennes, a Landas et a plusieurs aultres villages tenans party contraire, desquels ils ardirent plusieurs maisons sans trouver guere de résistance, synon de aulcuns paysans qui se estoient fortifyés a Marchiennes, mais ils ne durèrent guère et furent tous prins et la place pillée. Et tous ces voyages faits, les Franchois ramenans leurs prisonniers et butin rentrèrent en la ville sy tart que les candeilles estoient ja allumées. — Che meisme jour, environ noef heures du matin, par la sentence du lieutenant du prevost des mareschaulx de France, fust décapité sur ung hourt en plaint marciet de Tournay, Ostelard des Frasnes, cousin germain a Jacot des Frasnes, aussy décapité le xv.e de juillet précédent, pour ce que le dit Ostelard avoit fausset son serment avoecq son dit cousin, et fust sa tieste mise a la porte Sainncte Fontaine sur une broque de fer. Et en ce meisme jour, come depuis fut sceu, fut décapité en la ville de Paris messire Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, et sa condamnacion et sentence prononchye en parlement par messire Pierre d'Orville, chevalier, chancelier de France, en la présence de monseigneur de Beaujeu, lieutenant du Roy en ceste partye. Dont affin que ceulx quy ne ont oy les causes de la mort du dit messire Jacques les sachent et congnoissent, ja soit ce que elles ne servent a ma matère, ay icy transcript le arrest et condampnacion prononchye par le dessus dit chancelier, en la fourme et manière que il s'ensieult :

—

Le arrest du duc de Nemours.

« Et premièrement, pour montrer la grande affection et amour que le Roy, nostre souverain seigneur, avoit aux prédécesseurs ducs de Nemours, et pour les exalter et eslever plus hault, le Roy les a faits ducs ou ils ne estoient que contes, car la ducé de Nemours ne estoit que conté, laquelle en faveur de yceulx de Nemours le Roy a faite ducé, et eulx ducs et pers de France.

» I. — *Item.* Et pour ce que ledit duc de Nemours avoit aultrefois mesprins et fourfait al encontre du Roy nostre dit seigneur, le Roy luy donna abollicion et luy fist jurer sur la couronne de Nostre Seigneur Jesus-Christ et sur le clou et sur la vraye croix et aultres choses de la passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ, estant en la sainte chapelle du Pallais, que jamais ne feroit ne souffriroit faire cose quy fust préjudiciable au Roy ne a la chose publique, et ainsy le jura.

» II. — *Item.* Et néantmoins le dit duc de Nemours et messire Loys de Luxembourg, alors connestable de France, estoient aliez ensamble et estoient eulx deux les principaux moyens pour prendre et saisir le Roy et monsieur le Delfin au collet et les mettre en une forte place, ou les envoyer hors du Royaulme.

» III. — *Item.* Et après que monsieur de Guienne s'en fust allé en Bretaigne, le dit duc de Nemours manda au dit duc de Guienne par le cappelain de ung nommé Bouchiquault, lequel fut habillé en guise de cordellier et alla en Bretaigne porter les lectres de crédence du dit duc de Nemours audit duc de Guienne, lesquelles lettres contenoient que le dit duc de Nemours estoit tout au commandement du dit duc de Guienne, et corps et biens.

» IIII. — *Item*. Et depuis le dit duc de Guienne manda par unes lettres au dit duc de Nemours que il luy prioit que secrètement il fist assemblée de gens d'armes, et que luy et le duc de Bretaigne vendroient a grande armée contre le Roy, et que ils estoient seurs que le duc de Bourgogne vendroit de aultre costé a tout son ost, et que il fust prest, ce que il fist, et que se ils pouvoient prendre le Roy, que ils départiroient le gasteau.

» V. — *Item*. Et après ce les dits ducs de Guienne et de Bourgongne, de Bretangne et de Nemours vindrent par maulvaise conspiracion a l'encontre du Roy nostre sire, donnans a entendre au peuple que ils venoient pour le bien publicque, lequel Roy fut constraint luy retraire en sa bonne ville de Paris, devant laquelle les dessus dits ducs misrent le siége, sy comme cescun scet.

VI. — *Item*. Et pour ce que tous estoient contre le Roy, ycelluy fust constraint de baillier audit duc de Guyenne la ducé de Normandye, protestant que c'estoit par force, et aussy les lettres sups ce faictes et passées en ont esté depuis bruslées et arses par arrest de parlement en la salle du palais comme fausses et faictes par force, et avoecq ce aulx aultres seigneurs et capitaines fust constraint donner grande quantité de argent.

VII. — *Item*. Et depuis le dist connestable et le dit de Nemours ont tousjours persévéré en leur mauvaise conspiration, et pour ce que le dit de Nemours mandoit des nouvelles au dit connestable du dit duc de Guienne, lequel faisoit guerre au Roy pour ce que il ne povoit jouir de la ducé de Normandye, pareillement le connestable luy rescripvoit que il mandast seure-

ment au dit duc de Guienne que il se meist sups les champs, et que le dit duc de Bourgongne avoit ung vingt mille archiers et seize cens lances pour luy aidier a conquester la dite ducé de Normandye, lequel de Nemours luy manda et avoecq ce que luy meisme estoit tout prest pour le servir a l'encontre du Roy, son souverain seigneur.

» VIII. — *Item.* Et depuis ledit connestable manda au dit de Nemours par ung ladre, que il donnast au dit ladre ung office, et que ycelluy ly diroit de bouce tout leur fait et conspiracions, car le dit connestable ne osoit envoyer quelques lettres de paour que le dit ladre n'en feust trouvé saisy, lequel ladre s'en alla depuis a monsieur de Guienne et porta les lettres au dit duc de Nemours, et en ce tamps pendant le dit duc de Guienne termina vye par mort, par quoy touttes leurs maulvaises conspiracions et entreprinses furent rompues. Or est-il ainsy que après que tout fut changiet et que la dite ducé de Normendye fut retourné au Roy, come il appartenoit, le Roy usant de clémence et miséricorde, donna de recief abollicions au dit duc de Nemours, et fist le dit duc de Nemours serment au Roy come il avoit fait par avant sups la vraye croix et sur le brach saint Leu, en la présence de six notaires apostolicques, et six aultres notaires royaulx, que jamais ne feroit ne conspireroit cose quy feust préjudiciable au Roy ne a la chose publicque. Et avoecq ce renonchoit le dit duc de Nemours a touttes abollicions au cas que il feist jamais choses contre le Roy ne la chose publicque et valloit estre pugny come un tel cas appartient et come traitre et parjure sans avoir jamais miséricorde.

» IX. — Et néantmoings depuis la guerre meue

entre le Roy nostre sire et le comte d'Armagnac, le dit duc de Nemours persévérant en son obstinée et maldite vollenté, manda au dit conte d'Armagnac, que l'armée du Roy venoit contre luy et que il se meist sups les camps et assamblast le plus de gens d'armes que il poroit et que tandis il feroit retarder les gens du Roy et que luy meismes luy aideroit secrètement.

» X. — *Item*. Et depuis le dit duc de Nemours a plusieurs fois mandé au dit duc de Bourgongne par le dit ladre que il estoit tout a son commandement de corps et de finance, et que se il volloit mener guerre au Roy, que lui et le comte d'Armagnac garderoient que l'argent et les gens du pays de Langhedoc ne passeroient point. Lequel duc de Bourgongne manda au dit duc de Nemours que se il povoit prendre le Roy et monsieur le Delphin, que il aroit la ville de Paris et l'isle de France pour sa part, et que monsieur le Delphin seroit baillié en garde a monsieur de Broce, et que le Roy seroit mis en quelque forte place ou transporté hors du Royaulme.

» XI. — *Item*. Avoecq ce dit et confesse le dit duc de Nemours que il estoit consentant que les cappitaines du Roy fussent tous déposez, et que on en meist des aultres en leurs places et a leurs postes. — Par quoy appert clèrement le dit duc de Nemours estre parjure et réputé faulx et traytre. Pour les quelles choses et aultres plus a plein déclarées au dit procès, par grande et meure délibéracion du conseil, et par l'arrest de la court de parlement, le dit messire Jacques d'Armagnac a esté déclairé criminel et avoir comis criesme de lieze maiesté, et condemné a avoir la tieste trenchiée sur ung escafault, et tous ses biens confisqués au Roy, etc. »

VIII.

De la décapitation de deux adversaires dont les tiestes furent posées a la porte Coqueriel. De la venue de mestre Piere Boquart et de Jehan Du Fay en Tournay. D'un voiage des Franchois a Harlebecque et Courtray, ou moult gaignèrent. De la bonne victoire obtenue des Franchois emprès Mortaigne. Du jour des noepces du duc d'Aultrice et de plusieurs aultres choses. (5 août-8 sept.).

L*e mardy chinquiesme du dit moys*, ung peu après dix heures du matin, furent décapités en plein marchiet de Tournay par la sentence du lieutenant du prevost des marescaux, deux compaignons quy le jour précédent avoient estet prins a Wes, avoecq dix aultres foeillars, par les paysans du dit lieu, le ung desquels estoit natif de Nomaing et soubz nommé Wauquet, et estoit son père et un sien frère tenans prisons en Tournay come gens de guerre, et l'aultre estoit dit Legros, ayant ses parens demourans en Tournay. Le cas pour quoy ils moururent estoit pareil a celluy de Jacot et Ostelard des Frasnes, c'est assavoir pour avoir faulsé leur serment contre le Roy; et furent les tiestes de ces deux mises sur broques de fer à la porte Coqueriel. Et ung aultre, incontinent après, nommé Charlot des Ruielles, fust par le dit lieutenant mené emprès le Pont a Rieu, et illecq pendu a ung arbre, pour ce que après plusieurs malefices par luy comis et pour lesquels il avoit estet banni, s'estoit mis au service du dit lieutenant du prevost et porté la croix droicte, laquelle depuis il tira jus et se rendit Bourguegnon.

Le merquedy siziesme du dit moys se passa sans ce que chose fust faicte au quartier de Tournay dont mémoire doibve estre faicte ne mise par escript.

Le joedy septiesme du dit moys, une bonne compaignie de la garnison de Tournay alla en plusieurs villaiges envers Courtray, dont ils ramenèrent en la dite ville grand quantité de butin et vingt trois prisonniers paysans.

Le vendredy witiesme du dit moys, a l'heure de midy, se partirent de Tournay le seigneur de Moy et aultres capitaines, et come tous les homes de guerre de la garnison de ycelle, tant par la porte Sainte Fontaine come par la porte Coqueriel, menans avoecq eulx six serpentines de la conqueste de Espierre, et trois ou quatre quarrées de aultres habillements et esquielles, et allèrent au castiel de la Royère. Et eulx venus illecq, ne y conquestèrent guères, ja soit ce que il n'y eult audit castiel que aulcun petit nombre de paysans quy se deffendoient plus fort a l'advenant que on ne les assaly, dont plusieurs quy se hastèrent d'approchier et volloir dreschier les esquielles quy estoient trop courtes, furent bléchiés, et griefvement navrez de pierres et de traits par les dits paysans. Après laquelle envahye faicte, et une moye de laigne assés près de illecq arse, et aulcunes maisons esprises, les dits gens d'armes retournèrent en Tournay. Che meisme jour, environ quatre heures de l'après disner, vindrent en Tournay maistre Pierre Bochart et Jehan du Fay, conseillers et ambassadeurs de la damoysielle de Flandres pour parler de bon traictier avoecq les seigneurs de France, quy estoient en la

dite ville, et furent logiés ès maisons Jehan Culsbroucq, chantre, et Thierry de Lesdernay, archidiaque de Gand et canones en l'église de Tournay, mais riens ne fut fait par yceulx, au moins quy venist a cognoissance.

Le samedy noesviesme du dit moys, ne fut chose faicte quy soit a escripre, fors que aulcuns de la garnison allèrent au fouraige envers les bois de Breuse quy point tous ne revindrent, car les Bourguegnons quy se tenoient ès bois en prindrent et navrèrent jusques a wit ou dix.

Le dimance diziesme du dit moys, ne fust riens fait touchant la guerre au quartier de Tournay, mais ce jour au soir retournèrent de Therouenne ou le Roy estoit, le mestre d'hostel du Trésorier de France et aultres quy, le mardy précédent, y avoient esté envoyés touchant le traictiet dont on avoit parlé avoecq les ambassadeurs de Flandres et avoient esté très rudement traictiés a Lille en passant, en la haynne du Roy.

Le lundy onziesme du dit moys passa sans fait de guerre ne d'un costé ne de aultre, quy venist a cognoissance pour en faire mémoire par escripture.

Le mardy douziesme du dit moys, au matin, se partit la plus part de la garnison de Tournay, et tira vers Harlebecque, laquelle ils pillèrent et ardirent. Et aulcuns d'iceulx allèrent courre devant Courtray, de laquelle ville yssirent aulcuns homes de armes sups eulx, mais ils les reboutèrent et en occhirent plusieurs

et en prindrent aussy et amenèrent en Tournay avoecq plus de cent aultres prisonniers paysans dont les aulcuns se estoient rebellez. Trouvèrent aussy les dits Franchois et amenèrent en Tournay trois quarrées de sel et de moulles, sups le ung desquels cars avoit aussy de trois a quatre mille lyons ou la valleur en aultre or, et que messire Jehan de Luxembourcq devoit conduire pour payer les gens d'armes que la damoysielle de Flandres avoit a Courtray et a Lille, mais le dit de Luxembourq estoit devant, pour quoy il ne fut point trouvé. Ce meisme jour, au soupper, fut faicte et tenue la fieste du Roy en grand estat, ainsy que tous les ans avoit acoustumé, sans touttes voyes juer de personnages; auquel souper furent tous les clairons et trompettes de monsieur l'admiral et des aultres capitaines, dont le son estoit joyeulx et mélodyeux, en la halle des Doyens.

Le merquedy treiziesme du dit moys, les cappitaines de Tournay advertis que les Bourguegnons de Condet et de Vallenchiennes estoient venus en grand force pour faire grief aulx gens d'armes de la garnison de Mortaigne, montèrent a cheval avoecq leurs armes. Et ceulx de Mortaigne, avertis de leur venue et secours, yssirent du dit lieu, faindans approchier et envahir les dits Bourguegnons pour les tenir illecq tant que les dits cappitaines venissent; lesquels yssus de Tournay et venus emprès de Mortaigne, trouvèrent les deux parties come sups le point de férir les ungs sups les aultres, car les Bourguegnons quy estoient grand nombre et cuidans seullement avoir affaire a environ soixante homes commenchoient fort a approchier ceulx du dit Mortaigne, que le plus que ils pouvoient retar-

doient la chose, mais quand ils apperchurent le apparance des dits Franchois qui venoient, ils se comencèrent a mettre en point de comenchier bataille. Et ainsy furent les dits Bourguegnons envahis, trouvant sups eulx plus grand nombre sans comparaison que ils ne pensoient, et furent mis en desroy. Et la fut occhis le propre cappitaine de Condet, quy estoit très vaillant homme et environ deux cens aultres avoecq luy, dont la pluspart estoient allemands de la garnison du dit Condet et de Vallenchiennes, et tous les aultres tournèrent en fuite, excepté les prisonniers dont les dits Franchois amenèrent grand nombre en Tournay, et aussy en furent menez en Mortaigne. Et ceste victoire ainsy eue, ils retournèrent en Tournay apportant une belle banière de soye blance sups laquelle estoit escript en lettres d'or LEAL VOULLOIR, laquelle banière ils portèrent en l'église cathédrale, et le présentèrent et misrent devant le ymage de Nostre Dame, a trompettes et clarons sonnans, en grande joye et solempnité. A ceste meslée perdirent les dits Franchois plusieurs chevaulx du trait des haquebutiers que les Allemans avoient, mais nuls homes, combien que plusieurs y furent bleschiez, dont il faut a présumer que Dieu les préserva et garda, come aultre fois avoit fait.

Le joedy quatorsiesme du dit moys, environ midy, Henry de la Salle, accompaignez entour trente hommes de Lille bien montez, a l'advantage vint courre jusques a Orque et encore plus près de Tournay; en laquelle course le dit Henry et les siens tuèrent et prindrent aulcuns paysans et coustilliers des gens de guerre quy estoient allés au fourraige, et aussy quatre que hommes d'armes que archiers quy les gardoient.

Ceste course sceue tant par la trompette du gayt come par les affuyans en la ville, les cappitaines et gens de guerre hastivement montez a ceval y courrurent et avoecq eulx grand nombre de piétons, et fut fait très grand effroy en la ville, cuidans que les Bourguegnons fussent en grand multitude, ce que non, car yceulx voyans que ils avoient assez fait, et doultans mal advenir sups eulx, se retrahirent a tout leur proye, tant que les Franchois perdirent leur payne, car ils ne les trouvèrent, combien que ils allassent après.

Le vendredy quinziesme du dit moys et feste de l'Assumption Nostre Dame, ne fut chose faicte digne de mémoire au quartier de Tournay, car tousjours les laboureurs des camps, combien que il ne soit escript en ceste œuvre, avoient a souffrir de ung costé et de aultre.

Le samedy seiziesme du dit moys, une compaignie des gens de la garnison de Tournay alla a Herseau et a Mouscron et la entour, dont ils amenèrent vingt quatre prisonniers en la ville.

Le dimance dix et septiesme du dit moys se passa sans faicts de guerre qui venist a connoissance, mais seulement a faire vendicion des prisonniers quy avoient esté prins le merquedy précédent, emprès Mortaigne.

Et le lundy dix et wittiesme du dit moys, les cappitaines de la garnison de Tournay, advertis que les Bourguegnons de la ville de Lille estoient sups les champs, sy envoyèrent une partie de leur armée estrader la envers, lesquels allèrent jusques au pont a

Tressin sans que ils trouvassent personne; et le heure de midy venue, retournèrent en la ville. Et tost après que ils furent rentrés ens, vindrent environ quarente lances des Bourguegnons a Pec, a Ramegnyes et es aultres villages du bailliage de Tournésy, ou ils prindrent, rapvirent et enmenèrent tous les laboureurs et bestiales que ils trouvèrent; vindrent aussy armés en meisme heure, aultres Bourguegnons du leez de Haynault, c'est assavoir emprès le bois de Breuze, quy prindrent et enmenèrent hommes et bestes a leur vollenté, après lesquelles les Franchois allèrent, mais riens ne trouvèrent de ung costé ne de aultre, car ils estoient ja loings a toute leur proye, si retournèrent en la ville.

Et mardy dix et noeviesme du dit moys, une compaignie de la garnison franchoise alla courre envers Orchies amons a la chapelle et Temploeve en Pevele, dont ils amenèrent en Tournay vingt et quatre prisonniers paysans et grand nombre de bestial. Pareillement une aultre brigade de la dite garnison alla a Velaines et en aultres villages en Haynault, dont aussy ils amenèrent largement prisonniers et bestial. Ce meisme jour, comme depuis a esté sceu, furent faictes les nopces de Maximilien, duc d'Aultriche et fils de l'Empereur Frédricq, et de Marie, fille de feu Charles, duc de Bourgongne, en la ville de Gant.

Et merquedy vingtiesme du dit moys, bien matin, les gens de guerre de Tournay advertis que les Bourguegnons estoient envers Mortaigne, se transportèrent la envers, mais n'y trouvèrent ame point, adonc les aulcuns retournèrent promtement en la dite

ville, mais ceulx de la sieute du seigneur de Lille passèrent oultre et allèrent jusques a deux lieues près de Douay, et eulx retournant passèrent emprès les fossés et barrières de la ville de Lille, de la quelle ville furent envoyés après eulx plusieurs pierres de canon et de serpantines et grand nombre de plomets de cullevrines quy ne les bleichièrent ne grévièrent guerres; et ce voyage ainsy faict, ils revindrent au soir en la ville de Tournay, amenans mieulx de cent prisonniers, entre lesquels estoient aulcuns compaignons de guerre qui estoient saillis de Lille en petit nombre.

Le jeudy vingt et uniesme du dit moys, aulcuns de la compaignie du seigneur de Moy et aulcuns de la ville de Tournay allèrent en Haynault outre le mont Saint Audebert, ou ils prindrent six prisonniers, entre lesquels estoit Pierre de Montigny, dit de Hubrye, sergent de Haynault.

Le vendredy vingt et deuziesme du dit moys, une partye de la garnison de Tournay alla envers Douay, et eulx retournans passèrent emprès les barrières de Lille, mais nuls ne sailly dehors; sy retournèrent en la dite ville de Tournay, amenant largement bestes et butin, mais peu de prisonniers.

Le samedy vingt et troisiesme du dit moys, une grande compaignie de gens de guerre de Tournay allèrent en Haynault jusques emprès la ville de Lessynne, et eulx venus illecq trouvèrent plusieurs paysans moult révoltés, desquels ils occirent largement et en amenèrent plus de cent prisonniers. Ceste meisme journée se estoient partys aultres compaignons de la

dite ville et allez en Flandres vers Hersaux, dont ils amenèrent trante prisonniers. Che dit jour, retournèrent de devers le Roy mestre Loys Sillon et mestre Guillebert, quy peu devant y avoient esté envoyés par les seigneurs de France estans en Tournay, portans aulcunes oppinions servans a bon traictiet pour trouver cas de guerre, lesquels mestre Loys et Guillebert avoient estet prins sups les chemins et menez en la ville de Gand, en grand péril de leurs vies.

Le dimance vingt quatriesme du dit moys, au matin, deux compaignons allemands, comme par leur langage et habit apparoit, vindrent a la porte Sainte Fontaine, disant que ils sieuvoient le armée du duc de Lorraine, mais pour ce que ils se estoient partis de leur pays après les aultres, ils avoient perdu le chemin et leur train, et venus en ce lieu sy comme de adventure, voeillans toujours servir le Roy, comme ils disoient, lesquels furent détenus et mis prisonniers par souspechon de mal, car on ne congnoissoit leur vollenté et corrage. Ce meisme jour se partoient de Tournay le seigneur de Lannoy, mestre Pierre Bogaert et Jehan du Fay, embassadeur de la damoisielle de Flandre, et tirèrent vers Gand, sans avoir quelques conclusions de paix ni de traictiet, mais seullement sups espoir de faire en brief aultre assemblée.

Le lundy vingt cinquiesme du dit moys, et feste de Saint Loys, yssirent par la porte Sainte Fontaine environ soixante lances de la garnison de Tournay, et allèrent a Mouscron de ou ils amenèrent vingt chincq prisonniers, desquels les aulcuns estoient armez et avoient esté prins par force. En ce meisme jour,

aulcun estant allé a Maulde en Henault, prindrent et amenèrent en Tournay le marissal de la dite ville que on disoit l'un des grands robeurs du pays; et aultres estant allez envers Lille, prindrent et amenèrent cinq prisonniers en ycelle ville de Tournay.

Le mardy vingt sixiesme du dit moys, ne advint chose au quartier de Tournay dont escripture se doibve faire, sinon que voix courut par la ville que les gens d'armes de Lille estoient sups les champs, mais les Franchois yssus en bon nombre après eulx ne trouvèrent riens; si retournèrent tantost.

Le merquedy vingt septiesme du dit moys, ne fut chose faicte digne de mémoire quand a la guerre quy venist a cognoissance, sinon meschef aulx laboureux en la manière accoustumée.

Le joedy vingt wittiesme du dit moys, environ trois heures du matin, se partirent pour aller devers le Roy, messire Loys Meurisse du Mene et Pierre de Pons, lieutenant de monsieur le admiral de France, avoecq leur charge de cescun cent lances, et avoecq yceulx allèrent messire Philippe Pot, seigneur de la Roce, et messire Phillebert Boutillard, trésorier de France, et aultres tant nobles hommes et bourgeois comme marchands de la ville de Tournay, menant grande quantité de marchandises par cars en France, lesquels le seigneur de Moy et Jehan le Blon conduisirent jusques a deux lieues de Lens en Artois, aussy avoecq leur charge cescun de cent lances, lesquels deux, c'est assavoir monsieur de Moy et le Blon, retournèrent sans avoir empeschement, ja soit ce que on eust faict courir voix que la garnison de Lille se estoit

appointyée et mise sups les champs pour eulx faire encombrier.

Et vendredy vingt noeviesme du dit moys, et feste de la décollation de Saint Jehan Baptiste, ne fut faicte chose quand a la guerre, sinon que environ quatorze piétons de Tournay furent a Taintegnies ou ils trouvèrent des Bourguegnons, desquels ils tuèrent ung et amenèrent ung aultre prisonnier.

Le samedy trentiesme du dit moys, le matin, au son de la trompette, montèrent a ceval les gens de la garnison de Tournay et allèrent aulx champs en diverses partyes, c'est assavoir une partye avoecq la garnison de Mortaigne devant Condet, de ou la garnison saillit sups eulx et ou environ trente Bourguegnons morurent et aulcuns Franchois furent navrez et perdirent aulcuns leurs chevaulx. Une aultre partye alla devant Auldenarde et passa devant le castiel de Pethenghien duquel nul ne sailly, ja soit ce que il y eust cent et chinquante hommes en garnison. Tous lesquels Franchois retournèrent en la ville de Tournay, amenans avoecq eulx environ chinquante prisonniers et grand nombre de grasses bestes que ils avoient trouvez payssans es prés sups la rivière d'Escault; apportant aussy grand quantité de plusieurs manières de butin et de grands valeurs. Ce jour aussy une compaignie de piétons de la ville alla en Henault a Cordes et la entour, dont ils amenèrent grande foison de bestes et apportèrent largement bure, fromage et aultres biens avoecq un grand estendart a ung ymage de Saint Jorge, quy fust mise devant le ymage de Nostre Dame en l'église cathédrale de Nostre Dame de Tournay.

Le dimance trente et uniesme et derrenier jour du dit moys se passa sans venir a cognoissance quelque chose estre faicte touchant la guerre au quartier de Tournay et au bailliage de Tournay, tant de ung costé comme de aultre.

SEPTEMBRE MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT.

Le lundy premier jour de septembre du dit an LXXVII, ungne compaignye de la garnison de Tournay avoecq Sainte Agathe, peu devant cappitaine de Mortaigne, allèrent en Flandre envers Berne et Meschen emprès Oudenarde, lesquels en passant dessoulx le mont Caulmont furent assaillis par aulcuns Flamands et Haynuyers tenant les bois quy guerres ne les grevèrent, car incontinant les dits Franchois en occirent une partye et les aultres prindrent la fuite es bois seloncq leur usage de loing tamps accoustumé, et de illecq retournèrent les dits Franchois fort chargiez de biens et amenans avoecq eulx aulcuns prisonniers. Ce meisme jour aulcuns compaignions de Tournay de petit estat, desquels estoient come les ciefs, ung hantant le greyl nomé Barbazan, ung vivant de la faigue nomé Ruidant et ung varlet de taverne nommet Lesclistre, allèrent au castiel de le Royère, ou peu devant avoient esté come tous les homes de guerre de la garnison de Tournay, sans le conquerre come dessus est dit. Et yceulx venus au dit lieu, n'y trouvèrent quelque résistance dont ils comenchèrent a démollir le dit castiel. Mais le jour leur faillit avant le œuvre parfaite, sy revindrent en la ville; de la quelle victoire et emprinse fut fait ung rondeau dont la teneur s'ensieult:

Barbasan, Rudant et Lesclistre
Sont trois notables ciefs de guerre.
Vive leur nom, vive leur tiltre,
Barbasan, Rudant et Lesclistre;
L'un est patron, l'aultre comitre,
Et le tiers ne craint mer ne terre;
Barbasan, Rudant et Lesclistre
Sont trois notables ciefs de guerre.

Le mardy deuzième du dit moys, une grande compaignye de la garnison de Tournay alla devant Audenarde et jusques a Heque, et les aulcuns bien une lieue plus avant en la ville de Auldenarde, ou estoient alors grand nombre de Flamends retrais du pays de la entour, lesquels sallirent sups les dits Franchois; mais leur force ne vailly contre eulx et en furent mieulx de chinquante mors et plusieurs prins quy furent amenez en la ville de Tournay au retour des dits Franchois avoecque grand nombre de bestes et butin de diverses sortes vaillables grand cevance. Che meisme jour, aulcuns de la garnison de Tournay estant allez au fourraige envers Baisieu, Henry de la Salle et aultres de la garnison de Lille vindrent sups eulx en grande puissance, tuèrent aulcuns des Franchois, prindrent et enmenèrent ung home d'armes, nommé le Burrier, fort bleschiez en se deffendant avoecq quatre archiers et douze coustilliers et tous leurs chevaulx. Ce jour aussy vindrent les foeillars de Haynault prendre et enmener grand nombre de bestes devant Tournay ; mais le lieutenant du seigneur de Moy et ses gens quy estoient demourez en la ville, montèrent hastivement a ceval et les poursieuvirent jusques et emprès Watripont et recouvrèrent toutte la proye et prindrent chinq Haynuyers et amenèrent avoecq eulx.

Le merquedy troisième du dit moys, trente piétons de la ville de Tournay allans querrir adventure envers Esplecin, trouvèrent aultres piétons du party contraire quy pareillement querroient adventure, mais eulx rencontrans les Bourguegnons eubrent le peur et se misrent a la fuite, des quels nonobstant ce, quatre furent prins et menez en Tournay et illecq vendus incontinent a bon marchiet.

Le joedy, quatriesme du dit moys, se passa sans quelque acte de guerre venu a congnoissance, mais après le heure du souper courut voix en Tournay que les Bourguegnons estoient a Marquain, auquel village les Franchois allèrent, mais n'y trouvèrent ame, et la nuytye procédée jusques entre unze et douze, les gaitteurs de la ville sonnèrent leurs cornets et trompettes de tous costez et dirent que les Bourghegnons approchoient fort, pour laquelle chose cescun ou au moins la pluspart des manans se levèrent, mais finablement plus n'en fust veu, et se retrayèrent les dits adversaires.

Le vendredy chinquiesme du dit moys, quarante hommes de cheval et vingt quatre piétons de la garnison de Lille vindrent a Camphain et prindrent plusieurs coustilliers franchois quy estoient illecq allez au fourraige, et enmenèrent avoecq yceulx tous leurs chevaulx et leurs harnais. Et de illecq vindrent les dits adversaires jusques a Chin, ou pareillement ils prindrent et rapvirent gens et butin a vollenté, sans y trouver quelque empeschement ne résistance.

Le samedy sizissme du dit moys, environ cent lances de France se partirent de Tournay et allèrent

vers Orchies, a Bouvignies et a l'environ, de ou ils amenèrent treize prisonniers et grand bustin de bestial.

Le dimance septiesme du dit moys, ne fut chose faicte de ung costé ne de aultre pour prendre plume et papier, au moins quy venist a congnoissance, et pour ce non est ycy mémoire faicte.

Le lundy witiesme du dit moys, et feste de la Nativité de la Vierge Marye, ne fust pareillement faicte chose quy soit a mémorer, synon que aulcuns Bourguegnons se combatirent a la garnison de Mortaigne dont ils bleschièrent aulcuns.

IX.

De unes trèves publiées en Tournay; de lettres envoyées du Roy contenant la paix entre luy et le duc de Bretaine et de plusieurs aultres choses (9-18 septembre).

L*e mardy noeviesme du dit moys*, plusieurs de la garnison de Tournay avoecq aulcuns piétons de la dite ville se partirent par diverses portes, et allèrent en divers quartiers quérir adventures et retournèrent chargiez de butin, et se ceulx de Tournay prenoient a ung lez sups leurs adversaires, ceulx du pays faisoient et firent en ce meisme jour grand domaige a ceulx de la dite ville et d'entour ycelle. Et en ceste journée, environ six heures du viespre, furent publyées et lutes aulx bretesques sups le marchiet de Tournay certaines lettres apportées le dit jour de Lens en Artois, contenant ceste fourme:

« Bonnes, sceures et léalles trèves et abstinence de « guerre est faicte, traictiée, prinse, conclute et accor- « dée entre les gens comis et députez du Roy nostre « Souverain seigneur, d'une part; et les comis et « députez de monseigneur le duc de Aultrice et de « madame la ducesse de Aultrice, de aultre part, pour « dix jours à comenchier au IXe jour de ce présent moys « de septembre, a solleil levant, et finant a semblable « heure, yceulx dix jours révolus et accomplis. Et « cesseront toutes voyes de fait, ostillitez et exploits « de guerre de une part et de aultre par mer, « yauwes doulces et par terre. Et polront les subjects « de ung costé et de aultre aller de l'un party a « l'aultre les dits dix jours durant, soit en pélerinages « pour le fait de leurs marchandises et aultrement, « sans destourbier et empeschement, pourveu que ils « ne feront ne pourcacheront chose préjudiciable. Pen- « dant lequel temps se tiendra une journée a Lens « ou aultre ville de l'obéissance du Roy, telle que il « plaira au Roy nomer, a laquelle seront les gens et « comis du Roy et des dits duc et ducesse de Aultrice, « pour traictier de la paix et appaisier toutes les « questions et différens.

« *Item*, et pendant le dit temps des dits dix jours, « les gens du party du Roy polront mener vivres, « marchandises et toutes aultres choses quelconques « prinses et chargiées en le obéissance du Roy a « Tournay, Saint Amand et aultres part et places « estans en le obéissance du Roy. Et pour ce fait « poulront passer seurement et saulvement par les « lieux, passages et destroits du party contraire ou « besoin leur sera, sans ce que on leur puisse faire

« ne donner aulcuns empescemens en allant ou re-
« tournant. Et pour seureté de ce, mons[r] Delannoy,
« maistre Pierre Bogart, mestre Jehan du Fay, et
« cescun de eulx se sont mis et constitués en pleige
« et ostages jusques a la somme de dix mille escus,
« de la quelle pleigerye et ostage ils seront déchargiez
« en baillant aultres pleiges et ostages suffisans et
« solvables du party de messeigneurs les dits duc et
« ducesse de Aultrice, lesquels ils bailleront entre les
« mains des comis et députez du Roy avant que ils
« en puissent estre deschargiez, et aussy ceulx du
« party de mes dits sieurs les duc et ducesse de
« Aultrice polront advitailler leurs places des biens et
« vivres prins en leur party, et y mener marchan-
« dises et aultres choses quelconques. Et pour ce faire
« passer seurement et saulvement partout ou besoin
« sera, les dits temps des dits dix jours durant, sans
« ce que on leur peust faire ou donner aulcun des-
« tourbier ou empeschement ;

« *Item* en dedans le jour de demain seront nom-
« mez les conservateurs de une part et de aultre, les
« quels seront juges des infracteurs ou infractions,
« se aulcunes en estoient faictes, et les feront ré-
« parer. Ces présentes trèves prinses et conclutes par
« puissans seigneurs messire Pierre Doriolle, chevalier
« seigneur de Lens, chancelier de France ; Philippe
« Pot, seigneur de la Roce ; Guy Pot, comte de Saint
« Pol ; Phillebert Boutillart, seigneur de Aspremont,
« trésorier de France, et Thomas Tacquin, tous che-
« valiers, conseillers et chambellans du Roy nostre dit
« seigneur, commis et députez pour la part du Roy ;
« et nobles hommes messire Jehan, seigneur de Lan-

« noy, messire Gothart de Staremberch, chevalier,
« chambellan, et mestre Pierre Boghart, doyen de
« Saint Donat a Bruges, Jehan du Fay, maistre des
« requestes, et Josse Chappos, tous conseillers de
« mesdits seigneurs les duc et ducesse d'Aultrice,
« commissaires et embassadeurs ordonnez de par eulx
« en ce que dit est. Fait a Lens en Artois, le wi-
« tiesme jour de septembre, l'an mil quatre cens
« soixante dix sept. Ainsy signé : J. Lannoy, G. de
« Staremberch, P. Boghart, J. du Fay et Josse
« Chappos. »

Le merquedy disiesme dudit moys, ja soit ce que pour la révérence des treves publyées le jour précédent plusieurs prisonniers du party contraire au Roy prins en icelluy jour fussent délivrez de Tournay, ceulx de Vallenchiennes pour les dites treves ne se abstinrent venir prendre et enmener en leur ville plusieurs homes de la terre et ville de Saint Amand quy, sups la fiance des dits treves publyées, estoient allez en leurs affaires et lesquels ils ne laissèrent aller sans payer grand ranchon. Et pareillement furent ce mesme jour les Haynuyers prendre et enmener homes et bestes au plus près de Tournay come se treves ne fussent. En cette journée, de l'après disner, environ vingt lances et chinquante archiers de la compaignye du seigneur de Moy passèrent a monstre en sa maison de Tournay. Le vespre de ce jour, vindrent en Tournay environ de cent que cars que carettes, venans de France et admenans en la ville vin, sel, bure, fromages, chars, et aultres choses très nécessaires a la dite ville.

Le joedy onziesme du dit moys, les gens de guerre du seigneur de Lille firent leurs monstres aulx Prez aulx Nonains, et aussy firent ceulx du seigneur de Moy, lesquels il avoit laissiez en la ville, dont il se estoyt party et allé devers le Roy, la meisme matinée avant le jour : lesquelles monstres faictes, en la présence de Jehan Leblon, lieutenant du sieur de Lille, capitaine de cent lances, ledit Leblon leur fist faire serment supz Dieu le créateur, de estre bons et loyaulx au Roy contre tous cheulx qu'ils poulroient vivre et morrir, et d'obéyr a leur cappitaine ou a son lieutenant et de entretenir les ordonnances du Roy; et le serment fait, il enjoindy aux homes d'armes d'avoir cescun une hache, et aulx archiers semblablement ung voinge.

Le vendredy douziesme du dit moys, devant disner, tant en l'église cathédralle come aux bretesques de Tournay, furent publiées certaines lettres envoyées de par le Roy contenans ceste fourme :

« Très chiers et bien amés, nostre très chier et « très amé nepveu le duc de Bretagne a de nouvel « envoyé vers nous Guillaume Chauvin, son chance- « lier, Jehan seigneur de Cresquoy, son mestre d'hostel, « mestre Guy du Bochet, son vichancelier, et Nicolas « de Brexmeur, son senescal de Brorech, tous ses « conseillers et ambassadeurs, par lesquels en conti- « nuant ses requestes a nous piécha et par diverses fois « faictes, il nous a très humblement fait supplyer et re- « quérir que il nous plaise le recepvoir en nostre bonne « grasce et bienvoeillance, come nostre bon, vray, « loyal et obéyssant parent, subject et nepveu, rejeter,

« pardonner et abollir touttes choses passées, offrant
« renonchier, et de fait a renonchiet par exprès a tout-
« tes alliances, confédéracions, fraternitez, amitiez et
« bienvoeillance que il a eues, prinses au contraire par
« cy devant a quelque prince, pays, seigneuries ou
« nacions que ce soient : Et par serment solempnel et
« aultrement a juré et promis et se est obligié nous
« servir, envers tous et contre tous ceulx quy poent
« vivre morrir sans personne vivant excepter, et
« pour ce faire employer sa personne, ses gens d'ar-
« mes, son arrière ban et toutte sa puissance par
« mer et par terre, sans jamais pour ce prendre ne
« faire treves, aliance, abstinence de guerre ne confé-
« déracion avoecq quelconque princes ou seigneurs que
« ce soient ayans guerre avoecque nous, mais est
« obligié faire la guerre autant que nous le ferons
« et voulroions faire : ausquels offres, appointements
« et moyennement les seuretés, sermens et promesses
« quelconques que nous avons sups ce prinses de luy.
« Nous le avons receu et par ce moyen y est paix
« finable entre nous et luy et demeure nostre subject
« et obeyssant, luy et tous ses subjects de la duché
« de Bretaigne, a nous et a nostre court de parlement,
« tout ainsy que les feus ducs François et Pierre
« dernièrement décédez, et meismement ycelluy nostre
« nepveu et cousin estoient du vivant de feu nostre
« très chier seigneur et père que Dieu absolle. Et
« pour ce que nous savons et congnoissons que désirez
« le bien, seurté, paix et tranquillité de nous et de
« nostre royaulme, nous vous seignifions ces choses
« affin que les faictes publier et nottiffier, et que en
« rendrez grasces et loenge a la très glorieuse vierge
« Marye, ainsy que faire se doit et que fairez et

« cognoissez que la matère le requiert. — Données a « Arras le derrenier jour de juillet. Ainsy signées, « Loÿs et *de Cherisay*. »

A laquelle occasion des dites lettres, on chanta le Te Deum laudamus a l'église cathédralle, et fut déclaré par mestre Simon de Proisy, prothonotaire, président et canone de ycelle, que le mardy prochain après, on feroit pourcession générallle parmy la ville pour rendre grasces a Dieu de ce que sy grand prince se estoit réduit a la vollenté et obeyssance du Roy sans effusion de sang. Che meisme jour, nonobstant les treves, encore durantes, aulcuns du pays de Haynault vindrent prendre et enmener les bestes sups le povoir de la ville de Tournay.

Le samedy treisiesme du dit moys, furent prins plusieurs bourgeois et manans de Tournay quy supz la fiance des trèves publyées et quy encore duroient, se estoient transportez en pelerinage es pays de Flandres et de Haynault, furent menez a Vallenchiennes, a Courtray et a Ath, a Audenarde et es aultres villes des pays contraires, en aulcunes des quelles les dites trèves ne avoient estet publiées : et pour ce que le peuple du pays et meismement de Flandres ne le avoient vollu souffrir, dont ceulx de la ville de Tournay en furent a grans despens et vexacions. Ceste journée retournèrent vers France, les cars et carrettes quy peu devant avoient admené en Tournay plusieurs biens de France, avoecq lesquels se partirent plusieurs marchands et aultres de la dite ville a piet et a ceval, les aulcuns menans marchandises de plusieurs tires et aultres, par faute de gaignage que ils avoient.

Le dimance, quatorsiesme dudit moys, et fieste de l'exaltacion de la Sainte Croix et procession ordinaire de Tournay, combien que les pons fussent fais pour aller autour de la ville en la manière accoustumée, on ne fist point le tour de la dite pourcession de nuyt, mais bien de jour, et la cause de ce fut pour ce que ceulx de Haynault ne tenoient riens des treves et que les Franchois ne les vouloient enfraindre pour résister ou bataillier a eulx durant ycelles. Et ainsy la dite pourcession a laquelle tant des gens des pays voisins ont accoustumé estre, fut ceste fois bien simple et seullement faicte pour ceulx de la dite ville, car meismement les Gantois quy bien y pouvoient venir et estre a cause des dites treves, n'y furent point, mais emploièrent ce que ils povoient despendre a faire la guerre contre le Roy, quy est leur souverain seigneur, et espécialement contre les manans et habitans de la dite ville.

Le lundy quinziesme du dit moys, aulcuns de la compaignye du seigneur de Moy retournèrent devers le Roy avoecq Jehan de Saint Genois et aultres de Tournay, et trouvèrent ycelle brigade aulcuns fœillards bourguegnons quy les cuidèrent destrousser, mais ils furent peu forts et y perdirent un des leurs.

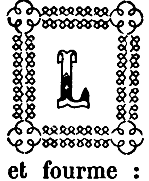
Le mardy seiziesme du dit moys, ne fut faicte chose d'un costé ne de aultre dont mémoire doibve estre faicte.

Le merquedy dix septiesme du dit moys, ne furent pareillement nuls actes de bonne guerre comis ne perpetrez, au moins dont on ayt eu la cognoissance.

Le joedy dix witiesme du dit moys, la plus part des gens de guerre de la sieute du seigneur de Moy et du seigneur de Lille se transportèrent devers le Roy et menèrent avoecq eulx grand nombre de prisonniers que encore ne avoient payé leur raenchon, et grande quantité de biens meubles et bonnes baghes que ils avoient conquis en la guerre, car ils avoient fort gaigniet tout le esté supz leurs ennemis. La nuytye de ce jour estoit la dernière des treves durans lesquelles jamais ne fut jour que les adversaires n'entrepresissent supz Tournay en prenant les biens et bestes de ceulx du povoir et du bailliage, et meismement les personnes que ils povoient tenir; nonobstant que les Franchois ne leur mesfeissent en quelque manière que ce fust, voeillant observer les dites treves, ne aussy ceulx de Tournay.

X.

De unes trèves dessus dites publyées en Tournay quy riens ne durèrent. Du feu de la viese porte de Marvis et de plusieurs aultres choses (19 septembre-8 octobre).



e vendredy dix neuviesme du dit moys, après six heures du matin, que treves estoient faillyes, furent aux bretesques du marchiet de Tournay, publyées aultres lettres de treves contenant ceste manière et fourme :

« Bonnes, sceures et léales treves et abstinence de « guerre est faicte, traictiée et prinse, conclute et « accordée entre les gens commis députez du Roy « nostre souverain seigneur, de une part, et les com-

« mis et députez de messeigneurs et dame les duc
« et ducesse de Aultrice, de aultre part, a comen-
« chier incontinent que les présentes treves derreniè-
« rement prinses pour dix jours fineront, quy sera le
« dix noeviesme jour de ce présent moys de septem-
« bre, solleil venans durans, jusques a ce que elles
« soyent dédites par une partye ou par le aultre, et
« quatre jours après le jour du dédit, lequel dédit se
« il se fait, se fera de plain jour par officiers d'ar-
« mes et par escript; c'est assavoir pour la part du
« Roy en le faisant signefier en la ville de Lille, au
« gouverneur d'icelle ou à son lieutenant, et pour la
« part de mesdits seigneurs et dame d'Aultrice en la
« ville de Arras, a monsieur du Lude, lieutenant pour
« le Roy illecq, ou au gouverneur de Arras ou a son
« lieutenant. Et se il advenoit que on ne voulsist
« donner entrée aux dits officiers d'armes, pour le
« signeffier aux dessus dits es dictes villes de Arras et
« de Lille, en ce cas, il souffira de les signefier
« aulx gardes des portes en leur laissant la seignefi-
« cation par escript, pendant lesquelles treves et
« jusques a quatre jours entiers après le jour du dit
« dédit cesseront touttes voyes de fait, hostillités et
« esploits de guerre, de une part et de aultre, par
« mer, doulce yauwe et par terre, et poulront tous
« les subjetz de ung costé et de aultre, aler de
« l'ung party dans l'aultre durant la dite treve, soit
« en pelerinage pour le fait de leurs marchandises ou
« on aultrement en leurs affaires et négociacions sans
« destourbier ne empeschement, pourveu que ils ne
« feront ne pourcacheront chose préjudiciable au party
« ou ils iront. — *Item* aussy pendant les dites treves,
« tous laboureurs polront despoullier leurs biens

« et labourer leurs terres sans ce que on leur puisse « baillier aulcun empescement soubz umbre que durant « ces divisions ils se soient retraits en l'un ou en « l'aultre des partis, et sy polront mener les dites « despouilles en tels lieux, fors ou non fors, que bon « leur semblera sans avoir regart en quel bailliage, « prevosté ou castelenye sont les terres que ils labou« reroient ou despouilleront. — *Item* et pendant lequel « tamps de la dite treve on traictera tousiours du « faict de la paix et des moyens pour pacifier touttes « les questions et différens. — *Item* et durant le « temps de icelle treve les gens du party du Roy « poulront mener vins, sel, marchandises, vivres et « toutes choses quelconques prinses et chargiées en « l'obeyssance du Roy a Tournay, Saint Amant et « aultre part ès places estant en l'obeyssance du Roy ou « bon leur semblera. Et pour ce faire poulront passer « sceurement et saulvement par les lieux, passages et « destrois du pays contraire ou besoing leur sera « sans ce con leur puist faire ou donner aulcun en« combrier, destourbier ou empeschement, allant et « retournant, et aussy ceulx du party de mes dits sei« gneurs et dame les duc et ducesse d'Aultrice poul« ront advitaillier leurs places de vins, sel et vivres « prins en leur party et y mener marchandises et « aultres choses quelconques et pour ce faire passer « sceuremcnt et saulvement partout ou besoing leur « sera dedans le tamps de icelle treve sans ce que on « leur puisse faire ou donner aulcun destourbier ou « empescement. — *Item* seront conservateurs des dites « treves pour la part du Roy, messire Anthoine de « Chambanes, comte de Danpmartin, mestre d'ostel « de France au Quesnoy et ès marches de environ;

« messire Jacques de Saint Pol, chevalier, seigneur de « Ricebourg, à Lens et à la Bassée, et messire Jehan « de Daillon, sieur de Lude, gouverneur du Daulphinal, « a Arras, Cambray Cambresis, a Bouchain et Lescluse; « Mgr. Des Cordes a Boullogne, Monstrœuil et Hesdin; « monsieur de Mailly a Bethune et Lillers, monsieur « de Saint Andry a Therouenne et monsieur de Moy « a Tournay et Tournesis. — Et pour la part de « mes dits seigneurs et dame d'Aultrice, seront con- « servateurs pour le pays de Hainault, le seigneur « d'Aymeryes et le seigneur de Boussut; pour Douay, « Cambresis et Artois, le seigneur de Fiennes et le « sieur de Salonne; pour Lille, Wavrin, le seigneur « de Hames; pour Saint Omer et Aire, le sieur de « Bevre et le sieur de Cohem; pour Courtray et Ou- « denarde, le sieur de le Gracht et messire Loys des « Cornets. Pour Flandres, messire Jehan de Luxem- « bourg et le sieur de Doulien, lesquels seront juges « de toutes infractions, tant de celles qui se sont faites « durant la dite treve de dix jours que de celles qui « se feront durant la treve quy a présent se traicte, « et ycelles infractions feront reparer chacun en sa « marche et en son party. Ces présentes treves prinses « et conclutes par noble et puissant seigneur messire « Pierre Dorriolle, chevalier, seigneur de Loyre en « Achernen, chancelier de France; reverend Père en « Dieu, messire Pierre, evesque de Arras, Phillebert « Boutillart, seigneur de Aspremont, trésorrier de « France, et Thomas Tacquin, tous chevaliers, con- « seillers, chambellans du Roy nostre dit seigneur et « ses commis en ceste partye, et messire Jehan, sei- « gneur de Lannoy, messire Gottard de Staremberg, « chevalier, chambellan, et mestre Pierre Bogart,

« doyen de Saint Donat de Bruges, Jehan du Fay, « mestre des requestes, et Josse Cappot, tous conseil- « lers de mes dits seigneurs les duc et duchesse « d'Aultrice, commissaires et ambassadeurs ordonnez de « par eulx en ceste partye. Fait a Lens, en Artois, le « dix huitiesme jour de septembre l'an mil IIII^c « lxxvII^e. Ainsy signé : P. Dorriolle, P. de Ranchicourt, « evesque d'Arras, Boutillart, Thomas Taquin, J. de « Lannoy, G. de Staremberg, P. Bogart, J. du Fay, « J. Cappot. »

Ce meismes jour vendredy et jour des quatre temps, environ une heure après disner, se esprint le feu en la vièse porte de Marvis, parce que plusieurs paysans bourguegnons, illecq tenus prisonniers par les gens de guerre, faisoient feu de leur menu estrain tant pour eulx cauffer comme pour ardoir la vermine et ordure qui y estoit; lequel feu se esprit au bois de la dite porte, et ardy tout le leez envers le pont a l'arq, tant le comble de la maison devant come celluy de la tour du dit leez qui chey et ardy jusques aulx pierres, mais ne fist mal as aultres édifices ne au vinaige. Et ce dit feu ardant, nouvelles vindrent en la ville que les fœillards prenoient homes et bestes de la ville envers Warchin, auquel lieu Jehan du Blon, lieutenant du seigneur de Lille, se transporta hastivement avoecq ses gens de guerre, et eulx venus illecq, trouvèrent chinq fœillards desquels tuèrent les trois et prindrent les deux aultres quy furent pendus sans estre mis a raenchon, pour cause que ils avoient enfraint les treves.

Le samedy vingtiesme du dit moys se passa sans acte de guerre, au moins qui venist a congnoissance.

Le dimance vingt uniesme du dit moys et feste de saint Mahieu, le colliege de l'église cathédralle fist procession générallé en portant la fierte saint Lehire et aultres reliquaires, en priant pour la paix et transquillité du Roy et du royaulme.

Le lundy vingt deuxiesme du dit moys, ne fut riens fait touchant la guerre au quartier de Tournay et entour ycelle.

Le mardy vingt troisiesme du dit moys, environ quatre heures du matin, revint et entra en la ville de Tournay, messire Collart de Moy avoecq ses gens. Che jour aussy revint en la dite ville messire Meurice du Mene et ses cent lances, qui solloient estre a messire Tanneguy du Castiel, son oncle, gouverneur de Roussillon, et avoecq luy vindrent aussy aultres cent lances de la charge du mareschal de Loheac, lesquelles conduissoit son lieutenant nommé Mathe de la Boursière, escuyer. Vindrent aussy ce dit jour plus de cent que cars que carrettes de France, amenans en la dite ville vins, sel, fromaiges et aultres vivres.

Le merquedy vingt quatre du dit moys, environ midy, se partirent de Tournay tous les cars et carrettes quy avoient admené grands vivres en la ville, et retournèrent vers France, et les conduisy le lieutenant du seigneur de Lille; et tantost après aussy se party le seigneur de Moy qui, le jour précédent, avoit rentré en la dite ville, et s'en ralla devers le Roy. Ainsy ne demourèrent en Tournay que trois compaignies, cascune de cent lances : c'est assavoir messire Meurisse du Mene, fait par le Roy son lieu-

tenant et souverain cappitaine de Tournay et Tournesis, et les lieutenans du seigneur de Lille et du mareschal de Loheac. Ceste journée revindrent en la ville plusieurs manans de icelle qui, en la fiance des treves, avoient esté en Flandres; mais nonobstant ycelles, ils y avoient été emprisonnés et raenchonnés. Et au soir de ce meisme jour, revint le lieutenant du seigneur de Lille qui se estoit party a l'heure de midy, pour convoyer le carroy.

Le jeudy vingt cinquiesme du dit moys, ne advint chose dont mémoire se doibve faire au quartier de Tournay, sy non que ung archier franchois venans de Arras fut destroussé par les larronchiaux.

Le vendredy vingt sixiesme du dit moys, bien matin, vindrent nouvelles en Tournay que les Bourguegnons avoient ceste nuytye courrut par tout le bailliage de Tournesis et prins et ravy les bestes et aultres biens et enmené prisonniers tous les homes que ils avoient trouvez quy estoient a grand nombre. Ceste meisme matinée bien tempre, revindrent en Tournay plusieurs marchans quy se estoient partis menans plusieurs cars de marchandises en France, pour ce que ils avoient trouvez les ponts rompus et les passaiges empeschiez. Ces choses sceues, aulcuns des gens de guerre de la garnison de la ville, allèrent aulx champs et trouvèrent aulcuns larronchiaux quy destroussoyent les gens; desquels ils tuèrent chinq et prindrent deux, et les aultres se misrent a la fuite. Et ceste bescousse faicte, ils revindrent en la ville amenans plusieurs des chevaulx des dits voleurs avoecq leurs prisonniers. Cette meisme matinée vindrent aussy nouvelles en Tournay

que guerre estoit publyée en la ville de Arras, dont incontinent les gens d'armes de la garnison montèrent a ceval et allèrent en Haynault envers Ath, et retournèrent bien tard ayant avoecq eulx grand nombre de prisonniers, aussy plusieurs bestes et aultres biens. Nonobstant que ils eussent trouvé résistance au dit pays ou ils en occirent plusieurs et prindrent les aultres et amenèrent avoecq eulx. Aulcuns aultres de la garnison allèrent aussy a la meisme heure envers Lille, dont pareillement ils amenèrent gens et bestail. En ce meisme jour de l'après disner furent veus grands replendissemens des feux que les Franchois de Arras et aultres boutoient. En ceste après disner, fut publyé en Tournay que nuls ne se fiast plus ès treves et que chescuns meist soy et ses biens a seureté.

Le samedy vingt septiesme du dit moys, furent veues de la ville de Tournay, grandes enflammations du quartier de la ville tirans vers Flandres; pour laquelle chose ceulx de la garnison franchoise yssirent par la porte du Bruille, de Marvis et de Sainte Fontaine, de toutes lesquelles trois portes ils retournèrent chargés de grands biens, amenans aussy plusieurs prisonniers et grand nombre de bestes.

Le dimance vingt huitiesme du dit moys se passa sans acte de guerre en ce quartier de Tournay quy venist a congnoissance, synon que en manière accoustumée le peuple du plat pays fut pillé et robbé.

Le lundy vingt neuviesme du dit moys, et feste de saint Miquiel, les capitaines et homes d'armes demourèrent en la ville sans eulx armer pour la révérence

du jour; mais aulcuns coustilliers et piétons de la ville allèrent en divers lieux, tant en Flandres come en Haynault, dont ils retournèrent, leurs chevaux et eulx, chargiés de butin.

Le mardy trentiesme et darrenier jour du dit mois, la plus part de la garnison de Tournay alla envers et devant Courtray jusques au plus près des faulxbourgs, de laquelle ville saillirent aulcuns sups eulx dont ils prindrent deux homes d'armes et amenèrent en Tournay, avoecq plusieurs aultres prisonniers et grande quantité de bestes et de tous biens.

OCTOBRE MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX SEPT.

Le merquedy premier jour de octobre du dit an soixante dix et sept, plusieurs piétons de Tournay allèrent en Haynault vers Frasne en Buisenau et la entour, dont ils amenèrent grand nombre de vaques, moutons, pourchiaulx et aultres proyes et butin quy leur vally en bourse, venant d'ung seul marchié vendu par Barbasan dont dessus est touchiet, la somme de cent et ung escus sans le surplus. Ce jour, environ trente compaignons de la garnison de Lille, bien armés et montés, vindrent a Markaing ou ils prindrent gens et bestes a vollenté, et a Esplechin pareillement de ou ils firent retourner les coustelliers de aulcuns des Franchois qui estoient illecq allés au fouraige.

Le jeudy deuxiesme du dit moys, les gens de guerre de la garnison de Tournay et aussy les piétons de la dite ville yssirent par plusieurs portes et allèrent en divers lieux du pays contraire. Et de cescun quartier

ou ils furent ramenèrent grand butin de plusieurs tirés en la dite ville, sans trouver quelque rencontre ne faire quelque acte de guerre.

Le vendredy troisième du dit moys, incontinent quatre heures du matin sonnées, la pluspart de la garnison de Tournay montèrent a cheval au son de la trompette, come ils avoient de coustume. Et environ wit cens piétons de la dite ville se partirent de icelle par la porte Moriel et allèrent en Haynault envers Lessines. Et eulx allans aulcuns se partirent des aultres pour trouver advantaige de butin que ils eulrent des rencontres ou aulcuns furent prins et aultres navrés nongaires, car ils se rassamblèrent et reboutèrent les Haynuyers es bois dont ils estoient issus en grand nombre, tant de piet come de ceval. Et ces choses faictes ils retournèrent en la dite ville bien tart, et amenèrent grand quantité de prisonniers et de bestes et apportèrent grand avoir de plusieurs tires de butin.

Le samedy quatriesme du dit moys, furent prins homes et bestes de tous costés de Tournay, tant par les Bourgheignons come par les Tournisiens. Et en ce jour vindrent environ vingt quatre bourgheignons de la garnison de Lille entre Chin et Ramegnies, qui rescouvrent aulcuns prisonniers que Jehan Hamedde, recepveur du Roy, et aultres de Tournay avoient prins.

Le dimance chinquiesme du moys, furent pareillement plusieurs courses faictes de ung costé et de aultre, mais la perte estoit toujours sups les paysans, et n'y eult pour ce jour acte de guerre quy feust a mettre par escript.

Le lundy sixiesme du dit moys, plusieurs compaignons adventureux, tant Franchois come Bourgueignons, coururent au gaignage, et se rencontrèrent en aulcuns lieulx, et y eult ce jour des Franchois prins et menez a Lille, et pareillement des Bourguegnons et Haynuyers amenez en Tournay.

Le mardy septiesme du dit moys, une grande compaignie de piétons de Tournay se party et alla avoecq Guislain de Meurs envers Haynault et emprès Briffœl, ou ils eurent assez péril, et nonobstant ils retournèrent sans perte et amenèrent grand butin de prisonniers et de bestes. Che jour revint de devers le Roy, maistre Jehan du Haveron, lors conseiller de la ville de Tournay, quy rapporta que le Roy estoit tiré en France passé plus de wit jours, dont aulcuns ne furent guères joyeulx.

Le merquedy witiesme du dit moys, ne furent guères de faicts d'armes exercés au quartier de Tournay, fors que de butins trouvés par compaignons adventureux aussy bien de ung costé que de aultre, car peu de jours se passoient sans courses et dommages des laboureurs. Ce jour une partye des gens de guerre de la garnison de Tournay firent leurs monstres sups les Prés aulx Nonains. Et ce meisme jour, fut rendu au lieutenant du Bailly de Tournesis et au conseil du Roy en Tournay, Jehan bastart de Roseinbos, quy longtamps avant avoit esté prins a Saint Amant par la garnison de Mortaigne, lequel fut mis prisonnier en la court de l'evesque et illecq questionné par examen de torture sups ce que on luy

imposoit avoir bouté le feu en la dite ville de Saint Amant et fait plusieurs aultres rebellions au Roy et a la justice.

XI.

De la mort par feu du bastart de Rosimbos, et de plusieurs emprinses et fais de guerre. (5-28 octobre)

L*e jeudy cinquiesme du dit moys*, et feste de Saint Denis et Saint Guillain en le église, les gens de la garnison continuèrent leurs monstres sups les dessus dits prez, et les aultres quy en ce ne furent occupés, allèrent a Roubais, a Watrelots et ès aultres villaiges a l'environ, de ou ils amenèrent grand nombre de butin en la ville de Tournay, de prisonniers et de biestes. Che dit jour un peu devant midy, Jehan, bastard de Rosimbos, fut par Jehan de Saint Jenois, lieutenant du Bailly de Tournay et Tournesis, a l'assistance du conseil ordinaire du Roy, jugié et condamné en la court de l'Evesque a estre ars et bruslé tant que mort s'en sieuvist, pour plusieurs cas par lui commis en rebellant contre le Roy et justice passé dix ou douze ans, et par espécial pour ce que, come par sa confession apparut, il avoit esté le ung des principaulx en conseil et en fait a bouter le feu en la ville de Saint Amand, dont toute la dite ville estoit perdue, et meismement le église et le abaye. Et le après disner du meisme jour, fut la dite sentence mise a exécution en la ville de Maire, c'est assavoir emprès la justice de ycelle. Après laquelle exécucion, les frères Cordeliers, par le consentement du juge, emportèrent le corps en leur couvent, et le enterrérent en lieu saint.

Le vendredy diziesme du dit moys, aulcuns bourgeois et aultres de ceval, accompaignés de grand nombre de piétons de Tournay, allèrent en Haynault, envers le pont a Roc, Renaix, Menehart et aultres lieux, ou ils trouvèrent forte multitude de Flamens venants de passer a monstre a Audenarde, contre lesquels ils commirent meslée tant que wit des piétons de Tournay demourèrent, entre lesquels fut ung nommé Robert Grisseul et ung dit Brixet de Lattre, mais pour les wit piétons de Tournay y mourrurent plus de chinquante flamens, et se les chevaulcheurs de la dite ville eussent fait aussy grand devoir que les piétons, gramment plus de Flamens y fussent demourez. Et après cette rescousse eue, ils retournèrent et revindrent bien tard en la dite ville, amenans plusieurs prisonniers et ayant grand butin.

Le samedy onziesme du dit moys, la nuit ja venue, les Bourguegnons prindrent et emmenèrent tout le bestiel de Honevaing et y prindrent grand butin et plusieurs hommes que ils trouvèrent tant illec comme en leur chemin.

Le dimance douziesme du dit moys, furent courses et entreprinses faictes de toutes parts a perte et a gaigne, de ung et aultre parti, entre lesquelles courses aulcuns bourguegnons du pays de Haynault vindrent environ le disner sur le pooir de Tournay, et y prindrent, rapvirent et enmenèrent plusieurs homes et grand nombre de bestes, mais incontinent messire Meurisse du Mène et son armée monta a cheval poursieuvant les adversaires, tellement qu'ils rescouvrèrent tous les prisonniers come les bestes, et avoecq ce

prindrent chincq ou six homes de guerre qui les enmenoyent, puis revindrent en la ville.

Le lundi treiziesme du dit moys, un petit devant midy, se partirent par la porte Saint Martin plusieurs de la compaignie du marescal de Loheac et aulcuns autres de la garnison de Tournay et allèrent a Chisoing, de ou ils amenèrent six homes de guerre bien montez et habillez quy illecq estoient pour garder l'abbaye, avoecq lesquels ils amenèrent aussy plusieurs prisonniers paysans et grand nombre de bestes et aultre butin et rentrèrent bien tard en la ville.

Le mardy quatorziesme du dit moys, au matin, se partirent de Tournay par la porte saint Martin plusieurs gens de guerre de garnison de ycelle, et allèrent a Mons en Peule et aultres lieux envers Orchies, des quels lieulx et places ils amenèrent en Tournay grand butin de prisonniers et de bestes.

Le merquedy quinziesme du dit moys, touttes les trois cens lances quy lors estoient en Tournay et grand nombre de piétons de la dite ville yssirent par la porte de Marvis et allèrent en plusieurs lieux du pays de Haynault ou ils destruisirent et démollirent par feu ou aultrement plusieurs mollins et fortes maisons, et ou ils trouvèrent aussy plusieurs paysans quy se estoient fortifiez ès boys et y demeuroient, mais les dits Franchois et Tournisiens rompirent leurs fortificacions et en occirent et prindrent que ils amenèrent en Tournay avec leurs bestes et apportèrent leurs biens avoecq eulx en ycelle.

Le joedy seiziesme du dit moys, ne fut faicte chose dont mémoire doibve estre faicte par escripture, car tousjours les compaignons de ung costé et de aultre faisoient courses au butin quy trop seroit longhe chose a tout escripre.

Le vendredy dix septiesme du dit moys, la pluspart de la garnison de Tournay et grand nombre de piétons de la dite ville se partirent du matin et allèrent en Haynault jusques au castiel de Hamogies, ou les aulcuns furent blesciés par traits et néantmoins furent en plusieurs lieux la entour et en aultres divers lieux du dit pays et retournèrent ayant grand butin de prisonniers et de bestes. Ce dit jour aussy furent aulcunes petites compaignyes de Tournay tant au dit pays de Haynault come ailleurs ou moult gaignèrent a l'usage de la guerre. Et la nuyt de ycelle journée fut le feu boutet en aulcunes maisons du Saulchois en le une des quelles fut arse et bruslée une fame et son petit enfant, pareillement ung homme et une basselette et ung compaignon fort attaing du feu en escapa laidement bruslé.

Le samedy dix huitiesme du dit moys, et feste de Saint Luc, évangéliste, ne advint quelque acte de guerre au quartier de Tournay, au moins quy venist a jour ne a congnoissance.

Le dimance dix noeviesme du dit moys, environ chinquante lances de la garnison de Tournay yssirent par la porte Coqueriel et allérent envers Lille ou guaires ne trouvèrent, mais eulx passans emprès Senghin prindrent douze hommes paysans et les amenèrent en

Tournay ayans assez de aultres butins en manière de toudis.

Le lundy vingtiesme du dit moys, bon nombre de ceulx de la garnison franchoise se transporta vers Temploeve en Peule et emprès Flines dont ils amenèrent plusieurs prisonniers des villaiges et grand butin de bestail, et ce meisme jour aulcuns piétons de Tournay sieuvans la dite armée trouvèrent du bon butin que ils chargèrent sups cars et amenèrent en la ville par aulcunes jumens pareillement trouvées.

Le mardy vingt uniesme du dit moys, environ six heures du matin, se partirent de Tournay par la porte Coqueriel, bonne quantité de gens de guerre et plusieurs piétons pour convoyer plusieurs marchans et cars chargiés de marchandises alans en France. Le seigneur de Moy debvans venir en leur encontre, et fut ceste compaignye jusques emprès le pont a Bouvines; mais eulx, non oyants nouvelles du dit sieur de Moy, ne osèrent aller plus avant et retournèrent au moins la plupart avoecq les marchans et marchandises et rentrèrent en Tournay environ deux heures de l'après disner. Mais aulcuns des dits Franchois désirans gaigner allèrent a l'estrade, tellement que plus de douze y demeurèrent que mors que prins, et touttefois ceux quy revinrent ramenèrent en la ville quelque nombre de bestes pour butin. Che dit jour au vespre, come depuis fut sceu, entra le duc d'Aultrice en la ville de Lille, en grand compaignye et pompe.

Le merquedy vingt deuziesme du dit moys, une bonne compaignye de plus de cent lances de la gar-

nison de Tournay alla envers Lille, a Seclin et ailleurs, mais n'y trouva que aulcun peu de butin : mais aulcuns piétons estans partis par la porte Sainte Fontaine et allés vers Courtray, retournèrent admenans grand butin de bestail. Che dit jour allèrent aussy aulcuns Franchois envers le bois de Breuze, ou ils trouvèrent plusieurs paysans assemblez au son des cloques des villages qui tirèrent sups eulx et en occirent deux, et puis se retrahirent au bois ou les chevaulx ne pouvoient aller.

Le joedy vingt troisiesme du dit moys, fut comandé en la ville de Tournay que tous manouvriers et pionniers venissent lendemain aux ayans la charge de faire tranchées et bollevars hors des portes pour garder les fourbourgs de envers Lille. Et le dit jour, ja anuytie, aulcuns piétons yssirent de la dite ville et allèrent vers Leers, dont lendemain matin retournèrent, ayant grand butin de prisonniers et bestes.

Le vendredy vingt quatriesme du dit moys, furent faictes plusieurs courses de ung costé et de aultre, entre les quelles aulcuns hommes de guerre de Haynault vindrent vers Mortaingne dont la garnison saillit, et eulrent quelque hustin ensemble sans guerre de perte de ung costé ne de aultre leez.

Le samedy vingt cinquiesme du dit moys, au viespre, se partirent plusieurs piétons de la ville de Tournay, aulcuns de yceulx allant en Haynault et aultres vers Orchies et ailleurs, des quels aulcun y demourèrent et cheulx quy retournèrent avoient grand charge de prisonniers et aultre butin. Et ceste meisme nuytye furent aussy les Bourghegnons jusques a Orque,

mais n'y firent gairres de leur proufist, car ceulx du dit lieu estant en leurs bailles tirèrent fort après eulx.

Et dimance vingt sixiesme jour du dit moys, furent vues grandes enflammacions envers Saint Amant que les Bourguegnons faisoient. Ce dit jour ouvroit on radement en le ouvrage des trenchiés, hors des portes de Coqueriel et Saint Martin, doubtant les menaces des adversaires quy se vantoient en brief temps venir envahir la ville.

XII.

De la puissance que le duc d'Aultrice faindoit venir en son ayde; et de plusieurs choses quy trop seroient longhes a mettre par singullières. (27 octobre-10 décembre)

L*e lundy vingt septiesme du dit moys*, une grande compaignye de gens de guerre de la garnison de Tournay allèrent devers Douay et au pont a Raisse, et la entour, auquel voyaige ils trouvèrent plusieurs paysans quy se estoient ramassés, cuidans estre asseurés tant pour ce que le duc de Aultrice estoit a Lille, comme pour ce que ils attendoient secours a eulx promis de puissance de Allemans que ils attendoient de heure en heure : mais leur espérance fut vaine, car ils furent prins et amenez en Tournay. Et ce par quoy ils furent ainsy déceus, estoit la puissance que ils croyoient venir de Allemaigne en le aide de leur duc, come il estoit contenu en ung briesvet

trouvet en la gispecière de l'ung des paysans prisonniers contenant ceste fourme :

« S'ensieut la compaignye envoyée a Maximilien, fils de l'Empereur, etc. Et premièrement le seigneur duc de Sigismond de Aultrice y envoye chinq cens chevaulx de ungne parure; — Le fils aisné du marquis de Branbourcq, oncle du dit Maximillien, accompaigné de trois cents chevaulx de une parure; — Le comte de Virtemberq, trois cens chevaulx de une parure; — le archevesque de Treves a quatre cens chevaulx de une parure; — leduc Aubert Bavière, Oste et George, fils du vice duc Loys de Bavière et le comte pallatin cescun a quatre cens chevaulx; — Le duc de Jullers a mille chevaulx en parure de rouge et de gris; — Le landgrave de Nusse a deux cens chevaulx, et wit villes impérialles dont cescune livre deux cens chevaulx houchiez tout ung, somme en tout *six mille quatre cens chevaulx*, sans touchier a l'ordonnance du dit Maximillien, fils de l'empereur Frederic de Rome.

Le mardy vingt wittiesme du dit moys, vindrent nouvelles en Tournay que le duc de Aultrice estoit party de Lille et allé a Courtray, et la nuyt de ce dit jour fut le feu bouttet en aulcunes maisons envers le mont Saint Audebert, appartenant a aulcuns de la ville de Tournay.

Le merquedy vingt noeviesme du dit moys, ne furent gueres de esplois fais par les gens de guerre de Tournay, mais aulcuns Bourghegnons vindrent envers Guignyes ou estoient plusieurs houspalliers, de la garnison de la dite ville de Tournay, allez au fourage, lesquels ils prindrent et enmenèrent. A Wareoing aussy

furent prins les cars, chevaulx et varlets de messire Eustasse Savary, seigneur du dit Warcoing, nonobstant que aulcuns archiers et gens d'armes de France les gardoient, quy voyant la force non estre leur, les habandonnèrent assez inutillement. Ce dit jour vindrent aulcuns Bourghegnons de devers Bercus, cuidans prendre le bestail de Rume et de Taintegnies, et de fait en prindrent et enmenèrent; mais les paysans les poursievirent tellement que ils recouvrèrent leurs bestes, et tuèrent aulcuns de yceulx et en amenèrent trois prisonniers en Tournay, des quels le ung estoit a car ayant la teste toute espautrée. Che dit jour aussy furent coeillis grand nombre de moutons dehors le porte Moriel, appartenans aulx bouchiers de Tournay, les quels pareillement furent rescous par les gens des faulxbourgs de la dite porte et des champs.

Le joedy trentiesme du dit moys, une grande compaignie des gens de guerre de Tournay se partit par la porte Saint Martin, et allèrent vers Mons en Pevele et ou bon leur sembla, et revindrent sur le vespre en la dite ville chargés de baghes et de biens, amenans plusieurs prisonniers paysans avoecq leurs bestes. Che dit jour furent les Haynuyers emprès Mortaigne et y coeillirent le bestail et le enmenèrent vers les bois ou ils se bouttèrent; pour la quelle chose la garnison du dit Mortaigne, quy ne estoit que environ quatorze lances, ne osa yssir doubtant embuce. Che meisme jour environ chinquante piétons de Tournay furent courre envers Hanon, où ils trouvèrent rencontre tellement que la pluspart y demoura; et la nuyt du dit jour furent aulcunes maisons arses a Lesdaing par les Bourghegnons.

Le vendredy trente uniesme du dit moys et *le derrenier*, se party une grande brigade de la garnison des gens d'armes de Tournay et allèrent envers Lannoy ou ils trouvèrent rencontre et résistance des Bourghegnons, des quels ils tuèrent aulcuns, mais ils perdirent ung archier et y eubrent plusieurs hommes et chevaulx blechiez, et néanmoins eulx retournans en la ville amenèrent bon butin de prisonniers et bestes.

NOVEMBRE MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX SEPT.

Le samedy premier jour de novembre du dit an soixante dix et sept et *jour de tous les Saints*, environ unze heures devant midy, vindrent nouvelles en Tournay que les Bourghegnons estoient venus envers le bois de Breuse et jusques aux Follets ou ils avoient levez grand bestail de la ville et le enmenoient. Pour la quelle chose les Franchois hastivement montèrent a ceval au son de la trompette, et y coururent en nombre de mieulx de deux cens lances, quy non trouvans les dits Bourghegnons allèrent a Melle, a Quartes et ailleurs en Haynault, ou ils ardirent plusieurs maisons sans guaire ramener de proye en la dite ville.

Le dimance second jour du dit moys et *jour de la Comémoracion des Ames*, revindrent en la dite ville de Tournay aulcuns piétons quy la viesprée de devant estoient yssus et avoient estez envers Mourcourt et Vellaine de ou ils amenèrent en la dite ville aulcuns censiers avoecq leurs cars et harnois chargiez de blets et aultres biens que les dits censiers cuidoient mener a sauveté en ycelle nuythye.

Et Lundy troisiesme du dit moys, a la porte ouvrir, fut apportée en Tournay une hacquebutte de ung allemand ochis par les paysans de Hollaing quy se estoient assamblez pour recouvrer leur bestial que environ soixante Allemans de Vallenchiennes enmenoient du dit lieu auquel ils avoient ars et bruslé aulcunes maisons, mais lesdits Allemans estoient ja loing et ne trouvèrent fors celluy seul que ils occhirent non recouvrans leurs bestes. Che dit jour, incontinent la porte ouverte, se partirent de Tournay les trois cappitaines avoecq leurs estandars et compaignies, et tirèrent vers Courtray et Oudenarde dont ils retournèrent sups le vespre amenans en la dite ville plus de vingt prisonniers et bon nombre de bestes, mais ils ne polrent la dite vesprée tout amener leur bestail, car ils avoient grand nombre de moutons et de crasses bestes dont ils laissièrent, la nuitée, grand partye au Pas a Wasmes et a Chin avoecq force de gens pour les garder. Ce dit jour ung archier franchois admenant ung prisonnier, vit aulcuns Flamens envers le pont d'Espierre, pour la quelle chose il fist son prisonnier monter derrière luy affin de mieulx sievir la routte de ses gens, mais le dit prisonnier tira la daghe du dit archier et luy coppa la gorge et escappa emmenant le ceval du dit archier.

Le mardy quatriesme du dit moys, au matin, se occupoient ceulx quy en avoient la charge a vendre les bestes qui le jour précédent avoient estet amenés aulx Prés aux Nonnains, et eulx ce faisant, nouvelles vindrent en la ville que les Bourghegnons avoient prins et enmenoient les aultres bestes que ils avoient laissiées derrière; mais les Franchois y coururent sy

rademeut que ils raconsieuvirent leur butin que les Bourghegnons habandonnèrent, eulx mettans a la fuyte et ainsy les amenèrent avoecq les aultres.

Le merquedy chinquiesme du dit moys, au matin, se partirent ceulx de la garnison de Tournay par la porte Cocqueriel, et allèrent en plusieurs villaiges du quartier de Lille; puis se tournèrent vers Courtray et allèrent a Croix ou aulcuns compaignons se estoient boutez en la maison du seigneur, en la quelle ils boutèrent le feu et prindrent et amenèrent en Tournay grande multitude de paysans avoecq plusieurs jumens, mais nulles aultres bestes, et rentrèrent en la ville eulx et leurs chevaulx chargiez de plusieurs bonnes baghes.

Le joedy siziesme du dit moys, de l'après disner, fut sceu en Tournay que les Bourghegnons avoient prins et enmené douze hommes et deux jumens du villaige de Marcaing; adont les Franchois tost montez a ceval y courrurent, mais ne les trouvèrent pas, sy passèrent oultre et allèrent en aulcuns villaiges prendre des hommes et bestes largement, que ils amenè-en la ville, et ainsy le comparèrent ceulx quy pour ceste fois ne avoient esmeu la noise.

Le vendredy septiesme du dit moys, ne fut rien fait touchant la guerre, excepté que aulcuns piétons de Tournay allèrent devers Courtray, mais ne y firent pertes ne gaing.

Le samedy wittiesme du dit moys, de l'après disner, vindrent en Tournay cent lances nouvelles de par le Roy, des quelles estoit capitaine Bertran Allegre, sei-

gneur du Buisset et comte de la Liture, et estoient gens les mieulx en point de toute l'armée, et apportèrent ycelles cent lances grande somme de argent pour payer les aultres gens de guerre quy estoient en la ville de leurs gages. Et avoecq ce admenèrent environs de trois cents bons boefs de Normandye et quelques quantités de fromages. Et aulcun marchand de Tournay amena avoecq eulx deux sommes de merlens salez quy furent vendus le meisme jour bien chier et les boefs furent mis paistre aulx Prés aulx Nonains. Le dit jour une compaignie de environ soixante chevaulx alla envers Hanon de ou ils admenèrent aulcuns prisonniers et largement bestail. Ce dit jour fut dreschié le hourt sur le marchié et le sablon amené pour décapiter ung nommé Haquinet Bourse, natif de Tournay, quy avoit esté prins comme bourghegnon, mais point ne morut.

Le dimance noeviesme du dit moys, aulcuns compaignons de la garnison de Tournay allèrent envers le mont Saint Audebert et oultre, de ou ils ramenèrent retournans en la dite ville pareillement aulcuns prisonniers paysans et grament de josnes bestes eulx chargiez de bon butin.

Le lundy dixiesme du dit moys, plusieurs de la garnison allèrent au fouraige et au gaignage avoecq plusieurs piétons de la ville, tant au quartier de Haynault comme en Flandre, et vers Lille et Orchies, sans trouver quelques rencontres, ne pareillement guère de bonne proie ou adventure.

Le mardy onziesme du dit moys, et *feste de Saint Martin*, aulcuns piétons de Tournay allèrent envers

Herseau et la entour, ou ils prindrent plusieurs paysans et grand nombre de bestes que ils amenèrent en la dite ville.

Le merquedy douziesme du dit moys, environ six heures du matin, se partirent de Tournay les cappitaines de la garnison, et comme toute l'armée avoecq eulx, et allèrent en Flandre jusques a Haluin la quelle ils pillèrent et les aulcuns passèrent oultre, et allèrent oultre de Menin, auquel lieu a cause que tous ne sieuvoient ils ne eubrent la force pour eulx, car aulcuns y moururent et plusieurs y furent navrez et furent constraints retourner en la force des leurs, c'est a scavoir de leurs gens en la grande compaignie qui revint et rentra bien tart en la ville amenans grandé multitude de prisonniers et eulx et leurs chevaulx chargiez de plusieurs tires de bon butin.

Le joedy treiziesme du dit moys, aulcuns compaignons de guerre de la garnison de Tournay estant yssus de nuyt et allez courre en Haynault, prindrent six hommes de guerre bien empoint, envers Tiesmougies. Ce dit jour aussy plusieurs piétons allez en divers lieux firent du mieulx que ils polrent, et pareillement les Bourghegnons estans de ung costé et de aultre se efforcièrent en toutte vigheur et tant que de cescune des parties y eult assez perte et gaing.

Le vendredy quatorziesme du dit moys, vindrent les Bourghegnons a Taintegnies, a Rume et a Fromont, mais les paysans des dits lieux se assemblèrent et résistèrent a eulx tellement que ils en occhirent plusieurs et en prindrent chincq. Che dit jour firent

ceulx de Vallenchiennes une course devant Mortaigne en laquelle ils prindrent le cappitaine du dit Mortaigne, nommé Genet de Pradines, et le menèrent a Vallenchiennes.

Le samedy quinziesme du dit moys, environ cent piétons de Tournay, yssus de la vesprée, estoient allez a Pecq sups l'Escault, et eulx estans illecq, de seize a vingt Bourghegnons de guerre, bien montez et habillez y vindrent, des quels les dits piétons en prindrent les quatre et amenèrent en Tournay, dont le ung estoit nommé Hugues Reubins, fils de Josse, demourant a Courtray. Et ce meisme jour aultres piétons de la dite ville estant yssus de la même viesprée et allez a Maulde en Haynaut, en prindrent quatre bien en point et amenèrent avoecq eux.

Le dimance seiziesme du dit moys, une grande compaignie de gens de pied, tant de l'armée come de la ville, se partirent de Tournay et allèrent envers Frasne en Buiseneau, de ou ils amenèrent environ trente prisonniers et rapportèrent largement butin de plusieurs tires.

Le samedy dix septiesme du dit moys, au matin, se partirent plusieurs gens de guerre de la garnison de Tournay par la porte Saincte Fontaine, tous de ceval, et allèrent devers Lannoy et Courtray, auquel voyage Ils prindrent et amenèrent en la ville mieulx de quarante prisonniers avoecq plusieurs cevaulx et jumens de harnas, et trois beaulx ronchins appartenant au Seigneur de Lannoy, et ne rentrèrent en la ville que il ne fut environ chinq heures du viespres. Et

yceulx entrez incontinent se partit une aultre brigade de la garnison tous de piet et allèrent pareillement vers Lannoy et passèrent jusques envers Lille, de ou ils amenèrent lendemain matin aulcuns prisonniers de guerre, mais ce ne fut point sans perte, car aulcuns archiers y demeurèrent tant mors come prins par embusques que ils trouvèrent. La meisme viesprée se estoient aussy partis de la ville aulcuns piétons de ycelle sous la conduite et garde de aulcuns archiers a ceval et allez vers le bois de Breuze, ou ils trouvèrent les Bourguegnons quy se tapissoient ès boys, quy en navrèrent aulcuns de trait et occirent ung des dits archiers et aultre chose ne gaignèrent.

Le mardy dix huitiesme du dit moys, plusieurs piétons de Tournay avoecq aulcuns de la garnison a ceval yssirent par diverses portes, tant pour aller au fouraige come pour gaigner, mais riens ne fut fait pour mettre en mémoire.

Le merquedy dix noeviesme du dit moys, bien tempre, se partirent de Tournay grand nombre de cars chargiez de diverses marchandises pour aller en France, et plusieurs marchands avoecq eulx, lesquels cars et marchands conduisirent les cappitaines de la garnison de la dite ville et la pluspart de leurs gens par le pont a Bovines vers le pont a Wendin ou ils trouvèrent Pierre de Maubecq menans les gens du seigneur de Moy quy les recueilla et mena les dits cars et marchands oultre, et ceulx de l'armée retournèrent vers Tournay, en laquelle ils rentrèrent environ trois heures de l'après disner, mais eulx passans emprès le castiel de Fretin, aulcuns paysans et aultres retrais

illecq en bleschièrent aulcuns de trait et sallirent dehors sups eulx, mais ils furent reboutés sans les oser attendre. Avoecq les dits cars et marchandises se partirent de la dite ville de Tournay grand nombre de homes, femmes et enfants par faulte de gaignage suffisant pour vivre, car vivres estoient très chiers en ycelle et n'y avoit quelque gaignage fors a le prendre et reuber par fait de guerre come assez est a entendre. Avoecq les dits cars et armée se partirent aussy Martin de Barry, second prevost de la ville, Jehan Canone, grand doyen des mestiers, et mestre Jehan du Haveron, alors conseillier de ycelle ville, pour aller devers le Roy pour aulcunes affaires touchant le corps de la dite ville. Et la nuytie de ce dit jour aulcuns Bourghegnons se efforchièrent prendre les bestes de Merlaing, mais les paysans les reboutèrent.

Le joedy vingtiesme du dit moys, furent faictes plusieurs emprinses tant par les Bourghegnons comme par les Franchois au fouraige et aultrement, mais n'y eubt chose quy fust a mémorier, fors que tout le dit jour fut occupé a faire vendicion de prisonniers et de butin.

Le vendredy vingt uniesme du dit moys, bien matin, la pluspart de la garnison de Tournay yssit par la porte de Marvis, c'est assavoir seullement hommes d'armes et archiers, et allèrent vers Mons en Haynault sans trouver quelque résistance, et eulx retournans de l'après disner sur le tart amenèrent en Tournay grand nombre de paysans et de bestes. Ce dit jour aussy se partirent deux aultres brigades de gens meslez, le une allant vers Courtray, et le aultre vers Lille, sans

pareillement trouver quelque encombrier, et cescune de ycelle revenans en la ville furnis de prisonniers et aultres butins. Et ce meisme jour, vers le soir, vindrent les Bourghegnons par plusieurs costés rapvir hommes, bestes et baghes tant que merveille, car Warnavelle fut toute despoullye.

Et samedy vingt deuziesme du dit moys, ung peu devant disner, les Franchois sachant que leurs fouraigiers avoient a faire vers le mont Saint Audebert y courrurent, mais a leur venue les Bourghegnons s'en fuirent et n'en porrent rataindre que ung portant une banière faite de ung sacq ou estoient plusieurs croix Saint Andrieux, c'est assavoir un sacq de sel. Le dit jour firent les Bourghegnons plusieurs pilleries entour Tournay et vindrent environ wit heures du viespre bouter le feu a Froymont, en plus de ung lieu, sans ce que nul yssist de la ville pour les reboutter.

Le dimance vingt troisiesme du dit moys, au matin, revindrent en la ville de Tournay, aulcuns piétons de ycelle quy, la vesprée devant, estoient yssus et allez a Bouvegnies, de ou ils amenèrent largement prisonniers et bonnes bestes avoecq aultres bon butin et baghes.

Le lundy vingt quatriesme dudyt moys, se partirent de Tournay plusieurs de la garnison franchoise et bon nombre de piétons de la ville dès le point du jour, et eulx assemblez et yssus en grosse brigade allèrent jusques au plus près de Vallenchiennes et ardirent Raysme et Lescornets leez le dit Vallenchienes. Adont ceulx de la dite ville se misrent a leurs

bollvars dont aulcuns yssirent mais tost se retirèrent nom attendant les Franchois, après la quelle course et emprinse ils retournèrent en Tournay sans guerres avoir de bestes ne de aultre butin, fors aulcuns prisonniers.

Le mardy vingt cinquiesme du dit moys, et feste de Sainte Catherine, ne fust chose faicte touchant la guerre quy venist a congnoissance pour le mestre par escript.

Le merquedy vingt siziesme du dit moys, une grande compaignye de gens de guerre menans cars et chevaulx, allèrent en Haynault ou ils chargièrent et amenèrent dou blé en la ville de Michault de le Motte avoecq bois et aultres biens largement, et de ceste compaignye environ quarente, que homes d'armes que archiers, estans demourés de piet avoecq aulcuns cars pour les garder, furent envahis de près de cent Bourghegnons envers le Plancque d'Angy, les quels bien armez et pourvus de traits, tirèrent sups les dits Franchois a grand forche et en bleschièrent plusieurs et en occirent quatre, entre les quels fut tué ung noble et vaillant homme d'armes nommé le cadet de la compaignye de messire Meurisse du Mène, quy fut rapporté la vesprée en la ville. Prindrent aussy les dits Bourghegnons aulcuns des Franchois et les lyèrent aulx arbres et coururent après les aultres quy se efforchoient de eulx sauver; la quelle chose faisant, illecq vint comme de adventure Ubinet de la Rue, homme d'armes franchois, luy troisième de cheval quy, voyans les aultres lyés, leur escria que ils ne eussent quelque paour et que secours leur venoit de

Tonrnay a grand forche, et incontinent ces nouvelles oyes des Bourghegnons, cuidans que ce fust vray, ils laissièrent leurs prisonniers et leur poursieute et pensèrent de eulx saulver, et adont le dit Ubinet et les siens deslièrent leurs compaignons et les ramenèrent en Tournay.

Le joedy vingt septiesme du dit moys, fut le service du dit cadet, occis le jour précédent, comme dit est, célébré sups le corps en l'église parocialle de Nostre Dame en grande sollempnité, dix flambeaux autour du dit corps armoyés de ses armes; et le dit service fait, le dit corps fut enterré devant le autel et songnie de Nostre Dame au plus près du candelabre tournant. Le dit jour ne advint chose touchant la guerre dont mémoire doibve estre faite par escript.

Le vendredy vingt wittiesme du dit moys, tous les cappitaines de la garnison de Tournay avoecq leurs compaignyes yssirent bien matin par la porte de Marvis et allèrent en deux quartiers de Haynault, c'est assavoir vers Saint Guislain et vers Condet, en plusieurs et divers villaiges, sans trouver résistance, et néantmoins eulx retournans au soir en la ville ne amenèrent guerre de prisonniers ne aultre butin.

Le samedy vingt noeviesme du dit moys, ne advint chose pour escripre, fors que grand nombre de piétons de Tournay se partirent bien tard de la dite ville par la porte Sainte Fontaine et allèrent quérir adventure.

Le dimance trentiesme du dit moys, aussy feste de Saint Andrieu, au matin, revindrent les compaignons piétons de Tournay quy, la vesprée précédente, estoient

yssus de la ville de Tournay et par toutte la nuyt avoient quéru adventure vers Menin et la entour. Et eulx retournans en la dite ville, enmenèrent grand butin de bestail et de baghes avoecq aulcuns prisonniers paysans sans avoir trouvé en tout leur chemin et voyage quelque rencontre ne encombrier des adversaires.

DÉCEMBRE MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT.

Le lundy premier jour de décembre, du dit an soixante dix sept, une grande compaignye de ceulx de la garnison de Tournay se partirent de ycelle, menans avoecq eulx grand nombre de cars et allèrent envers Chisoing, et eulx allans en plusieurs villaiges de la entour chargièrent leurs chevaulx et cars de blet et de toutes tires de baghes et bon butin et revindrent sans gairre de prisonniers.

Le mardy deuziesme du dit moys, au matin, la pluspart de la garnison de Tournay alla envers Forestz, castelenye de Lille, menans avoecq eulx grand multitude de cars; et eulx venus audit Forestz, trouvèrent les maisons bien amaisnagiées, pour ce que en fresque yver on ne y peut aller de ceval a cause des marescailles; mais lors estoit fort gellé, tant que la groce portoit, dont ils furent tous pilliez. Et ceste emprinse et pillerye faicte, les dits gens de guerre amenèrent en Tournay grand nombre de bletz et aultres grains avoecq touttes tires de baghes, sups les dits cars et aultres, que ils trouvèrent et meisme sups leurs chevaulx, et grand nombre de bonnes bestes de plusieurs tires avoecq vingt prisonniers.

Le merquedy troisiesme du dit moys, ne advint quelque chose touchant la guerre, fors que plusieurs de la garnison allèrent au fourraige en manière accoustumée.

Le joedy quatriesme du dit moys, ne furent pareillement quelque acte de guerre faicte dont on doibve escripre, au moins quy venist a jour ou congnoissance; mais la nuytye du dit jour, aulcuns de la compaignye de messire Meurisse du Mène allez aulx Noesves Estuves, et cuidans estre adreciez a Robin de Forest, que ils haoyent et auquel ils avoient premier parlé, mais il avoit mué sa voix, se adrechèrent a ung josne homme nommé Simonet Camin estant couchié aux dites Noesves Estuves, et le occirent au lit. Et ce fait, ung archier de yceulx, nommé Jehan Lambert, se transporta aulx Frères Myneurs pour estre sceurement, mais le dit messire Meurice ce sachant le ala luy meisme querre et prendre hors du dit moustier et couvent des Frères Myneurs et le livra au prevost des Marescaulx.

Le vendredy chinquiesme du dit moys, environ dix heures devant midy, fut le dit Jehan Lambert dit Le Grand par le prevost des Marescaulx envoyé en la halle des Prevost et Jurés de la ville de Tournay pour en faire justice, tel que il appartenoit a tel horrible criesme.

Le samedy siziesme du dit moys, et jour de Saint Nicollay, au matin, se partirent de Tournay environ quarante deux cars les aulcuns chargiez de diverses marchandises pour aller quérir vins et vivres en

France, lesquels cars furent conduits par les gens de guerre de la garnison menans avoecq eulx ung pont pour passer a Bouveignes ou les Bourghegnons avoient rompus celuy quy y estoit et douze culleverines pour garder les ouvriers du dit pont, et y furent les dits cars et ceulx quy les assistoient allant avoecq eulx conduits par la dite garnison jusques au pont a Wendin, puis se mirent au retour et revindrent a Tournay assez tart admenans avoecq eulx grand butin sans perte, fors que de deux hommes d'armes et ung archier quy se estoient esloignez des aultres, cuidans prendre ung car chargié de baghes, mais eulx meismes furent prins et menez a Lille. Ce dit jour fut rendu a Jehan Rivet, lieutenant du prevost des Marescaulx, le dessus dit Jehan Lambert, le quel le condampna a estre pendu et estranglé tant que mort s'en ensievist pour avoir meurdrierement occis le dessus dit Simonet. Et incontinent douze heures sonnées, le dit Jehan Lambert fut mené de la halle de messieurs Prevost et Jurez, ou il avoit estet jugié, hors de la porte Cocqueriel, et pendu a ung cherisier sur le cemin du bos du lieu, fort accompaigniez de culleveriniers et aultres gens de serment de la ville et plusieurs aultres.

Le dimance septiesme du dit moys, ne fut quelque acte de guerre faicte de ung costé ne de aultre au quartier de Tournay, et furent tout ce dit jour les gens de guerre occupez a vendre leur butin du jour précédent.

Le lundy witiesme du dit moys, et fieste de la conception de Nostre Dame, del après disner, vindrent

les Bourguegnons en bonne puissance a Honnevaing et prindrent et enmenèrent grande multitude de vaques, brebis et moutons après lesquels yssirent les gens du seigneur du Busset, mais rien ne recouvrèrent, car ils estoient jà fort eslongniez. Le dit jour aulcuns piétons de Tournay estant yssus la nuyt précédente et allez en divers lieux, amenèrent grand butin de bestial en ycelle, et la nuyt de ce dit jour fut arse la maison de Allart de Callonne, bailly de Cappitle en la ville de Lamaing.

Le mardy noeviesme du dit moys, une compaignie de gens du seigneur de Lille yssirent de Tournay par la porte Saint Martin et allèrent en plusieurs villaiges de ou ils amenèrent grand butin de prisonniers et de bestes. Che dit jour aussy se partirent les gens du sieur du Buisset et allèrent vers Lannoy ou les aulcuns entrez ès granges et maisons pour pillier et fourragier come sans ordonnance, se trouvèrent enclos de Bourghegnons a pied et a ceval, quy en occirent plus de trente et en enmenèrent aulcuns prisonniers et en revindrent en Tournay ce dit jour plusieurs houspailler et aultres quy estoient escappez sans chevaulx ne fouraige.

Le merquedy diziesme du dit moys, aulcuns piétons de Tournay furent courre en Haynault, mais n'y prouffitèrent gaires, c'est assavoir que aulcunes biestelettes que ils amenèrent avoecq eulx le dit jour aussy aulcuns piétons menèrent aulcunes navires sups la rivière vers Flandres pour chargier butin, mais ils trouvèrent rencontre a Obisies ou ils perdirent leurs navires et plusieurs des leurs quy furent prins par

Allemans de la garnison de Ouldenarde et paysans de la entour et menez prisonniers au dit Ouldenarde.

XIII.

De la journée et victoire du Pont a Bouvines, et de plusieurs emprinses et fais de guerre. (11 décembre 1477 — 11 février 1478).

Le *mardy onziesme du dit moys*, environ six heures du matin, se partirent de Tournay, au son des trompettes, en manière accoustumée, les quatre capitaines de la garnison de ycelle par la porte Coqueriel avoecq come touttes leurs compaignyes et grand nombre de piétons de la dite ville. Et tant que on estimoit la dite armée a deux mille chevaulx et quatorze cens piétons et menoient avoecq eulx cars et cevaulx de harnas pour faire ayde aulx cars venans de France chargiez de vins et de vivres pour la dite ville de Tournay, en laquelle avoit esté publié que tous ayant accoustumé aller aulx champs de la dite ville y allassent, dont la compaignye des piétons en fust plus grande. Et toutte ceste assemblée venue au Pont a Bouvignes, messire Meurisce fist mettre ung pont que ils avoient amené de la dite ville et le fist garder par colleveriniers et aultres, puis passa oultre avoecq les trois aultres cappitaines quy estoient soubz luy, lesquels cappitaines venus de la Seclin, approchant le Pont a Wedin, trouvèrent Jacques de Saint Pol ayant grande armée soubz luy, tant de Arras come de Lens, de le Bassée et de Bethune, conduisans environ soixante cars chargiez de vins et de

divers vivres pour la dite ville de Tournay, lequel Jacques de Saint Pol, les dits cars livrez a messire Meurisse et aulx siens, ne vollut venir plus avant au convoyement de yceulx. Ja soit ce que on luy dist que on savoit de vray que grand nombre des adversaires estoient en agait contre eulx. Messire Meurisce donc et les aultres cappitaines ayant receups les vivres et marchandises se misrent au retour avoecq les dits cars; et le dit Jacques de Saint Pol, pareillement avoecq les siens, retournèrent vers France. Et la dite armée de Tournay cheminant lentement au convoyement des dits cars et approchant le Pont a Bouvines, environ chinquante hommes de ceval se misrent devant en laissant la grosse armée pour estre tempre en Tournay. Mais ainsy que yceulx passèrent emprès Fretin, mieulx de cent piétons yssirent de une maison et les envahirent, ausquels les Franchois monstrèrent tel visage et resistence que les dits adversaires prindrent la fuite: les dits Franchois les poursieuvirent jusques a ung marais emprès ung buisson, auquel lieu saillirent encore sups eulx au secours des dits Bourghegnons environs cent homes que de piet que de ceval. A donc fut force aux dits Franchois eulx retraire envers la grosse armée sans perte de nuls de eulx, et se avoient occis trois des dits Bourghegnons quy touttes voyes prindrent et enmenèrent ung car chargié quy se avanchoit trop fort en leur castiel de Fretin. Les cars dont venoient et approchoient le Pont a Bouvines, lesquels cottoient de longueur environ trante Bourghegnons bien montez, sans que aulcuns aultres se monstrassent encore jusque il leur sembleroit heure, car ceulx de Lille estant advertis dès le jour précédent que les dits cars et vivres passeroient, avoient

mandé les garnisons de Courtray et aultres villes la entour, tant que ils estoient en grande multitude et force sups les champs. Et la cause de leur yssue fut ceste : Environ le heure du disner de ce dit jour, comme depuis fut sceu par les prisonniers qui furent menez en la ville de Lille, quatre archiers franchois qui se estoient desroutez par désir de gaignagne et les avoient prins aulcuns Bourghegnons costoyant de loing l'armée des Franchois, lesquels archiers menez a Lille ils cuidèrent avoir tout vaillant; pour laquelle chose, et aussy pour ce que Henry de la Salle, quy tout du loing avoit veu les Franchois, fist crier en la ville que tout homme se appointast pour yssir de la dite ville, et que ils seroient tous rices, car les Franchois ne leur povoient escapper. La pluspart de la ville se prépara; laquelle chose oye, le seigneur d'Espierre et le seigneur de Milville et aultres se misrent en conseil disant que les Franchois estoient seubtills et plus stillez de la guerre que eulx, par quoi ils conclurent les non assaillir. Auxquels le dit de la Salle respondit que les piétons estoient ja passez le pont et que se on ne les assailloit ce jour, jamais si bel ne les auroient. Et le capitaine des haquebutiers dist aussy au seigneur d'Espierre que se il se faindait ce dit jour, il le diroit au duc de Austrice. A dont pour ceste crainte se misrent sus et yssirent aux champs en grand multitude de gens de guerre et aultres, et allèrent vers le Pont a Bouvignes, et se misrent en bataille emprès ung bosquet, les archiers et coustillers furnis de cordes et gresillons pour lyer les Franchois et mener prisonniers comme assurés de tout prendre et les mener cescuns en son quartier, et meismement en ceste seureté y estoient

allez plusieurs marchands de vin et de bled de Lille, pour les taster et acheter a bon marchié sur les chemins, entre lesquels en y eult ung quy avoit le meisme jour soustenu ung grand escot despendu en sa maison, de plusieurs hommes de guerre, pour lequel escot il devoit avoir une queue de vin a son choix, comme depuis fut sceu par lui-même estant prisonnier en Tournay. Pareillement y estoient allées plus de deux cens femmes, les aulcunes ayant sacs pour mettre les meilleures baghes de la despouille des morts. Les Bourghegnons, dont Allemands et aultres, yssus de Lille et ordonnés comme dit est, furent vus des Franchois assez près du dit Pont a Bouvinnes, et adont messire Meurisse approcha les cars quy encore ne estoient tous passez le dit Pont, et commanda aulx charetons eulx haster et les mener oultre du costet vers Tournay, et aux marchans non armés sievyr les dits cars. Et ce faict, le dit sire Meurisse et les aultres cappitaines se misrent quelque peu en conseil, après la quelle chose le sieur Dubuisset et le lieutenant du sieur de Lille avoecq leurs gens picquèrent leurs chevaulx et les firent courre come fuiants les Bourghegnons, et eulx venus emprès le dit Pont retournèrent subitement les faces vers leurs adversaires. Et le dit messire Meurisse et le lieutenant du marescal de Loheac se tindrent en ordonnance toudis approchant le dit Pont, et adonc les Bourghegnons cuidans que les Franchois ne les osassent attendre, commencèrent a marcier avant dès que ils virent les dits Franchois faire la course, et tandis que ils approchoient les Franchois, se misrent les homes d'armes devant, quy est contre le usage de guerre, et les deux armées sy come a deux traits de arcs le ung del autre. Les

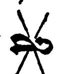
homes d'armes franchois inclinez sups les hatriaulx de leurs chevaulx pour moindre attainte des haquebutiers allemans, deschargèrent leurs culleverines a main, dont largement avoient, come touttes ensembles, dont la noise fut si grande, tant des dites culleverines come de plusieurs gros tambours que les dits allemans tappoient, que impossible eust esté ouyr aultre chose, et avoecq ce la fumée des dites haquebutes ou culleverines avoit sy obscurchi le ayr que il sembloit estre nuyt. En quel esbahissement pouvoient estre les marchans, cartons et aultres quy estoient avoecq les cars de Tournay; mais, Dieu aydant, de tout ce dit trait a poudre ne eult que ung archier franchois tué et occis et peu de bleschiez, tant pour ce que les dits Franchois se tenoient baissiez, come pour ce que le trait se porta trop haut, come Dieu le vollut; et incontinent ce fait, les cappitaines de France quy dès lors estoient pretz cascun en son ordonnance, leurs trompettes sonnans eux et leurs homes d'armes, les lances en arrestz, se donnèrent ès Bourghegnons et tellement chargièrent sups eulx que les adversaires se voyant sy impétueusement assaillir et non avoir gaigniet la bataille par leur trait a pouldre, come ils espéroient, se misrent a le fuite, laissant plusieurs des leurs abatus a la terre par les dits homes d'armes, quy tost furent esgeullez par les piétons de Tournay quy sieuvoient yceulx; et en ceste manière tous les dits Bourghegnons, tant de piet come de ceval, ne firent quelque effort synon de eulx volloir sauver ou mieulx que ils povoient, mais eulx fuians et les Franchois cachans, grand nombre de iceulx furent occis tant en ung pret ou se tindrent rassemblés, come en ung bosquet ou se lanchèrent et ès fossez ou estoient

tombez les ungs sups les aultres, par les dits piétons de Tournay, quy fort les poursieuvirent et se portèrent vaillamment. Le seigneur d'Espiere avoecq aultres plusieurs gentilshomes et meismement Henry de la Salle, esprouvèrent alors le bonté de leurs chevaulx fuyans jusques aulx barrières de Lille jusques ou ils furent cachiez et poursieuvis par le seigneur de Buisset et le lieutenant du seigneur de Lille avoecq les leurs, tuans et mutillans ceux que ils povoient attaindre. Et en ceste cache survint la nuyt quy fut auxdits Bourghegnons plus propice que leur bien fuyr, car elle tolly aux vainqueurs leur aigre poursieute avoecq ce que il estoit nécessaire avoir la cure des cars pour yceulx estre en Tournay, desquels les chevaulx estoient las et foulez, ayans venus de Lens en Artois sans avoir eu tamps de se repestre. Ceste bataille se commencha environ quatre heures du vespre et ne peult guerres durer pour la nuyt sourvenante, et néantmoins y morrurent plus de quatre cens Bourghegnons, et en y eult plus de cent prins et menez en Tournay, tous homes de guerre de piet et de ceval, bien montez et armez. Et entrèrent les dits gens de guerre de la garnison en la dite ville la nuyt ja fort avancyée en grant triumphe, a la quelle entrée furent veus trois signes de victoire : le premier, car ils amenoient tant et tels prisonniers; le second, car plusieurs de eulx et meisme les piétons apportoient cescun deulx ou trois bastons; et le tiers, car ils avoient plusieurs estandars, banières et peignons de leurs ennemis. En ceste nuyt ne entrèrent tous les cars venans de France en la dite ville, parce que les chevaulx estoient trop foullez, mais en demoura aulcuns aulx champs bien gardez par les piétons a environ une lieue de la dite ville

jusques au lendemain que ils vindrent sans dangier. Entre les dessus dits prisonniers estoit Guillaume de Frenq, escuier, et pareillement ung nomé Hugue Reubin, quy peu devant avoit estet prins par les piétons et vendu deux cens vingt escus d'or. Y estoient aussy aulcuns bourgeois de Courtray, de Douay, de Lille et aultres lieux, et en la dite bataille y morrut Philippe de Carvin, escuyer, et aultres gentilshommes, dont ne seulx les noms, sans quelque mort de la partye des Franchois, synon le dessus dit archier quy fut raporté en Tournay et sépulturé en l'église des Frères myneurs. En ceste bataille se portèrent bien vigoreusement tous les cappitaines et homes d'armes, et espécialement messire Meurisse du Mène, souverain cappitaine. Et en ceste journée et poursieute aulcun Franchois, nomé Taneguy de la Touche, environné de six bourghegnons oultre leur bataille, tant que escapper ne povoit synon que d'un lées parmy eulx du lées de Lille ou parmy toutte la dite bataille du lées des Franchois. Ayant fiance en Dieu, print vigheur en soy et en occist les deux et se engressa sur les aultres quatre et les occist pareillement, puis passa parmy toutte la bataille des Bourghegnons et vint aulx Franchois sans quelque blecheure. Et après ceste chose messire Meurisce, quy de loing avoit aulcunement veu son dangier et vaillandise, le fist chevalier contre sa vollenté et l'envoya au Roy.

Le vendredy douziesme du dit moys, devant disner, furent portées en l'église cathédrale de Tournay et mises emprès le grand autel et candelabre de arain de Nostre Dame, deseure le cadran, chinq banières conquestées le jour précédent, dont les deux estoient

de soye blance de meisme fachon, mais ly une estoit ung peu plus grande que le aultre, et avoient a cescun léez, ung ymaige de saint Cristofle, et en escripture de grosses lettres de or bonne adventure; et estoient les enseignes du seigneur d'Espierre. Les deux aultres estoient de soye vermeille ayant par dessus, a cescun léez, une dame tenans ung espruviers sups le poing; et au long de la campaigne, une grande croix de Saint Andrieu, moittiet noire et moittiet blance lyée au millieu de ung Y grégois, en ceste manière



quy estoit de or, ly une des dites banières aussy ung peu plus grande que le aultre; et estoient come on disoit les enseignes du seigneur de Hambres. Et la chinquiesme banière estoit pointe des armes de Flandres et de Bruges, ayans au millieu une grande lettre de or grimachiée de b ou v, sans povoir parfaitement choisir laquelle des deux lettres pour la brisure de cadeaulx dont la dite banière estoit playne, et ne savoit on de ou elle estoit, ou de Ypre ou du Francq de Bruges. Et ycelles banières illecq posées, ceulx de l'église firent sonner le grand sonnage et vint tout le colliege devant le image de Nostre Dame chantant *Veni sancte spiritus*, et le *Te deum laudamus* en grant solemnité. Et fut remonstré au peuple dont la dite église estoit comme toutte plaine, par maistre Simon de Proisy, prothonotaire du pappe et président de chapitle, comment pour ceste victoire obtenue on devoit rendre grasces a Dieu en exortant le dit peuple de prier pour la personne du Roy, pour le bien et prospérité du royaume et principalement pour la paix. Et ces paroles conclutes, la plus part du peuple crya *Noël!*

Le samedy treizième du dit moys, ne avinrent guerre de choses dont mémoire doibve estre faicte, car les gens de guerre furent tout le jour empeschiez a vendre leur butin, et avoecq aultre chose les cevaulx des hommes de guerre par eulx conquis le joedy devant, dont largement avoient et bien bons, tant que ils estoient vendus les ungs plus, les aultres moins, c'est assavoir vingt, vingt chinq, trante, quarante, chinquante, soixante escus la pièce, et ung au dessus des aultres fut vendu quatre vingt et dix escus d'or a messire Meurisse du Mène, le souverain cappitaine. Ce jour de l'après disner fust publyé a son de trompe, et de par le roy et prevost des mariscaulx, que nul ne mesfesist en corps non biens a ceulx de la confraternité ou tenure de Saint Anthoine, de quelque party que ils fussent. Fust aussy publié que tous les piétons qui avoient accoustumé frequenter la guerre et voulloient continuer se venissent incontinent faire escripre au prevost des mariscaux, sups payne de perdre tout le fruit du butin que ils porroient avoir en trois jours.

Le dimanche quatorzième du dit moys, et jour de Saint Nicaise, les piétons de Tournay, issue la viesprée précédente, et allez courre vers Mouscron, Ligne, Estaimpuch, et a l'environ, amenèrent en la dite ville grand nombre de bestes, et pareillement aulcuns allez envers Renays.

Le lundy quinzième du dit moys, ne fut quelque acte de guerre entour Tournay, mais près toute la journée furent vendus prisonniers et butin largement.

Le mardy seizième du dit moys, pluseurs piétons de la ville de Tournay, issus de icelle la viesprée précé-

et allez envers Orchies, menerent avocq eulx chincq prisonniers paysans de Nomaing et de la entour avoeq vingt grosses bestes et portans aussy grand butin de baghes et maisnage.

Le merquedy dix et septième du dit moys, par nuyt, vindrent aulcuns bourguegnons a Guignyes et ardirent la maison presbitaire et une partie de le église, en laquelle estoient aulcuns blets mis pour saulver; mais les paysans se assemblèrent et en occirent trois, et les aultres escapèrent. Et le matin fait, aulcuns de la garnison issirent et les poursieuvirent jusques au pont a Rasse, mais ils ne rataindirent que ung maulvais garchon nommé Michault Cartier, natif de Rume, estant bien monté et de la garnison de Douay. Ce meisme jour, du soir, vindrent les Bourguegnons d'Oudenarde, jusques a Rameignies, ou ils prindrent ung homme et une jument.

Le joedy dix et huitiesme du moys, environ trois heures del après disner, fut apporté en Tournay que les adversaires estoient a Chin, et que l'ung d'eulx, comme par moquerye, avoit esté sups le povoir et jousté contre le creste d'un fossé et y rompit sa lance; laquelle chose sceue, messire Meurisse le faisant savoir aux aultres cappitaines, monta a ceval avoec bon nombre des siens et issy de la ville pour veoyr la force des dits adversaires et ou se tourneroient. Et tost après yssirent les aultres cappitaines et le rataindirent envers Cavrinnes ou estoient aulcuns des dits adversaires, desquels ils occirent et prindrent aulcuns, et de illecq poursievant les aultres jusques au pont a Rosne ou il y en eult XXIIII que tuez que noyez et autant de prins, et les aultres se sauvèrent par bien

fuyr. Et après ce, les Franchois retournèrent en la ville de Tournay, amenans leurs prisonniers bien montez et armez avoecq les chevaulx des mors, et fut bien wit heures du soir avant que tous fussent entrez en la dite ville; entre lesquels prisonniers estoit Charles, bastart de Gistelle, del ostel de Roubais, et avoecq luy aultres vaillans hommes. Ceste meisme viesprée se partirent de la dite ville grand nombre de piétons par la porte du Bruille.

Le vendredy dix noeviesme du dit moys, au matin, rentrèrent en Tournay les piétons quy la viesprée précédente se estoient partis et yssus, et amenèrent assez bon butin de paysans et bestes.

Le samedy vingtiesme du dit moys, devant disner, revindrent en Tournay aulcuns piétons quy la viesprée précédente se estoient partis par la porte Saint Martin et aultres pareillement yssus et allez en Haynault vers Anières, amenans avoecq eulx grand butin de vacques, pourchiaulx et aultres bestes, mais nuls prisonniers.

Le dimence vingt et ungniesme du dit mois, et jour de Saint Thomas apostel, une grande compaignye de piétons alla vers Renays de ou ils amenèrent environ cent vacques et rapportèrent largement butin; et le après disner du dit jour, le lieutenant du prevost des marescaulx fist ung monstre de piétons aulx prez aux Nonnains, et ung home d'armes devant portant le estendart come leur cappitaine, ayant pour livrée blancq et rouge par royes de hault en bas et devise de brodure soubz la croix droite devant et derrière, sonans et montrans leal coer.

Le lundy vingt deuziesme du dit moys, allèrent les piétons en plusieurs lieux et pareillement les gens d'armes de la garnison au fouraige et au butin, et admenèrent ceulx de la dite garnison largement blets et advaines du pays de Haynault avoecq aultres vivres, tant a cars comme a ceval, et les piétons aussy revindrent assez chargiez de butin.

Le mardy vingt troisiesme du dit moys, une grande compaignie de gens de guerre de la garnison allèrent en Haynault, et les piétons aussy allèrent au dit pays vers Frasne et Saint Sauveur ou ils trouvèrent assez butin que ils apportèrent en la ville, et ceulx de la garnison revenans en Tournay amenèrent aulcuns prisonniers paysans et grand nombre de bestes, comme moutons, pourceaulx, ozons et poullets.

Le merquedy vingt quatriesme du dit moys, entre deux et trois heures de nuyt, se partirent de Tournay plusieurs homes de guerre et allèrent vers Haynault. Ce dit jour au matin, revindrent en ladite ville plusieurs piétons quy la nuytye avant avoient estet vers Lannoy et oultre, amenans avoecq eulx largement butin de prisonniers et bestes. Et envers le soir retournèrent ceulx de la garnison ayant esté a Pieronne et la entour aussy vers Mortaigne et Condet, ou ils tendirent une embuce et passans oultre courrurent devant la ville de laquelle sallirent sups eulx quinze ou seize homes de ceval et aulcuns piétons, et incontinent leur embuce sorty sur eulx et en occhirent aulcuns, et aussi en prindrent et amenèrent avoecq eulx en la dite ville de Tournay.

Le joedy vingt cinquiesme du dit mois et la célébrité du saint natal de Noël, aulcuns laronchiaulx bourgue-

gnons vinrent a Honnevaing, a Froiane et a Blandaing prendre les bestes et gens faisans leur forteresse del église du dit Blandaing, y assemblans leur butin jusques y en allèrent.

Le vendredy vingt sixiesme du dit moys, et jour de Saint Estienne, vindrent pareillement les Bourghegnons a Froymont et la entour, et rapvirent et emmenèrent plusieurs bestes et paysans.

Le samedy vingt septiesme du dit moys, le jour de Saint Johan le evangeliste, une grande brigade des gens du seigneur du Buisset et de Lille se partirent, environ quatre heures du matin, par la porte Sainte Fontaine et allèrent vers Courtray et Audenarde, ou ils prindrent trente prisonniers campestres et amenèrent en Tournay, ayans leurs chevaulx chargiez de plusieurs tires de butin, et rentrans en la ville de Tournay, environ iij heures de l'après disner, sans amener quelque bestial, mais aulcuns piétons en amenèrent de ailleurs.

Le dimance vingt huictiesme du dit moys et jour des Innocens, ne advint quelque acte de guerre ou quartier de Tournay dont mémoire doive estre faiste, car plusieurs piétons de ladite ville, quy estoient allez querrir adventure la viesprée précédente, revindrent sans rien trouver toutte la nuytye.

Le lundi vingt noefviesme du dit moys, tous les quatre cappitaines de Tournay, avoecq leurs gens, se partirent de la dite ville, a six heures du matin, par la porte Coqueriel, et avoecq eulx plusieurs piétons et cars sans charge, et tournèrent sur les fossez vers le tour Blan-

dignoise, et allèrent a Roubays ou les paysans se estoient retrais au castiel, et les Franchois venus illecq approchièrent le dit lieu, lequel estoit fort et environné de fossez d'yeauwe et ne avoient menez avoecq eulx quelque trait a poulre pour le batre, dont ils ne peulrent avoir ledit castiel, car ceulx de dedans refusèrent ouverture et tirèrent après eulx de trait a poudre et aultres, tant que ils tuèrent ung archier, quy fut rapporté en la ville de Tournay et enterré a Saint Piat, et bleschièrent plusieurs hommes et chevaulx; et adont les Franchois fustèrent le village et ardirent toutes les maisons, tant de la basse court dudit castiel comme du dit village; et ce fait, les dits Franchois revindrent en la ville de Tournay amenans avoecq eulx six prisonniers et XL beaux chevaulx et leurs cars chargiez de blets, de avaines et aultres biens et baghes prins au dit village.

Le mardy trentiesme du dit moys, ne fut faicte chose touchant la guerre dont mémoire se peust faire,

Le merquedy trente et ungniesme et dernier du dit moys, environ quatre heures du matin, se partirent plusieurs de la garnison de Tournay et allèrent jusques oultre Orchies, dont il ramenèrent environ vingt prisonniers revenans chargiez, au moins leurs chevaulx, de bleds, avaines et aultres butins. Le dit jour, a le porte ouvrir, rentrèrent ens environ quatre vingts piétons quy estoient issus la viesprée précédente et allez a Escanaffle ou les paysans se retrairent en le église, laquelle ils approchièrent; mais les dits paysans tirans de flesches de haut en bas, ung de Tournay nommé Lefort, yceulx regardant en haut, fut féru en la gorge

dont prestement il morut, et ce fait, ils retraièrent et ramenèrent bon butin de prisonniers et bestes trouvez par les villages sans defence. Et le dit jour aussy, a le porte ouvrir, vindrent deux chevaulcheurs, disant que au pont a Bouvines estoient aulcuns hommes de guerre de Lens, aconvoyans plusieurs marchans quy amenoient de quatorze a quinze cens pourceaulx pour la provision de la ville, et incontinent ce sceu, le prevost des marescaulx assembla ses piétons en grand nombre et y allèrent avoecq aussy petit nombre de la garnison et trouvèrent Robinet du Quesnoy et ses gens quy avoecq les dits marchans se estoient adventurez plus de nuyt que de jour a la conduite des dits pourchiaulx, lesquels ils amenèrent en la ville, car les dits marchans avoient longement séjourné en la ville de Arras attendans passage avoecq plusieurs aultres ayans acheté plusieurs vivres et vins dont on avoit grande nécessité en Tournay, mais le seigneur de Mouy différoit tousiours les convoyer, dont la pluspart des habitans de Tournay estoient très mal contens, se aultre chose en eussent peu faire par la chierté des vins quy y estoit, car ils ne avoient come néant de vins ne de sel ne de pluseurs denrées que vendent graissiers, appoticaires et aultres semblables. Che dit jour, aulcuns estant allés a Nomain come pour fouraiger et trouver adventure, ramenèrent prisonniers et butin mais non gaire, et tousiours comment que la chose se tournast, les laboureurs quy estoient campestres en avoient le pieure.

JANVIER MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT.

Le jeudi premier jour de janvier, et feste de la Circonsision de Jésuscrist, du dit an soixante dix sept,

environ cent lances de la garnison de Tournay se partirent par la porte de Marvis et allèrent en Haynault envers Ligne, Blicquy et a l'environ, sans trouver résistance, fors seulement a Blicquy et non guerres, car tost en tuèrent aulcuns et les aultres s'en fuirent es bois. Et eulx retournans en la ville amenèrent avoecq eulx trois prisonniers et environ quarante vacques et aulcunes jumens et leurs chevaux chargiez de plusieurs tires de grains ayant boutet le feu au castiel du dit Blicquy. Ce meisme jour furent les Bourguegnons a Ramegnies et jusques a Chin ou firent plusieurs maulx.

Le vendredy deuxième du dit moys, vindrent les Bourghegnons a Bailloeil et a Ramegnies ou ils prindrent gens et bestes: et ce meisme jour, come depuis fut sceu, furent décapitez en la ville de Lille douze compaignons quy se estoient rendus franchois et depuis reprins par ceulx de la dite ville.

Le samedy troisième du dit moys, une grande brigade de la garnison de Tournay se party bien tempre par la porte Saint Martin et allèrent vers Douay, le pont a Rasse et Mons en Pevele, et environ trois heures de l'après disner revindrent en la ville amenans plus de vingt paysans prisonniers et assez de butin. Ce dit jour furent aulcuns de la garnison querre adventure entre Tournay et Lille, de ou ils amenèrent largement carpes et aultres poissons tout vifs en quenes et toniaulx.

Le dimance quatriesme du dit moys, vinrent les Bourguegnons a Bailleul et a Chin, ou ils tuèrent et prindrent aulcuns paysans. Et ce meisme jour, environ

midy, trépassa Jehan de Saint Jenois, seigneur de Clerieu et lieutenant du bailly de Tournesis, et fut mis a Saint Brixe ou il demeuroit.

Le lundy chinquiesme du dit moys, et nuyt des Roys, anniversaire de la mort du duc Charles de Bourgongne, devant Nancy, aulcuns de la garnison de Tournay avoecq plusieurs piétons d'icelle, ayant comandement de leur capitaine et dou prevost des marescaulx, allèrent vers le castiel de le Loire, duquel lieu on trayt moult fort après eulx et néant moins ils amenèrent avoecq eux en retournant du dit voyage largement grain et quelque bon butin. Ce dit jour aulcuns estans yssus la viesprée précédente, tant de piet come de ceval, et allez vers Ennechin, et aultres vers Renays, revindrent ramenans de tout les deux lez vacques en bon nombre. Ce dit jour trouvèrent les Bourguegnons aulcunes fames de Tournay sups les champs, lesquelles ils desviestirent et renvoyèrent en leurs chemises deshonnestement. Et ce meisme jour, de l'après disner, amenèrent aulcuns compaignons de la garnison de Mortaigne, ung josne home prisonnier nomé Jehan du Sart de Samion quy fut mis a la cour de l'evesque, et ung peu devant deux heures du dit après disner, ledit Jehan du Sart, par le jugement de mestre Jehan Nivet, lieutenant du prevost des marescaulx, fut décapité sups ung hourt en plain marchiet de Tournay, pour ce que luy quy estoit du royaume et avoit fait serment au Roy, avoit esté prins portant la croix Saint Andrieu et robant les Franchois des longhe espasse, et estoit tigneux.

Le mardy sixiesme du dit moys et jour de l'Epiphanie, devant le jour, vinrent les Bourghegnons au

bailliage et jusques a Orque, et prindrent et emmenèrent bestes et hommes a leur vollenté; et la matinée de ce dit jour, aulcuns de la garnison de Tournay, yssus la viesprée précédente avoecq bon nombre de de piétons et allez a le Hamaide et a l'environ, revindrent en la dite ville, amenans plusieurs prisonniers, lesquels ils vendirent le meisme jour grande somme d'argent.

Le merquedy septiesme du dit moys, au matin, amenèrent en Tournay les piétons de icelle yssus la viesprée devant et allez a Bieclers et Ramecrois, douze prisonniers, près tous homes de bien, que ils prindrent en plus grand nombre de gens que il ne estoient, mais les aultres estoient occupés au jeu de quartes et de dez, par quoy ils furent sourpris. Ce dit jour, environ wit heures de viespre, la cloque du darain encore sonnant, se esprit feu en le rue de le Val, lequel se augmenta et devint sy grand et de telle force que il ardit en la dite rue de quarante a chinquante maisnages et pluseurs granges et estables, et pour la force du vent quy ceste heure estoit merveilleusement grand et venans devers Lille, alla frapper en plusieurs aultres maisons sur les fossez jusques oultre le tour blandegnoise, délaissant aulcunes tant en la dite rue come sups les dits fossez; et fist le dit feu irrecouvrable domage aulx bonnes gens, tant en grain comme en aultres biens, dont pluseurs rien n'en saulvèrent, et en bestes pareillement; et y eult ung enfant ars. La force et vigueur de ce grand vent qui de plus en plus se leva, cachoit et portoit grosses flamesques ardentes dessups la ville et les voioit on voler en le air haut par brandon come ce se fussent estoilles ou comètes chéantes en grand

nombre dedans la ville sur les rues et maisons, et les aulcunes par force de haut vent vollans oultre la ville tout au travers de icelle. Toute la ville fut en tourble par celle adventure et en grand doubte que le feu ne prinst dedans ycelle a cause que plusieurs maisons ne estoient couvertes que de estrain, tout le quartier que les dites flamesques traversoient, ce est a savoir depuis le tour blandegnoise jusques oultre le porte du Bruille. Mais il plut a Dieu que droit a l'heure du plus grand dangier envoyer une habondante et grosse ploeuve qui tellement embuvra les toits des maisons couvertes de estrain et assouplit les flamesques se eslevantes que rien ne eult de mal en la dite ville; dont aulcuns ayans mémoire des merveilleuses œuvres de Dieu, l'en grascièrent, tenans ce fait comme a miracle. La pluspart des gens de guerre de la garnison et pareillement de la ville se misrent en armes, et allèrent les capitaines cescun avecq ses gens de piet et de ceval, entour le quartier du dit feu et y firent tant que on fut au deseure. Puis allèrent par la ville assavoir se il ne y avoit quelque dangier ou inconvénient, et fut la porte Coqueriel ouverte toutte la nuyt pour les gens de la dite rue mettre ce que ils avoient saulvé en la ville, et aussy pour estre prest se aultre dangier eult seurvenu. Che grant domaige et merveilleux dangier fist et causa ung josne home de Lannoy nommé Anthonin Arnequin, fils du pallefrenier du dit lieu, lequel ayant fait aucunes fusées a esprendre feu et ycelles bouttées en plusieurs lieux et couvertures de estrain dedans la ville ou bon luy sembla, se avalla hors de icelle par la muraille entre le porte Coqueriel et celle de Saint Martin, et bouta incontinent le feu en la dite rue de le Val et passa les trenquiées et s'en alla a Lille, et conta son

fait aulx capitaines; mais come depuis fut sceu, ils le emprisonnèrent pour ce que longement avoit esté contre eulx. Car il est vray que ce trahitre et maulvais home avoit demeuré en Tournay et logiet en la maison de un cordewanier devant l'attre Saint Jacques, derrière la maison de sire Jacques Haccart, depuis la fin du moys de juing précédent, que il se estoit venu rendre au seigneur de Mouy, auquel il avoit nonchiet la division des Flamens du pont d'Espière dont le duc de Gueldres et plusieurs de iceulx en furent mors et destruis, et avoecq ce cet home diabolicque et indigne de estre escript avoecq les aultres, ayant fait serment au Roy duquel il estoit archier et en recepvoit les gaiges, ne estoit content de la mort de tant des siens par sa traitreuse accusacion, se aussy par traitreux fait et art du dyable son maistre, il ne brulloit et ardoit la ville de Tournay, par le dit feu bouté et par les poupées ou fusées par luy jectées ou boutées sups les maisons ou se pouvoient prendre, desquelles ly une fut trouvée en la rue Caquedeine cheue jus de une maison par la forte pluye dont estoit estainte quy par adventure Dieu vocillant estaindy toutes les aultres, par quoy nul mal n'en vint, come dessus est dit. Et aussy fut la corde trouvée pendante au crestiaulx par laquelle le très pervers se estoit avallé ès fossez de la ville.

Le joedy wistiesme du dit moys, aulcuns piétons de Tournay allèrent en Haynault, mais a leur retour ne amenèrent rien fors povres prisonniers, et ne apportèrent gaires de butin. Et ce dit jour bon nombre de la garnison et sieute de monsieur du Buisset furent aussy en Haynault vers Frasne, dont ils amenèrent plusieurs prisonniers et butin largement.

Le vendredy noefviesme du dit moys, environ onze heures devant midy, fut publiet aulx bretesques de Tournay, de par les Prevots et jurez, que cescun manant et subject a eulx visetast diligament ses maison, toits et couvertes de estrain et aussy ses litières, moyes et aultres choses ou le feu se pooit prendre, et que les connestables de cescun quarefour y entendissent et feissent rapport aulx dits Prevost et jurez estant adverti que le sus dit Anthonin Arnequin, avant le feu boutté en le rue de le Val, avoit jecté et mis plusieurs instrumens a esprendre feu en la ville en divers lieux et sups diverses maisons couvertes de estrain, pour laquelle chose ils comandoient ce faire affin de obvier aulx dangiers qui se pouvoient ensievyr. Ce meisme jour une fame de Lille nommée Marion, fut par la sentence du lieutenant du prevost des mareschaulx, battue de verghes par les quarfours de la ville et menée hors par le porte Coqueriel, ou par plusieurs fames et pages quy la estoient, elle fut constrainte de passer parmy le flocq par plusieurs fois, pour ce que elle estoit venue pour espyer les Franchois de la garnison et les fachons que on tenoit en la ville, come plusieurs fois avoit fait, et aussy pour savoir se ly feu bouté par le dit Anthonin avoit bien besongniet a sa vollenté, tant dehors comme dedans. Che dit jour, environ une heure après disner, vint une fame de Lannoy a le porte Coqueriel apportant lettres aux Prevosts et jurez de la dite ville, laquelle dist et ossy firent aultres venans de Lille, que le dit boutte feu se estoit vanté en la dite ville de Lille avoir bouté le feu en la dite rue de le Val et avoit mis trois poupées en le rue de Auldenarde et deux en le rue Caquedenne, sans plusieurs aultres par la ville quy se esprenderont dedans brief temps. Ce meisme jour

après disner, vindrent environ soixante Bourguegnons bien montez a Rameignyes et la entour, mais ne trouvèrent guaire de proye.

Le samedy disiesme du dit moys, se partirent plusieurs piétons de Tournay et allèrent en Haynault; et pareillement se partirent aulcuns de la garnison et allèrent a Frasne emprès Condet, lesquelles deux partis revindrent ayant largement proufit en prisonniers et butin.

Le dimance onziesme du dit moys, se partirent de Tournay plusieurs de le compagnie du sieur du Buisset, et allèrent a Frasne en Buisenau et a Saint Saulveur, de ou ils retournèrent chargiez de bonnes baghes avoecq aulcuns prisonniers.

Le lundi douziesme du dit moys, plusieurs piétons et aulcuns homes de la garnison estans yssus la viesprée précédente, et allez en Temploeve en Pevele, y trouvèrent et prindrent quinze compaignons bien armez jouant aulx quartes en une maison en laquelle il leur convint bouter le feu pour les avoir et emmener en Tournay, sy come ils firent. Che dit jour, plusieurs piétons estans allez a Esplechin, trouvèrent aulcuns Bourguegnons de cheval quy les cuidièrent prendre, mais leur emprinse fut vayne, car rien ne gaignèrent fors du trait des dits piétons que ils emportèrent sur eulx et leurs chevaulx.

Le mardy treiziesme du dit moys, au matin, se partirent plusieurs gens de guerre de Tournay et allèrent vers Frasne en Buisenau, ou ils prindrent plusieurs homes quy la estoient venus a unes noepces avoecq

les espoux des dittes noepces et aultre butin largement et amenèrent et apportèrent tout en la dite ville. Et ce meisme jour furent les Bourguegnons a Marcaing, a Chin et ailleurs et prindrent et enmenèrent homes et bestes.

Le merquedy quatorziesme du dit moys, furent les piétons de Tournay en divers lieux et pareillement les fouragiers en manière accoustumée, sans gaires profiter quant au butin.

Le joedy quinziesme du dit moys, allèrent aulcuns nombre de piétons a Herseaux et la entour, dont ils amenèrent aulcuns prisonniers et aultre butin. Le dit jour, a la porte close, yssirent la pluspart des piétons accoustumés de courre par la porte du Bruille portans leur estandart et ayant la trompette du prevost des marescaulx, et povoient estre environ chinq cens soubz leur cappitaine, le more quy portoit le dit estandart a ceval.

Le vendredy seiziesme du dit moys, au matin, revindrent en Tournay aulcun petit nombre de piétons quy, la viesprée devant, estoient allez querir adventure vers Douay de ou ils amenèrent grand bétail. Pareillement revindrent les aultres piétons yssus la viesprée précédente par la porte dou Bruille et allez vers Verne, ou ne conquestèrent, sy non aulcunes vaques, et eulx approchans la ville, les Haynuyers tapèrent en keuwe et amenèrent quatre des leurs qui estoient deffourquiez.

Le samedy dix septiesme du dit moys, allèrent les piétons et les fouragiers de Tournay en divers lieux et

aussy vinrent les Bourguegnons au plus près du Saulchoir, cescune des deux parties pillant sups ses adversaires et furent prins aulcuns archiers franchois et menez a Lille, et pareillement aulcuns homes de guerre bourguegnons amenez en Tournay, et aussy furent piétons prins et emmenez de une et de aultre partye.

Le dimence dix huitiesme du dit moys, au matin, petit nombre de piétons yssus le viesprée précédente et allez en Pevele rentrèrent en la ville amenans onze prisonniers desquels les chinq estoient de bien josne eage, et en y avoit deux oultre eage. Ce dit jour fut faicte pourcession généralle priant Dieu pour la prospérité du Roy et bien de paix, la dite pourcession allant a Saint Martin ou une messe sollempnelle fut dicte devant le corps de Saint Amand, quy la estoit.

Le lundi dix noefviesme du dit moys, a six heures du matin, se partirent grand nombre de gens de guerre de la garnison de Tournay et allèrent devers Renais et a Le Hamaide de ou ils admenèrent trente prisonniers entre lesquels estoit le lieutenant du bailly de Renais, et le plus part des aultres estoient gens de fachon, et se amenèrent aussy plusieurs cevaulx de harnas.

Le mardy vingtiesme du dit moys, plusieurs piétons et gens de guerre de la garnison allèrent en divers quartiers, et amenèrent en la ville prisonniers et bestes de envers Douay, Lille, Orchies et aussy de Haynault et Flandres.

Le mercredy vingt uniesme du dit moys, environ deux heures au matin, une grande brigade de la garni-

son de Tournay yssy par la porte de Marvis et allèrent au plus près de Mons en Haynault, de ou ils amenèrent de quarante a chinquante prisonniers et grand nombre de chevaulx, jumens et aultres butins. Et le dit jour revindrent et rentrèrent en ladite ville environ de cent piétons quy estoient yssus la viesprée précédente et allez vers Renais, et aultre bon nombre aussy yssus la dite viesprée et allez vers Lannoy, ou moult fort fut trait après eulx, en prenant homes prisonniers que ils amenèreut avoecq eulx, et de envers Renays en amenèrent aussy.

Le joedy vingt deuxiesme du dit moys, et jour Saint Vinchant, ne advint rien touchant la guerre, fors que au soir plusieurs piétons de Tournay et nasquets de la garnison issirent par la porte Sainte Fontaine et Moriel porte.

Le vendredi vingt troisiesme du dit moys, au matin, revindrent en la ville ceulx quy avoient yssu la viesprée devant, par la porte Sainte Fontaine, et ramenèrent aulcuns prisonniers avoecq largement bestail et aultre butin; revinrent aussy ceulx du quartier de Haynault qui avoient eu rencontre envers Briffeuil, mais nonobstant ils ramenèrent bon butin de bestes.

Le samedy vingt quatriesme du dit moys, tous les cappitaines et homes de guerre de Tournay, au moins la plus part, se partirent au son de leurs trompettes a une heure après mye nuyt par la porte de Marvis pour aller vers Mons et aultres places entre eulx conclutes, mais eulx sur les champs, virent grand feu envers Mortaigne dont incontineut ils laissèrent leur chemin emprès et tournèrent la envers, et eulx venus

illecque trouvèrent les garnisons de Condet, de Briffœl et du Biés quy se estoient mises ensemble de piet et de cheval, et avoient bouttè le feu es faulxbourgs du dit Mortaigne et bruslé plusieurs bonnes maisons qui estoient sups le royaume, du costé vers Haynault, et ja retournoyoient emmenant grand butin et bestial par eulx prins es dits faulxbourgs. Lesquels Bourguegnons les dits Franchois poursievirent de sy près que il leur fut force laissier leur butin, mais il ne faisoit assez cler, combien que la lune luisist, pour gens non sachans le chemin, comme les Franchois, pour les envahir et combattre, et touttefois ils se donnèrent dedans et les misrent en fuite et en occirent environ vingt et en amenèrent douze ou treize prisonniers en Tournay, sans plus de cent quy furent noyés, come depuis fut sceu par aulcunes femes. Che dit jour furent amenez en la dite ville plusieurs prisonniers par les piétons quy estoient yssus par diverses portes querir adventure, apportant avoecq grament de aultre butin.

Le dimence vingt cinquiesme dudit moys, et feste de Saint Pol, se partirent aulcuns piétons par la porte Sainte Fontaine et ramenèrent grand butin a peu de gens, et ung grand larron de Bellenghien, nommé Pierre Sus, qui ce dit jour fut vendu, et qui morru la nuytye ensieuvante par foeblesse, et fut enfouys en l'attre Notre Dame, du lez du belfroy.

Le lundy vingt sixiesme du dit moys, environ quatre heures du matin, messire Meurisse et la plus part des aultres se partirent de piet, mais le seigneur du Buisset, avoecq ses cent lances de cheval et les piétons courreurs de Tournay, aussy les nasquets de France

avoecq eulx par la porte Moriel et allèrent a Ellezielle, a la Hamaide et vers Flobert, ou ils trouvèrent plusieurs paysans et Allemands haquebutiers quy se misrent a deffence contre eulx, mais les dits Allemands furent come tous occis et les paysans mors ou prins, et après ce ils boutèrent le feu a Ellezielle et a Saint Sauveur, et amenèrent entour quarante prisonniers et rapportèrent competamment butin a cols et a chevaulx, dont ceulx de la garnison quy estoient allez de piet furent fort lassez, car point ne avoient apprins, et faisoit maulvais aller en ce quartier plain de bois et de monts et vaulx. Ce dit jour le breton de Lille, quy paravant se estoit rendu franchois, se partoit retournant en son pays, ayant grand somme d'argent sur lui que il avoit gaignet, mais il fut reprins et emprisonné en Tournay.

Le mardy vingt septiesme du dit moys, aulcuns de la garnison de Mortaigne prindrent ung compaignon quy peu devant avoit fait serment au Roy, et se estoit de recief rendu Bourgheignon et le emmenèrent en Tournay, ou il fut mis prisonnier.

Le merquedy vingt huitiesme dudit moys, revindrent plusieurs piétons qui la viesprée précédente estoient yssus et allez vers Courtray, d'ou ils amenèrent plusieurs gens de guerre et bestes assez largement, avoecq aulcuns prisonniers et aultres butins et se les dits piétons firent leur levée de nuit, aussy le vindrent faire les Bourghegnons en la ville de Froyane, car ils y pillèrent plusieurs maisons et emportèrent le butin.

Le joedy vingt noefviesme du dit moys, allèrent

grand nombre de piétons de Tournay, tant en Haynault comme envers Orchies et ailleurs, sans guère proufiter, excepté aulcun petit nombre estant allez en Haynault, quy trouvèrent plusieurs femmes portant baghes vers Auldenarde, lesquels ils prindrent et apportèrent en Tournay, entre les quelles baghès estoient plusieurs beaux livres. Le dit jour aussy furent aulcuns de la garnison en Haynault, de ou ils ramenèrent six hommes de guerre et aultres, cuidans prendre plusieurs Bourghegnons, tendirent embusques, vers Blandaing, mais leur fait fut sceu pas femmes, se n'en eubrent que ung. Et ce dit jour aussy furent les Bourghegnons a Esplechin, ou ils prindrent et emmenèrent quattre batteurs en grange.

Le vendredy trentiesme dudit moys, environ onze heures du matin, se partit de Tournay le lieutenant du seigneur de Lille par la porte Coqueriel, et alla avoecq comme toutte sa route jusques serrans Lille, et au retourner menèrent quelques vingt prisonniers paysans et ung homme de guerre allemand de ceval, mais aulcuns revindrent blessiez de trait; et environ de une heure de l'après disner, se partit le seigneur du Buisset avoecq grand partye de ses gens par le porte Saint Martin, et allèrent envers Rume, mais tantôt retournèrent sans guère prouffiter.

Le samedi trente ungniesme et dernier du dit moys, aulcun piéton de Tournay, nommé Mathieu Hustin, avoecq plusieurs aultres, allèrent a Popioelle ou ils savoient que on pesquoit ung vivier, et se absconsirent en aulcun bosquet doubtant estre enclos de paysans gardans les pesquieurs en nombre de environ trois

cens. En quel bosquet ils pendirent aulcuns drapeaux et linges a leurs piques en forme de banières et peignons le plus que ils porrent, et yssans du dit lieu sonnèrent plusieurs trompes et cornets, faisans signe de coure sups eulx aultres; et adont les pequeurs et toute leur garde, cuidans la grosse armée de Tournay venir sups eulx, habandonnèrent tout et se mirent a la fuite, et les dits piétons prindans tout le poisson et aulcuns des pesquieurs, retournèrent en la ville avoecq leur butin. — Ce dit jour, vindrent aulcunes femmes de Arras apportans nouvelle aux seigneurs de la ville de Tournay, lesquels ne furent divulghez. — Et ce mesme jour furent environ soixante compaignons de la garnison a Loyaulcourt, ou ils rompirent la maison du seigneur et aultres avoecq le moulin, et emmenèrent le boys en Tournay par la rivière d'Escault.

FÉVRIER MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT.

Le dimence premier jour de febvrier, ne fut chose faicte touchant la guerre dont mémoire doive estre faite, mais les cappitaines se employèrent tout l'après disner du dit jour a faire visitation, avoecq aulcuns députez de la ville, es gardes des canoniers et engiens a pouldre sups la muraille par tout le circuy de la ville de Tournay, pour laquelle chose les canonniers de la dite ville, qui ce dit jour, quy estoit le cras dimence, avoient fait leur connestable en manière acoustumée, ne disnèrent point ensamble, mais firent soupper en lieu de disner.

Le lundy deuxiesme du dit moys, et jour nostre Dame, que on dit Candeler, ne fut pareillement rien

fait touchant la guerre, mais le breton de Lille quy estoit eslargi et hors de prison, tua ung compaignon nommé Baudechon Escaillet, dit de Lens, et s'en fuit hors la ville par la porte du Bruylle, plusieurs le sievans de piet et de cheval pour le prendre, mais il ne fut trouvé.

Le mardy troisiesme du dit moys, le jour des quaresmeaux, ne fut aussy quelque acte de guerre faicte, mais ce dit jour au matin revindrent deux hommes de Tournay de Arras, ayant venus toute la nuitée, qui dirent que il ne estoit quelque apparance de amener plus nuls vivres séjournans au dit Arras et desquels on avoit grande nécessité a Tournay, et que le seigneur du Lude qui les devoit conduire estoit encore vers Vendosme.

Le merquedy quatriesme du dit moys, et premier de quaresme, aulcuns piétons allèrent envers Mouscron, de où ils amenèrent quelque nombre de bestes et quatre prisonniers en Tournay. Ce dit jour furent les Bourguegnons a Landas et a Saméon, terre de Saint Amand, et y ardirent aulcunes maisons. Chc dit jour revint la trompette du seigneur du Buisset de Lille, disant que il y avoit veu le duc de Aultrice aulx joustes. Et ce meisme jour furent closes par ordonnance des gouverneurs de la ville, pour demeurer ainsy tant de jour comme de nuiyt, les portes Vallenchenoise et de Marvis, pour supporter les gens du ghet quy fort en estoient travaillez.

Le joedy cinquiesme dudit moys, fut pareillement close la porte Sainte Fontaine, par l'ordonnance des dessus dits gouverneurs. Che dit jour allèrent environ

douze archiers de la garnison de Tournay jusques au pont a Bouvines, et virent oultre le dit pont plusieurs cars chargiez de vivres que les Bourguegnons conduisoient de Lille vers Douay, et ne trouvèrent aultre chose. Ce dit jour au matin revindrent en la ville quatorze piétons yssus la viesprée devant par la porte Saint Martin, et allez a Landas ou avoient trouvé Ollivet Coutiel et Riflardin Brassart quy journellement faisoient grand domaige aux manans du bailliage, lesquels sachans la venue des Tournaisiens estoient montez sups ung tas de gerbes contre lequel le ung des Tournaisiens drescha une esquielle et monta dessus; mais le dit Ollivet furny de une javeline a large fer luy bouta en la gorge, le poussant a la terre et les treize aultres, ce voiants, boutèrent le feu en la grange, pour laquelle chose le dit Rifflardin rompy aulcunes lattes de la couverture et sailly dehors en ung fosset; mais pour ce ne escappa, car il fut navré et prins et amené avoecq eux en la dite ville et mis prisonnier en la court de l'evesque : mais le dit Ollivet ne se vollu rendre ne yssir de la dite grange, et fut ars avoecq ycelle. Les treize dont est faicte menscion et aussy aultres piétons tant de ce quartier comme de aultres divers lieux, apportèrent ce dit jour en la ville largement baghes et aultre butin; aulcuns piétons aussy amenèrent ce dit jour par cars les pièches de bois du mollin de Bourghielle et de plusieurs autres mollins, a cause que le bois estoit très chier en Tournay.

Le vendredy seiziesme du dit moys, devant le disner, se party une brigade de la garnison de Tournay et alla vers Lannoy et aultre, ou trouvèrent des Bourguegnons : mais ils ne abordèrent ensamble, et revindrent del

après disner, amenans aulcuns prisonniers et ayant plusieurs sacquiez de butin sups leurs chevaulx. Ce dit jour, par le jugement de mestre Jehan Muet, lieutenant du prevost des marescaulx de France, fut pendu le dessus dit Riflardin Brassart a ung arbre hors de le porte Coqueriel pour plusieurs homicides, inflammacions et aultres maléfices par luy commis et perpétrez et meismement pour, l'année précédente, avoir estet a Saint Amand aidier a injurier les lieutenans, conseilliers et officiers du Roy, illecq allez pour y mettre en possession de par le Roy mestre Arnault d'Anglade. Cestuy Riflardin pour cose que on luy deyst, ne se vollut confesser jusques adonc il fut sur l'arbre ou il devoit morrir, et adont se confessa et fut pendu. — Ce dit jour vint en Tournay une femme d'Arras qui dit que encore ne estoit quelque apparence de amener les vivres quy la séjournoient.

Le samedy septiesme du dit moys, furent plusieurs butins prins, amenez en Tournay et apportez par les piétons de ycelle, et de aultre part prins, amenez et emportez par les Bourghegnons jus et hors du pooir et bailliage divers butins et aulcunes maisons arses en la ville de Froyane.

Le dimence witiesme du dit moys, ja soit que plusieurs courses fussent faictes, tant del ung des partyes come del aultre, il ne advint quelque chose a effect pour faire narracion par escripture.

Le lundi noefviesme du dit moys, ceulx de la garnison de Mortaigne allèrent rompre les venteilles de Marillon, envers Hanon, qui tenoient l'yauwe a leur

prouffist, et au préjudice de Mortaigne, et boutèrent le feu a une cense, lequel fut veu de emprès Tournay. Ce dit jour, au viespre, revindrent les trompettes de messire Meurisse et du seigneur du Buisset envoyez a Lille pour aulcuns prisonniers, et illecq detenus le espasse de deux jours, pour cause que les Bourghegnons voeillans faire une course a la Bassée, le voulloient celler aux Franchois, lesquels trompettes dirent que en touttes leurs brigades ne avoient que six cens homes en armes.

Le mardi disiesme du dit moys, environ onze heures devant midy, tous les quatre cappitaines avoecq leurs gens de guerre yssirent par la porte Coqueriel et allèrent envers Lille ou estoit le duc de Aultrice et tout son estat, les aulcuns allant deulx jusques aulx faulxbourgs de la dite ville de Lille et aulcuns demourans envers Hellemes et aulcuns plus loing, attendans que ils yssissent hors, sups leurs gens. Et eulx ainsy longuement joquans et véans que nulle yssue ne apparoit, retournèrent sans aultre chose faire, et revindrent de bonne heure, car tous estoient de cheval bien armez et pompeusement ornez.

Le merquedy onziesme du dit moys, entre quatre et chinq heures du viespre, furent veus environ soixante Bourghegnons de ceval envers Froyane, et incontinent ce sceu, presque toutte la garnison yssit de la ville, excepté la personne du seigneur du Buisset, et mesmement grand nombre de piétons, et se misrent aulx champs; mais eulx yssus, et aulcuns courans devant, assavoir ou ils estoient, ne trouvèrent ame : sy retournèrent en la ville et aussy la nuyt survint,

par quoy ne povoient guerre eslongner; et en ycelle nuyt ardirent les Bourghegnons aulcunes places a Hertaing et a Camphaing.

XIV.

De la venue du duc d'Aultrice en grosse armée entre Orque et Marquain; du sonnement de l'effroy (du beffroy) de Tournay pour la dite venue. De la décapitacion d'un sergent de la ville du dit Tournay, et de plusieurs aultres choses. (12-27 février).

L*e joedy douziesme du dit moys*, entre sept et wit heures du matin, le duc de Aultrice estant venu en grosse puissance de gens d'armes, avoit ja fait bouter le feu a Honevaing et a Blandaing. Et incontinent ce fait, luy et toutte son armée approchièrent Marcaing et y boutèrent le feu; pareillement et aussy firent ils a Maire, Froyane et Orque, lesquels villages furent sy ars que point ny demoura trois maisons droictes, ne de l'Evesque, ne de Saint Martin, ne de quelques aultres personnes. Ces feulx veus, les hommes de guerre de la garnison de Tournay et aulcuns nasquets et piétons accoustumez de aller aulx champs yssirent de la ville a pied et a ceval par la porte Coqueriel et allèrent les aulcuns a la garde des trenquiez de la dite ville et les aultres oultre, pour veyr et considérer la force et ordonnance des adversaires, et ceste yssue se faisant, les seigneurs de la loy firent publier aulx bretecques de la ville que tous manans et habitans se armassent et fussent prestz pour la deffense de la ville sups les paynes a ce introduictes, et peu après firent sonner les deux cloques de l'effroy, c'est a scavoir celle

du wigneron a vollée et celle du ban en tappant ensamble; auquel son, la plus part du peuple de la dite ville montèrent aulx murailles armez et embastonnez et allèrent es quartiers et lieux a eulx ordonnez, tant que toutte la circuite des dites murailles estoit playne du dit peuple, bien en point pour résister aulx ennemis, en deffendant ycelle, se besoing eust esté. De dessus les dites murailles et crestiaux et espécialement du son de la tour blandignoise et des aultres tours, veyands, voyoit on les Bourghegnons arranghiez en trois grandes et longues allées en la cousture de Froyane envers le poncellet de Arnoulville, ayans leurs banières desployées et plusieurs serpentines et aultres traits a pouldre devant eulx, come on voyoit assez des dits lieux de la ville, ja soit ce que les fumures des feux y feissent aulcuns empeschemens. Et fut la dite armée par aulcuns quy a ce cognoissoient estimée de dix a douze mil homes, dont il n'en y avoit point deux mil de ceval, nonobstant que deux garchons boutteffeux quy furent prins par les piétons, deissent que ils estoient plus de seize mille. Les gens de guerre quy estoient yssus de la ville de Tournay se tenoient en trois parties, c'est assavoir messire Meurisse et les siens derrière le bonne maison de le val sups les champs, le seigneur du Buisset et son armée emprès le escorcequeval, et le lieutenant du seigneur de Lille et sa brigade en la vallée de Froyane assez près des Bourghegnons, lesquels souvent ils cottoient de près circuiant le quartier de Orque et du dit Froyane, tant que pour ce les tenoit plus serrez aulcun petit nombre de avant courreurs de une et de aultre partye, tant de piet come de ceval, se meslèrent ensamble sans aultre perte que de deux piétons de Tournay quy trop se oultrecuidièrent,

mais plusieurs Bourghegnons furent bleschiez de traits, et le ceval de ung de leurs homes d'armes abattu et rescous et mené en Tournay. Ces choses se faisant en telle manière et plusieurs aultres virades, courses et contre courses quy longhe seroient a escripre, les dessus dits villages ardoient et périssoient, et ne furent les dits Bourghegnons aultrement envahis ne assallis durant l'espasse de plus de chincq heures que ils joquièrent aux dessus dits lieux, a cause que les Franchois ce dit jour ne avoient guerres de cevaulx, et aussy que les adversaires estoient en grand nombre, lesquels touttefois ne aprocièrent point de plus près, crenans, par adventure, que la communaulté ne yssist sups eulx, come ils savoient que elle avoit commenchiet a yssir sups eulx au jour de la mort du duc de Gheldres, et feust a présupposer que si elle eust yssu ce dit jour en bonne ordonnance et conduicte, ayans serpentines et aultres menus traits a pouldre devant eulx, et allans le grant chemin vers les dits Bourghegnons et les gens de guerre de ceval en deux ailes, les cotoians des leez des portes Saint Martin et Saincte Fontaine en grand monstre de bannières et peignons, tant des mestiers come aultres, les dits Bourghegnons ne les euissent attendus, ou on eust eu fin de la guerre. Ce dit jour sonna le effroy par quatre fois avant le heure de nonne, la derrière foys la cloque du wigneron et celle du ban ensemble a vollée, lequel son oy des dits Bourghegnons, come depuis fut sceu par aulcuns prisonniers, ils se commencèrent a retraire vers Lannoy et la entour et grand partye vers Lille. Et les poppulaires de Tournay quy avoient monté a leurs murailles et places de effroy envers noef heures du matin ne descendirent de illecq jusques entre

deux et trois del après disner. En laquelle espasse de mieulx de chinq heures furent envoyées plusieurs pierres de serpentines envers les dits Bourghegnons, tant de la tour Blandignoise come des portes Coqueriel et Saincte Fontaine. Et ne estoit alors home vivant en Tournay quy oncques plus eust oy sonner le effroy; et ne savoient meisme les gouverneurs coment se debvoient faire, et ne avoient espasse de le querrir. Les Bourghegnons dont retraits, cescun sen ralla en son lieu et domicile au dit après disner, bien pourveu de faim et peu de aultre vitaille. Ce dit jour, vers le soir, revint une fame de Aras quy dist que le le sieur du Lude et le sieur de Saint Pierre estoient illecq, et que elle esperoit que briefvement ameneroient les vivres en Tournay que de longtemps y deuissent estre.

Le vendredy treiziesme du dit moys, ardirent encore les Bourguegnons en divers lieux, et les Franchois allèrent aux champs a petite compaignye sans trouver quelque adventure bonne ne maulvaise. Che dit jour environ trois heures del après disner, par la sentence des Prevots et jurez de la ville de Tournay, fut decappité, sups ung hourt en plein marchiet, Rolland Corryer, sergand bastonnier de la dite ville, pour ce que wit jours devant, aulcune femme de Haynault estant venue vendre du poisson en la ville par le aide del accointe du dit Rolland, et ycelle retournant en son pays et repportant la some de quatre livres et sept gros flandres que son poisson avoit monté, avoit esté poursieuvye par le dit Rolland et aultres homes avoecq luy, et le avoit le dit Rolland dessaisye de la dite somme.

Le samedy quartorziesme du dit moys, furent courre

plusieurs des homes de guerre de la garnison de Tournay au quartier de Flandres et boutèrent le feu en plusieurs villages sups la rivière d'Escault vers Avelinghien et aussy vers Courtray, et a leur retour amenèrent en la ville trente quatre prisonniers. Ce jour aussy allèrent vingt quatre piétons de Tournay en Haynault du quartier du Mont Saint Audebert, desquels les ungs retournèrent amenans six prisonniers et les aultres y demourèrent que mors que prins. Ce dit jour ne trouva on guerres de biere ne oefs a vendre en la ville et n'y avoit come néant de vin et point de sel, fors brun sel de France et a quatre gros la livre, quy estoit mieulx de wit souls de gros le hostiel. Et ce meisme jour fust mise une longhe et grande serpentine au plus hault de la tour Blandegnoise par le conseil des gens d'armes.

Le dimence quinziesme du dit moys, ja soit ce que aulcuns piétons fussent a l'estrade, ne fut riens fait au quartier de Tournay, tant de l'une partye comme del aultre, dont mémoire doibve estre faicte par escripture.

Le lundy seiziesme du dit moys, plusieurs homes de guerre de la garnison de Tournay allèrent en Haynault menans plusieurs cars sans charge avoecq eulx, lesquels ils ramenèrent chargiés de laigne et de arbres des champs et aultres. Ce jour au viespre neiga très fort et ne avoit tout le yver neigiet en Tournay pour recueillir plain ung gand de neige. Et ceste meisme vesprée courrut voix en Tournay que les Flamens et Bourguegnons passoient leurs monstres envers Lille a grand multitude, la dame de Ostrisce y estant venue avoecq quatre mil combatans, et que ce estoit pour briefvement venir assallir Tournay.

Le mardy dix septiesme du dit moys, naigea très fort et demoura la neige sups la terre tout le dit jour, et au soir se print a geller plus fort que ne avoit fait tout le yver. Ce dit jour allèrent plusieurs piétons envers Orchies et rencontrèrent deux homes d'armes du castiel de Warlain quy estoient a Anthoine de Sains, lesquels ils amenèrent en Tournay.

Le merquedy dix huitiesme du dit moys, ne advint quelque acte de guerre pour faire narration, mais une femme venant de Arras rapporta pour nouvelles que les gens d'armes du Roy vendroient temprement par decha.

Le joedy dix noefviesme du dit moys, rentrèrent en la ville aulcuns piétons yssus la viesprée précédente et allez en plus près de Lille sans trouver quelque résistence, ramenans avoecq eulx aulcuns prisonniers et ayans assez butin.

Le vendredy vingtiesme du dit moys, et jour Saint Lehire, environ trente piétons alemans, devant le jour poindant, boutèrent le feu a Barges sans trouver résistence et prindrent et enmenèrent tout le bestail avoecq les biens des gens et aulcuns prisonniers. Ce dit jour fut la royalle Loy de Tournay renouvellée en manière accoustumée, et furent fais provost Jacques Cotriel et Simon de Cleremes, quy plus ne le avoist esté.

Le samedy vingt uniesme du dit moys, environ chinquante lances furent envoyées par les capitaines envers le castiel de Harchies en Haynault, lequel aulcuns Allemans tenoient pour le Roy, et en avoient déboutté les

Bourghegnons; lesquels Franchois venus illecq trouvèrent plusieurs Bourghegnons quy se estoient assemblez come pour prendre le dit lieu, mais eulx voyans les Franchois, se misrent a la fuite. Les Franchois les poursievirent et en prindrent plus de vingt, lesquels ils amenèrent a Tournay, laissant au dit castiel la plus part des leurs avoecq les dits Allemans pour mieulx garder la place, et ayans boutté le feu au village de Harchies et en aultres lieux de entour.

Le dimence vingt deuziesme du dit moys, et jour de Saint Pierre en kayère, rentrèrent en la ville de Tournay plusieurs gens de guerre de icelle qúy la vesprée devant estoient yssus de pied pour la forte gellée que il faisoit et allez vers Courtray, ramenans avoecq eulx plusieurs prisonniers quy la meisme journée furent vendus.

Le lundy vingt troisiesme du dit moys, furent dix lances envoyées de Tournay a Mortaigne portans vivres pour aulcuns jours affin de mieulx garder la place, car on disoit les Bourghegnons se estre vantez de les aller assallir.

Le mardy vingt quatriesme du dit moys, et jour de Saint Mathieu, un peu devant midy, sonna fort et longuement la trompette du belfroy et bouta sa banière vers Temploeve en Dossemer, pour ce que il voyoit feu la envers, mais le feu que la dite trompette veoit estoit au dit Temploeve bouté illecq par aulcuns compaignons dou bailliaige de Tournesis, et néantmoins ceulx de la garnison de Tournay y allèrent avoecq les capitaines, excepté le seigneur du Buisset, et boutèrent le feu a Croix, a Willem et en plusieurs aultres

villages et firent très grand dommage au pays, et a leur retour ramenèrent environ vingt prisonniers entre lesquels estoit Pieres de Croix, quy fut vendu 500 escus d'or.

Le merquedy vingt cinquiesme du dit moys, commencha a relinguier de la plus forte gellée que il euist fait tout le yver. Ce dit jour, del après disner, la garnison de Mortaigne estant allé courre, les Bourghegnons furent devant environ de cent lances et boutèrent le feu a Flines et pareillement au molin, et environ quarante homes qui estoient demourez au dit Mortaigne le deffendirent vaillament, tirans après les dits Bourghegnons de traits a poulre et aultres dont aulcuns en tuèrent et bleschièrent beaucoup.

Le joedy vingt sixiesme du dit moys, tous les capitaines, avoecq leurs gens de guerre, se partirent de Tournay, c'est assavoir messire Meurisse et Loheac par la porte Sainte Fontaine, et les seigneurs du Buisset et de Lille par la porte Coqueriel, et allèrent par le pont de Espierre tant de piet come de ceval, pour le releing que il faisoit, a Avelenghien et ès aultres villaiges de la entour, et trouvèrent plusieurs paysans embusquez au moustier du dit Avelenghien quy fort tirèrent après eulx et bleschièrent plusieurs de eulx, pour laquelle chose les dits Franchois rompirent les huys du dit moustier et portèrent les ornemens et joyaulx dehors sur le astre, puis boutèrent le feu au dit moustier, car ils ne povoient avoir les dits paysans qui estoient au cloquier, et retournèrent ramenans douze prisonniers du dit lieu et apportans assez butin.

Le vendredy vingt septiesme du dit moys, aulcuns

piétons allèrent a Nelchin et al environ, de ou ils ramenèrent aulcuns prisonniers et de ou apportèrent plusieurs baghes.

Le samedy vingt huictiesme et dernier du dit moys, aulcuns de la garnison de Tournay allèrent a Temploeve en Dossemer, de ou ils amenèrent en la ville deux pierres de moullin, ly une ayant treize poulces de espesseur et le aultre dix wit.

XV.

De la nessescité des vivres quy fut en Tournay et de plusieurs aultres choses. (28 février - 8 mars.)

Ce moys de février excéda tout le yver en froidure et pareillement en chierté de vivres, car le sel vallit, quand on en trouvoit, quatre et chinq gros la livre. On ne povoit recouvrer de vin, car se aulcuns particulliers en avoient ung peu, se ne en voulloient ils vendre. Bure fut vendu cincq, six, sept gros la livre et en finer a grand payne; oefs valloient sept a wit gros le quartron, tousiours en finer; ole de olive, wit, noef, dix gros la livre; aultre oille deux ou trois gros.

Le miel se vendoit non point assez douze, quatorze et seize gros le lot; composte a l'advenant; ungne carpe pour repestre deux personnes coustoyt, prinsè au marcyé, noef ou dix gros; aultre poysson de doulce yauwe a l'advenant; de poysson de mer ne estoit nouvelle, excepté aulcune fois saulmons salez del année précédente, chairs et maulvais; herrengs; quand aulcunes femes en apportoyent muchement, se vendoient a vol-

lenté come ung gros, ung patart, deulx gros ou plus la pièce; sorets pareillement; fromages de Engleterre quatre gros la livre, et celluy de Flandres deux gros; ung petit fromage claquenbert, ung patart, et aultres fromages a l'advenant; forment et aultres blet se vendoient fort, c'est assavoir fourment environ cent gros la rasière, et aultre a l'avenant; pois et febves ja soit ce que ils fussent très chières, gouvernèrent et soustinrent le peuple; aussy firent oignons, car ailles estoient trop chières et ne trouvoit on guerre, et en ceste nescessité on attendoit que les vivres séjournans a Arras fussent amenez en Tournay, sans que on sceuit de vray quy empeschoit ne prolongeoit la venue de yceulx.

MARS MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX SEPT.

Le dimence premier jour de mars du dit an soixante dix sept et jour du misquaresme, fort pluvieux et venteux, ne advint quelque acte de guerre ou quartier de Tournay ne ailleurs la entour, de une partye ne de aultre, ja soit ce que plusieurs coustilliers et houspailliers feussent au fourage come ils avoient acoustumé aller, come tous les jours, pour la noureture de leurs cevaulx.

Le lundy second du dit moys, environ six heures du matin, se partirent tous les capitaines avoecq leurs gens par la porte Saint Martin, et avoecq eulx plusieurs cars de France quy longhement avoient séjourné en Tournay et aultres cars chargiés de bois a faire le pont a Bouvines, come aultre fois avoient fait; avoecq lesquels capitaines partirent aussy grant nombre de piétons de la dite ville, sups la conduite du lieutenant du Prevost des marescaulx, et plusieurs marchans et

populaires, les ungs pour gaigner et les aultres pour demourer en France pour la chierté des vivres et faulte de gaignage quy estoit en la ville; mais eulx venus au pont a Bouvines, trouvèrent le passage fort deffait et mesmement les bajoes du pont rompues, par quoy le pont de bois que ils avoient mené ne pooit servir a le refaire, pour laquelle chose il leur fut force de retourner, et de eulx tous ne passèrent oultre que dix ou douze homes tant de ceulx de la garnison que de ceulx de Tournay quy se adventurèrent. Che dit jour, environ six heures du soir, vindrent sept Bourghegnons bien montés jusques aulx trenchiées emprès la justice du Happart, ou ils navrèrent trois paysans en grand péril de mort et en prindrent aulcuns les cuidans enmener, mais le peuple des faulxbourgs se assambla dont ils ne les ozèrent attendre, et se en allèrent laissans leurs prisonniers derrière. A l'heure de... adonc ne yssy de la ville que ung seul homme de la garnison nommé Lyonnet, quy logeoit devant l'abbaye de Saint Martin, mais il fut enfremé dehors la ville et coucha la nuytye ès fourbourgs. Ces sept Bourghegnons se faindoient Franchois, et pour ce ne les fuyoient point les dits paysans, jusques a ce que ils commenchèrent a exploitier sups eulx. Ceste meisme viesprée vint une feme de Arras apportant lettres aux cappitaines et a ceulx de la ville, contenant espoir de temprement avoir vivres et soucours de par dela.

Le mardy troisiesme du dit moys, environ heure de midy, se partirent de Tournay plusieurs de la garnison de ycelle par le porte Saint Martin, au signe de la banière et trompette du belfroy, et allèrent vers Wez et en la terre de Saint Amand ou les Bourghe-

gnons avoient commenchiet bouter le feu, mais point ne les trouvèrent, se retournèrent en la ville.

XVI.

De aulcun quy pour mesdits du Roy eult la langhe perchye. De l'embrasement de Antheing par les Blans Chapperons de Gand, et de plusieurs fais de guerre avecq de la nécessité de la ville de Tournay. (4-18 mars).

L*e merquedy quatriesme dudit moys*, environ douze heures de la journée, aulcun nommé Watier Godebrye, carlier, natif de Pottes en Haynaut, et demourant ès faulxbourgs de la porte du Bruille de Tournay, fut mis a l'esquielle du belfroy et depuis luy fut la langhe perchye d'un fer chault sups un hourt devant ladite esquielle, et après ce fut banis aulx breteiques a tousiours sans povoir recouvrer le habitacion de cette ville, sans avoir fait de ses piets ung voyage a Rome et avoir payé quatre fois dix livres à la ville, pour ce que luy, qui long tamps avoit demouré en Tournay et y gaigniet son vivre pour luy, sa feme et enfans, pour quoy il devoit foy, obéissance et révérence au Roy, et néantmoins, depuis la venue des gens de guerre en Tournay, avoit dit et proféré plusieurs langages mal sonnans contre le honneur du Roy, et entre aultres choses avoit proféré que le Roy avoit fait et faisoit toutes ses choses advantageusement et sans guerre de honneur; et que le feu duc Charles de Bourgogne les faisoit bien plus honourablement et par beaulx faits d'armes; avoit proféré aussy que se le Roy eust peult avoir par devers luy la damoiselle, fille du duc Charles,

avant que elle fust mariée, que il le eust mariée a son plaisir, et puis luy eust donné a boire pour en estre quicte; avoit dit aussy, oyans parler que le Roy devoit venir en Tournay, que il voulroit que paix fust et le Roy et toute son armée feust au darrain buisson de la Lille, et plusieurs aultres maulvaises paroles. Che meismes jour allèrent plusieurs homes de guerre de la dite garnison de Tournay, tant de piet comme de ceval, envers Chisoing pour pesquier poisson et en amenèrent et apportèrent largement.

Le joedy chinquiesme du dit moys, sups le point du jour, furent les Blancs Capprons de Gand en grosse puissance en la ville de Anthoing et le hardirent toute, pour ce que les habitants du dit lieu, avoecq Jehan de Melun, leur seigneur, tenoient le party du Roy. Ce dit jour au matin, aulcuns piétons estant yssus par la porte Saint Martin de Tournay, trouvèrent plusieurs Bourghegnons vers le croix Nostre Dame illecq venus du bois du lieu, qui prindrent dix des leurs et les emmenèrent. Che dit jour, aussy du matin, une grande compaignie de ceulx de la garnison et plusieurs piétons avoecq eulx allèrent en Haynault, vers Watripont, Renais et la entour et bruslèrent plusieurs villages entre Renais et Celle, et au retourner amenèrent quarante deux prisonniers paysans et raportèrent largement butin. Et ce meisme jour yssirent yaussy plusieurs de la garnison et meismement de la compaignie de messire Meurisse, et allèrent envers Leuse, ou ils prindrent plusieurs prisonniers, entre lesquels estoit ung homme d'armes nommé Estienne Buriau, quy si vaillamment se deffendit que trois lances furent employées sur luy avant que il fust prins, et néantmoins

rien ne luy vallit toutte sa déffense, néant plus que eulx aultres avoecq lesquels il fut mené en Tournay, par lesdits Franchois fort chargiez de butin.

Le vendredi siziesme du dit moys se passa sans quelque fait de guerre, quy venist a cognoissance pour escripre.

Le samedy septiesme du dit moys, retournèrent de Arras les gens de guerre quy estoient du nombre des quatre cens lances des cappitaines de Tournay, lesquels hommes de guerres avoient esté long temps en leur pays, et avoecq yceulx revindrent plusieurs marchands de Tournay, quy longuement avoient séjourné a Arras attendans passage, et quy lors se adventurèrent avoecq yceulx, mais tous les marchands ne retournèrent point, ne meismement le embassade quy estoit par de la, ne nuls vivres a car ne carrette ne pareillement a cheval, fors seullement sept cevaulx a bast. Les cappitaines de Tournay, advertis de cette avenue, estoient avoecq leurs gens allez au devant jusques au pont a Bovines, et se tindrent en battaille attendans yceulx par decha le dit pont, et estoient les Bourghegnons en grand nombre a l'autre leez du Rieu, mais il ne y eult quelque envaye faicte entre les deux partis et passèrent ceulx quy venoient de Arras sans empescement ne dangier, dont ce fut merveille, attendu leur petit nombre et le multitude des Bourghegnons desquels Lille estoit plaine. Et fust a pressuposer que les dits Bourghegnons ayans semé grand nombre de chausses trapes au chemin des dits Franchois, dont plusieurs furent apportées en Tournay, laissèrent de les envahir, doubtans en encheyr en dangier; en telle

manière fut Tournay petitement ravitaillye et encore moins rescomfortée del espoir que elle avoit eu par aulcuns, disans que plus de mille cars estoient chargiez pour venir en ycelle et point ne en vint ung seul. Et néantmoings telle nécessité estoit en la dite ville que on ne y trouvoit point de bon vin a vendre pour quelque prix. On y célébroit de vin de Saint Brixe, et avoecq ce n'y avoit come nient de sel, bure, poisson, oille, fromaiges, fighes, roisins, ny aultre chose nécessaire. Et pouvoit on appeler proprement Tournay, *le castiel de moult y fault*; et se ne eussent esté les bletz, fèves, pois, oignons et le eaue de la rivière, le peuple ne eust pu vivre. Et en cest estat il espéroit tousiours estre ravitaillé come le seigneur du Lude avoit promis. Ce meisme jour ardirent les Franchois le village de Cisoing et la basse court de l'abbye, a laquelle abbye ils firent très grant domage non obstant seureté promise, pour ce que les Bourghegnons y avoient estet logiez.

Le dimence, witiesme jour du dit moys, combien que plusieurs fouraigiers fussent aulx champs en manière accoustumée, se passa sans quelque acte de guerre de ung costé comme de aultre, au moins quy venist a congnoissance.

Le lundy diziesme du dit moys, bien matin, se partirent de Tournay les quattre cappitaines avoecq leurs gens de guerre et allèrent vers Estambruges et Lens en Haynault, et aulcun de eux entrèrent au village, et eux retournans au soir en la ville, amenèrent grand butin de draps, marchandises, vivres, et aultres baghes sups leurs chevaulx et soixante treize

prisonniers, et eussent plus prouffité se le chemin ne eust esté si mauvais et lointain, car leurs chevaulx estoient recrans, par quoi ne les pouvoient largement chargier. Et en ce voyage trouvèrent plusieurs Bourghegnons aulx champs qui fort les costoyoient, mais ne y perdidirent nul des leurs et se en tuèrent et navrèrent et firent gaigner les bois ou bien fuyr. Ce dit jour, aussy du matin, allèrent plusieurs piétons vers Ath en Haynault, sous la conduite de deux hommes d'armes, le ung nommé Leburier et le aultre Gillain de Mours, les quels revenans bien tart ramenèrent grand butin de bestes et aultres choses.

Le mardy diziesme du dit moys, vinrent aulcuns Bourghegnons emprès le Happart de Tournay, et y prindrent ung homme.

Le merquedy onziesme du dit moys, le lieutenant du prévost des maréchaux avoecq Leburier et aultres chinq hommes d'armes, menant de chinq a six cens piétons de Tournay, allèrent en Haynault par le porte Morriel, et revindrent aux viespres bien tard, amenans plus de deux cens bestes, comme vacques, veaulx, moutons et pourcheaux, et rapportèrent plusieurs baghes de butin et aulcuns prisonniers. Ce jour furent les Bourghegnons au quartier de le porte Saint Martin, et pareillement en celluy de le porte Sainte Fontaine, après lesquels au signe et son de le trompe du belfroy les Franchois yssirent sans les trouver.

Le joedy douziesme du dit moys, au matin, rentrèrent en la ville de Tournay environ quarante homes de pied de la garnison quy estoient yssus la ves-

prée précédente et allez vers Douay amenans avoecq eulx six prisonniers paysans. Ce jour aulcuns de la garnison allèrent a Templeuve en Peule, de ou ils amenèrent ung prisonnier et deux cevaulx en destrier. Aultres aussi allèrent a Templeuve en Dossemer de ou ils amenèrent deux homes de guerre bien armez et montez. Ce meisme jour, environ onze heures, entrèrent en Tournay par le acort et octroy des capitaines de la garnison, soixante Allemans de piet portans longues piques, hacquebutes et crennequins, et se estoient les dits Allemans rendus aux dits capitaines pour le Roy disans que ils venoient de Lille et que ils avoient servi le duc de Aultrice en sa guerre, mais ne receppvoient nuls gaiges, pourquoy ne se povoient entretenir, et eulx ainsi receus des dits capitaines. Et le après disner de ce jour venu, ils allèrent devant le castiel de Briffoeil par le envoy des dits cappitaines franchois, et faindirent de estre cachiez de yceulx lesquels les sieuvoient a cheval cuidans par ce moyen avoir le dit castiel, mais les Bourghegnons du dit lieu se en doultèrent et ne leur firent ouverture et prindrent deux des dits Allemands quy estoient jusques a la porte allez leur dire leur dicte faintise. Et ceste sallye faicte, les Franchois et les Allemands retournèrent en la ville de Tournay.

Le vendredy treiziesme du dit moys, les Allemans quy se estoient rendus le jour précédent furent par les dits capitaines et ceulx de la Loy mandez en la halle des Prevosts et jurés et eulx illecq montez, on leur fist faire serment au Roy et a la ville de Tournay, promettant servir le Roy et la dite ville en la guerre quy lors estoit envers et contre tous. Et le dit serment

fait fust a cescun de eulx délivré ung franc de par la ville, et aulx diseniers deux francs pour comenchier a payer leurs despens en ycelle.

Le samedy quatorziesme du dit moys, environ dix heures du soir, Robinet Malherbe, lieutenant de messire Meurisce du Mène, Jehan de Castenaut et aultres de la garnison, jusques a quarante lances, et avoecq eulx les Allemans et aulcuns marchans de Tournay se partirent de la ville par la porte Saint Martin et tirèrent vers Arras pour aller nunchier au Roy la nécessité de la dite ville, pour laquelle chose faire le dit Castenault estoit en cief envoyé, tant des cappitaines come de aultres.

Le dimence quinziesme du dit moys, le jour de Pasques flories, plusieurs piétons de Tournay et aultres de la garnison, allèrent pesquier aulx poissons envers Mortaigne, de ou ils en amenèrent trois tonneaulx. Ce jour fut envoyet par les lieutenans du Roy ung sauf conduit au seigneur de Lannoy pour luy dix witiesme aller traictier de accort et appointement avoecq les gens du Roy.

Le lundy seiziesme du dit moys, aulcuns piétons de Tournay allèrent vers Templeuve en Peule, de ou ils amenèrent trois prisonniers paysans et aulcun peu de butin.

Le mardy dix septiesme du dit moys, au matin, plusieurs de la garnison de Tournay montez a ceval pour aller courrir, vindrent nouvelles en la dite ville par environ vingt homes retournez de France, plus de nuyt que de jour, que le joedy après seroient amenez de Aras en Tournay quatre cens cars chargiez de vivres a force et puissance de gens d'armes.

Le merquedy dix huitiesme du dit moys, devant disner, fut publiet aulx breiteiques de Tournay que tous ceulx quy avoient chevaulx et cars fussent prets en dedans la viesprée, eulx et leurs harnas, pour aller au devant des vivres venans de France au pont a Bouvines pour sollacier les autres quy poulroient estre lassez. Ce dit jour del après disner, revindrent en Tournay plusieurs piétons de la dite ville quy la viesprée devant estoient yssus et allez vers Douay, de ou ils ramenèrent grand nombre de poutrains et de vacques avoecq six prisonniers quy leur dirent que toutes les garnisons de Douay, Vallenchiennes et aultres lieux du pays se tyroient vers Lille pour le lendemain aller contre les vivres quy devoient passer pour aller en Tournay.

XVII.

De aulcun bon ravitaillement de Tournay quy besoing en avoit, et de plusieurs maulx contre la dite ville et ceulx du pays et bailliage de entour. (19-24 mars.)

L*e joedy dix noefviesme du dit moys*, et jour du joedy absollut, bien matin, se partirent de Tournay les quatre cappitaines avoecq toultes leurs gens acompaigniez du lieutenant du prevost des marescaulx et de tous ses piétons, quy avoient acoustumé fréquenter la guerre, menans avoecq eulx deux cars chargiez de bois a faire le pont pour passer a Bouvines, come ils firent: et de illecq allèrent a Seclin ayans plusieurs cars enharnesquiez sans quelque charge pour subvenir et aidier aulx aultres venans de France se mestier estoit, lesquels cars estoient aux laboureurs des faulxbourgs de Tournay et du bailliage quy se tenoient en la dite

ville, et eulx venus a Seclin, come dit est, tost y vindrent Jehan Baillon, seigneur du Lude, gouverneur dou Daulphiné, cappitaine général et lieutenant pour le Roy en Artois et aultres cappitaines cy dessoubs nomez, tous cappitaines de cent lances ayant illecq la moittiet de leurs charges et le aultre moittiet laissié ès lieux de leur garde et garnison. Et eulx tous assemblez au dit Seclin, come dit est, nouvelles leur vindrent que grosse armée estoit yssue de Lille, tant de Flamens come de Allemans et aultres gens de gherre. Aulcuns adonc des mieulx montez, en bon nombre et belle ordonnance, allèrent tirant ce quartier assavoir que en estoit, mais ne veyrent ame et retournèrent a leurs gens au dit Seclin. Adonc firent avant marchier le caroy quy ne estoit point mendres de deux cens, que cars que carettes, admenans vins et plusieurs tires de vivres venans de France. Et revenoient ce dit carroy plusieurs marchans de Tournay et le embassade de la dite ville quy tous avoient estet longtemps par de la, come cy devant apert par leur partement de ycelle. Et eulx tous mis au chemin passèrent paisiblement et sans quelque encombrier nonobstant la vantise de ceulx de Lille et entrèrent en Tournay au moins au peu près au viesprée bien tart, car il convint aulcuns cars et carrettes demorrer derrière pour ce que leurs chevaulx estoient sy las que bonnement ne povoient sievyr les aultres. Et en ceste lente sieute aulcuns larronchiaulx, en petit nombre, sachans l'armée estre entrée en Tournay et la nuyt survenue, se avanchèrent et emprindrent et enmenèrent trois avoecq leurs cartons de ceulx quy venoient bien loings derrière les aultres. Et avoecq ces vins et vivres furent aussy amenez de deux a trois cens boefs et plus de mil que moutons que pourchiaulx, quy tous entrèrent

saulvement en la ville. Et estoient les cappitaines quy ce jour vindrent en Tournay conduissans ces biens et vivres, le dessus dits monsieur du Lude, gouverneur du Dalphiné ; Colart, seigneur de Mouy ; le seigneur de Maigny, le seigneur de la Meraude, Robinet du Quesnoy , François de la Sauvagière, le cappitaine Oriolle , le lieutenant du seigneur de Gé , Jehan de Luxembourg dit Bourlens de Haubourdin, le meisne Blosset, Jehan le Chenu, Garin le Groin , monsieur Lessanson , monsieur de Bacul , monsieur le Admiral , monsieur le Senescal et monsieur de Torsy, quy sont dix et sept en nombre sans les quatre quy estoient en Tournay et de la garnison de ycelle ; c'est assavoir Meurisce du Mène, lieutenant pour le Roy en Tournay et Tournesis ; Bertran Alegre , seigneur du Buisset , Jehan Dublon , lieutenant du seigneur de Lille , et Mathe de la Boursière , licutenant du mareschal de Loheac. Et fut adonc la ville sy playne de gens de guerre que il ne estoit en mémoire de homes en y avoir aultant veu : avoecq lesquels estoient aussy venus de chinq a six cens Allemans de piet ayant longes piques et hacquebutes , et estoient les chevaulx, quy pour lors furent logiez que en Tournay que es fourbours, plus de wit mille , desquels ceulx des voituriers furent mis en la halle des draps sups le marchiet , en la halle de Paris et a Saint Martin et les aultres es maisons des habitans et manans de la dite ville par tout ou mieulx povoient.

Le vendredy vingtiesme du dit moys , et jour du Saint Vendredy au matin , yssirent de la ville aulcuns homes de guerre de la garnison de ycelle et allèrent tout le train du chemin vers le pont a Bouvines assa-

voir se ils trouveroient quelques Bourghegnons empeschans les biens quy estoient demeurez aulx champs la nuyt passée, et avoecq yceulx yssirent aussi de la ville grand nombre de piétons de ycelle et allèrent au devant de aulcuns cars et carettes quy ne estoient encore en Tournay et les compaignèrent jusques tout fut en la ville, et ceulx de la garnison quy estoient allez jusques audit pont a Bouvines voyans que riens ne trouvoient retournèrent en la ville sans aultre chose faire.

Le samedy vingt uniesme du dit moys, et veilles de Pasques, au matin, se partirent de Tournay le seigneur du Lude et tous les aultres cappitaines et homes de guerre quy avoient amené les vivres, et pareillement tous les cars, carettes et carretons, aussy plusieurs marchans ayant chargiet diverses marchandises et tirèrent tous vers France, et ne demoura en Tournay, fors les quatre cappitaines quy par avant y estoient, quy meismement convoyèrent ycelle brigade jusques ils fussent hors de dangier, puis revindrent en la dite ville. Toute laquelle compaignie venue au pont a Bouvines, deux hiraulx d'armes de Lille se approchèrent du dit seigneur du Lude, luy requérans saufconduit pour aulcuns seigneurs de leur party aler a Lens ou a Arras pour traitier et parlementer de paix, lequel ils obtinrent.

PASQUES DE L'AN MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX WIT.

Le dimance vingt deuziesme du dit moys, et jour de la sainte Pasques et célébrité de la sainte Resurexion de nostre seigneur Jesucrist de l'an mil quatre cens

soixante dix et wit, ne fut quelque acte ne emprinse de guerre faicte par ceulx de Tournay, mais les Bourghegnons de le Loire vindrent du viespre a Esplechin et ardirent aulcunes maisons que ils savoient appartenir aulx bourgois et manans de Tournay.

Le lundi vingt troiziesme du dit moys, et première feste de Pasques, les Bourguegnons de le Loire vindrent a Rongy et a Taintegnies et y ardirent aulcunes maisons, et avoecq ce prindrent plusieurs parosciens et le curé du dit Taintegnies qui se estoient retrais en leur église et les emmenèrent. Ce dit jour aussy ardirent les Bourghegnons aulcunes maisons envers Mortaigne. Le dit jour les compaignies de cent lances des seigneurs du Buisset et de Loheac firent leurs monstres, c'est assavoir le dit du Buisset hors la porte Saint Martin, et le dit Loheacq hors le porte Vallechinoise, et ne avoient longtamps devant recheu argent de leurs gaiges. Et ce meisme jour fut par le loy de la ville le sel mis a pris, c'est assavoir le brun venant de France a dix deniers maille la livre et le blancq a quatorze deniers, et le vin a noef gros le lot, mais ce ne dura gueres. En ceste saison avoit on grand nécessité de carbon de febvre et valloit deux escus d'or et mieulx le razière. Et tout le quaresme passé et encore devant avoit on brassé en Tournay, par de faulte de vin, briefmart que on vendoit deux gros demi et trois gros le lot et pareillement queute, mais elle estoit bonne.

Le mardi vingt quatriesme du dit moys, au matin, revindrent en la ville de Tournay dix wit piétons yssus de ycelle la viesprée devant et allez jusques

oultre Orchies, en plusieurs places, sans avoir trouvé perte ne gaing. Ce dit jour, ardirent encore ceulx de le Loire aulcunes maisons a Rongy, et la cause de leur arsin estoit exaction et composicion, car journellement venoient exiger argent des paysans pour avoir leurs maisons saulves, et quand plus ne povoyent donner, ils boutoient le feu dedans, non seullement a Rongy mais en divers lieux de leurs voisinaiges, et quand le ung de yceulx estoit content, ly aultre vouloit avoir nouvelle exaction. Ce dist jour aussy fist messire Meurice ses reveues aulx Follets et Jehan Le Blon, lieutenant du seigneur de Lille, hors de le porte Coqueriele en grand triumphe et beubvant, ja soit ce que plusieurs avoient perdu leurs chevaulx par le maulvais tamps, et en semblable vanité avoient fait leurs monstres ceulx de la journée précédente.

XVIII.

De la décapitation de aulcun parjure contre le Roy. De le prinse et conquestе de Renais, et de plusieurs aultres choses. (25 mars-6 avril).

Le *merquedy vingt cinquiesme du dit moys*, darnière feste de Pasques et jour de l'anonciation Nostre Dame, devant le jour, fut dit au ghet de la ville de Tournay, par dehors la ville, que les Blans Capprons de Gand estoient sups les champs en grand nombre pour brusler et ardoir tout autour de la dite ville; pour laquelle chose les cappitaines de la garnison avoecq leurs gens se armèrent et appointèrent prestz pour yssir dehors se besoing eust esté, mais nanil. Che meisme jour au matin, aulcuns piétons yssus la vies-

prée précédente et allez a Chein, trouvèrent quatre laronchiaulx a le pillerie illecq, cuidans lever et enmener les bestes, rentrèrent en Tournay amenans yceulx avoecq eulx, entre lesquels estoit ung nommé Masset Planchon, natif de Velaine en Haynault, et, environ quatre heures de le après disner, fut le dit Masset Planchon, par la sentence de Jehan Muet, lieutenant du Prevost des Mareschaulx de France, décapité sups ung hourt en plain marchiet de Tournay, pour ce que, environ deux ans devant, le dit Masset et ung sien frère estans prisonnier aulx Franchois, furent rachetez par Jehan de le Haye, sergant royal, leur cousin yssu de germain, a laquelle rédemption ils firent serment au Roy, promettans estre bons et loyaulx et non le grever en quelque fait de guerre. Et après ce, avoit le dit Masset demouré grand espasse de tamps en Tournay, et depuis party et retourné en Haynault et venu courre et faire guerre sups le povoir de la dite ville. Ce meisme jour furent encore les Bourghegnons a Rongy, ou ils boutèrent le feu et firent plusieurs maulx en ce quartier assez près de Tournay.

Le joedy vingt sixiesme du dit moys, ardirent encore les Bourguegnons au dit Rongy, pour ce que on ne les voulloit furnir de argent a leur poste. Ce jour aussy furent les Bourguegnons, entre le pont des Follets et Tournay, prendre et emmener ce que ils trouvèrent. Ce dit jour furent vingt piétons de Tournay en Flandre et eslevèrent bon bestial a Bellenghien et le amenèrent jusques a Warcoing, ou quel lieu les paysans assemblez au son des cloques, les rataindirent et rescouèrent et tuèrent le ung des dits piétons et en bleschièrent aulcuns. Aultres piétons furent aussy envers Ath, en Haynault,

ou pareillement ne firent guères de prouffist, car ils trouvèrent forte résistance de Haynüyers; tellement que, de une partye et de aultre, en y eult plusieurs de navrez et se battaillèrent par diverses fois. Che dit jour vint Pierot Hovine, quy par avant avoit fait serment au Roy, comme dessus est dit, avoecq aultres Bourguegnons a Ere et y prindrent et enmenèrent aulcunes bestes. Et ce dit jour, les Bourguegnons quy estoient logiez en la ville de Renais, envoyèrent aulcunes femmes en Tournay, mandans par lettres que on leur envoyast illecq le grand dyable nommé messire Meurisse.

Le vendredy vingt septiesme du dit moys, au point du jour, les cappitaines et ceulx de la garnison de Tournay, pour la première course del an soixante dix wit, après Pasques, allèrent acompaignez de quatre à chinq cens piétons, sous la conduite du lieutenant du Prevost des Marescaulx, par la porte Moriel jusques à Renais, laquelle place et lieu les Ganthois et aultres adversaires du royaulme avoient fortefyée de trenchiées et fors bollevars par tout le circuyt, et eulx illecq venus, les piétons comenchièrent subitement et de grand couraige envahir et assalir la place et tant que par une force nonobstant plus de wit cens Flamens quy estoient au devant, ils entrèrent ès tranchiées. Mais quand ils furent illecq, sy grande multitude furent contre eulx que ils souffrirent payne largement et dangier par l'abondance du trait que ils avoient contre eulx, et leur convint retraire et issir dehors. Et incontinent Jehan Le Blon, lieutenant du seigneur de Lille, luy XLe, alla assallir la place, mais encore ne souffissait le nombre; pour laquelle chose ils se retrahirent et bouttèrent le feu en ung cornet de la ville,

et adonc plusieurs de la ville empeschiez au feu et aulcuns de leurs gens d'armes saillans dehors, pour frapper ès Franchois, Jehan Le Blon et les siens recoururent et encloyèrent ceulx quy estoient yssus, et incontinent se coururent, et aidiez des piétons et aultres de la garnison, firent nouvel assault a la dite ville, auquel assault les Flamands se deffendirent très puissament de traits a pouldre et aultres, dont largement avoient et occhirent aulcuns piétons, et bleschièrent plusieurs, tant de pied comme de cheval, en dangier de leurs vies, et meismement le dit Jehan Le Blon y fut perchié de ung quarriel de arbalestre en travers la cuisse; et ledit assault durant, les Franchois bouttèrent le feu comme par toutte la ville, et occhirent grand nombre de gens de guerre quy estoient illecq pour garder la place, tant Blancs Chaperons comme aultres, et en prindrent environ chinquante, et amenèrent avoecq eulx en la ville de Tournay. De tout le temps de la guerre ne fut ou ne avoit estet plus pesante journée pour les Tournisiens, tant de la garnison comme aultres, car plusieurs quy y furent navrez moururent tost après, eulx revenus en la ville.

Le samedy vingt huitiesme dudit moys, plus de deux cents hommes de la garnison de Valenchiennes furent a Hallaing et y ardirent trois maisons appartenantes a aulcuns de Tournay. Ce dit jour furent aussi aulcuns Bourguegnons entre Anthoing et Tournay, ou ils prindrent quelques paysans et les menèrent a Briffoeil. Et ce dit jour, sups le viesprée, vindrent aussy wit Bourguegnons bien montez jusques aulx trenchiez dehors le porte Saint Martin, et tuèrent ung bouvier vers le Happart et prindrent et enmenèrent aulcunes jumens et prisonniers.

Le dimanche vingt noefviesme du dit moys, les piétons de Tournay allèrent jusques ès fourbours de Ath, au leez vers Enghien, lesquels ils emflambèrent et tuèrent une partye du ghet de yceulx et amenèrent aulcuns prisonniers en Tournay. Ce dit jour furent les Bourguegnons envers Prangière et y boutèrent le feu; et ce meisme jour, revindrent de devers le Roy Jehan de Castielnoef, home d'armes, Jehan Reputz, Jehan Delremaux, marchands, et aultres quy peu avant y estoient allez, quy rapportèrent en Tournay le Roy estre a Amiens.

Le lundi trentiesme du dit moys, au matin, une compaignie de Alemans haquebutiers, de Lille, vindrent a Taintegnies pour pillier et rober; mais les paysans se assamblèrent et deffendirent contre eulx et en tuèrent deux et en prindrent chinq, et les aultres voyans que la force ne estoit pour eulx, se misrent a la fuyte, et eulx ainsy deffonquiez et fuyans, aulcuns se trouvèrent ès faulxbourgs de Tournay, ou ils furent prins et menez prisonniers. Che dit jour, del après disner, alèrent grand nombre de piétons soubz la conduite de leurs capitaines vers le bois du lieu, y cuidans trouver des Alemans, mais riens ne trouvèrent, sy revindrent en la ville.

Le mardy trente ungniesme et dernier du dit moys, au matin, rentrèrent en Tournay XXVIII piétons yssus la viesprée précédente et allez a Ligne en Haynault ardoir et bruller la basse court du castiel, ramenans avoecq eulx plus de quatre cens que moutons que brebis et soixante dix vasques et aultre grand butin. Che dit jour, aussy au matin, se partirent ceulx de la garnison

montez au son de la trompette, seloncq leur manière de faire, et allèrent pareillement en Haynault envers Blaton et brullèrent plusieurs maisons a Estainbruges pour ce que aulcuns compaignons estans au castiel du dit lieu avoient pris deux chevaulx que leurs houspailliers menoient, et ne les avoient vollu rendre pour quelque semonce que messire Meurisce leur eust faicte. En ceste yssue ne trouvèrent guerres de résistance, car tous les paysans se lanchèrent ès bois , et non obstant ils en rataindirent et prindrent XXVI, lesquels ils amenèrent en Tournay avoecq plus de deux cens vasques et de trois cens blanques biestes, revenans en la ville leurs chevaulx chargiez de diverses baghes et butin.

[Che moys de mars fut fort suspensif a toutes personnes tousiours oyans nouvelles d'un costet et de aultre quy peu sortyssoient de effet , ou tantost aussy de paix, trèves ou aultre appointement , mais quelque proffitable et utille fruit n'en apparaissoit.]

APVRIL MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX WIT.

Le merquedy premier jour du mois de apvril mil quatre cens soixante dix wit , après Pasques , environ quarante Bourguegnons bien montez vindrent a Rume et en plusieurs places et lieux de la entour, et y tuèrent aulcuns paysans quy se cuidèrent deffendre contre eulx, et en prindrent et en menèrent plusieurs autres et s'en rallèrent franchement chargiez de grand butin.

Le joedy deuxiesme du dit moys , vindrent aulcuns Bourghegnons bien montez au plus près de Maire ou ils prindrent homes et bestes. Che dit jour vindrent

aulcuns de Renais envers le poncelet des Follets, entre lesquels estoit ung nomet Michault de le Motte, par avant prisonniers en Tournay, desquels aulcuns dirent aulx fames la estantes que elles deissent aulx cappitaines que ils alłassent encore a Renais et que ils estoient fors assez, et aultres deffendirent que rien ne en feissent.

Le vendredy troisiesme du dit moys, rentrèrent en Tournay plusieurs piétons yssus le viesprée précédente et allez a le Loire, de ou ils ramenèrent bon butin de prisonniers et bestes. Ce dit jour revindrent aultres piétons quy la nuyt avoient allez, eulx soixante, envers Roubais et y cueilliet grand nombre de bestail, lesquels ceulx du castiel du dit lieu et aultres paysans rescouyrent et occirent dix sept des dits piétons et les aultres se en retournèrent au mieulx que ils polrent. Ce dit jour revindrent aussy aultres piétons yssus de Tournay deux jours devant et allez envers Courtray et les entours, eulx vingt et wit seullement, et ramenèrent avoecq eulx quatorze rices homes du pays, lesquels ung de leurs compaignons leur avoit fait congnoistre et enseigné, entre lesquels estoit ung nomé Coppin Vandeborcht, quy fut vendu au butin cent quatorze escus d'or. Et ce meisme jour ardirent les Bourghegnons plusieurs masons en la terre de Saint Amand.

Le samedy quatriesme du dit moys, au matin, se partirent de Tournay plusieurs de la garnison de ycelle de touttes les compaignies, et allèrent vers Courtray de ou ils ramenèrent environ soixante prisonniers et plusieurs belles jumens de harnais, chargiées de grain et leurs chevaux pareillement, avoecq aussi de aultre

butin. Et culx rentrans en la dite ville, la trompette du belfroy sonna et bouta sa banière vers le quartier de Saint Amand, ou on voyoit resplendissement de feu, et incontinent le tourna du quartier de Lille. Et adont les Franchois, sans descendre de leurs chevaulx, allèrent veoir aulx camps que ce estoit, et furent jusques le pont a Tressin ou ils trouvèrent rencontre de environ six cens Bourghegnons quy longement les avoient attendus envers Watreloos, cuydans que ils deuissent passer par la retournans de envers Courtray, mais nenil, car ils estoient retournez le chemin de Ouldenarde, dont les dits Bourghegnons retournans vers Lille trouvèrent aulcuns des dits Franchois, et prindrent ung archier de la compaignie de Jehan Le Blon, et les autres se sauvèrent au mieulx que ils polrent.

Le dimence chinquiesme du dit moys, furent les fouragiers de Tournay aulx camps pour avoir vitaille pour leurs bestes sans en guerres trouver; aussy furent aulcuns piétons en divers lieux sans trouver quelque adventure ne butin pour en faire naracion par escripture.

Le lundy sixiesme du dit moys, au matin, revindrent en Tournay chinquante piétons yssus le dimence précédent et allez a Renais ou ne trouvèrent ame, synon aulcuns paysans en l'église que ils ne prindrent pour leur beau parler, mais passèrent oultre jusques a la Coucambre, ou ils prindrent le brasseur tenant hostel et seize aultres prisonniers avecques butin de grande valleur et amenèrent tout en la ville; et fut le dit brasseur depuis vendu au butin quatre vingt deux escus d'or. Ce dit jour, a le porte ouvrir, se par-

tirent de Tournay par la porte Moriel trois des cappitaines de la dite ville et près toutte la garnison, Jehan Le Blon demourant en la ville, et allèrent devant Oudenarde ou ils gaignèrent les tranchiez, boullevars et barrière sups la cauchie de Leupeghem et allèrent jusques aulx fossez tournans devant la porte de Pamèle. Ceulx de Oudenarde sallirent dehors pour les rebouter, car ce ne estoient que les avant coureurs, la grosse armée estoit encore derrière : Grard de la Hovardrye, faisant le cappitaine, estoit yssus non armé, ayant seullement une javeline en sa main et se occupoit de mettre en ordonnance tout le popullaire de la dite ville de Oudenarde, come ceulx de la garnison de ycelle. Et les Franchois voyant les Flamens come sans ordonnance, se donnèrent en eulx sy très impétueusement que ils en occirent plusieurs et tost les misrent en desroy et en fuite, et prindrent le dit Grard de la Hovardrye et aultres et les enmenèrent en Tournay avoecq grand nombre de paysans et plusieurs jumens et aultres bestes a largesse. Et eust estet le dit de la Hovardrye occis, se il ne se fust escrié estre noble home et eust promis deux mil escus pour sa raenchon. Et avant que les dits Franchois retournassent en la ville, ils allèrent après une grande compaignye de Flamens quy estoit soubs la conduite du bailly de Gand, mais ne se assemblèrent guerres, car les dits Flamens se sauvèrent ès bois, lesquels après la grosse armée des Franchois passée, prindrent aulcuns de leurs coustilliers et houspailliers quy estoient en la queue et aulcuns cevaulx et pages, et les dits Franchois retournans et passans par Renais ne trouvèrent ame quy feist résistance et rentrèrent en la ville après wit heures du viespre, ayans grand butin come dessus est

dict. En ce jour ardirent les dits Franchois les faulxbourgs de Oudenarde, de Leupeghem, et en ce voyage demourèrent aulcuns piétons de Tournay tant par eulx deffonquiez sups les champs come de trait a pouldre et aultres de la ville de Oudenarde, lesquels piétons y estoient allez faisant leur faict a part eulx et non mye en la compaignye de ceulx de ceval, et néanmoings les dits piétons retournans avoecq les dits Franchois amenèrent en la ville plus de cent et chinquante pièces de bestail.

XIX.

De la prinse de Grard de le Hovardrye aux portes de Ouldenarde, et de plusieurs maulx contre la ville de Tournay (7-27 avril).

L*e mardy septiesme du dit moys*, au matin, revindrent en Tournay sept piétons de vingt wit qui estoient yssus le jour précédent et allez aussy vers Oudenarde, cuidans trouver pareil butin que ils avoient eu le vendredy de avant envers Courtray, mais mal leur en print, come on peult assez entendre. Ce dit jour furent a Rumes plusieurs Bourguegnons bien montez et prindrent homes et bestes et firent ce que ils volurent : aulcuns piétons y allèrent, mais n'y eult riens fait.

Le merquedy huitiesme du dit moys se passa sans quelque fait de gherre dont mémoire se doibve par escripture.

Le joedy noefviesme du dit moys, au matin, se par-

tirent de Tournay environ quarante lances de la garnison de yeelle et allèrent a Hersaux, Mouscron et la enteur, et de illecq retournans amenèrent en la ville dix noef paysans et plusieurs jumens. Ce dit jour allèrent aulcuns piétons a Forests emprès Lille, mais ne y conquestèrent sy non blechures dont assez raportèrent pour cause que les paysans leur furent trop fort.

Le vendredy dixiesme du dit moys, ne advint quelque acte de guerre de ung party ne de aultre, au quartier de Tournay, ja soit ce que plusieurs houspailliers et piétons fussent as champs.

Le samedy onziesme du dit moys se passa pareillement et sans quelque fait de guerre a mettre par escript.

Le dimenche douziesme du dit moys, au matin, se partirent les cappitaines de Tournay et grande partye de leurs gens et allèrent vers le pont a Bouvines. Avoecq lesquels se partirent aussy mestre Jehan le Leu, procureur de la dite ville, allans devers le Roy pour la ville et plusieurs marchans tirans vers Arras pour leurs affaires. Ce jour revindrent en Tournay plusieurs piétons issus la viesprée précédente quy le nuyt se estoient mis en deux bandes donnans certains crys les ungs aux aultres, lequel oublyé ou non sachant dire subitement del ung des partys, eulx rencontrans de nuyt ils se entrebattirent et navrèrent, cuidans avoir trouvet les ennemis. Et cette chose ainsy advenue ils se recognurent et retournèrent en la ville, les aulcuns sups cars par force de blechure et amenèrent par la porte de Marvis quelque butin de bestes. Che dit

jour furent aultres piétons envers Fretin, de ou ils amenèrent aulcuns prisonniers, mais il en y eult des navrez pour aller trop près du dit lieu et en trop petit nombre.

Le lundy treiziesme du dit moys se passa sans quelque acte de guerre, mais la nuyt venue, aulcuns Allemans de la garnison de Vallenchiennes bouttèrent le feu a Rongy, ou ils furent reboutez par ceulx du castiel, quy en prindrent et ochirent.

Le mardy quatorziesme du dit moys, se partirent au matin de Tournay environ cent lances de la garnison et allèrent par la porte Saint Martin envers Orchies, pensans encontrer aulcuns venans d'Arras, et eulx non trouvans ame et retournans ardirent aulcunes maisons envers Bercus, et rentrèrent en la ville environ deux heures del après disner. Ce dit jour, environ six heures du soir, revint ung nomet Castenault quy peu avant estoit allé vers le Roy, quy rapporta que Jehan Le Blond estoit cappitaine et avoit la plaine charge des cent lances du seigneur de Lille, et que le Roy estoit a Arras.

Le merquedy quinziesme du dit moys, quatre Englez de la garnison de Ouldenarde se vindrent rendre franchois en la ville de Tournay. Ce dit jour fut la garnison de Mortaigne envers Briffoeil ou ils avoient eslevé grand butin de bestail, mais la garnison de Condet les rencontra en plus grand force, dont ils leur fut nécessaire tout habandonner et eulx retraire.

Le joedy seiziesme du dit moys, de nuyt, vindrent les

Allemands de Lille a Rongy plus fors que devant ne avoient fait, et entrèrent en l'église et y tuèrent deux josnes fils frères et prindrent le curé et aulcuns du village quy la se estoient saulvez, et les emmenèrent, et ardirent la basse court du castiel du dit lieu.

Le vendredy dix septiesme du dit moys, au matin, se partirent plusieurs de la garnison de Tournay et allèrent envers Lessyne en Haynault, et de illecq retournèrent enmenans en Tournay aulcuns paysans et non guerres de bestail.

Le samedy dix huictiesme du dit moys, ne furent quelques choses faictes touchant la guerre quy fussent a escripre.

Le dimence dix noefviesme du dit moys, revindrent en Tournay plusieurs piétons yssus le jour précédent et allez vers Renais et la entour, ramenans environ ung cent de bonnes bestes et trouvans aulcuns Bourgheignons embusquiez ès bois de Caumont, lesquels ne saillirent hors.

Le lundy vingtiesme du dit moys, rentrèrent aulcuns piétons en Tournay qui la nuyt précédente avoient esté pareillement envers Renais, amenans avoecq eulx aulcunes bonnes bestes, mais tous ne revindrent, car aulcuns se deffonquèrent et allèrent en divers lieux et tant que environ trente y demourèrent, que mors que prins, la dite nuitye.

Le mardy vingt ungniesme du dit moys, avant le jour, vinrent aulcuns Bourghegnons de Lille aulx

Chartrons leez Tournay, et eulx entrez au dit lieu prindrent toutes les bestes et plusieurs ustensilles, avoecq les laboureurs et serviteurs de la dicte maison et enmenèrent tout sans ce que nul leur feist empescemens. Ce dit jour, au soir, courut voix que les adversaires se appareilloient a grand force pour venir ardoir les faulxbourgs de Tournay, pour laquelle chose on fist fort ghet la nuytye, et plusieurs des gens de gherre yssirent dehors pour gaitier aulx trenchiez le plus au quartier devers Lille, de ou les nouvelles venoient; mais ce non obstant les adversaires, environ onze heures en la nuyt, vindrent ardoir une belle et forte maison de bricques enclose de fossez plains de yauwe du costet de Maire sups la rivière d'Escault, appertenant a Cappitte de l'église Nostre Dame de Tournay.

Le merquedy vingt deuxiesme du dit moys, del après disner, mestre Jehan Muet, lieutenant du Prevost des Marescaulx, fist veue et monstre des piétons de Tournay et passèrent parmi le marchiet de la dite ville venans de la rue des Maulx ou il estoit logié, tous de piet ayans arcs et picques, et le dit lieutenant a ceval armés au blancq et ung pages derrière luy portant l'enseigne blance et rouge ou il y avoit figure en coer léal, et leurs journardes estoient de semblables livrées; et allèrent les dits piétons dehors le porte Saint Martin faire leurs monstres emprès le Happart devant messire Meurisse du Mène au quel ils firent serment de estre bons et léaulx au Roy et de non habandonner leur enseigne ne leur capitaine.

Le joedy vingt troisiesme du dit moys, au matin, une compaignie des homes de guerre de la garnison se

partirent de Tournay par la porte Marvis et allèrent en Haynault ou ne trouvèrent gaing ne perte quy feist a escripre. Et ce dit jour, del après disner, se partirent aultres de la garnison et allèrent vers Lannoy dont ils amenèrent plusieurs laboureurs de Lis, de Toufflers et de la entour, et ce meisme jour revindrent sept compaignons piétons en Tournay amenans trois gantois avoecq eulx que ils avoient prins en la Maldeghem strate.

Le vendredy vingt quatriesme du dit moys se passa sans aulcun fait de guerre, synon que les Bourghegnons en la nuyt vindrent a Jollain et y bouttèrent le feu.

Le samedy vingt cinquiesme du dit moys, et jour Saint Marc, évangeliste, a sept heures du matin, se partirent de Tournay les quatre cappitaines de la garnison de ycelle par la porte Saint Martin séparément, et cescun avoecq son armée de cent lances serrées et en belle ordonnance. En ce meisme jour, del après disner, retournèrent tous en la ville, amenans avoecq eulx wit aultres cappitaines cescun ayant cent lances les mieulx montées et en point de jamais et environ mil piétons, nasquets, gascons et aultres quy amenèrent en la ville sieuvant la dite armée de dix a douze cens moutons et bruslèrent plusieurs maisons en la castelenie de Lille, passans par ycelle; avoecq les dits piétons vindrent aussy plusieurs marchans apportans sel et aultres vivres par boeufs et chevaulx, pour ce que cars ne carrettes ne euissent peu sievir la dite armée. Ce dit jour du matin allèrent aulcuns piétons de Tournay envers le Mont Saint Audebert, de ou ils amenèrent chincq prisonniers entre lesquels estoit Gosset, fils

bastart de Gossuin de Lannoy. Ce jour dont estoient en Tournay douze cappitaines, cescun ayant cent lances, desquels les noms se ensieuvent :

Et premier, *Collart, seigneur de Moy*, chevalier en cief et lieutenant du Roy, qui fut logié en son ostel de Florenc et ses gens ès parosces de Nostre Dame et Saint Jacques.

Jehan le Chenu, en lostel de ...., et ses gens hors des portes Coqueriel et Sainte Fontaine.

Périen des Agges, lieutenant de monsieur le admiral, en l'ostel de Jacques Savary, a Saint Piat, et ses gens en la dite parosce et la entour.

Le cappitaine *Orriolle*, a la Tieste d'or et ses gens ès faulxbourgs de la porte Vallenchenoise, en l'abbye de Saint Nicollay et a Cercq.

François de la Sauvagière, en l'hostel de Pierre Wist, chanoine, et ses gens ès faulxbourgs des portes de la Rivière.

Jehan le beauvoisien et ses gens, come le dit François et les siens.

Le lieutenant de monsieur de Torsy et le moisne *Blanchet*, entour le marchiet ; le dit moine en l'ostel de Pasquier Grenier.

Et toutte le armée ainsy logyée et la nuyt venue, le feu se print en une maison sups les fossés hors la porte de Saint Martin et ardy deux petites maisons.

Le dimence vingt siziesme du dit moys se passa sans que on sceust quelque acte de guerre pour estre faicte escripture entour le quartier de Tournay, tant de une partye comme de aultre, mais les cappitaines de la dite ville furent ce dit jour en conseil en l'ostel du sieur de Moy, lieutenant du Roy.

Le lundy vingt septiesme du dit moys, furent chargiées, en plusieurs navires sur la rivière d'Escault, aulcunes serpentines avoecq courtaulx et aultres engiens a pouldre et pareillement tentes, pavoix, paveillons, vitailles et aultres choses nécessaires a faire assault de bonne ville. Et ce meisme jour del après disner, furent les dits navires ainsy chargiez soubs la conduite de deux cens piétons et aulcuns arbalestriers et canoniers menez jusques a Mortaigne ou elles demourèrent la nuyt. Et ce dit jour, les piétons de Tournay estans soubs mestre Jehan Muet, lieutenant du Prevost des Marescaulx, passèrent a monstre devant le seigneur de Mouy, sups le marchiet, en belle ordonnance, environ de trois cens archiers devant, et après de six a sept cens picquenaires.

XX.

De la venue des gens de guerre de France pour aller à Condet, et du siége et conqueste de ycelle.
(28 avril - 2 mai.)

L*e mardy vingt huictiesme du dit moys*, fut publyet aux bretesques de Tournay, de par les Prevost et jurez de la ville, et aussy par les quareffours de la dite ville, au son de trompe, de par le Prevost des Marescaulx, que nuls des manans de la ville ne allast hors de icelle pour sieuvyr l'armée ne aultrement. Et le dit jour, environ midy, se partirent de Tournay c'est assavoir onze cappitaines avoecq leurs onze cens lances en notable arroy, ayans leurs enseignes devant eulx et alans envers Condet ; les six cens lances par le porte Vallenchenoise et les aultres chinq cens par le

porte de Marvis, menans avoecq eulx vitailles et tous bagages pour logier aulx champs, et ne demoura ce jour en Tournay que messire Meurisse du Mene et ses cent lances de la garnison franchoise. Et incontinent la dite armée partye de Tournay, la trompette du belfroy sonna et bouta sa bannière vers la porte Coqueriel quy signoit les ennemis y estre. Et adonc messire Meurisse y alla subitement avoecq les siens et pareillement les piétons de Tournay, mais riens ne trouvèrent, car les adversaires estoient ja retreis, enmenans avoecq eulx aulcuns laboureurs par eulx prins assez près de la ville. Ce dit jour les Franchois approchans la ville de Condet, come pour y prendre logis, ceulx de la dite ville trayèrent radement de engiens a pouldre dont largement avoient, sans gaires faire, fors perdre leur pouldre.

Le merquedy vingt noefviesme du dit moys, plusieurs et diverses compaignies de piétons, tant de Tournay come de Artois et aussy de ceulx de la garnison del ordonnance du Roy, amenèrent en Tournay plusieurs bestes a cornes et aussy prisonniers de divers lieux de Haynau. Ce dit jour, devers le soir, fut l'artillerye de Tournay assise devant Condet, ceulx de la dite ville se deffendant a force par leurs engiens a pouldre et aultre trait, et estoient dedans la dite ville plusieurs hommes de guerre de cheval et grand nombre de Alemans haquebutiers. Et ce meisme jour, environ six heures de viespre, vint le Roy au Viez Condet, quy est assez près de la dite ville, ou il ne fu logié mais en son armée.

Le joedy trentiesme et derrenier dudit moys, et feste

del Ascenscion de Jésus Christ au ciel, environ deux heures du matin, entra en Tournay ung messagier du Roy, après lequel oy, messire Meurisce du Mène tost monté a ceval se party de la ville avoecq la plus part de ses gens d'armes et alla devers le Roy quy le avoit mandé, avoecq lequel la ville de Tournay envoya grant largesse de trait, de arbalestres et aultres. Che dit jour y furent menez aussy, tant de par la ville come par plusieurs particuliers, grand nombre de pains, boire et aultres vitailles, tant par yauwe come par terre, a pied et a ceval. Che dit jour vindrent nouvelles en Tournay que depuis le disner on avoit battu la ville et commenchiet a deschirer et desrompre la muraille de la dite ville de Condet : mais ceulx quy estoient dedans, non obstant ce, ne se amollioient mais se deffendoient merveilleusement et fort par gros engiens a pouldre et aultres traits, sans quelque aparence que ils contendissent a avoir quelque appointement ne traytié. Et ce meisme jour, environ chincq heures du vespre, revint et rentra en la ville, par la porte de Marvis, Jehan Le Blon et ses cent lances, lequel le Roy y renvoyoit pour la garde et seureté de ycelle ville, a cause que a ceste heure ne y avoit point de garnison.

MAY MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX WIT.

Le vendredy premier jour de may du dit an soixante dix et wit, au matin, fut fait sermon solempnel en l'église cathédralle de Tournay, après lequel on fit pourcession générale, en priant pour le bien, transquillité et paix du Roy et du royaulme; a laquelle poursession furent portez les corps de saint Amand, saint Sierge et saint Eluthère, et y allèrent tous les religieux

et religieuses de la ville; et se fist cette pourcession en allant le grant tour, c'est assavoir : montans par la rue Nostre Dame au marchiet, descendans par la rue de Coulongne en le chaingle, passans devant la monnoye et Saint Nicollay, allans par la porte d'Aubeigny, devant l'église de saint Brixy, descendans au pont a pont et montans au puichs l'auwe, tournans vers Saint Piat en montant la rue des Allemans et desecndans par la Ture en la rue de Paris, passans par le marchiet et rentrans par la dite rue Nostre Dame en la dite église cathédrale dont on avoit yssy; de laquelle église tout le colliége et plusieurs du peuple convoièrent le corps de saint Amand et saint Sierge jusques a Saint Martin de ou on les avoit apportez la matinée, car illecq estoient logiez les religieux de Saint Amand. Ce dit jour furent menez plusieurs vivres et buvraiges par les manans et habitans de Tournay en l'ost devant Condet, tant par la rivière come par carrette, cevaulx et cols. Ce dit jour ung bateau chargié de vivres et de baghes dont le plus appartenoit a messire Meurisce du Mène, fut effrondré au trou de Anthoing et celluy quy le menoit noyé. Et ce meisme jour, fut la ville de Condet fort batue des engiens et artillerye du Roy qui y estoit en personne, dès la vesprée précédente, avoecq grosse armée de gens d'armes et archiers de l'ordonnance et grand nombre de francs archiers qui se dient archiers de la retenue. Et advint que, après pluseurs batures des dits engiens, non point des gros car ils estoient demorez au Quesnoy, et pluseurs parolles de ceux du dit Condet aulx gens d'armes du Roy quy estoient assez près de la ville, fut blechiés en une joe de ung de ses archiers de corps par mescéance de se tourner trop hastivement, auquel tost luy pardonna.

Ceulx du dit Condet voyans les francs archiers et l'armée du Roy approchier leurs murailles come touttes abattues et prestz de les assallir, se amonstrèrent la pluspart les mains jointes, requerans grasce et miséricorde en convertissant leur grand orgoeil en paoureuse humillité. Et meismement le seigneur de Maingoval, estant sups la dite muraille, se rendit soubs la miséricorde du Roy, et finablement toutte la dite ville se rendit pareillement, et le Roy meu de piété et clémenec les rechut benignement et rendit a tous corps et biens, tant aulx Allemans haquebutiers quy y estoient come a tous aultres, de quelque nation que ils fussent. Et adont ceste reddition faicte, les gens d'armes du Roy entrèrent en la dite ville environ quatre heures del après disner. Et la meisme journée se rendit le castiel du Biez au seigneur de Moy pour le Roy. Ce dit jour aussy, après la dite reddition de Condet, fist le Roy grand chière en toutte familiarité a ceulx de Tournay et plus que a nuls aultres de toutte son armée, et ordonna que yceulx seroient en la garde de son corps avoecq sa grande garde pour la nuytye du leez et quartier de Vallenchiennes, come ceulx quy estoient allez come des premiers au siége du dit Condet a leurs despens et sans quelque constrainncte. Et ce meisme jour, Jehan Le Blon, que le Roy avoit renvoyet le jour devant en Tournay, se party de la dite ville avoecq ses cent lances et alla courre envers Lannoy et al environ, de ou ils ramenèrent en la ville dix sept prisonniers et en occhirent aulcuns aultres quy se rebellèrent aux barrières dudit Lannoy.

Le samedy deuxiesme du dit moys, au matin, par le commandement du Roy, fust fait sermon solennel

en l'église Nostre Dame et pourcession généralle, après que on eult chantet le *Te Deum laudamus* pour la conqueste de Condet sans effusion de sang. Et fust le tour de ceste pourcession comenchant par devant le puch de l'évesque allans au Monciel, a la Tieste d'or, en la rue de Paris, au marcié aux Vasques, en la rue de Ouldenarde, en la grande rue Saint Jacques, en la rue des Verriers et rentrans pardevant ledit puch l'évesque en l'église cathédrale de Tournay. Ce dit jour fut le feu boutté au castiel de Briffoeil par les Bourghegnons quy y estoient et se en allèrent habandonnans le dit castiel et auleuns prisonniers dedans. Ce jour aussy furent pluseurs vivres menez en l'ost du Roy par les manans et habitans de Tournay, et ce dit jour se partirent de Condet environ deux cens Allemans et les gens de guerre quy y estoient, come le seigneur de Condet et le seigneur de Maingoval avoecq leurs homes d'armes et archiers, enmenans et emportans leurs cevaulx, harnais et armures seloncq la grasce du Roy quy leur avoit donné corps et biens, come dit est. Et ce meisme jour monstra encorre le Roy grande familllarité a ceulx de Tournay et entra en leur navire sups la rivière et y fut assez longhe espasse, devisant avoecq eulx.

Le dimence troisiesme du dit moys, furent menez plusieurs navires par la rivière d'Escault, les ungs portans vivres et boires en l'ost du Roy, et les aultres de illecq apportans vins et aultres choses en Tournay. Ce dit jour le Roy continuant se monstrer amoureux de ceulx de Tournay, entra de recief en une navire en laquelle estoient les gens de serment de ycelle, et fist retraire ens sus de luy les homes de sa garde, affin

que mieulx se peust deviser avoecq les dits Tournaisiens, avoecq lesquels il devisa longement en enquerrant de l'estat de la ville et de plusieurs aultres choses et but et menga en la dite nef avoecq eulx, et quy plus est luy, come soy esjoissant de icelle compaignye, appella aulcuns de sa garde, et avoecq eulx se print à chanter : *Jolly moys de may quand revenras tu*, et pareillement aulcunes canchons de la journée du pont d'Espierre. Et a donc les arbalestriers du grant serment de Tournay le voyant en telle hillairité et familliarité avoecq eulx, luy requirent avoir leur parure renouvelée, laquelle chose il leur ottroya très bénignement et meismes leur devisa en ceste manière: *Vous porterez trois parures ensamble; c'est assavoir, une nuée du ciel, quy est la parure de mon corps; plusieurs rais du solleil sur une couronne d'or, qui est celle de ma grande garde; et deux brances de rosier quy est la parure de ma petite garde, et avoecq ces trois parures mises en une, je vous donne de habondant porter une fleur de lys d'or soubs la dite couronne, sachans que mieulx le povez porter que aulcuns de mon royaulme.* Et en ceste manière fut la parure des arbalestriers de Tournay renouvellée, dont ils furent bien joyeulx. Ja soit ce que au dit Condet a faire la dite requeste ne fussent iceulx quy plus dominoient au dit grand serment, mais le humilité et cordialle amour du Roy non regardant les faces des personnes le ottroya a ceulx quy y estoient, come dit est.

—

XXI.

Du partement du Roy de la ville de Condet, avecq aultres choses, et de ce que depuis fut fait au dit Condet au préjudice de la ville de Tournay. (4 may - 1er juin).

Le *lundy quatriesme dudit moys,* les paysans du castel de Wez prindrent et amenèrent en Tournay seize prisonniers du pays contraire, quy se estoient efforchiez bouter le feu au dit lieu de Wez, lesquels prisonniers furent vendus sups le marchiet en la meisme journée. Che jour furent amenez en Tournay par la rivière d'Escault plusieurs navires chargiez de vins et aultres choses de Condet. Et ce meisme jour se partit le Roy de son ost et alla au giste au Quesnoy, laissant chincq cens lances a Condet pour la garde de ycelle, de quoy le seigneur de Moy estoit le cief.

Le mardy chinquiesme du dit moys, vindrent de Condet en Tournay aulcunes navires, chargiées de vins et de carbons de febvre dont on avait en grand necessité en la ville, comme dessus est dit. Ce dit jour aussy furent ramenez en Tournay par nefs tous les engiens et instrumens de guerre appartenans a la dite ville quy avoient esté menez pour siége du dit Condet. Ce dit jour pareillement furent enmenez les engiens du Roy envers le Quesnoy et Cambray, car l'armée de France estoit comme toute esparse aval le pays de Hainault. Et ce meisme jour voix couru que le duc de Aultrice se mettoit sups et assembloit grosse armée pour aller au dit Condet.

Le merquedy sixiesme du dit moys, et feste de Saint Jehan de Latran, environ dix heures du matin, se partirent de Tournay tous les hommes de guerre de la garnison de ycelle par la porte Sainte Fontaine, mais incontinent aulcunes nouvelles oyes, retournèrent et allèrent traversant la ville jusques a la porte de Marvis, et eulx illecq comenchans yssir leur fut dit que riens ne avoit entour Briffoeil dont les nouvelles estoient; laquelle chose oye, ils retournèrent et allèrent de recief a la porte Sainte Fontaine de laquelle yssus ils circuirent plusieurs villages de Flandres et revindrent au soir, amenans avoecq ceulx vingt quatre paysans prisonniers et grand nombre de jumens et de vasques sans avoir trouvé quelque encombrier ne resistance.

Le joedy septiesme du dit moys, environ quatre heures del après disner, vindrent nouvelles que les Bourghegnons estoient a Marcaing, pour laquelle chose ceulx de la garnison de Tournay y allèrent hastivement, mais ne y trouvèrent ame, car les adversaires estoient ja retournez.

Le vendredy witiesme du dit moys, allèrent plusieurs piétons de Tournay envers Watrelots dès la nuyt précédente, mais aucuns y demeurèrent, et nonobstant, ils amenèrent en la dite ville bon butin de aulcunes bestes.

Le samedy noefviesme du dit moys et veille de la Saincte Pentecouste, a sept heures du matin, se partirent de Tournay les gens de guerre de la garnison de icelle et allèrent envers Courtray, et furent les aulcuns jusques ès faulxbourgs de la ville ou ils prindrent plusieurs paysans, et aulcuns de eulx furent a Mous-

cron et aultres villages, car ils se esloingnèrent de ensamble par la coulpe de leurs guides, et nonobstant que ils fussent séparez, ne trouvèrent quelque encombrier et ramenèrent tant les uns come les aultres largement butin de prisonniers, vasques, jumens et aultres bestes. Che jour, envoyèrent les Bourgheignons somer les Franchois de Condet que il leur rendissent leur ville ou ils les yroient assegier, et incontinent le seigneur de Mouy, cief des dits Franchois, doultant que ils ne venissent devant la dite ville, fist ardoir les faulxbourgs, afin que ils ne y feissent leurs logis. Ce dit jour furent les Bourghegnons assez près du dit Condet, estimez environ quatre cens lances, mais ledit seigneur de Mouy et aultres de la garnison, disans que bien pouvoient avoir mis embusques ès boys quy estoient prochains ne se meurent de la ville pour les poursievyr, et non obstant ce messire Meurisse du Mene, et la plupart des siens, yssirent et se meslèrent aulx Bourghegnons, tellement que le dit cappitaine y fut bleschié au brach et deux de ses homes d'armes prins et aulcuns des dits Bourghegnons prins et aussy occis. Mais ceste bescousse ne dura gaires, car les Bourghegnons se retrayèrent a cop, cuidans par adventure que les aultres deuissent yssir sups ceulx; de quoy ils ne moustrèrent quelque samblant ne apparence. En la ville de Condet estoient pour lors, pour garder ycelle, messire Collart de Mouy en cief, messire Meurisse du Mène, Bertrand Allègre, seigneur du Buisset et Orriolle, cescun ayant cent lances. Ce dit jour aulcuns des manants du dit Condet voyans les Bourghegnons approchier, misrent leurs droites croix jus pour laquelle chose on les fist tous yssir de la ville, dont aulcuns vendirent leurs baghes a grand raison a ceulx

de Tournay quy la estoient. Et ce meisme jour, après wit heures du soir, entra en la ville de Tournay par la porte de Marvis messire Lucas, evesque et légat de Rome, venant de Ath en Haynault et allant devers le Roy, accompagné de ung hirault du Roy nommé Normandye et de une trompette des Bourghegnons et fut logié en lostel de mestre Thiery de Lesdernay, canone.

Le dimence dixiesme du dit moys, et la célébrité de la sainte Pentecouste, se party de Tournay le dit messire Lucas et sa compaignie, avoecq lequel allèrent environ vingt chevaulx a le convoyer par la porte Coqueriel, il tirant vers Aras ou debvoit trover le Roy. Ce jour furent les Bourghegnons aulx Follets et emmenèrent les bestes que ils trouvèrent appertenans a ceulx des faulxbourgs sans quelque empescement. Ce dit jour quatre femmes bourghegnones, quy le jour précédent avoient perdu leurs bestes, en vindrent eslever aulcunes de Tournay pour elles récompenser, mais elles furent prinses et les bestes rescousses. Ce dit jour fut fort occuppé en la vendission des prisonniers, bestes et baghes de butin quy, le jour précédent et par avant, avoient esté prins et amenez en la ville. Et ce meisme jour, du soir, furent amenez en Tournay venans de Condet par la rivière environ cent pièces de vin, lesquelles mestre Ollivier le Daim dont dessus est touchiet, envoyoit en Tournay pour la provision de la ville, avoecq lesquels vins furent amenez grand nombre de biens et diverses ustensilles des manans de Condet que ils avoient vendus et livrez aux Tournaisiens quy la estoient.

Le lundy onziesme du dit moys ne advint quelque

acte de guerre en tout le quartier de Tournay, mais les Bourghegnons furent en grosse puissance au pays de Hainault allans et eulx remonstrans devant les lieux occupez des Franchois, pour laquelle chose les Franchois quy estoient au castiel de Harchies y boutèrent le feu et se en allèrent a Condet avoecq les aultres quy leur firent ouverture, ce nonobstant que le dit castiel de Harchies estoit bien furny et tenable pour longue espasse.

Le mardy douziesme du dit moys, tous les cappitaines et aultres gens de guerre de la ville de Condet envoyèrent leurs cevaulx et pages en la ville de Tournay, réservé ung ceval ou deux et ung coustillier de cescune lance a cause que ils attendoient de heure en heure le siége estre mis devant la dite ville par les Bourguegnons.

Le merquedy treziesme du dit moys, et jour des Quatre Temps, se partirent les gens de guerre avoecq Loheac, leur cappitaine, de la ville de Tournay, et se transportèrent a Condet pour aidier a garder la ville, et ne demorra ce jour en Tournay fors Jehan Le Blon et ses cent lances. Et ce meisme jour entrèrent aussy en Condet aulcuns haquebutiers pour la garde de la dite ville, sans six cannoniers du Roy quy y estoient demourez et wit de Tournay, illecq envoyez dès le commencement par les seigneurs et gouverneurs de la dite ville.

Le joedy quatorziesme du dit moys, devant le jour, fut envoyez au comandement du seigneur de Mouy une navire de Tournay a Condet chargiée de trait tant a

pouldre come aultre, laquelle navire, par faulte de bonne conduicte et garde, fut prinse par foeillars Bourghegnons entre Mortaigne et Condet et illecq effondrée et tout ce quy estoit ens perdu pour la dite ville de Tournay. Ce dit jour courrurent vingt lances de la garnison de Tournay jusques aulx faulbourgs de Courtray ou ils prindrent aulcuns laboureurs et les amenèrent en la dite ville et aultres butin et bestes.

Le vendredy quinziesme du dit moys, messire Meurisse et aultres gens de guerre de Condet envoyèrent vers Tournay une navire chargiée de biens montans grand chevance, mais les foeillars bourghegnons le arrestèrent et pillèrent a leur plaisir, pour estre moins que souffisamment conduicte.

Le samedy seiziesme du dit moys, bien matin, ceulx de la garnison de Tournay, avoecq environs deux cens piétons de ycelle ville, yssirent par le porte Sainte Fontaine et allèrent envers Courtray, Harlebecque et aultres lieux de ou ils amenèrent a leur retour pluseurs laboureurs et grant nombre de jumens avoecq de deux a trois cens bestes a cornes et plus de blancques bestes mortes et vives. Ce jour aussy revindrent en la ville sups le point de deux a trois cens aultres piétons yssus la viesprée précédente et allez pareillement vers Courtray et autres lieux, amenans avoecq eulx environ cent chinquante bestes a cornes et plus de six vingt blancques bestes. Che dit jour vindrent les Bourghegnons a Erre, a Praingière et aultres lieux plus près de la ville de Tournay, et emmenèrent tout le bestail que ils trouvèrent, tant jumens come vasques, pourchiaulx et blancques bestes avoecq aulcuns labou-

reurs. Ce jour aussy ceulx de la garnison estans allez vers la rivière du Lys y trouvèrent une nef allant vers Gand, chargiée de gens, habis, vassiclle d'argent avoecq or et argent monnoyé et aultres rices baghes, touttes lesquelles choses ils prindrent, réservé aulcuns habis de soye avoecq les chaintures et joyaulx de aulcune dame, lesquels ils laissièrent.

Le dimence. dix septiesme du dit moys se passa sans aulcun fait de guerre, au quartier de Tournay, en laquelle ville retournèrent ce dit jour plusieurs homes de guerre de la compaignye de messire Meurisce du Mène et aultres quy avoient estet en la ville de Condet, ja longhe espasse.

Le lundy dix huictiesme du dit moys, environ trois heures du matin, se partirent la plus part de la garnison de Tournay par la porte Sainte Fontaine et plusieurs piétons avoecq eulx, et allèrent en Flandres vers Courtray et la entour, et de illecq tirèrent le chemin allans a Auldenarde et vindrent a ung village a deux lieues près de ycelle nommé Anseghem, ou plusieurs paysans estoient en l'église, sans eulx a monstrer, doultans le armée des Franchois; lesquels Franchois entrez au dit village y furent bien le espasse de trois heures, furtans les maisons emprès l'église du dit lieu et partout ou pensoient trouver butin. Et eulx fort chargiez de plusieurs baghes et entrez en ung passage du dit lieu ou ne pouvoient aller que deux chevaulx de front, se trouvèrent assallis tant des paysans yssus de l'église come de aultres que ils avoient mandez en leur ayde quy se estoient embusquez et saillis sups eulx tellement que les Franchois ne se povoient

ou savoient deffendre, car le dit passage ou chemin ou ils estoient estoit bas et enclos de fossez de hayes. Les Franchois done ainsy assaillis, les dits Flamens ayant longhes picques et trait a main d'ars et crennequins, en bleschièrent aulcuns et ne savoient les Franchois que faire, car eulx cuidans retourner trouvèrent le passage croissié de arbres abatus depuis leur entrée et leur fut force de passer en ce destroit ou y tous demourer. Mais avant que ils fussent hors de ce dangier, eulx nom povoir deffendre synom a grand payne, en convint onze perdre la vye que homes d'armes que archiers que coustilliers, entre lesquels fut Guillaume du Mène, frère messire Meurisce, non obstant que vaillamment se deffendit aulxquels les dits Flamens en avoient, cuidans que ce fut le dit messire Meurisse quy pour ce jour estoit demeuré en Tournay a cause de la bleschure que il avoit eu devant Condet dix jours devant. Et avoecq le dit nombre de occis en la place ou furent prins par les dits Flamens plus de deux cens que homes d'armes que archiers, entre lesquels fut Jehan Blanchart, dit Le Maire, cappitaine des archiers Jehan Le Blon. Et les Franchois en ce destroit, celluy quy portoit leur souveraine enseigne voyant que il ne pouvoit escapper de estre prins, jeta la dite enseigne par dessus une haye aux aultres Franchois escappez du dangier affin que elle ne fust prinse avoecq luy. Et ces choses ainsy faistes les dits Flamens menèrent leurs prisonniers en la ville de Ouldenarde, ou come depuis fut sceu ung nommé Jehan Dornart, natif du bailliage de Tournesis, quy avoit estet le ung des guides des dits Franchois en ce voyage et prins entre les autres, fut pendu par les pieds en plein marchiet de ycelle. Les François donc ainsy rencon-

trez et injuriez come dit est, retournèrent et rentrèrent en la ville de Tournay rapportans touttes leurs enseignes les aulcunes desquierées et pourfendues quy estoit signe non estre du tout comfondus et vaincus, car le honneur et signe de victoire est gaigner les enseignes de ses ennemis soit en bataille ou en rencontre. Ce dit jour donc fut assez pesant aux Franchois de la garnison de Tournay, car ils furent deschargiez du butin que ils avoient levé au dit village de Anseghem et pour ycelluy chargiés de blechures et playes, mais, les piétons qui estoient yssus avoecque eulx et allez de aultre costé de Courtray et aultres piétons qui estoient yssus la viesprée précédente et allez en ce meisme quartier, retournèrent sans empeschement amenans avoecq eulx grand butin de vasques et aultres bestes et ce meisme jour vindrent aussy aulcuns Bourghegnons prendre et enmener vasques, emprès Tournay.

Le mardy dix-noefviesme du dit moys, au matin, furent vendus plusieurs butins en la ville Tournay au prouffit des piétons de la dite ville quy les avoient conquis sups les adversaires de ycelle. Ce jour del après disner courru voix en Tournay que les Bourghegnons estoient a Marcaing emprès Tournay, pour laquelle chose plusieurs de la garnison y allèrent, mais n'y trouvèrent ame. Et eulx regardans aulx champs veirent environ quarante homes de cheval après lesquels ils allèrent et trouvèrent qne ce estoit de leurs gens; ce est assavoir Jehan de Castelnoef et aultres revenans de Arras ou ils avoient laissiez le Roy. Ce meisme jour environ quatre vingts Allemans yssus de Vallenchiennes pour prendre les vivres que on apportoit en Tournay furent que prins que ochis de la garnison du Quesnoy.

Le merquedy vingtiesme du dit moys, arrivèrent a Tournay par la rivière d'Escault plusieurs vins et diverses vivres venans de Arras par le Quesnoy et par Condet.

Le joedy vingt et ungniesme du dit moys, et jour du Sacrement, se passa sans guerres de choses touchant la guerre, car tousiours advenoit quelque course, mais souvent a faulte.

Le vendredy vingt deuxiesme du dit moys, non obstant que plusieurs fouragiers fussent ès champs ne advint riens au quartier de Tournay pour faire narracion par escripture. Che jour emplit et accomplit le an de la guerre contre Tournay.

DEUXIESME ANNÉE DE LA GUERRE DE TOURNAY.

Le samedy vingt troisiesme du dit moys, et jour anniversaire de la venue des gens d'armes du Roy en Tournay, se encommence la seconde année de ce présent kalendrier de la guerre de la dite ville, auquel jour ne advint chose de un costé ne de aultre dont mémoire se puist faire par escript.

Le dimence vingt quatriesme du dit moys, au matin, aulcun petit nombre de Bourghegnons merveilleusement montez a l'advantaige vindrent envers Orques et y coeillèrent pluseurs bestes, mais les Franchois au son et signe de la trompette du belfroy y courrurent et les encachièrent sans les povoir ravoir ne rastaindre que ils ne feussent a Lannoy ou se bouttèrent, laissant les dites bestes derrière que ils ne poulrent enmener, aulcunes de ycelles effondrées par leur malvaiseté, et

ceste cache faicte les dits Franchois prindrent aulcunes bestes autour du dit Lannoy et les ammenèrent en Tournay.

Le lundy vingt cinquiesme du dit moys, au matin, plusieurs de la garnison de Tournay se partirent de ycelle et allèrent vers Temploeve en Dossemer, et assez tost après revindrent en la ville sans que on sceust que ils avoient trouvé ou fait; et ce meisme matin devant le jour ceulx de la garnison de Condet allèrent bruller Hasnon.

Le mardy vingt sixiesme du dit moys, revindrent en la ville de Tournay ung peu plus de deux cens piétons quy estoient allez de la vesprée précédente envers Brillon et la entour ou ils trouvèrent mendre nombre que ils ne estoient de ceulx des garnisons de Hasnon et Warlain quy les desvoyèrent tellement que sans deffence ils se misrent a la fuite, et les Bourghegnons de deux cens chinquante que ils estoient en occirent environ quarante et le surplus retourna en la ville.

Le merquedy vingt septiesme du dit moys, vindrent les Bourguegnons au Saulchoir et prindrent et enmenèrent plusieurs vasques de Tournay et de la entour. Ce dit jour furent aussy les adversaires en la ville de Orque ou pareillement prindrent les bestes et les enmenèrent, et navrèrent terriblement et piteusement aulcuns boquellons au bos du lieu. Après lesquels les Franchois allèrent, mais ne les rataindirent ne trouvèrent, se chevaucherent envers Croix ou ils prindrent homes et bestes et trouvèrent ung car de vin que on

menoit a Lannoy, duquel ils burent et effondèrent le remanant, et prindrent celluy quy menoit le dit vin, nommé Quenot Petit, demourant a Rumes et le menèrent en Tournay avoecq ses bestes et le dessus dit butin.

Le joedy vingt huictiesme du dit moys, vindrent plusieurs Bourguegnons a Rume, ou ils batirent les fames que ils y trouvèrent. Ce jour se partit de Tournay maistre Jehan du Haveron, alors conseiller de la dite ville, et aulcuns marchans et tirèrent vers Condet pour aller en France soubs la conduicte de plusieurs de la garnison, lesquels menez jusques audit Condet ne passèrent oultre crenians le dangier, a cause que le duc de Aultrisce estoit a grosse armée entre le dit Condet et Mons, et avoit mandé au seigneur de Moy que il lui rendist la dite ville, ou il le vendroit assegier.

Le vendredy vingt noefviesme du dit moys, aulcuns de la garnison de Condet allez pour bouter le feu a Crespin, come ils firent, prindrent quatre Allemans par lesquels ils entendirent que le duc de Aultrisce venoit contre eulx a grosse puissance; et ce meisme jour retournèrent et revindrent en Tournay mestre Jehan du Haveron et les marchands quy se estoient partis le jour précédent pour aller en France, auxquels le seigneur de Mouy avoit dit que ils estoient venus trop tart pour avoir passage.

Le samedy trentiesme du dit moys, vindrent les Bourghegnons de tous les côtés et quartiers de Tournay de ung et de aultre leez de la rivière faire plusieurs

maulx en battant, prenant et enmenant les paysans de entour la bonne ville, sans que quelque résistance y feust faicte. Ce jour furent lettres apportées aulx gouverneurs de Tournay, de par le Roy, contenant que Condet feust ravitaillye de par eulx, sups laquelle chose les Consaulx furent assamblez et par eulx conclud y envoyer aulcuns vivres. Et ce meisme jour par le assens des Consaulx, fust mestre Jehan du Haveron renvoyé devers le Roy par aultre voye que par Condet, c'est assavoir par le pont a le Sauche, pour luy remonstrer tant de bouce come par escript, les dangiers et nécessités de la dite ville. Et ce dit jour les gens d'armes de Condet crenians le siége du duc de Aultrice envoyèrent leurs meilleures baghes en Tournay.

Le dimence trente ungniesme et derrenier jour du dit moys, avoecq aussy le jour de la dédicasse et puy de Saint Jacques, ne advint quelque acte de guerre au quartier de Tournay pour faire mémoire par escript. Ce dit jour fut tenue la princhaulté de Saint Jacques a manière accoustumée, quy l'année précédente ne avoit estet tenue et offerte a l'yssue du disner par Jehan Willoquiel alors prince a Jacques Denetières quy la refusa de tous points, laquelle maistre Loys Faulconnier come laisné des princes reprint pour la compaignye. Ce dit jour environ onze heures en la nuyt, fut Godefrin de Temploeve, fils de mestre Ollivier, alors greffier de la ville, tellement navré par deux hommes de la garnison que lendemain il morrut. Et tost après ce fait, Jehan Mestiel, sergant batonnier, tua le ung de ceulx quy avoient navré le dit Godefrin, nomé Pierre Delespine, et le aultre fut prins.

JUING MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX WIT.

Le lundy premier jour du mois de juing dudit an soixante dix wit se passa sans guerre de choses estre faictes au quartier de Tournay touchant la gherre, mais assez vindrent nouvelles que le duc de Aultrice estoit a grand puissance et grosse armée a Crespin, occupant le pont a le Hayne et tout allenviron faisant ses approces vers Condet.

XXII.

Del enflamacion de la ville de Condet et de Mortaigne par les gens du Roy. Du retour des gens d'armes de Condet en la ville de Tournay, aveccq leur département; et de plusieurs maulx contre la dite ville. (2-10 juin).

L*e mardy deuziesme du dit moys*, le seigneur de Moy estant cief des chincq cens lances quy estoient en la ville de Condet, appela les canonniers quy illecq estoient, c'est assavoir les wit de Tournay et les six de France, et leur dist que ils meissent toutte le artillerye quy estoit aulx murailles sups le marchiet de la ville et que ils yroient combattre leurs adversaires quy fort les approchoient menans la dite artillerye devant eulx pour les confondre et prosterner subitement a la terre. Laquelle chose par eulx faicte, le dit de Mouy, les aultres capitaines appelez, leur monstra ung mandement, presens tous ou la plus part des homes de guerre de la dite ville, par lequel le Roy leur comandoit et mandoit que ils habandonnassent la dite ville de Condet et boutassent le feu dedans. Et incontinent

le dit mandement leu, la dite artyllerie fut menée du marchiet vers la rivière, et chargiée sups ycelle, come pour le mener en Tournay, et au meisme instant les gens d'armes et spécialement ceulx dudit de Mouy prindrent et chargèrent ce que ils pulrent sups la dite rivière, ou plusieurs des manans de Tournay et Condet chergeoient pareillement pour amener en Tournay quy tous perdirent leur payne, car ledit seigneur de Mouy les constraindant yssir sans quelque dilation, les gens d'armes emportans ce que ils peulrent boutèrent le feu en plusieurs lieux de la ville et meismement du leez par ou il yssoient, quy causa grand et inestimable perte de biens, sans tout ce quy estoit chergiet sur la dite rivière. Et le dit seigneur de Moy et tous les aultres cappitaines et gens d'armes yssus de Condet, come dist est, et passans emprès Mortaigne, le capitaine du dit Mortaigne par le commandement dudit seigneur de Mouy, fist pareillement boutter le feu au dit Mortaigne et se mist, luy et ses gens d'armes avoecq eulx; avoecq le dit Mouy et son armée vindrent aussi, par son commandement, ceulx qui estoient eu garnison au castiel du Biez et ailleurs, et eulx tous ensemble vindrent sups le vespre en Tournay. De laquelle chose plusieurs du peuple advertis furent très malcontens, nonobstant que les gens d'armes leur deissent que ce estoit la vollonté du Roy. Pour ceste venue de gens d'armes fut fait bon guet en Tournay sans grant multitude de peuple quy ne se couchèrent toutte la nuyt, estans sur leurs gardes espécialement aulx quartiers ou le dit de Mouy et ses gens estoient logiez. En ceste meisme journée, tost après les Franchois partis de Condet, y entrèrent les Bourghegnons quy le trouvèrent peu arse et bien fortefyée de trenchiées, bollevers et réfection

de murailles que le dit de Moy y avoit fait faire aulx despens du Roy, tant que elle estoit plus forte et plus tenable et deffensable que par avant ne estoit.

Le merquedy troisiesme du dit moys, au matin, se party le seigneur de Mouy de la ville de Tournay, accompaigné des aultres cappitaines et gens de guerre quy avoient estet a Cóndet, Mortaigne et ailleurs; accompaigné aussy de messire Meurisse du Mène et du lieutenant du mareschal de Loheac, quy avoient esté de la garnison de Tournay, en laquelle ville ne demoura ce jour fors Jehan Le Blon quy de piecha y avoit esté et le capitaine de Ouriolle avoecq les gens de yceulx. Et tost après que celle armée fut eslongye de la dite ville de Tournay, vindrent les Bourghegnons a Hallain ou ils bouttèrent le feu et prindrent aulcunes bestes jusques aussy emprès le Happart de Tournay.

Le *joedy quatriesme du dit moys*, se party Jehan de Mellun, vicomte de Gand, du castiel de Anthoing, lequel jusques a ce jour il avoit tenu pour le Roy et alla en la ville de Tournay. Ce dit jour devant disner furent les Bourghegnons par deux fois prendre bestes emprès la porte de Marvis et les enmenèrent, et le après disner de ce meisme jour bouttèrent le feu a Taintegnyes, auquel lieu ceulx de la garnison coururent après, mais ne les trouvèrent.

Le vendredy chinquiesme du dit moys, vindrent aulcuns Bourguegnons, paysans et aultres, prendre et ravir ce que ils trouvèrent de bestial jusques emprès le Happart de Tournay et pareillement de l'aultre leez de la rivière en vers Kayn.

Le samedy sixiesme du dit moys, prindrent les Bourguegnons encore aulcunes bestes emprès Tournay, et la nuyt du dit jour furent a Erc et au Pont a riez faire samblablement.

Le dimence septiesme du dit moys, aulcuns piétons de Tournay allèrent envers Vellaine de où ils amenèrent en la dite ville du bon bestail avoecq le clercq des Amogies que ils trouvèrent là entour. Et ce jour aussi vindrent les Bourguegnons en plusieurs lieulx entour de Tournay prendre et enmener ce que ils povoient trouver de bestail.

Le lundy wittiesme du dit moys, se partirent eeulx de la garnison de Tournay bien matin et allèrent a Forest entre Lille et Lannoy, de où ils amenèrent en la ville aulcuns prisonniers et assez bestail. Ce dit jour au matin aulcuns piétons de Tournay yssus la vesprée précédente trouvans a Wez et a Rongy les Bourguegnons plus fors que eulx, raffuirent en la ville non mie tous. Ce dit jour vindrent ceulx de Anthoing quy nouvellement y estoient entrez pour grever Tournay en nombre plus de cent chevaux courre devant ycelle, après lesquels aulcuns de la garnison demourez en la ville coururent très hastivement et ja soit ce que ils fussent en mendre nombre que les dits adversaires, ils leur empescièrent a enmener plusieurs bestes que ils avoient come eslevées.

Le mardy noefviesme du dit moys, vindrent les Bourghegnons prendre bestes et homes de tous leez de Tournay, tant de la dite ville que du bailliage, et meisme dedans les trenchiés envers Canteraine où ils

prindrent entre aultres ung des seigneurs de Messire Jehan Muet, lieutenant du Prevost des Marescaulx illecq allez a le cache.

Le merquedy dixiesme du dit moys, au matin, vindrent pareillement les Bourghegnons en plusieurs lieux emprès Tournay et espéciallement emprès la porte de Marvis, après lesquels les Franchois allèrent, mais ne se entrecontrèrent. Ce dit jour furent aussi les Bourghegnons a Wez ou ils prindrent le curé et quatre homes du dit lieu et se esforcèrent de prendre le castiel que les paysans gardoient pour le Roy, mais ils perdirent leur payne par la bonne deffense des paysans. Ce dit jour, del après disner, vinrent pareillement les adversaires jusques a Saint Nicollay aux prez et prindrent les fils, serviteurs et bestes de aulcun censier nommé Blanchart Chevalier; et ce meisme jour, environ six heures du vespre, entrèrent en Tournay ung hérault du Roy et ung du duc de Aultrisce, quy incontinent allèrent devers le souverain Provost et luy baillèrent lettres de par le Roy. Et tost après courut voix que tous les gens d'armes estoient mandez et que ils se partiroient sans entendre pour quelle cause, exceptez les ciefs et conseil quy avoient estet assemblez a la lettre lutte en la halle du conseil de la ville.



XXIII.

De aulcunes trèves de wit jours. — Du département de toute la garnison de Tournay. Du nombre des prisonniers quy furent en la dite ville du temps de la dite garnison et de plusieurs desroys contre la dite ville du tamps de la ditte garnison, avoecq de quatre quy furent pendus leez Merre. (11-15 juin).



e *joedy onziesme du dit moys et feste de Saint Bernabé*, environ sept heures du matin, furent publyées et leues aux bretecques de Tournay les lettres envoyées en la dite ville de par le Roy, contenant ceste fourme :

« Tres chiers et bien amez,

« Pour parvenir au bien de paix, nous avons prins » treves et abstinence de guerre, pour VIII jours, » avoecques le duc de Austerice et a esté accordé que » vous demourez neutres ainsy que vous estiez du » temps du feu duc Charles, sans ce que le dit duc » de Aultrice ne ses gens vous puissent faire aulcune » gherre, ne aussi que vous puissiez communiquier » avoecques eulx sans sceureté ou sauf conduit, et que » noz gens d'armes quy sont en garnison en vostre » ville sen viendront devers nous a bonne sceureté » du dit duc, et ceulx qui sen vouldront venir » avecques eulx ; pendant le quel temps le sei- » gneur de Chimay sen doit venir par devers nous » pour traictier les matières plus avant et y mettre » bonne fin et conclusion. Et pour ce que tousjours » vous avons repputez et trouvez nos bons et loyaulx » subgez sans avoir varyé, nous vous avons bien » voullu advertir de cecy, adfin que tousjours, de plus

» en plus, congnoissiez que nė vous voullons habandonner, et vous tenez sceurs que en besongnant ès matères, nous ne vous oublirons point ou traitié. » Et se aulcune chose vous est deue par les dits gens » de guerre, nous avons chargiet au gouverneur du » daulphiné leur escripre que ilz vous paient de ce » que ilz vous doivent; et se ilz ne le font, envoyez » nous incontinant par déclaracion les dites debtes et » nous vous ferons si bien paier que serez contens. » Et commenchent les wit jours de la dite trève le » diziesme jour de ce moys, et finissent le dix septiesme jour, le dit jour inclus. Donné a Cambray, le » witiesme jour de juing. *Signé* Loys, et en bas *Petit.* »

Ce dit jour, environ dix heures du matin, se partirent tous les homes de guerre de la garnison de Tournay par la porte Saint Martin menans avoecq eulx Gerard de le Hovardrye et aulcuns aultres prisonniers; et estoient leurs capitaines Jehan Le Blon et Orriole, chievetains cescun de cent lances. Se partirent aussy avoecq eulx pour aller devers le Roy aulcuns députez de par les Consaulx de la ville de Tournay, c'est assavoir: Jacques Cotriel, souverain prevost; Pierart Cambier, grant doyen, Jehan Cotriel, Jehan Reputz et Martin de Barry; et de par l'Eglise, maistre Simon de Proisy, prothonotaire, et mestre Jehan de Manuy, canones. Che dit jour se fussent partis pluseurs poppulaires et allez en France, se deffense ne eust estet mise et faicte au contraire, pour cause que Tournay demouroit sans garnison en grand necessité de vivres et fort travcillée et vexée des adversaires et sans quelque gaignage. Ce dit jour donc se partit la garnison de Tournay, laquelle y estoit premier entrée le vingt troisième jour de may de l'an précédent, ainsy y fut elle en

tout le terme d'un an et dix noef jours, en laquelle espasse de tamps furent amenez en la dite ville, comme de certain fut seu, plus de trois mille prisonniers, tant par la dite garnison comme par les piétons de ycelle, des ranchons desquels on exparty merveilleuse chevance sans celle qui vint de tous les aultres innumérables butins en appovrissant plusieurs homes et femes et enfans quy povoient vivre al aise et quy ne estoient cappables de la guerre quant de la partye des homes, mais on ne peult jugier se ils avoient desservy estre pugny par la justice de Dieu et a leur utillité affin que ilz le recogneussent et loassent en adversité mieulx que fait ne avoient en prospérité de ou naist tout abus et aveuglissement jusques la descognoistre et soy meismes.

Le vendredy douziesme du dit moys, del après disner, sonna la trompette du belfroy et bouta sa banière vers la porte de Marvis, auquel les Guillain de Mours et plusieurs aultres de ceval courrurent assez tost et plusieurs piétons pareillement et trouvèrent des Bourghegnons de la garnison de Anthoing quy ja se estoient reboutez au castiel sans avoir emmenez aulcunes bestes que ils avoient comenchiet a coellir, lesquels Bourghegnons parlèrent a ceulx de Tournay, disant que plusieurs femes de la dite ville aloient journellement prendre et emporter leurs laignes, herbes et aultres biens et que a ceste cause estoient constrains faire ce que ilz faisoient contre la ville de Tournay et contre les trèves que ils leurs disoient estre. Ce dit jour envers le soir sonna encore la dite trompette du belfroid, et enseigna vers la porte Coqueriel, mais riens ne y fut sceu estre.

Le samedy treiziesme du dit moys, Guillain de Mours et aultres de Tournay advertys que aulcuns laronchiaux faisoient plusieurs maulx envers Rongy et Rumeignyes, y allèrent et en amenèrent en Tournay aulcuns maulvais garchons quy avoient desreubé l'église de Rongy, et avoecq ce defferré plusieurs cars des paysans du bailliage et prins leurs biens, nonobstant les trèves ; tost après lesquels emmenez en Tournay, maistre Jehan Muet, lieutenant du provost des Mareschaulx quy estoit demouré en la ville, envoya les trois pendre a Maire a deux arbres, emprès le baille, et avoecq eulx fut pendus ung archier du seigneur de Loheac pour le omicide comis en Godefrin de Temploeve, le derrenier jour de may, comme dessus est dit.

Le dimance quatorziesme du dit moys, au matin, fut fait sermon général et sollempnel en l'église cathédrale de Tournay exortant le peuple pryer Dieu pour la paix dont on disoit traictier en la ville de Arras, et après le dit sermon fini et faicte pourcession générale pour la meisme cause. Ce meisme jour, environ trente Bourghegnons a ceval et aulcuns piétons vindrent prendre et emmenèrent plus de cent vacques de hors le porte Saint Martin et plusieurs jumens avoecq sept homes laboureurs, et menèrent tout a Chisoing, sans que nul yssist après eulx, car il estoit ja sept heures du vespre et trèves.

Le lundy quinziesme du dit moys, del après disner, vint en Tournay ung herrault du duc de Aultrice aportant lettres aux seigneurs de la loy, asavoir se les gens de la garnison estoient tous partis et que de ce

luy rescripvirent la vérité. Ce dit jour, tant devant disner come après, furent plusieurs maulvais garchons des pays contraires en divers quartiers emprès Tournay prendre ce que ilz peulrent de bestail et les emmenèrent, come se il ne fust trèves ne abstinence de guerre.

XXIV.

De unes lettres envoyées en Tournay par le duc de Aultrice contenans avoir grans deniers par an sups ycelle; et de plusieurs extorcions et maulx contre la dite ville. (16-27 juin.)

Le mardy seiziesme du dit moys, devant disner, sonna la trompette du belfroy par plusieurs fois, et bouta son enseigne vers les portes Saint Martin et Coqueriel, desquels quartiers les Bourghegnons emmenèrent grament de vacques, jumens et homes laboureurs, car nul ne osoit issir de la ville après eulx pour cause de deffense a eulx faicte durant la dite trève. Che jour prindrent et ravirent les Bourghegnons plusieurs femes de Tournay estans allées par navires vers Obisgies pour coeillir herbes a donner a leurs bestes. Et ce meisme jour del après disner vint de recief en Tournay ung herault du duc de Aultrisce apportans lettres aulx seigneurs et gouverneurs de ycelle, contenant ceste fourme :

« *Le duc d'Ostriche, de Bourgongne, de Brabant, de* » *Lembourg, de Luxembourg et de Ghelres, conte de* » *Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Haynau, de* » *Holande, de Zélande, de Namur et de Zutphem.*

« Prevostz, jurez, eschevins et conseil de Tournay,

« Vous savez et ne povez ou devez aucunement
« ignorer le sceur estat, trève et abstinence de guerre
« naguaires prinses et acceptez de entre le Roy de
« France, ses subgez, pays, terres et seignouries et
« nous, noz subgez, pays, terres et seignouries, par lequel
« entre aultres choses il a promis de sa part, en parolle
« de Roy, de retraire ses gens de guerre quy ont esté
« en la ville et cité du dit Tournay et non y remet-
« tre aulcuns et que devrez demourer en neutrallité,
« come du vivant de feu de très heureuse mémoire le
« duc Charles, nostre beau père, que Dieu pardoint.
« Et pour ce que la nuyt passée, en contrevenant au
« dit sceur estat, que faire ne devoit, il a pillez et
« depuis brullez et consumez par feu noz villes de
« Lens en Artois et Labassée et que ne savons se il
« vouldra entretenir les aultres points contenus au dit
« estat, aussi de quelle intencion vous serez se il
« voulloit remettre garnison en la dite ville de Tour-
« nay. Nous escripvons présentement par devers vous,
« adfin que, par le porteur de cestes, lequel pour ceste
« cause envoyons par devers vous, nous advertissiez de
« vostre intencion en ceste partye, pour selong ce nous
« régler et y avoir advis, vous advertissant néanmoings
« que combien que a vostre moyen, nous, nos dits
« subgez, pays, terres et seignouries ayons receuz in-
« finis maulx et domaiges, touttesvoyes se nous vous
« veissions ainsy pillier, finir et consumer par feu
« come le Roy a fait faire nos dictes villes, que en
« serions tres desplaisans et de tout nostre coeur.
« Escript en nostre camp lez nostre bonne ville de
« Douay, le seiziesme jour de juing lan soixante dix
« wit. Ainsy signé : MAXIMILIANUS et *Ruter*.

Le mercredy dix septiesme du dit moys, au matin,

se assemblèrent en la halle du conseil de Tournay, a cause des dits lettres, les quatre Consaulx de la dite ville aussy les seigneurs de Cappitte et ceulx du conseil du Roy, et eulx tous oians les lettres furent leues et plusieurs pourpos arguez et débattus, et tant que finablement le herault se party de la dite ville del apres disner sans reporter quelque response, par escript, mais seullement de bouce et en briefves parolles. Ce jour estoit le dernier jour des trèves auquel aulcuns piétons fussent allez courre, se il ne leur eust esté deffendu.

Le joedy dix huitiesme du dit moys, vindrent les Bourghegnons de Anthoing coeillir les bestes de la ville de Tournay et du povoir de ycelle hors de la porte de Marvis et batirent et navrèrent aulcunes femes quy les voulloient empescher par crys après quelque secours et ayde.

Le vendredy dix noefviesme du dit moys, revindrent deux femes de la ville de Arras apportans lettres aux seigneurs de la loy de Tournay quy ne furent divulgueez, les dites femes disans que le Roy estoit en la dite ville de Arras ou on parloit fort de la paix. Le dit jour furent les Bourghegnons envers Erre ou ils batirent et navrèrent aulcuns povres laboureurs.

Le samedy vingtiesme du dit moys, devant le jour, vindrent les Bourghegnons a Chin prendre et enmener le bestial et aussy furent a Maire, ou ils despendirent les quatre malfaicteurs quy, wit jours devant, y avoient estet pendus.

Le dimence vingt et ungniesme du dit moys, vindrent

de recief les Bourghegnons a Maire, ayans laissiet embuche a Chin, après lesquels aulcuns paysans allèrent jusques au dit Chin ou la dite embusque en navra et contraindit noyer en la rivière et en prindrent et emmenèrent avoecq eulx. Ce jour, revindrent aulcunes femes du bailliage de Tournesis de la ville de Lille ou estoient allez cuidans ravoir leurs vacques prinses et emmenées durant les trèves, mais, come elles dirent, elles ne recuprent, fors injurieuses parolles et très cruelles menaces, meismement contre la ville de Tournay.

*Le lundy XXII*e *de juing* se passa sans aulcun fait de guerre qui venist a congnoissance.

*Le mardy XXIII*e *de juing*, et veille de S. Jehan Baptiste, ne advint pareillement quelque acte de guerre. Ce jour vindrent nouvelles que le Roy estoit a Arras ou il avoit mandé tous ses cappitaines et gens d'armes, et que le duc de Aultrice ayant grand armée estoit au Pont a le Sauch.

*Le merquedy XXIIII*e *de juing*, et feste de S. Jean Baptiste, au matin, vindrent les Bourghegnons a la porte Sainte Fontaine et rapvirent le bestail jusques sups le cauchie dedans les bailles, après lesquels coururent aulcuns compaignons du bailliage dont aulcuns furent mis en desroy et prins des dits adversaires, et néantmoins grande partie du dit bestail fut rescousse.

*Le jeudy XXV*e *de juing*, et feste S. Eloy, vindrent les Bourghegnons de tous les costez de Tournay, prendre et emmener les bestes, tant de ceulx de la dite ville comme de aultres sans quelque résistence.

Le vendredy XXVIe de juing, del après disner, vindrent les Bourghegnons a puissance vers le porte Saint Martin jusques entre le Happart et la ville, pour laquelle chose plusieurs de Tournay allèrent contre eulx jusques aulx tranchiées et aulcuns plus avant quy trop se adventurèrent, car les Bourghegnons en ochirent six, entre lesquels furent un vaillant compaignon nommé Gillot Lelong, et ung aultre nommé Bernard, fils de Lion de Rotelleur, bailly de Cherq, et en prindrent et emmenèrent aulcuns avoecq eulx, entre lesquels furent Willot de Rotteleur, frère du dit Bernard, et Loys le boulenghier de dehors le porte Saint Martin. Les dits Bourghegnons se tindrent longhement oultre le justice, sans faire aultre chose, car nul ne alla plus avant, eulx faisans savoir que le petit Salzait estoit leur cappitaine et que dedans trois jours retourneroient a plus grand force. Et après ce, se retrahirent et boutèrent le feu au castiel de Ere et en aulcunes maisons du dit lieu.

Le samedy XXVIIe de juing, et jour anniversaire de la mort du duc de Gueldres, les Bourghegnons sachans Tournay desgarny de gens d'armes vindrent par divers lieux et quartiers prendre hommes et bestes, pour laquelle chose la trompette du belfroy sonna par plusieurs fois. Che jour les dits adversaires estans a Chin, aulcuns du dit village les cuidans fuyr se boutèrent en la rivière ou furent noyez. Pareillement aultres Bourghegnons estans venus a Calonne, quatre hommes que du dit village que de Tournai quy estoient yssus, les cuidans fuir, se noyèrent en la rivière d'Escault.

XXV.

De quatre cappitaines fais en Tournay après la garnison partye. Del embrasement de le opistal de Saint Antheine et aultres lieux, hors la porte Sainte Fontaine; et de unes lettres de Arras aulx seigneurs de Tournay (28 juin-1er juillet).

L*e dimence XXVIII*e *de juing*, vindrent les Bourghegnons devant la porte Sainte Fontaine et y prindrent et enmenèrent aulcunes bestes, nonobstant que la trompette du belfroy sonnoit et enseignoit la envers, en manière accoustumée. Ce jour furent ordonnez quatre cappitaines en Tournay de par les seigneurs gouverneurs et Consaulx de ycelle, cescun ayans deux cens compaignons soubs luy, aulx gages de la ville, a quatre gros par jour et ceulx de ceval wit, affin de résister aux emprinses et insollences des adversaires. Et furent lesdits cappitaines ordonnez de par la dite ville, messire Eustasse Savary, chevalier, seigneur de Warcoing; Ernoul Crocquevillain, Jacque d'Estraielles et Guillain de Mours, tous natifs de la dite ville de Tournay.

*Le lundy XXIX*e *de juing* et feste Saint Pierre et Saint Pol, vindrent les Bourguegnons en plusieurs lieux devant Tournay prendre le bestail que ils trouvèrent, sans ce que nuls yssist après eulx. Celluy jour furent faictes aulcunes monstres des piétons de Tournay quy estoient a estre soubs les dessus dits cappitaines dehors la porte Saint Martin, et estoient les dits piétons tous homes bien en point et embastonnez de picques, cranequins, arcs a main et aultres bastons.

Le mardy trentiesme et derrenier du dit moys, et jour anniversaire de la victoire de Espierre, vindrent les Bourguegnons a puissance devant la porte Saint Martin et devant la porte Coqueriel, après lesquels les dessus dits cappitaines de Tournay allez au son et signe de la trompette du belfroy, eulx et leurs piétons, les constraindirent retraire et laissier ce que ils avoient comenchié lever de bestes en gardant les trenchiez par trait a pouldre et aultres. En ceste yssue, fut le seigneur de la Gruerye navré et aussi son ceval et sept de ses gens mors et plusieurs hommes et chevaulx bleschiez. Che dit jour, vers le soir, aulcuns aultres Bourguegnons allans de Anthoing a Lannoy, passèrent emprès les mollins come pour y vouloir boúter le feù, mais on tira après eulx des trenchiez de artillerye a pouldre, par quoy tost se partirent. Et ce meisme jour, environ onze heures en la nuyt, vindrent les Bourguegnons aulx trenchiez de la porte Sainte Fontaine ou ils ne trouvèrent que aulcuns povres hommes des faulxbourgs, faisans le ghet, esquels trenchiez ils entrèrent de piet, disant au dit ghet que grand nombre des leurs venoient de ceval, lesquels on ne veoit point pour le obscureté du tamps; pour laquelle chose les povres simples homes en petit nombre contre eulx, crenisrent moult et ne osèrent faire noise ne effroy, et les dits Bourghegnons boutèrent incontinent le feu ès faulxbourgs de la dite porte et ardirent le ospital de Saint Anthoine quy puis sept ans avoit estet refait noef avoecq une maison sur le chemin du mollin Briscet, dicte *folle emprise*, et plusieurs maisons des dits faulxbourgs quy ne avoient estet arses au jour de la mort du duc de Gueldres, et fut dist que la plupart de ces bouttefeux estoient de Temploeve et des lieux voisins et meismement du bailliage de

Tournesis, soubs la conduicte de ung prestre quy devant la guerre avoit demouré longtemps en Tournay ; et fist ce dit feu grand et irréparable dommage aux bonnes gens.

[Ce moys de juing fut moult dangereux et craintif pour Tournay, sans oyr bonnes nouvelles du Roy et sans espérance de mieulx avoir; assalis de tous leez, et de nulluy souccourus, manachiez de chacun et de personne confortez, fors de Dieu.]

JULLET MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX WIT.

Le merquedy premier jour du moys de jullet, du dit an, del après disner, vindrent les Bourghegnons de recief dehors la porte Coqueriel, laquelle venue magnifestée par le son et signe de la trompette du belfroy, aulcuns des cappitaines de Tournay y allèrent avoecq leurs piétons et se embusquèrent au cauffoir de warance pour cuidier surprendre les Bourghegnons; mais aulcun de ceulx de ceval quy trop tost se advancha fut cause que leur embusque fut descouverte, car ce voyans les dits Bourghegnons se en doultèrent et se retrairent sans perte. Ce dit jour au matin vint en Tournay une fame de Arras apportant lettres des députez des Consaulx de la dite ville aux seigneurs de la loy de ycelle, aux seigneurs de Chapitre et au conseil du Roy contenant ceste fourme :

« Très honourez seigneurs, nous nous recommandons » a vous, tant et de sy bon coeur que faire le povons. » Ce jour, du matin, avons parlé au Roy et remons- » tret les emprises, roberies et pilleries que font » journellement les gens du duc de Aultrisce sur le

» povoir de Tournay et ès bailliage, non obstant la » neutralité. Et meismement coment vendredy darrenier » passé, ils bruslèrent et destruisirent le castiel de » Ere et prindrent les gens quy y estoient avoecq » plusieurs aultres oultraiges. A quoi nous a estet » respondu que, quand les commissaires du Roy en » ont parlé aux ambassadeurs du dit Duc, ils ont dit » en eulx excusans que ceulx de Tournay avoient mis » sups cent lances quy courroient journellement; mais » nous leur avons dit que ils estoient très mal advertis. » Depuis ces choses, avons receu vos lettres contenans » en effet ce que dessus est dit. Lesquelles incontinent » avons portées aulx commissaires du Roy, quy les » ont leues et déclaré le contenu au maistre d'ostel de » monsieur de Chimay, illecq présent envoyé par le » dit Duc vers le Roy, en luy disant que se ils ne » cessent, ils constraindront le Roy non obstant les » accors, faire ce que il ne avoit point d'intencion. » Lequel mestre d'ostel a respondu que des dites » emprises il ne savoit riens, et en estoit fort des- » plaisant, et que il en advertiroit le dit Duc et mon- » sieur de Fiennes, et feroit son debvoir de faire tout » cesser. Par vos dites lettres voyons que vous ne avez » oyt nulles nouvelles de nous, dont il nous desplaït » et somes fort emerveillez, car depuis quinze jours » vous avons rescript chinq ou six fois. Les ambassadeurs » du dit Duc quy vinrent vendredy se partirent dimence » au soir pour reporter ce qui avoit esté conclud, c'est » assavoir, entre autres points, trèves communicatives pour » ung an; mais la difficulté restoit sur la reddicion de » Bethune, et sups ce point l'on attend les dits am- » bassadeurs quy ont envoyé devant le dit mestre » d'ostel. Nous poursieuvons incessamment nostre fait

» la ou il appartient et ne vous donnez mellancolye, » car le Roy a fort nostre matère a coer, et ne cesse » de y besogner par touttes voyes a ce convenables et » nécessaires, come poulrez en brief percevoir al aide » de notre Seigneur, qui vous, très honourez seigneurs, » doint accomplissement de vos bons désirs. Escript a » Arras ce pénultiesme jour de juing. » *Ainsy subscriptz :* » les tous vostres : *Simon de Proisy, prothonotaire ;* » *Jaque Cotriel, provost, et aultres députez par les estats* » *de Tournay, appareilliez a vos commandemens et* » *plaisirs.* »

XXVI.

De unes lettres envoyées en Tournay par le duc de Aultrice, touchant aulcune neutrallité; et des grands maulx et desrisions contre la dite ville, et meismement de trois quy furent décapitez (2-9 juillet.).

Le *joedy deuziesme jour de jullet*, fut fait payement de la ville de Tournay aux compaignons souldoyez pour trois jours, ce est assavoir a cescun douze gros. Che dit jour, environ six heures du soir, vint en Tournay ung hérault du duc de Aultrice, apportant lettres patentes du dit Duc aux seigneurs et gouverneurs de la dite ville, contenans en effet comment le dit Duc avait ja par deux fois requis que Tournay déclarast son intencion touchant la neutrallité que il entendoit estre come du temps du duc Charles, son beau père, en payant dix mille escus marchans par an et que encore le requerroit; disant aussy estre venu a sa congnoissance que Tournay avoit mis subs aulcuns compaignons de guerre quy faisoient grand

damage a ses amis, gens et pays, dont il estoit mal content, et voulloit avoir hastive et finalle response sups tout. Les ciefs et conseil de la ville, ces lettres veues, misrent la response al endemain.

Le vendredy troisiesme du dit moys, au matin, se assemblèrent les quatre Consaulx de la ville de Tournay sups le fait des lettres du duc de Aultrice apportées le jour précédent, et eulx a ce occupez la plupart du jour, la rescription et response par eulx faicte et envoyée au dit seigneur Duc contenoit en effet que il estoit mal adverty touchant ceulx de la dite ville avoir courru sups ses pays, car vérité se y opposoit; mais au contraire ses gens, non obstant les trèves, ne avoient cesset journellement venir courrir de toutes parts sups le bailliage et pouvoir de Tournay, commettans plusieurs pilleries, homicides et aultres maulx, come enflamacions de lieux et masons, avoecq captivacions de personnes jusques dedans les trenchiez de la dite ville, pour lesquels tranchiez garder de tels desrisions et insollences ils avoient sans plus mis sups quatre a chincq cens compaignons, lesquels ne avoient passet les dits trenchiez durant les trèves, et que au regart de la neutralité et aultres poings contenus es dites lettres ce estoit a faire au Roy, et touchier ne y voulloient.

Le samedy quatriesme du dit moys, tost après la porte ouvrir, se partit de Tournay le hérault du duc de Ostrice portant les lettres a luy baillies a son dit seigneur. Che dit jour furent wit Bourghegnons prendre et enmener touttes les bestes du censier de l'abbye de Saint Nicollay aux prez, emprès la dite ville de Tournay.

Le dimence chinquiesme du dit moys, au matin, vindrent noef ou dix laronchiaulx de envers Anthoing pour prendre et enmener les vasques quy estoient dehors la porte de Marvis, mais aulcuns des compaignons y courrurent au son de la trompette du belfroy et en prindrent ung, les autres se saulvans a bien fuyr.

Le lundy siziesme du dit moys, vindrent aulcuns Bourghegnons jusques al abbye de Saint Nicollay aulx prez, et y prindrent ce que ils peulrent des bestes des laboureurs. Che jour furent prins en Tournay aulcuns compaignons quy, la nuyt du mardy précédent, tandis que les faulxbours ardoient, avoient criet *vive Bourgogne* aux Salines et fait autres desroys, lesquels aulcuns se estoient retrais en lieu de immunité, mais ils y furent prins et menez en la halle dès après disner. Che dit jour boutèrent les Bourgheghons le feu a Maulde sur l'Escault et firent plusieurs autres maulx.

Le mardy septiesme du dit moys, au matin, furent les Bourghegnons au Pont a riés ou ils tuèrent ung monnier nommé Luquet du Pret, pour ce que il ne se vollut rendre a eulx. Ce jour, environ une heure après disner, sonna la trompette du belfroy et bouta sa banière vers le porte Coqueriel; les piétons y allèrent mais ne y trouvèrent riens. Ce dit jour revindrent en la ville aulcuns piétons yssus la viesprée précédente, ramenans avoecq eulx le censier du Bercus et ses bestes; et ce dit jour, environ deux heures après disner, par le jugement des prevosts et des jurez de Tournay et au son de la cloque du ban, furent décapitez sur ung escaffault, en plain marchiet de la dite ville, Arnoulet de le Venne, fil de Olivier, Pierot du

Hem, fil de Martin, et Haquinot, fil bastard de Watier Riez, quy le jour précédent avoient estet prins tant en le église come ailleurs, et le dit Arnoulet requis come clerq pour ce que la nuyt du mardy, wit jours devant, les faulxbours de le porte Sainte Fontaine ardans, ils avoient cryet *vive Bourgongne* dedans la ville et avoient proposé bouter le feu en ycelle et declarer tous estre bourguignons.

Le merquedy wittiesme du dit mois, furent les Bourghegnons a Wez et boutèrent le feu en aulcunes maisons du village, voeillans estraire ceulx du castiel de hors; mais ils ne yssirent hors du dit castiel, eulx percevans de leur malice. Ce dit jour ardirent aussy les Bourghegnons la pluspart de ce quy estoit demouré entier a Rameignyes; prindrent aussy les vacques de pluseurs envers le Saulchoit del après disner, et vers le soir emmenèrent bien trois cens cras moultons vers Anthoing, appartenans aulx bouchiers de Tournay, et firent grands damages a la dite ville.

Le joedy noesviesme du dit moys, firent les Bourghegnons pluseurs desroys au circuyt de Tournay, en prenant bestes et en batant et enmenans aulcunes femes.

XXVII.

De deulx lettres envoyées de Arras aux seigneurs de Cappite, conseil du Roy et aultres, faisans menscions de treves d'un an. Et de grans maulx et composicion contre la ville et le baillage de Tournay et Tournésis. (10-15 juillet.)

L*e vendredy diziesme du dit moys*, peu devant quatre heures du matin, sonna la trompette du belfroy et bouta sa enseigne vers le porte Coqueriel ou estoient environ trente Bourghegnons bien montez quy boutèrent le feu en ung cauffoir de warance, en ung torgoir a olle et en ung aultre mollin au blet emprès le val, sans ce que nul yssist hors de la ville au moins de bonne heure pour rebouter les dits boutte-feux. Ce dit jour del après disner, environ quatre heures, sonna de recief la dite trompette, enseignans vers le bois de Breuse ou les Bourghegnons, c'est assavoir aux Follets, avoient eslevé aulcuns bestail, et tué ung home nomé Collart Franchois; après lesquels Bourghegnons yssirent Guillain de Mours et ses piétons qui les cachièrent et poursieuvirent jusques envers le tilleul de Gaurain, ou les dits adversaires furent battus de trait a pouldre et aultres et vaillamment reboutez; puis retourna le dit Guillain avoecq les siens et se embusquièrent au bois de Grandfontaine cuidans faire aulcune secrette emprinse la nuyt sequente sur Anthoing, mais on ouvrit la porte de Tournay envers noef heures en la nuyt, et le renvoya on requerre par Ernoul Croquevillain et les siens. Ce dit jour aussy, del après disner, furent les Bourghegnons envers Temploeve, après lesquels plusieurs piétons allèrent au son et

signe de la dite trompette et en ramenèrent deux prisonniers en la dite ville. Et ce meisme jour, vers le soir, vint une femme de Arras apportant lettres de par les ambassadeurs de Tournay aux seigneurs de Cappitle, conseilliers et officiers du Roy, prevosts et jurez et aultres ciefs des Consaulx de la dite ville, contenans ceste fourme :

« Très honourez seigneurs, nous nous recommandons » a vous, et avons receu par deux fois le double des » lettres a vous escriptes par le Duc de Aultrice en » datte du second jour de juillet, et la response par » vous faicte sups ycelle, laquelle response a estet très » agréable au Roy et a tout son conseil, en la pré- » sence duquel conseil et de pluseurs aultres il a gran- » dement loé la leaulté que ont tousiours gardé » vers luy et la couronne, ceulx de la ville et cité » de Tournay. Lundy derrenier vindrent de recief par » decha les ambassadeurs du dit Duc, lesquels, par » pluseurs fois, ont parlé au Roy et meisme ce jour- » dhuy. Et nous a encore esté dit par monsieur le » Chancelier que en traictant les matères, le fait de » la dite ville sera aussy bien et mieulx gardé que » de quelque ville du royaulme, s'il est que trèves » soient et que le fait de ycelle est tousiours le pre- » mier; et que se il est ainsy que la guerre se » continue, elle sera sy bien gardée et pourveue, » que elle ne arra aulcun dangier, et que les beson- » gnes sont préparées a ce pourpots. Et ja soit ce que » les ambassadeurs soyent encore par de cha, et que » l'on y ayt bon espoir, toutteffois tant de nouvellitez » sourviennent journellement que nous ne vous en » savons escripre la finalle conclusion, autrement que » nous avons ferme espoir que tout se portera bien

» pour nous, et soyez asseurez, messeigneurs, que » nous faisons tous extrèmes debvoirs a solliciter les » dites matières, et scet le benoist fils de Dieu quy » vous doinst ce que désirez. Escript ce IXe jour de » juillet. — Depuis ces lettres escriptes, monsieur le » Chancelier nous a dit et affermé que la ville de » Tournay poulra comuniquer marchandement partout » le royaume et ès pays voisins et que par le traitiet, » ny a ville mieulx gardée que elle. Le escuier » Navarrot nous a depuis dit que trèves sont; touttef- » fois il n'y a encores riens publyé. » — Et estoit la subscription de ces lettres : *les tous votres*, SIMON DE PROISY, *prothonotaire*, JACQUES COTRIEL, *provost*, *et aultres députez par les estats de la ville de Tournay.*

Le samedy onziesme du dit moys, au matin, furent les quatre Consaulx de la ville de Tournay assemblez en leur halle pour cause des dictes lettres et pleurent a la pluspart des dits Consaulx. Ce dit jour et matin vindrent chincq Bourgheghons avant coureurs bien montez jusques dedens les trenchiez de le porte du Bruille, aultres des leurs estans derrière et eslevans aulcunes bestes; après lesquels, au son et signe de la trompette du belfroy, les piétons yssirent et recouvrèrent la pluspart des bestes, poursieuvans les dits Bourghegnons jusques auprès de Anthoing quy ce non obstant emmenèrent ung josne home prisonnier. Ce dit jour sonna de recief la dite trompette et enseigna vers la porte Saint Martin, ou tost courrurent les compaignons, ja soit ce que il feust environ chincq heures du soir et trouvèrent que ce estoient aulcuns des leurs revenans de dehors. Ce dit jour, après sept heures du soir

vinrent environ trente Bourghegnons bien montez de envers Lannoy jusques emprès de la bonne maison de le val ou trouvèrent aulcuns compaignons assez fors et furnis pour résister a eulx, mais n'y eult riens fait, fors que Henry de la Salle, cief des dits adversaires leva la main a eulx et dist que briefvement pensoit venir boire en Tournay securement et en paix, et présenta boire du vin de une bouteille que il avoit a ung de la ville nommé Rogier d'Escamaing; auquel de la Salle ung nommé Jehan Beghain natif de Haudion, se avancha parler en le oreille, dont depuis il fut prisonnier par le commendement du juge, et la nuyt de ce dit jour venue, les Bourghegnons brullèrent chinq maisons envers le mont Saint Audebert appartenans a chinq bourgois de Tournay, desquels estoient Miquel d'Aubermont, Jacques Savary et Miquiel de le Rue, pour ce que on ne leur avoit envoyet vingt écus par eulx demandez pour cescune de ycelles. Et la meisme nuyt les dits Bourghegnons brullèrent aussy la tour de Maire et une maison a l'enseigne des Quaiyères, seulle demeurée au dit Maire, et del aultre costé de la rivière de Escault, une maison située à Warchin et appartenant a la veuve Belin.

Le dimence douziesme du dit moys, Henry de la Salle et aultres des siens venus a Temploeve y firent un beau disner attendant que on ly envoyast illecq certaine somme d'argent par eulx exigée et demandée pour deporter aulcunes maisons de bourgois de Tournay estre arses. Ce jour se misrent ceulx de Anthoing en embusce cuidans prendre aulcuns homes du castiel de Weez alors allez a Tournay, lesquels ayans failly, environ sept heures du soir, allèrent bouter le feu en

la ville du dit Weez. Ce dit jour, a nuyty, les dits Bourghegnons boutèrent pareillement le feu en trois maisons au village de Bailloeul. Et ce meisme jour bien tart revint ung canonnier de Tournay, nommé Vuignot, de la ville de Arras apportant lettres de par les députez de Tournay aulx seigneurs de Cappitle, prevosts et aultres ciefs des Consaulx de la dite ville, contenans ceste fourme :

« Très honourez seigneurs, après toutes recomanda-
» cions, plaisir vous soit de savoir en confermant les
» bonnes nouvelles que derrenierement vous avons
» escriptes, la trève communicative et marchande pour
» ung an a estet la nuyt précédente entre onze et
» douze heures publyées tant en la cité come en la
» ville sups le grand marchiet de Arras et depuis en
» l'ost du Roy au son de plusieurs trompettes et
» clarons et as flambeaux et torches allumées, des-
» quelles nouvelles avons estet et somes fort esjoys ;
» laquelle chose nous vous faisons savoir a la plus
» grande dilligence que faire pouvons, affin de recréer
» vos corraiges et esperits. Escript en grand haste a
» ce matin, dimence douziesme jour de juillet. » *Et estoit la subscripcion de ces lettres* : Les tous vostres, Simon de Proisy, prothonotaire ; Jacques Cotriel, provost, et aultres députez par les Estats de la ville de Tournay.

Le lundi treiziesme du dit moys, au matin, vindrent plusieurs Bourghegnons de ceval a Esquermes, escouveillons de estrain en leurs mains pour y bouter le feu, auquel lieu y trouvèrent sy come de aventure environ trente souldoyers de Tournay quy les misrent en desroy et fuyte, les chargans de trait lesquels

retournans en la ville raportèrent une épée et une lance des adversaires. Ce dit jour, entre noef et dix heures du matin, sonna la trompette du belfroy de Tournay et boutta sa banière hors vers la porte Coqueriel et fut veu feu envers Camphain, mais ce ne fut ghaires. En ceste meisme heure, estoient les Consaulx assemblez a cause des lettres apportées par le dessus dit canonnier. Ce dit jour, environ wit heures du soir, vindrent trois Bourghegnons bien montez jusques a Maire pour y prendre et enmener les bestes quy retournoient en la ville, mais les enfans et aultres quy les cachoient se escrièrent ensemble a eulx dont plusieurs de la entour y coururent, se en rallèrent sains, et la nuyt venue et ja tournée sups le jour, les Bourghegnons ardirent aulcunes maisons a Pecq, Bailleul et Estaimbourc.

Le mardy XIVe du dit moys, environ quatre heures du matin, vindrent environ trente Bourghegnons bien montez envers la tour du Happart de Tournay en laquelle faisoient le ghet pour la nuyt trois canonniers et trois crennequiniers, aulx despens del abbet de Saint Martin et de aultres héritiers des mollins de la entour, le ung desquels canonniers voyans trois des adversaires marchier vers les dits mollins et trop tost se hastant deschargier sa colleuvrine, les fist tous espardre et enfuir. Ce dit jour, environ six heures du matin, trente compaignons retournans de garder trois maisons situées au quartier hors la porte de Marvis contre les boutteffeux adversaires, et eulx guaires doultans pour la trève, plus de soixante Bourghegnons sallirent sups eulx et en prindrent et emmenèrent trois, ly ung nommé Jaspart

Mouturier, le second dit Nullin, par nom jecté, et le tierch estoit varlet de ung cordewanier du Puch l'eauwe, et s'en allèrent vers Anthoing. Et en la meisme matinée, furent faictes pluseurs viollences et desrisions aulx femes allées au bois de Breuze, entre lesquelles les viestures de deux, ce est assavoir de mère et de fille, furent coppées sy courtes que elles estoient descouvertes et desnuées tant derrière come devant jusques deseure les secrets naturels. Et pareillement ung home revenant de Arras fut desvestu et despouillé et renvoyez tout nud jusques en la ville. En ce meisme jour, du soir, ardirent les Bourghegnons la cense de le Motte vers Chin, appartenant a l'abbaye de Saint-Martin.

Le merquedy XVe du dit moys, environ quatre heures du matin, entrèrent en Tournay plusieurs boefs et moutons venans de Arras, qui y eussent estet dès le lundy précédent, se ne eust esté le arrest et empescement a eulx fait a Douay ou les bouchiers et aultres qui les amenoient oyrent moult de injurieuses parolles, et ou on leur embla douze boefs et plus de chinquante moutons, les aulcuns meisme en leur veue coppoit on les gorges, et non osoient parler. Et estimèrent leur perte tant du larrechin comme des despens que il leur convint payer torchionairement pour lesdits boefs et moutons, avoecq ce aussy que ils prindrent gens de guerre de la dite ville de Douay a les guider en la somme de deux cens escus d'or. Ce dit jour fut notifiet aulx bretesques de Tournay que treves communicatives pour ung an avoient esté publiées en la ville de Arras, et en l'ost du Roy, et pareillement en l'armée du duc de Aultrice et en plusieurs aultres lieux, et deffendu de par les sei-

gneurs de la loy de ladite ville que nul ne meffesist a quelque subjet du dit Duc, passant et repassant paisiblement parmy la dite ville. Cę meisme jour, nonobstant les treves, aulcuns laboureurs rallez a Pecq, furent prins et composez par les adversaires et aulcunes fames battues et villonnées. Et ce meisme jour furent aussy aulcunes vasches prinses et reprinses de ceulx qui les avoient ramenez au Pas a Wanes et de leurs voisins Bourghegnons. Et pareillement par tout le baillage furent commis et perpétrez pluseurs forfaits, tant a ceulx revenans de France come aux laboureurs rallans en leurs lieux, entre lesquels Jehan Dehem composant aulcunes caretons venus de France, amenans vins retint deux chevaulx en nampt, affin de avoir sa composition. Et ce dit jour, revindrent maistre Simon de Proisy, prothonotaire, et mestre Jehan de Manuyt, qui avoient estet envoyez devers le Roy de par messieurs du Cappitte del église cathédrale de Tournay.

XXVIII.

Du publyement des treves d'un an et de la fourme et contenu de ycelles. (16-19 juillet).

L*e jeudy seiziesme du dit moys*, furent faictes par les Bourghegnons pluseurs injures, navrures, insollences et extorsions emprès Tournay du leez et quartier de Flandres sups ceulx du baillage, entre lesquels aulcune composicion fut faicte par ceulx de Lannoy a aulcuns marchans amenans environ quatre vingts pourciaulx de France. Ce dit jour entrèrent en Tournay pluseurs cars et carrettes de vins et aultres marchandises come sel, bure, bacons et fromages aulx

marchans et caretons, desquelles denrées furent faictes griefs, tenses et composicions avoecq retencion de six chevaulx, ung car de vin et aultres marchandîses, et aulcuns de eulx battus et navrez. Ce dit jour furent les wit cens souldoyers de Tournay privez des gages de la dite ville. Ce dit jour fut donné le sel pour demi gros la livre, et ce dit jour revindrent de devers le Roy sire Jacques Cotriel, provost, sire Grard de Hurtebise et les aultres députez et envoyez par la dite ville, et, en la nuyt séquente, furent deux maisons arses en la ville de Camphaing.

LE PUBLIEMENT DES TREVES CY DESSUS.

Le vendredy XVII° du dit moys s'en rallèrent en France pluseurs gens de guerre dont les aulcuns avoient estet prins le lundy dix witiesme du dit moys de may précédent en la ville de Anseghem, entre Courtray et Audenarde, et depuis leur délivrance se estoient tenus en Tournay, et aultres qui avoient esté navrez au dit Anseghem et ailleurs. Ce jour furent recogneuz et emprisonnez en Tournay deux Bourgheignons qui le jour précédent avoient prins les alloières et argent de aulcuns marchans, aians les dits alloières encore sups eulx. Ce dit jour, peu avant noef heures du matin, fut amené en Tournay par la porte Coqueriel un car chargié de herrens en tonneaux et de moullues, quy fut la première voiture de telle denrée depuis le commencement de la guerre, et fut le tonnel des dits herrens vendus au minc peu moins de sept livres tournois, et le vente de seize moullues entre chinquante et soixante souls tournois. Ce dit jour vindrent en la ville pluseurs cars et carrettes de vins,

les aulcuns amenez par bœufs, ceulx qui les amenoient disans avoir estet desreubez, composez et harcellez entre Orchies et Bercus. Et ce dit jour furent les treves publiées aulx deux bretesques de Tournay, desquelles la teneur sen sieult :

« *Loys, par la grasce de Dieu, Roy de France*, A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut : Come pour eschiever les grans maulx et inconvéniens quy sont advenus et encore poulroient advenir a cause des guerres, questions, divisions et différences estant entre nous de une part, et tres hault et puissant prince nostre tres amé et tres chier cousin le duc Maximilien de Aultrice, et nostre tres chiere et tres amée cousine, sa compaigne, d'aultre part; pluseurs journées avoient estet tenues entre aulcuns comis et députez de par nous, et aultres comis et députez de par nos dits cousin et cousine pour ycelle guerre et division pacifier et accorder; auxquelles journées, les dites questions et différences n'ayant peu estre pacifyées et encore ne se pourroient bonnement mettre a fin durant les tourbles et righeurs quy cescun jour sourviennent a cause de la gherre; parquoy ait samblé a aulcuns notables gens de ung party et de aultre estre nécessaire de faire et prendre quelque treve et abstinence de gherre, pendant laquelle les moyens se puissent mieulx et plus convenablement traictier et praticquer pour, à l'aide de Dieu, parvenir au bien de paix finale, a laquelle chose avons toujours eu et encore avons le coer et affection; considérans que le bien de paix est le plus grand, le plus fructueux et le plus acceptable a Dieu qui puisse estre en ce monde, et a ceste cause, pour l'honneur de Dieu, nostre créateur, pour escever le effusion du sang humain et les aultres maulx, inconveniens, foulles et oppressions quy, pour la dureté de la guerre, adviegnent et que poelt cescun jour souffrir le povre peuple, douquel tout prince vertueux doit avoir singulière compascion; ayans pour ce advis et délibéracion de pluseurs seigneurs de nostre sang et lignage, et gens de nostre grand conseil, fait, conclud et accordé entre nous et nos dits cousin et cousine et tous les pays, terres, seignouries et subjects, de une part et de aultre, treve généralle, en la fourme et manière contenue ès articles dont la teneur sen suit :

» Et premier, bonne et léale treve, seur estat et abstinence de guerre a esté faicte, prinse, conclute et accordée entre le Roy, de une part, et les duc et ducesse de Aultrice, de aultre part, tous les pays, terres, seignouries et subjects, tant de une part come de aultre, par terre et par mer et par eauwes doulces, pour ung an entier, commenchant le onzième jour de ce présent moys de juillet et feinissant a semblable jour le an révollu que on dira mil quatre cens soixante dix et noef, le ung et le aultre jour includ et jusques au solleil levant du jour en sieuvant le darrenier jour de la dite treve.

» *Item*, durant la dite treve cesseront, de une part et de aultre, touttes hostillitez et voyes de fait et ne seront faits par ceulx del ung parti sups le aultre aulcuns explois de guerre, prinses et sousprinses de villes, citez, castiaux, places ou forteresses a présent estans es mains et obeissance del ung ou de le aultre party, quelque part que elles soyent situées ou assises, par assaut par siége, de emblée, par esquiellement, composicion ou aultrement, en quelque manière que ce soit, pour occasion ou soubz coulleur de debtes, obligacions, ypothèques, donnation de mariage, vendicion, aliénation, cession, transport, douaire, usufruit, tiltre de honneur, succession ou aultrement, par quelque tiltre de droit que aulcuns des princes ou de leurs subjects ou aultres quelconques y voulroient ou pouldroient demander ou prétendre; samblablement de marque, contre marque, représaille, ne dessoulz quelque aultre tiltre, coulleur ne en quelque manière que ce soit, supposé orres que les seigneurs ou habitans des dites villes, citez, castiaux, places ou forteresses ou ceulx quy en arront la garde les voulissent rendre, baillier ou délivrer de leur vollenté ou aultrement a ceulx du party ou obeissance contraire; et se il advenoit que par quelque voye ou manière, aulcunes des dites villes, citez, castiaulx ou forteresses fussent prinses par les princes ou aulcuns de leur party sups le aultre party, le prince du party duquel sera faicte la dite substraction ou surprinse sera tenu de rendre ou restituer ou faire rendre et restituer plainement la ville ou villes ou castiaux, places ou forteresses a celuy sups quy la dite surprinse auroit esté faicte dedans quarante jours après la sommation sups ce faicte del ung des dites parties al aultre, ou plustost se bonnement faire se poct sans delayer la dite restitu-

tion pour quelque cause ou occasion que ce soit ou peuist estre; et au cas que deffault y aroit de la dite restitution dedans lesdits 40 jours, celuy sur le party duquel la dite prinse auroit esté faite pourra recouvrer la dite ville ou villes, citez, castiaulx, places ou forteresses, par ses gens, assault, esquiellement, emblée, composition, par voye de hostilitez et guerre ou aultrement, sans ce que le prince ne aulcun des subjets de le aultre party y donne résistance ou empeiscement et sans ce que al occasion de ce et de la guerre et hostillitez qui se feroit pour le recouvrement de la dite place, cette présente treve, sûr estat et abstinence de guerre puissent estre dittes ny entendues rompues ou enfraintes, mais demoureront ce non obstant en leur force, vigueur et vertu et avec le prince qui dedans les dits 40 jours ou plus tost se faire se peust, ne aura fait la dite restitution, sera tenu de rendre et payer tous les cousts, frais, despens, dommages et interests qui auroient estet ou seroient faits et soustenus en general ou en particulier a celuy ou ceulx sur qui la dite sourprinse avoit esté faite, et ne poura celuy qui aura fait la dite sourprinse en avoir grace ou pardon de son prince sans le consentement de le aultre prince sur qui la dite sourprince auroit esté faite.

» *Item*, durans ycelle treve, tous les subjets de le ung et de le aultre party, soit gens de église, marchands ou aultres, de quelque estat et qualité que ils soient, pourront communiquer, marchander et faire touttes leurs négociations et besongnes, les uns avec les aultres, aller, venir, sejourner de le ung party dans le autre, seurement et saulvement, sans que aulcun mal, empeiscement ou destourbier leur soit ou peuist estre fait, en corps ne en bien, par quelque manière ou occasion que ce soit, se ne est par voye de justice ou pour debtes ou délits que ils aroient comis depuis le temps de cette présente treve, sans ce que pour occasion des choses faites ou comises par avant cette présente treve, aulcune chose peuist estre demandée par ceulx de le ung party a le aultre, et pourront entrer dans les villes et places fortes sans demander congé pourveu que ils ne feront ou pourcacheront quelque chose préjudiciable au party et obeissance auquel seront les villes, places et lieux ou ils venront.

» *Item*, et au regard des nobles et aultres gens de guerre, ils ne pourront entrer dedans aulcunes villes ou pla c es fortes sans le congié de ceulx qui auront la garde des dites villes ou places

et pour tel temps que le dit congié leur sera donné, et semblablement ne y pouront entrer sans le dit congié et pour le temps qui leur sera donné, les prélats, seigneurs ou aultres qui auront en leur compaignie plus de douze chevaulx.

» *Item*, et pendant la dite treve, le Roy, de sa part, et les dits seigneurs et dame de Aultrice de la leur, joyront et demeureront saisies cascun des villes, places et pays que ils tiennent a présent, reserve que le Roy dedans ung mois prochain venant, fera delivrer a mon dit seigneur de Aultrice ou es mains de qui il luy plaira, tout ce que il tient en la *comté de Bourgogne*, et es appartenances de ycelle, et semblablement en la *comté de Hainau*.

» *Item*, tous prélats, gens de église, aussi les nobles, marchans et aultres, de quelque estat que ils soient, joyront pendant le temps de la dite treve de la revenue de leurs bénéfices, terres, seignouries, rentes héritables ou viagères, soit que les dites rentes soient deues par les princes ou par aultre au sujet de le ung parti ou de le aultre, non obstant quelque don ou déclarations qui aient esté faite al occasion de cette dernière guerre et quelque racat qui auroit esté fait des dites rentes, ou quelque bannissement fait par ceulx de le ung party de aulcunes personnes de le aultre party, et au regard des places fortes, elles seront ou demeureront es mains et obeissance ou elles sont a présent, et seront gardées les dites places fortes aux dépens de la revenue de ycelles, et pour la dite garde sera prinse la tierche partie de la revenue des terres ou seignouries dépendans des dites places fortes.

» *Item*, et pouront ceulx qui auront la garde des dites places fortes commettre recepveurs et officiers de justice, pourveu que ils aient tenu et tiennent le party et obeissance du prince soubs le obeissance et party duquel les dites terres, places et seignouries sont a présent, par les mains desquels recepveurs et sups les plus clers deniers de leur recepte et aux termes que elles escheront, sera payé, baillié et délivré la dite tierche partie des dits revenus a ceulx es mains desquels seront les dites fortes places.

» *Item*, et se il estoit question ou différent touchant les rentes et revenus ou aultres choses a quoy on doit revenir par vertu de cette treve, il sera au choix et élection du demandeur de soy pourvoir sups ce devers les conservateurs de a dite treve

ou devers les baillis et aultres officiers ordinaires en le obeissance, pouvoir et jurisdiction desquels seront scituez et assises les dites rentes et aultres choses a quoy le dit demandeur vouldroit revenir par vertu de cette dite treve.

» *Item*, nul des villes, places, villages ou maisons estant es pays dont est débat et question entre les dits princes ne seront gastées, pillées ou déteriorées durant la dite treve, par boutement de feu, démollition ne aultrement, en quelque manière que ce soit.

» *Item*, et durant ceste treve ne seront, par les gens de guerre de le ung party sur le aultre et leurs alliez qui y voudront estre compris, faites aulcunes prinses ou ranchonnemens de personnes, de bestes ou aultres biens quelconques, destourses, courses, pilleries, logis, appatis, en quelque manière que ce soit, ainchois seront et demoureront tous les subjets et serviteurs de le ung party et de le aultre et de leurs alliez qui voudront estre compris en cette présente treve, de quelque estat, qualité, nation ou condition que ils soient, cascun en son party et obeissance, seurement, saulvement et paisiblement de leurs personnes et de tous leurs biens et y poulront labourer, marchander, faire et pourvoir a toutes leurs aultres besognes, marchandises, négociations et affaires, sans destourbier ne empeiscement quelconque, comme en temps de paix.

» *Item*, a esté expressement dit que se aulcune chose estoit faite ou attemptée au contraire de cette presente treve, seur estat et abstinence de guerre, ou de aulcuns des points et articles contenus en yceulx, ce ne tournera ne portera préjudice fors seulement al infracteur ou infracteurs, et ce non obstant demourera toujours la dite treve durant le temps de ycelle en sa force et vigueur; lesquels infracteur ou infracteurs en seront punis si griefvement que les cas le requerront et seront les infractions réparées et remises au premier estat et deu par les conservateurs des dites treves cy apres nommez ou leurs substituts, lesquels commenceront a besongner sur la réparation des dites infractions dedans six jours après que elles seront venues a leur cóngnoissance, et, pour ce faire, se assembleront les dits conservateurs ou leurs substituts de une part et de aultre au lieu qui par eux sera advisé et ne partiront de ensemble jusques a ce que ils auront appointiez et pourveus

sur les dites reparations et y besongneront le plus promptement que faire se pourra.

» *Item*, et es marches de par decha, y aura deux conservavateurs, ce est assavoir, pour la part du Roy, mons[r] de Baudricourt et, pour la part de mes dits s[r] et dame de Aultrice, mons[r] de Fiennes; et pareillement es marches de Bourgongne y aura deux conservateurs, c'est assavoir, pour la part du Roy, mons[r] de Chaumont, comte de . . . . . . , gouverneur pour le Roy de Bourgongne et de Champagne; et, pour la part de mesdits s[r] et dame de Aultrice, mons[r] de la Bastie, et pour les marches de Luxembourg le dit mons[r] de Baudricourt y commettra tel conservateur que il advisera; et pour la part de mes dits s[r] et dame de Aultrice, messire Claude de Noefcastiel, sieur du Fay, et semblablement pour toutte la mer y aura deux conservateurs, c'est assavoir, pour la part du Roy, mons[r] le amiral de France et, pour la part de mesdits s[r] et dame de Aultrice, messire Josse de Lallaing, seigneur de Montigny, lesquels conservateurs, cascun en sa marche, pourront substituer et commettre en leur lieu la ou ils voiront que il sera besoing, auxquels substituez et commis les dits conservateurs pourront bailler, se bon leur semble, puissance pareille et semblable a la leur.

» *Item*, et lesquels conservateurs et leurs substituts particuliers, de une part et de aultre, seront tenus de eulx assembler pour tout le moins de quinze jours en quinze jours une fois, es limites du Roy, et le aultre fois es limites de mes dits seigneur et dame de Aultrice es lieux propices et convenables que ils adviseront pour communiquer les plaintes et doléances qui seront survenues de une part et de aultre touchant la dite treve et prestement en appointier et faire faire reparation tel que il appartiendra et seront les jugements et sentences des dits conservateurs de une part et de aultre, touchant les choses et dépendances de cette dite treve executez realement et de fait et a ce contrains tous les subjets de le ung et de le aultre party, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et ce sans ce que les condempnez puissent avoir ne obtenir aulcuns remedes au contraire par quelque manière que ce soit.

» *Item*, et s'il advenoit que pendant le temps de la dite treve, aulcuns des conservateurs nommez de une part et de aultre

alassent de vie a trepas, en ce cas le Roy de sa part, et mes dits s^r^ et dame de Aultrice de la leur, seront tenus, en dedans ung mois après, nommer, commettre et establir, au lieu de celuy ou ceulx qui seront trepassez, aultres conservateurs qui aront tel et semblable puissance que ceulx qui sont nommez en cette présente treve, et cepandant les substituts qui auront esté commis pouront user de leur puissance et substitution pour la conservation de ycelle treve.

» *Item*, et en cette presente treve sont compris les allyez de une part et de aultre cy après nommez, si comprins y veuillent estre, c'est assavoir : pour la part du Roy, tres hault et puissant prince le Empereur et les princes et electeurs du St.-Empire, le Roy de Engleterre, le Roy de Castile et de Leon, le Roy d'Escosse, le Roy de Dannemarce, le Roy de Jherusalem et de Cecile, le Roy de Honguerie, la ducesse de Savoye et le duc son fils et toutte la maison de Savoye, le duc de Sigismont de Aultrice, le duc de Loreine, le duc de Milan, les ducs et seignourie de Venise, la seignourie et communaulté de Florence, la seignourie et communaulté de Berne, le evesque de Metz, les confederez et alyez de la grande et anchienne ligue de Allemagne, aussy les princes confederez et allyez de la nouvelle ligue de Allemagne, ceulx du pays de Liege qui se sont déclarez pour le Roy et qui se sont déclarez et vollut déclarer pour son party; et pour la part de mes dits s^r^ et dame de Aultrice y sont comprins, se comprins y veullent estre, c'est assavoir le Empereur, père de mon dit s^r^ le duc de Aultrice, le Roy de Engleterre, le Roy de Castille et de Leon, le Roy de Honguerie, le Roy de Portugal, le Roy de Aragon, le Roy Ferrand de Naples, le Roy de Escoce, le Roy de Poulaine, le Roy de Dannemarche, les électeurs du Saint Empire, le duc de Sigismond de Aultrice, le duc de Bretaigne, le duc de Bavière, les ducesses, duc et maison de Savoye, le duc de Cleves, le evesque de Liege, le evesque de Metz, le duc de Jullers, le comte Palatin du Rhin, le duc et seignourie de Venise, le duc de Milan, le comte de Romont, le marquis de Baulde et le evesque de Cambray; lesquels alliez, de une part et de aultre, seront tenus de faire leur déclaration dedans quatre mois prochain venans, se ils veuillent estre comprins ou non en cette présente treve.

» *Item*, et pour venir au bien de paix final, seront esleus et

nommez par le Roy, de une part, six notables hommes et par mes dits s[r] et dame de Aultrice, aultres six notables hommes lesquels, comme médiateurs et arbitres, auront puissance de jugier, décider et de terminer dedans six mois prochains venans de touttes les questions, querelles et differens estans entre le Roy et mes dits s[r] et dame de Aultrice, en commenchant aux querelles que mes dits sieur et dame de Aultrice vouldront premièrement mettre avant et ensievant celle du Roy, et au cas que les dits arbitres ne pouroient accorder, sera esleu et choisi du consentement du Roy et de mes dits sieur et dame de Aultrice concordablement ung super arbitre pour, avec les dits arbitres, decider et determiner des choses dont iceulx arbitres seroient demourez en discord, tout selon le contenu des lettres que sur ce seront faites.

» *Item*, et le Roy de sa part et mes dits s[r] et dame de Aultrice de la leurre, requerront le Roy d'Engleterre et ceulx des ligues de Allemagne que, se il y a aulcun de ceulx qui, par forte hostilitez ou guerre ouverte, par siege, par assault, par emblée, par esquiellement ou aultrement, prendre aulcunes villes, places ou forteresses sur le aultre party, en enfraindans cette dite treve, ils veuillent donner ayde et assistence a celuy sur qui la dite place ou forteresse auroit ainsy esté surprinse, en cas que il ne soit reparé et pareillement contre celuy qui sera refusant de tenir la sentence des dits arbitres.

« *Item*, et au cas que le Roy de sa part ou mesdits s[r] et dame de Austrice de la leurre, rompissent par guerre ouverte cette présente treve, celui qui par la dite guerre ouverte rompra la dite treve perdera le droit et action que il prétendoit es choses contentieuses entre le Roy et mes dits s[r] et dame de Austrice.

Scavoir faisons que pour considération des choses dessus dites et principalement en l'honneur de Dieu, notre créateur, memement aiant regard à la proximité de lignage qui est entre nous et nos dits cousin et cousines, et singulièrement en espérance de parvenir au bien de paix final, nous, par le advis et délibération des dits s[rs] de notre sang et lignée et gens de notre grand conseil, la dite treve, seur estat et abstinence de guerre avons faites, acceptées, prinses, fermées, promises, conclutes et accordées, et par la teneur de ces présentes faisons, acceptons, prenons, fermons, concluons et accordons et avons promis et

juré, prometons et jurons en parole de Roy, par la foy et serment de notre corps, sur notre honneur et soubs le obligation de tous nos biens, sur les sainctes Evangiles et canon de la messe, par nous manuelement touchées pour cette cause, de garder, observer, entretenir et accomplir, faire tenir et observer la dite treve de point en point et touttes les choses contenues es articles faisans mention de ycelle, sans en riens laissier ne jamais faire ne venir au contraire, ne querir quelque moyen pour y venir ne pour en rien pervertir ou faire quelque mutacion des choses dessus dites. Et se aulcune chose estoit faicte, attemptée ou innovée au contraire, par nos ciefs de guerre ou aulcuns aultres nos subjects ou serviteurs, de le faire reparer et des transgresseurs ou infracteurs faire telle pugnition que le cas le requerra et en la manière que ce sera exemple a tous aultres. Et a touttes les choses dessus dites, nous sommes submis et obligez, submettons et obligeons par les ypotheques et obligacions de tous nos biens présens et avenir quelconques. Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir a besongner en plusieurs et divers lieulx, nous voullons que au vidimus de icelles, faictes soubs aulcuns de nos sceaulx ou aultres authentiques, foy soit adjoustée come a ce présent original. Et adfin que ce soit chose ferme et estable, nous avons signé ces présentes de nostre main et ycelles fait sceller de nostre scel. Donné en nostre cité de Arras le onzième jour du moys de juillet l'an de grâce mil quatre cent soixante dix wit et de nostre règne le dix septiesme.

Le samedy dix witiesme du dit moys, environ noef heures du matin, furent amenez en Tournay trois cars chargiez de vivres, ce est assavoir le ung de trente fromages de Flandres et de quinze sacs de sel; le second, de bure de Haynault en ponchiaux, et le tiers de pain, et debvoient aller les dits cars en le armée du duc de Ostrice, mais pour ce que elle estoit ja come deffaicte, ils tournèrent en la dite ville ou les dits fromaiges furent vendus pour sept sols deux deniers de gros la pièce, quy wit jours devant eussent bien vallut ving sols de gros; et le sel fut donné

pour wit gros le holtiel, quy pareillement wit jours devant eust bien vallu chinquante, car on vendoit adont communement deux gros le livre, et le bure quy aussi adont valloit chinq gros la livre, fut donné pour trois et demy; du pain ne fault faire quelque prix, car la différence estoit petite. Ce jour rabaissa le avaisne mieulx de vingt gros a la rasière, le blez de vingt et deux a vingt et quatre et les pois et aultres grains al advenant. Et ce dit jour fut défaicte, prinse et transportée par les adversaires de la ville une maison séant a Hellechin et appartenant a Gilles Ulland.

Le dimence XIXe du dit moys, vindrent en Tournay, au matin, deux carrées de pain mestiel de Flandre, lesquels pains on menoit pareillement en le armée du duc de Aultrice, et pesoient environ de dix sept onces la pièce, et furent vendus les trois deux gros quy estoit aussy chier ou plus que celluy de la ville, et néantmoins pluseurs en prindrent, les ungs par affection, les aultres par nouvellité. Celluy jour, del après disner, vint aussy ung car retournant de envers la dite armée chargé de queulte de Hollande prinse en la ville de Anvers, seloncq la parolle du marchand de frommages, si comme de Auldenarde et de demy flos de Meence. Et fut la dite queulte vendue chinquante quatre gros le aime franc argent; les frommages deux gros et demy la pièche et les deux flos bien petits tennues de vingt a trente gros.

XXIX.

De pluseurs eslargissements, de vitailles et aultres choses en Tournay a cause des treves d'un an; et pluseurs maulx non obstant de ycelles. (20-24 juillet).

L*e lundy XX*e *du dit moys*, au matin, entrèrent en la ville de Tournay vingt deux cars de vins venans de France. Ce jour, aussy au matin, se partirent de Tournay plus de quarante cars de diverses marchandises tirans vers France, avecq lesquels s'en allèrent encore pluseurs gens de guerre quy avoient séjourné en la ville depuis leur retour de prison jusques a ce jour. Ce dit jour fut vendu le premier picavet venans de Haynault au rivage de le Taille pierre pour trente et un gros le quartron, qui quinze jours de avant eust vallu bien quarante six gros ou mieulx. Ce dit jour aussy fut vendu le premier carbon de harchon venant du dit Haynault, la somme de dix huit gros la rasière. Ce dit jour, del après disner, vindrent chincq quarrées de farine de soille, ungne carrée de moullues avoecq ung bourq plain de tourteaux despeces (?) retournant pareillement de devers la dite armée, et fut la dite farine publyée par la ville a six gros le hostiel, et par faulte de vente republyée a chinq, et vendue au dit pris. Les moulues furent vendues en parcq selon la coustume, et les dits tourteaux despesse emprès la Bretcsque.

*Le mardy XIX*e *du dit moys*, au matin, se partirent encore vingt cars de Tournay menans diverses marchandises vers France. Ce jour revint maistre Jehan Leleu, procureur général de la dite ville de

devers le duc de Aultrice quy estoit a Lille, la ou il avoit estet envoyé pour luy remoustrer les emprinses, viollences et forfais que journellement faisoient ceulx de Anthoing et aultres, non obstant les treves avoecq lequel le dit Duc, envoya ung sien herault quy, ce meisme jour, alla faire commandement a ceulx du dit Anthoing que ils rendeissent et delivrassent Jaspart Mouturier, et les aultres par eulx prins et détenus des le mardy précédent, quatorziesme de ce moys et quatriesme jour des dites treves.

Le merquedy XXIIe du dit moys, et jour de la Magdelaine, vindrent en Tournay quatre chevaulx chargiez de poisson de mer fresqs et bien meslez seloncq la saison, cest assavoir : rougets, solles, playes, rogues et bouttes, et fut la somme vendue au min sur le point de sept livres tournoys, et ja soit ce que on ne avoit comme néant eu durant toutte la guerre, les pissonniers n'en refirent point leur argent.

Le jeudy XXIIIe du dit moys, au matin, se esforcerent quatre larronchiaux alemans de prendre aulcunes vacques ramenées a Marcoing, mais les compaignons du dit lieu les recouyrent et prindrent le ung des dits alemans et amenerent en Tournay. Ce jour arriva en la Taille piere un dorresquin de blet venans de envers Condet et appartenant a aulcuns particulliers. Ce dit jour vindrent en la ville deux quarrées de fer de Haynau et deux carrettes de poterye de Merbre. Ce dit jour aussy vindrent en la ville environ soixante boefs de Normandye, les conducteurs desquels dirent avoir oyt publyer et deffendre sups le hart en la ville de Douay que nuls ne menast vivres hors du

dit pays, et que en la dite ville de Douay avoit esté effondrée une queue de marchandise appartenant a ung nommé Jehan de Lamotte dit Vergus, et toutte la dite marchandise perdue avoecq mieux de soixante escus d'or estans en la dite queue, le dit Vergus estimant sa perte a deux cens escus d'or. Ce dit jour vindrent pluseurs cars chargiez de vins et aultres marchandises de France. Ce dit jour vindrent encore en Tournay trois cars chargiez de vivres pour aller en l'armée du dit Duc, ly ung chargé de bacon de Mayence et de seeqs poissons, le second de dix tonneaulx de herrens nouveaux sallez, et le tierch de moullues. Et ce meisme jour, boutèrent encore les Bourgheignons le feu a Pecq et firent pluseurs roberyes, villenies, battues, prinses de hommes et de bestes sups le bailliage, tant que pluseurs labourcurs quy sen estoient rallez retournerent en la ville de Tournay, ramenans leurs biens et bestes.

Le vendredy XXIIII[e] *du dit moys*, vindrent en Tournay deux carrées de moulles, les premieres venantes depuis le encommencement de la guerre, et avoient les carretons feint de aller a Vallenchiennes dès le joedy devant, car aultrement ne eussent passet au pont a Ronc de ou on fist, come il disoient, retourner pluseurs aultres vitailles tirans vers la dite ville, et ne furent point les dites moulles touttes hors ce dit jour, mais en demoura bien le quart jusques a lendemain, non obstant que elles ne estoient que a un gros le grand hostiel. Ce dit jour prindrent les Bourghegnons pluseurs cevaulx tant a ung home quy estoit allé querre de la terre de foullon come a aultres laboureurs sups le bailliage. Et ce meisme jour furent

composez a mieulx de dix livres de gros quatre cars de vin venans de France et aulcuns qui venoient avoeq, battus et injuriez en grand crainte et dangier de leurs vies, non obstant que les dits cars fussent guidez par gens de guerre de la ville de Douay.

XXX.

Le deffence faicte par le Duc d'Aultrice contre les treves par luy promises et jurées. De la venue du seigneur de Lannoy en Tournay pour le dit Duc, estant furny de lettres du traictiet du duc Charles, et de plusieurs harcelleryes contre la dite ville. (5 juillet-12 août.)

Le *samedi XXV*e *du dit moys*, et fieste de Saint Jacques et Saint Cristophe, furent fais plusieurs desroys au circuit de Tournay, mais le plus du costé de Haynault et de Ouldenarde en prenant ce que on apportoit de vivres en la dite ville et battant ceulx et celles quy les apportoient. Che jour fut sceu en Tournay que le duc de Aultrice avoit fait deffendre à Lille et ès aultres villes voisines mener vivres hors du pays qui estoit contre les treves par luy promises et jurées. Ce dit jour, environ deux heures del après disner, se assemblèrent les quatre Consaulx de la dite ville, a cause du seigneur de Lannoy quy avoit remonstré et déclaré aux ciefs et conseils de ycelle en l'ostel au Barisiel ou ils les avoit mandez, la crédence que il avoit du dit duc de Aultrice et tiré et tempte et assaye se yceulx et aussi les manans et habitans de la dite ville vouldroyent avoir au tel traictiet et appointement que ils avoient eu du tamps du duc Charles. Auquel ils avoient respondu que bien savoient

que les treves estoient conclutes et jurées entre le Roy et le dit Duc et que il ne voulloient ne pouvoient faire quelque chose contraire a la vollenté du Roy et estoient prets entretenir. Ce quy estoit fait et ordonnez par les dits princes et seigneurs come les dits ciefs et conseil le relatèrent devant les dits Consaulx.

*Le dimence XXVI*e *du dit moys*, au matin, les dits ciefs et conseil assamblez en leur halle pour certaines affaires, plusieurs navieurs de la ville de Gand comparurent devant eulx et requirent ravoir plusieurs navires estans en la dite ville dès avant la guerre: ausquels fut respondu que avant ce, convenoit aulcune grand some de deniers estre payé pour certaines causes, quy ne pleurent aux dits navieurs, disant en yssant de la dite halle que ils en arroient de nouvelles noesves aussy bon marchiet ou meilleur.

*Le lundy XXVII*e *du dit moys*, a wit heures du matin, se assemblèrent de recief les quatre Consaulx avoecq lesquels convindrent les seigneurs de Capitle et ceulx du conseil du Roy, aussy pluseurs bourgois et manans de la dite ville convoquez par parosce, pour ensamble avoir advis, touchant une lettre envoyée du duc de Aultrice par le moyen du seigneur de Lannoy, contenant en substance le traictiet quy avoit estet entre la dite ville et le duc Charles, et avoecq ce que le dit duc de Aultrice avoit lettres du Roy par lesquelles ils consentoit que la dite ville feust au prédit traictiet de neutralité. Lesquelles lettres leues avoecq aussy le traitiet tel que avoit estet fait au dit duc Charles et pluseurs articles veus, considérez et débattus par les dits seigneurs de Capitle, et aultres a ce invitez et

convoquez, leur conclusion fut de envoyer devers le Roy et remonstrer en fourme de dolleances les oppressions, injures, composicions, viollences et aultres extorcions et insollences quy journellement estoient faictes contre les habitans de la dite ville et du bailliage, tant en inflammacions de lieux come en prinses de homes et bestes, avoecq les détencions de vins et aultres marchandises perpétrées en Vallenchiennes, Douay, Orchies, et par tout le chemin, car meismement le jour précédent avoient estet détenus en la dite ville de Vallenchiennes sur le point de quatre vingts que cars que carrettes de vins venans en la dite ville, en advertissant le Roy que les treves pour ce jour ne estoient point encore publyées en la pluspart des villes de Flandres; consequamment remonstrer au Roy la vantise du dit duc de Aultrice disant avoir lettres de son consentement de la dite neutralité, et finablement requérir au Roy que son plaisir feust les faire joyr des dites treves et appointement tel que il estoit fait entre luy et le dit duc, et avoir sa ville pour recommandée avoecq ses humbles et léaulx subjects. Et furent esleus et députez pour faire ce voyage, sire Simon de Clermes, second prevost, et mestre Jehan Leleu, procureur général de la dite ville, quy pour ce faire préparèrent leurs choses.

Le mardy XXVIIIe du dit moys, et feste de Sainte Anne, au matin, vindrent en Tournay XXIIII que haquebutiers que picquennaires alemands, lesquels, come ils disoient, avoient estet constraints partir de la ville de Lille pour ce que aulcuns de eulx avoient dit en la dite ville avoir estet à le journée de Nainsy de party du duc de Lorraine et non loings du duc Charles

en le article de sa mort. Ce dit jour, envers le soir, entrèrent en la ville ung hérault du duc de Aultrice et ung poursievant du seigneur de Lannoy apportans ung sauf conduit aux députez pour aller en France et aussy pour aller avoecq yceulx et estre leurs guides, quy estoit contre les treves.

Le merquedy XXIXe du dit moys, environ trois heures du matin, se partirent les dessus nommez avoecq les dits herault et poursieuvant pour aller devers le Roy. Et a ceste heure vindrent les adversaires a le maison de Jehan de le Motte, torgeur hors le porte de Marvis, et y prindrent pluseurs vacques et trois juments. Ce jour aussy se partirent les dessus dits Alemans et allerent devers le Roy, come ils disoient. Et ce meisme jour vindrent en la ville huyt cars et deux carettes de vin, une carette de savon et de bacon et une carrette de ole quy euissent esté harcelez, desrobez ou composez se ils ne cuissent eu plus loyales gardes que aulcuns de par avant.

Le joedy trentiesme du dit moys, au matin, arriva en Tournay ung baquet chargié de douze sacs de sel venans de Asque, emprès Gand, le premier venans par yauwe depuis la guerre. Et fut le dit sel menet sur le marchiet, le marchant le cuidant vendre vingt gros le hostiel, mais nul ne en prenoit, puis dix wit et peu en vendoit, enfin le mit a seize et point ne en eult yssue la dite journée. Ce dit jour vinrent chinq Bourghegnons bien montez aux Follets et y prindrent et emmenèrent les chinq meilleures vacques quy yllecq estoient. Ce dit jour del après disner, vindrent en la dite ville aulcuns hommes de guerre de la garnison de

Bethune quy par avant avoient estet de celle de la ville de Tournay, lesquels nonobstant que ils feussent sans armes ne avoient peu entrer en la ville de Lille que ils ne eussent jocquié aux portes de ycelle deux fortes heures, pour laquelle chose ils ne daignèrent illecque arrester et vindrent du dit Bethune en Tournay sans repestre. Et ce meisme jour del après disner, furent prinses et enmenées deux jumens qui pour lors paissoient aux dits Follets.

Le vendredy XXXIe et derrenier du dit moys, vindrent en Tournay deux chevaulx chargiez de poisson de mer, le cachemarée desquels dit avoir esté composé a ung escu d'or pour le souffrir venir en la dite ville, et ung sien compaignon amenant ung ceval chargié de deux penniers de poisson et de ung esturgeon avoir estet constraint retourner et le mener a Lille, disant ceulx de Tournay indignes mengier esturgeon ; laquelle chose seeue, aulcuns compaignons monterent a ceval avoecq Hamaide, receveur du Roy, et tirèrent ce quartier ; mais eulx venus a Temploeve trois Bourghegnons quy la estoient, habandonnèrent leurs cevaulx et se sauvèrent au cloquier de la ville de Temploeve, lesquels cevaulx ils prindrent avoecq ung maulvais garechon que ils trouvèrent et les amenèrent en Tournay. Ce jour environ chinq heures du vespre, quatre Bourghegnons bien montez, le ung issu de la ville de Tournay, eslevèrent vingt chinq vaques aux Follets, lesquels aultres douze de leurs compaignons aussy bien montez sievoient de assez loing, lequel fait veirent aulcuns mosniers espronnant aulcuns chevaulx nouveaulx acotés aux dits Follets et le noncièrent a ceulx des faulxbourgs quy tantost y coururent de piet et de ceval, mais avant

que il peussent rescoure les dites vacques, y eult deux fortes envahies, la prumière envers le quesne bruslé, la ou pluseurs femes attendant les dits adversaires avoient emprins cachier les dites vacques, et la seconde en chemin des bannis au piet du mont, la ou les dites femes tres bien batues cessèrent la dite cache, et la ou les dits Bourghegnons, au lieu de vacques, eulrent largement de traits sups eulx et sups leurs cevaulx, entre lesquels Ollivier de Lannais, fils de sire Mahieu, jadis castelain de Ath, eult pour sa part ung flesque vers la hangue. Et eulrent les facteurs de ceste hastive et hastieuse emprinse pour cescune des dites vingt chinq vacques, vingt gros pour aller boire, de ceulx a quy elles appartenoient.

AOUST MIL QUATRE CENT SOIXANTE DIX WIT.

Le samedy premier jour de aoust du dit an soixante dix et huyt, et fieste de Saint Pierre aulx liens, furent admenez en Tournay deux cars chargiez de environ deux muys de sel du quartier de Haynault et fut achaté pour mettre en greniers de la ville six livres Flandre la rasière, mais néantmoins point ne y fut mis, mais abandonné au commun quy en volloit avoir, c'est assavoir pour quinze gros le hostiel, adfin que nul recoppeur ne se avanchast d'en acater pour le vendre plus chier, feust a la livre, feust aultrement. Ce jour prindrent les Bourghegnons deux vacques envers Ere.

Le dimence IIe du dit moys, a jour poindant, vindrent les Bourghegnons a le cense de Warnaulce dehors la porte Vallenchenoise, entre les Chartrois et la

croix Morligane, et y prindrent et enmenèrent noef jumens et ung boef. Ce dit jour du soir, entrerent en Tournay six cars chargiez de vins venans de France, et en la nuyt sequente prindrent les adversaires pluseurs boefs en la ville de Pecq et en aultres villages de la entour.

Le lundy III° du dit moys, furent deschargiez et vendus les charges de chinq carrettes avoecq un car de torques de fil de laiton, de fer, de claux et de batterye de Liége en la halle du pois de Tournay, lesquelles carrettes et cars furent les premiers amenans telles marchandises depuis le commencement de la guerre et dont on avoit eu grande nécessité ; et incontinent fut tout ce carroy rechargié de fardiaulx de draps pour mener au dit Liége. Et la nuyt sievante prindrent les Bourghegnons deux jumens a Esquermes, en le cense de Ernoul Bernard, bourgois de Tournay.

Le mardy IV° du dit moys, au matin, se partirent de Tournay pluseurs cars chargiez de diverses marchandises pour aller en France, avoecq lesquels pluseurs hommes, femmes et enfants se en allèrent par faulte de gaignage, a cause que les Flamens et aultres adversaires des pays et villes du duc de Aultrice ne entretenoient les treves, mais faisoient journellement touttes les contrariétez, pilleries et extorsions quy leur estoient possibles, sans avoir quelque deffence du dit duc, comme on poelt assez entendre par l'ordre de ceste escripture en fourme de callendrier.

Le merquedy V° du dit moys, aulcuns marchans de Lille ayant rechut de Jehan de Brayne le fils, la somme

de trois livres de gros et ycelle employée en fromaiges de Flandres et moullues et tout chargiet sups ung car qui ja estoit en chemin tirant vers Tournay fut accusé au Prevost des Marescaux de Lille, lequel blasma moult le dit marchant et envoya après le dit car et le fist retourner du pont a Tressin en la dite ville de Lille et confisqua tout a soy, non obstant les dites treves. Et ce meisme jour prindrent les adversaires de Tournay pluseurs vaques et pourchaulx en la ville de Saint Mor et firent pluseurs aultres maulx.

Le joedy VIe du dit moys, environ chinq heures de viespre, revint le herault de la ville de Tournay de Aras, raportans lettres aulx seigneurs de la loi de icelle, lesquelles lettres vues par les chiefs et conseil incontinent fut faicte semonce de Consaulx a lendemain matin. Ce dit jour aussy, au viespre, entra en la ville le herault de la ville de Gand quy dist pour nouvelle que les treves avoient esté publyées le mardy précédent en la dite ville de Gand. Et ce meisme jour, pareillement au viespre, morrurent subitement onze vacques envers Chin, les aulcunes fort enflées quy furent saignyées, mais rien ne leur vally, et depuis dirent aulcuns enfans quy gardoient aultres vacques la entour que ils avoient veu le meisme après disner deux homes hordyer sups les prez et ainsy que semer aulcunes coses sups yceulx.

Le vendredy VIIe du dit moys, se assemblèrent les quatre Consaulx de la ville al occasion des lettres apportées le jour précédent, faisant mencion de grand nombre et quantité de blet estant par de la et appartenant a maistre Ollivier le Daing, jadis barbier du

Roy, lequel ja par deux fois avoit volu renchierrir les dits bletz de deux gros a le rasière pour cescune fois a la dite ville, et pour ceste cause aussy le blet refoulloit, les dits Consaulx furent comme de assens le non acheter ne prendre, et neantmoings ils en rechargièrent les ciefs. Ce dit jour le dessus dit herault de Gand, envoyé par les seigneurs de ycelle ville, se approcha des Prevosts et jurez de Tournay pour savoir se aulcuns bourgeois ou aulcuns de la dite ville de Gand poulroient venir en ville sans avoir empescement; auquel fut respondu que a eulx et a tous aultres des pays voisins et villes voisines, voulloient entretenir ce que ils devoient par le ordonnance des treves sans eulx faire quelque encombrier pour quelques délits des guerres quy ayant estet faictes et de ce demanda et eult instrument. Ce dit jour entra en la ville ung baquet chargiet de quarante sacs de gros sel, de dix tonneaulx de sur sieu, de deux balles de layne, de environ cent garbes d'aulx, de deux cuvielles de bure et de deux tonneaulx de nouvelles moullues; tout ce appartenant au bailly de Audenarde quy meisme le avoit conduit a force de gens d'armes de ung leez de la rivière, et de ung nommet Jacot de Lannoy de aultre costé de la dite rivière, et eust esté le dit bacquet destournez venir sans ceste force, car ils eulrent deux assaulx et envahye en cemin. Ce dit jour fut deffendu aux bretecques de la ville vendre sel a la livre, et commandet que tous bannis et registrez, se aulcuns en y avoit, estans revenus en la dite ville soubz coulleur de la guerre, partesissent de la dite ville et banlieue de ycelle dedans le dit jour expiré, sups les paines a ce introduictes.

Le samedy VIIIe du dit moys, au matin, courut voix

en Tournay que pluseurs cars de marchandises de char vives et mortes, vin, sel, bure, fromaiges etc., venans des marches de France estoient arrestez en la ville de Douay, et que le seigneur de Fiennes, cappitaine de la dite ville, ne voulloit riens laissier passer, jusques ceulx de Tournay auroient déclarez se ils voulloient estre neutres ou non, seloncq ce que cy dessus est assez touchiet. Ce dit jour furent amenez en la dite ville deux cars de menu sel en bassière, venans de Mallines, lequel fut exposé a dix gros le hostiel et vendut au dit pris. Et le meisme jour del apres disner, furent admenez deux aultres cars chargiez de sel de Flandre, lequel sel fut vendu a tous venans pour le pris de noef gros.

Le dimance IXe du dit moys, au matin, aulcuns compaignons de Valenchiennes, venus en Tournay, tendirent un drap point del istoire de Ourson de Beauvais, a l'ostiel au Cierf sur le grand marchiet, et del apres disner remonstrèrent ycelle istoire, par personnages, quy fut le premier jeu de posture veu en la dite ville depuis le entrée de la guerre.

Le lundy Xe du dit moys, et jour festif de Saint Leurens, environ six heures du matin, se party de Tournay messire Eustasse Savary, lieutenant du bailly de Tournesis, luy vingtiesme, bien montez et habillez, par la porte Sainte Fontaine, et alla visiter le bailliage et savoir se il trouveroit quelque malfaicteurs ou adversaires sur ycelluy, et eulx riens trouvans rentrèrent en la ville, environs deux heures del après disner. Ce dit jour, aussy du matin, envoya le seigneur de Montigny a Jehan de Courcelles, tavernier, requerrir

avoir braconiers et quiens pour aller cachier aulx regnars, come il est de coustume tous les ans par ces jours entre les braconiers, lequel luy envoya tous ses quiens par deux hommes stillez de la cache, mais le dit seigneur estant emprès Maulde en Haynault, detint comme forciblement trois des meilleurs couples des levriers du dit de Courcelles.

Le mardy XIe du dit moys, au matin, envoyèrent les seigneurs de la loy de Tournay une lettre aulx seigneurs et gouverneurs de Douay, a cause des marchandises par eulx detenues en la dite ville, car on avoit eu certaines nouvelles en Tournay que Gand, Bruges, Ypre, Lille et Douay avoient scellé ansamble riens laissier passer pour aller en la ville de Tournay. Ce dit jour fut deschargiet le bacquet de Valanchiennes de environ trente pièces de vin avoecq laigne et escorce, quy fut la première voiture du dit bacquet depuis la gherre.

Le merquedy XIIe du dit moys, au matin, arrivèrent en Tournay deux dorresquins de la ville de Gand sans charge, fors de deux tonneaulx de moullues avec aultres cent vingt cinq moullues admenées comme en emblans, car les dits dorresquins passoient oultre. Ce dit jour del apres disner vindrent en la dite ville deux cens pourciaulx et quarante boefs de France quy par toutte la nuyt précédente avoient cеminé pour eviter la ville de Douay ou, comme dit est, on ne laissoit rien passer pour la dite ville. Ce dit jour fut aussy amené en Tournay, sy comme en emblant, ung baquetiel apportant vingt sacs de sel de envers Renais.

XXXI.

De une lettre du duc de Aultrice envoyez en Tournay, par le seigneur de Lannoy; avoecq de la response sups ce faicte et de pluseurs broulleries ansamble et de la mort de trois malfaicteurs.

Le *jeudy XIIIe du dit moys*, au matin, furent les quatre Consaulx de la ville convoquez et assemblez en leur halle a cause de une lettre envoyée du duc de Aultrice par le seigneur de Lannoy, contenant que journellement ceux de la dite ville se efforchoient de acater et lever vitailles de ses pays et que il ne savoit se eulx pour veues avoient intention luy faire plus forte guerre, demandant et voeillant avoir subite response touchant la neutralité et appoinctement dont dessus est touchiet. Auquel fut respondut par escript, de l'assens des dits Consaulx, que bien savoit que ils avoient envoyé devers le Roy et que de eulx meismes ne pouvoient faire aultre response que celle par eulx faicte, tant que ils savoient la vollonté du Roy, eulx excusant non avoir faict chose contre le ordonnance des treves, ce que journellement faisoient ses subjects en leur circuit et meismement ceulx de Douay quy, peu devant, avoient arrestet et detenoient plusieurs biens et marchandises venans de France et appartenans aux habitans de la dite ville de Tournay et du bailliage. Ce dit jour, del après disner, furent les ciefs et conseil de la dite ville assemblez a cause des doyens et quatre jurez des navieurs de la ville de Gand quy, au matin, avoient requis au Prevost de ravoir leurs pletes et navires estant en la dite ville des avant la guerre en tel point que elles estoient en ce jour; auquel les

ciefs et conseil respondirent ce non touchier a eulx ne aussy a la ville, et que ils se tirassent envers ceulx quy en avoient la charge du Roy de par le seigneur de Mouy, quy les avoit empeschiez de grande some de deniers, et que se ils avoient a faire de leurs moyens ils les aideroient seloncq leur possibilité. Et les dits Gantois partys, des dits ciefs et conseil aulcuns leur oyrent dire que ils vouloient ravoir leurs navires et que ils les raroient, usans en leurs parolles de termes de manaces.

Le vendredy XIVe du dit moys, et veille de l'Assomption de Nostre Dame, du matin, aulcuns des gens de monsieur de Montigny firent grand desroy du costé de Hainault en prenant les vivres que on apportoit en Tournay, come œufs, bure et fromages, en battant, navrant et injuriant ceulx et celles quy les apportoient. Et après ceste prinse et roberye par eulx faicte, ils envoyèrent la meisme matinée tout vendre en la dite ville donnant par ce a entendre que tous estoient leurs ennemis ou ils pouvoient prendre, car le plus des apportans les dits vivres estoient du pays de Haynault. Ce jour vindrent en la ville deux carrettes et ung car de fourment de Cambresis, quy fut vendu la somme de quattre livres quatorze gros Flandre cescune rasière.

Le samedy XVe du dit moys, fieste de la dite Assomption, vindrent en Tournai quatre quevallées de marée, la seconde depuis le commencement de la guerre, et encore fut ce faindant aller a Lille, puis tournèrent les cachemarées a leur plaisir jusques en la dite ville, plus par convoitise de plus grand gaignage que pour l'amour des habitans de ycelle. En ce meisme jour

vindrent par semblable manière deux carrées de blet du pays de Haynault et plusieurs aultres vivres.

*Le dimence XVI*ᵉ *du dit moys*, au matin, vindrent en Tournai trois carrées de papiers de Troyes prestement deschargiez devant le mason de Henry Pipelart, merchier, en la rue Saint Martin, et fut le premier admené en la ville depuis la guerre encommenchye et en avoit on eu grand nécessité. Ce jour vint aussy une carrée de blancq fil d'Audenarde par la porte Sainte Fontaine dont on avoit pareillement eu grande affaire. Et ce dit jour au soir, reccurent les ciefs de la ville une lettre apportée de Arras contenant que deux commissaires estoient illecq de par le Roy et de par le duc de Aultrice pour seignefyer et comander tant a ceulx de Douay come de ailleurs que on leur delivrast et despeschat tous les prisonniers de la ville de Tournay, come leurs denrées et marchandises prinses et arrestées depuis les treves et que des orre en avant ils ne feissent quelque grief ny empescement aulx corps et biens de yceulx sups encourre leur indignacion et estre pugnis criminellement.

*Le lundy XVII*ᵉ *du dit moys*, au matin, furent deschargiez en la halle du poix de Tournay deux cars amenez de Malines, au mieulx que on avoit peu, ly ung ayant aporté menu sel en bassière et ly aultre, sain de malemort, cuirs tanez, torques de fil de laiton, secs pissons et fromages de Engleterre. Et fu le dit sel vendu la mesme journée dix gros le hostiel et toute le aultre marchandise aussy chièrement vendue, ains la vesprée. Ce dit jour, aussy du matin, vindrent deux cars de vin de bon Bar et aultres deux cars de menu

sel de la dite ville de Mallines. Et del après disner du meisme jour, vint une carrée de nouveaulx fromaiges de Angleterre admenez de la ville de Gand et dix poises et demy et quatre livres.

Le mardy XVIIIe du dit moys, au matin, arriva le bacquet de Vallenchiennes, la seconde fois aportans en ce jour bois de forets et gantes de carlier et ne faisoient alors ceulx de la dite ville come néant de empeschement, voeillans entretenir les dites treves. Et ce meisme jour vint et fut deschargiet uue navée de picavet qui faisoit esperer la chose adouchir du pays de Haynault, car journellement en venoient pluseurs aultres biens, vivres et marchandises.

Le merquedy XIXe du dit moys, au matin, se partirent de Tournay pluseurs cars portant diverses marchandises en France. Ce jour vindrent en la dite ville dix et huit que cars que carrettes, apportans vins et aultres denrées de la ville de Arras, avoecq lesquels vindrent environ cent et chinquante boefs et grand nombre de moutons, tous venans par le pont a Wedin. Ce dit jour aussy vindrent deux carrées de blancq blet et pluseurs aultres vivres du lez de Haynault; et ce meisme jour, au soir, revint mestre Jehan Leleu de devers le Roy, quy se estoit party le XXIXe de juillet précédent avoecq messire Simon de Clermes, second provost, demourez derriere pour solliciter les affaires pour lesquels ils avoient estet envoyez.

Le joedy XXe du dit moys, au matin, furent les quatre Consaulx assemblez en leur halle pour oyr la relacion du dit maistre Jehan Leleu, et aussy a cause

de lettres apportées par ung herault du Roy aux dits Consaulx et venans de la chancelerye, lesquelles lettres contenoient que ils avoient rescript de par le Roy au duc de Aultrice, a l'evesque de Mets, au seigneur de Chimay, au seigneur de Fresnes et au seigneur de Lannoy, sups les dolléances a eulx faictes et remonstrées par les dits sire Simon de Clermes et mestre Jehan Leleu, et que ils envoyassent ung tabellion ou deux notaires avoecq le dit herault portans les lettres aux dessus dits seigneurs pour avoir tesmoignage de leurs responses. Ce dit jour, del apres disner, arriva en la dite ville ung baquet apportant environ trois cens de fasseaulx dessoubs lesquels estoient muchiez wit hesmes de vin aigre et dix wit sacs de sel quy, la nuyt précédente, avoient esté prins de la nef de Audenarde sy comme en emblant emprès Vernes, de ou le navyeur fut constraint retourner en la dite ville de Oudenarde. Et ce meisme jour vindrent en la dite ville, du leez et quartier de France, deux quarrées de herrens en tonneaulx, une quarrée de oille d'ollive et une carrée de aultres diverses marchandises.

*Le vendredy XXI*e *du dit moys*, au matin, furent prins et amenez en Tournay deux Bourguegnons quy se estoient efforchiez prendre deux jumens a Hanans, emprès le Pont de Arnouville, lesquelles les jumens avoient esté prinses en la gherre et vendues au butin. Et ce voulloient faire les dits Bourghegnons pour argent a eulx promis de celluy a quy elles avoient esté, eulx embusquez pour les rapvir et luy vendre ; mais le bouvier criant eult ayde, par quoy les dits adversaires furent prins et livrez au lieutenant du bailly de Tournesis quy, le meisme jour, les condamna a mort et

furent menez sur ung car par les dites jumens meismes, jusqu'au gibet de Maire et illecq pendus et estranglez. Ce dit jour, aussy du matin, amenoient deux carretons deux carrées de moullues vers la ville de Tournay, mais aulcuns Bourghegnons les trouvans emprès Herrines, les prindrent, injurièrent et contraindirent retourner, et tant que pour estre délivrez de leurs mains leur promisrent dix escus d'or, come aulcuns, quy ce oyrent et veyrent, rapportèrent en la dite ville.

Le samedy XXIIe du dit moys, au matin, firent aulcuns adversaires grand desroy du costé de Haynault en prenant ce que les bonnes gens apportoient de vivres en Tournay, et meismement vers Baugnyes ou furent arrestez deux cars de Braibant, ly ung chargié de sel, et le aultre de fromage de Engleterre. Ce dit jour, aussy du matin, vindrent nouvelles en la ville que ceulx de Flandres mettoient gens d'armes sups, pour garder les passaiges et destourber venir vivres en ycelle. Et ce meisme jour, aussy du matin, fut amené ung Bourgheghon en la ville par Hamaide, recepveur du Roy, et aultres avoecq luy, yssus la nuyt précédente par la porte Sainte Fontaine, et ycelluy condampné a mort par le bailly de Tournesis en son conseil, pour homicide et estre trouvé en agait contre les manans de Tournay, et le après disner fut le dit adversaire menez a Maire, et illecq le exécucion faicte par suspencion.

Le dimence XXIIIe du dit moys, au matin, vindrent en Tournay deux carrées de menu sel en bassière de envers le Crotroy, quy fut vendut douze gros



cescun hostiel. Ce dit jour, del après disner vindrent pluseurs cars et carrettes de vins et aultres diverses marchandises de Arras en la dite ville. Ce meisme jour, du soir, vint le seigneur de la Grurye en Tournay, auquel les seigneurs de la loy envoyèrent le vin de présent a flambeaux ardans : Dieu scet se bien fut employé! Et en la nuyt sequente, rompirent les adversaires une estalle dehors la porte du Bruille et enmenèrent aulcunes vaques et jumens.

Le lundy XXIVe du dit moys, et fieste de saint Bartholemée, au matin, arriva en Tournay, vers le pont Allarch, ung baquet chargies de unze a douze cens blancqs fromaiges claquenbers et aultres que les laronchiaulx bourghegnons avoient prins le samedy précédent et robez a ceulx et celles quy les apportoient en Tournay. Ce dit jour, aussy du matin, amena on en la dite ville pluseurs vitailles, come bure, fromaiges, oefs, moullues, blets, pain, sel et aux, par cars, jumens et cols, non obstant les nouvelles deffenses faictes et publyées a Courtray, a Lille, Ypre, Audenarde et ailleurs.

Le mardy XXVe du dit moys, furent pluseurs homes et femes desrobez et composez en revenant de la fieste de Grandmont, mais aulcuns ne les plaindoient guerres pour ce que bien s'en fussent déportez et y estoient allez que par .....

Le merquedy XXVIe du dit moys se passa sans oyr ne savoyr chose quy feust a mettre en escript.

Le joedy XXVIIe du dit moys, au matin, s'en ralla mestre Jehan Leleu par devers le Roy, apres aulcunes

responses oies du duc de Aultrice et des aultres seigneurs dessus dits. Ce jour fut ung bouchier de Tournay, nomé Jehan Prignet, prins vers le mont Saint Audebert et composé en fourme de raenchon a six escus. Et ce dit jour, del après disner, vindrent en la ville chincq cars chargiez de menu sel du Crotoy, lesquels furent composez a grands deniers a Fretin et ailleurs, non obstant que ils fussent guidez par gens de guerre ; et fut le dit sel vendu douze gros le hostiel. Ce dit jour, sur le soir, vindrent environ quatre vingts boefs et cent moutons de France.

XXXII.

De deffense faicte en la ville de Lille contre Tournay, non obstant les treves. De aulcune depopullacion de Tournay pour les maulx quy journellement croissoient, avoecq deffense au contraire. De pluseurs forfais et composicions, et de six qui furent pendus a Merre.

L*e vendredy XXVIII*[e] *du dit moys*, au matin, fut sceu en Tournay que le joedy precedent avoit estet deffendu de recief en la ville de Lille, sups payne criminelle, mener vitaille ou quelque aultre marchandise en la ville de Tournay, et avoecq ce commendet de riens laisser passer venant de France. Ce dit jour, aussy du matin, trois homes de Tournay, c'est assavoir Jehan Canevach, pireman, Jehan Daniel, cordewanier, et ung dit Moussin, ayant menet une nef a Nivelle, emprès Saint Amand, pour chargier fuerre, furent prins et detenus avoecq la dite nef par les adversaires. Ce dit jour, pareillement du matin, fut admené quelque quantité de fromaiges muchement de

envers Courtray, avoecq deux sacs de gris sel quy fut vendu quatorze gros le hostiel. Et ce meisme jour, du soir, vindrent environ deux cens boefs de France.

Le samedy XXIXe du dit moys, et jour de la decollacion de saint Jehan Baptiste, au matin, se partyrent les chinq cars quy, le joedy devant, estoient venus du Crotoy retournans illecq chargiez de maisnages, femes et enfans, avoecq lesquels s'en allerent pluseurs homes, habandonnant la dite ville par faulte de gaignage et pour les forfais que journellement faisoient les adversaires sans veyr ne oyr, querir ne demander vray remède au contraire. Ce jour, del après disner, vindrent deux cars chargiez de miel de France en tonneaulx quy très longuement avoient séjournet en la ville de Arras. Et ce meisme jour fut sceu en Tournay que les blancs capperons de Gand estoient en Haynault et que les seigneurs du dit Gand leur avoient promis pour cescun Tournaisien que ils rameneroient prisonnier, une livre de gros pour le prinse.

Le dimence XXXe du dit moys, au matin, prindrent les Bourghegnons deux hommes de la ville de Tournay en la ville de Warchin et les emmenèrent, disant que tous ceulx de la dite ville estoient de prise et que de ce avoient ilz commendement, lesquels pour estre hors de leurs mains se composèrent a certaine somme de argent. Che dit jour, prindrent aussy les adversaires ung pesqueur au hangin sur le cemin d'Antoing, seloncq la rivière, et le composèrent en fourme de raenchon a quatre escus d'or, mais la feme du dit pesqueur le faindant laissier par povreté, ils le renvoyèrent, detenans sa robbe et aultres baghes.

Le lundy XXXIe et derrenier jour du dit moys, prindrent les Bourghegnons ung car chargié de blet et enharnesquié de quatre jumens que aulcun censier menoit de envers Mortaigne tirant vers Tournay, lequel censier ils contraindirent come prisonnier mener son dit car avoecq eulx. Ce meisme jour, del après disner, prindrent les adversaires le hoste du Noir Lion, de la grande rue Saint Jacques, nommé Nicolas Deffarvacques, estant a Loyaulcourt, a cause de foerte (?) a luy appertenant, et le enmenèrent, non obstant que Lyon de Loyaulcourt, seigneur du dit lieu et cousin au dit Nicolas, feust a demy traist d'arcq près. Lequel, quand on lui dist, ne fist guerres de samblant et respondit a aulcuns de la compaignie du dit prisonnier, que ce estoient Anglez quy le avoient prins, et que la entour en venoit journellement ; laquelle response avoecq le peu de chière que il fist et aussy que on le oyt chiffler après la dite prinse, fut cause de pluseurs soupechonner que ce estoit son meisme fait.

SEPTEMBRE MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX WIT.

Le mardy premier jour du moys de septembre, du dit an soixante dix wit, vindrent en Tournay pluseurs cars et carrettes de France, apportans diverses marchandises, les marchans et conducteurs desquels avoient soustenus grands despens a cause que il leur avoit convenu renouveler de guides par trois fois depuis la ville de Arras.

Le merquedy deuxiesme du dit moys, del après disner, vindrent en Tournay deux cars de Malines chargiez de menu sel en bassière, avoecq lesquels venoit

ung aultre car chargié de fromages de Engleterre, mais il fut prins et detenus en la voye pour aulcune composicion, et fut le dit sel vendu au pris de seize gros cescun hostiel.

Le joedy IIIe du dit moys, del après disner, vinrent en Tournay, trois cars de France apportans quarante wit tonneaulx de oille, dont les marchans et facteurs avoient eu grant despens par renouvellances de guides. Ce dit jour se partirent de Tournay pluseurs cars et carrettes tirans vers France de ou, deux jours devant, estoient venus, ramenans illecq pluseurs femes et enfans de la dite ville, avoecq leurs maisnages et baghes, sans ceulx et celles quy, avoecq le dit carroy, se partirent de pied, habandonnant la ville par faulte de gaignage et pour les harcellemens quy multiplioient de jour en jour contre la dite ville. — Ce dit jour revint en Tournay le dessus dit Nicollas Deffarvaques, sans que le moyen fust divulghié. Et ce meisme jour fut clos le trau de Antoing et une nef cergyée de laigne detenue appartenans a Guillain de Meurs, par environ XXIV Almans quy se boutèrent au castel du dit Antoing pour garder le passage contre la dite ville.

Le vendredy IVe du dit moys, au matin, furent les quatre Consaulx de Tournay convoquez et assemblez en leur halle, et eulx yssus de ycelle, fut publyé aulx bretesques de la ville que personne, de quelque estat ou condicion que elle feust, ne se partist de la dite ville pour aller demourer dehors, ne transportast ses biens, tels que vassielle, joyaulx, blets, poix, feves et touttes suspellectilles et eustensilles, sups confiscations de yceulx biens, et de estre tenus et reputez ennemy

de la ville, et que ceulx quy par avant se estoient partis, revenissent en dedans le lundy apres en huyt jours, sups payne telle que dit est; et avoecq ce, que se aulcuns avoit a faire dehors pour ses besongnes, il ne yssit de la ville sans avoir demandet grasce a l'un des provosts ou a certains deputez. Ce dit jour, del après disner, prindrent les Bourgheignons quatre jumens envers le bois du Lieu. Et ce meisme jour au soir, vindrent environ soixante boefs de France par diverses guides et a grands despens, quy non obstant ce, furent arrestez au pont a Bouvines et composez a douze escus de or.

Le samedy V^e^ du dit moys, au matin, furent amenez en Tournay, absconsement et au mieulx con peult, six sacqs de gros sel du quartier de Flandres, quy tost fut vendu dix sept gros cescun holtel. Ce dit jour, del après disner, aulcun laboureur amenant en la ville une carrée de blet chargiée et prinse sups le royaulme et bailliage, fut constraint de retourner et le mener a Hasnon ou le dit blet fut vendu par les adversaires sans guere de profit du dit laboureur.

Le dimence VIe du dit moys, au matin, furent apportez en Tournay pluseurs vivres tant a ceval come par col et cretins, tels que fromaiges d'Engleterre et de Flandres, bure par pots, cuvelles, et pourceaulx, oefs, sel et aultres diverses vivres et tout absconsement et come en emblant, car ne estoit quy aultrement peust venir en la dite ville.

Le lundy VIIe du dit moys, au matin, comparurent pluseurs marchans de Tournay devant les Provosts et

jurés de la ville en leur halle, et se complaindirent, remonstrans que en la ville de Seclin estoient detenuz et arrestez vingt six cars chargiez de diverses marchandises venans de France et a eulx appartenans, et que il leur pleust y pourveyr par la meilleure manière que ils poulroient, come pour le bien commun et utilité de la ville; ausquels fut fait tres petite response et pareille assistence. Et ce meisme jour furent prins trois homes franqueurs en la ville de Aubisye ou estoient allez, mais ly ung escappa assez tost des mains des adversaires come par force.

Le mardy VIIIe du dit moys, et jour de la Nativité Nostre Dame, entrèrent en Tournay les dessus dits cars quy avoient estet arrestez a Seclin par les gens du seigneur de la Gruerye quy les délivra et permist venir en la dite ville par composition a sa vollonté, desquels cars les unze estoient chargiez de menu sel prins en la ville du Crotoy et les quinze aultres de vin, bure, oille et aultres diverses vitailles et marchandises.

Le merquedy IXe du dit moys, au matin, furent apportées lettres aus seigneurs de la Loy de Tournay, envoyées du chancelier de France, contenant en effet que le procureur du duc de Aultrice estoit a Paris pour avoir le extrait du droit appartenant au Roy et au dit duc sups les pays dont question estoit entre les dits seigneurs et que le dit procureur esperoit voir apointié, affirmoit paix estre trouvée a ceste fois par les comissaires désia en partye assemblez en la ville de Cambray, lieu a eulx assigné pour ce faire. Pour les quelles nouvelles plusieurs du peuple de la ville

furent aulcunement resjoys. Ce dit jour se partirent come touttes les dames de l'abbye des Prets lez Tournay, et allèrent en Flandres par navire. Ce dit jour fut aussy le sel du jour précédent publyé par la ville a dix wit gros le holtiel et nul n'en prenoit a cause des dites nouvelles; depuis a seize, et on leur laissoit, et enfin fut habandonné a treize et vendu au dit prix. Et ce meisme jour au soir, revinrent six Franchois qui avoient tenu prison en la ville de Gand des le lundy XVIIIe de may précédent, auquel jour ils avoyent esté prins a Anseghem, come la descripcion du dit moys le porte.

Le joedy X^e^ du dit moys, au matin, fut sceu de vray en Tournay que trois cars chargiez de diverses marchandises et soixante dix boefs venans de France estoient prins et menez en la ville de Lille, et que meismement aulcuns marchans y avoient estet desviestus nuds pour savoir que ils portoient, les aulcuns desquels estoient composez a cent escus. Ceulx de la dite ville disoient que ils entendoient tout estre confisquet et de bonne prinse. Et en la nuyt sequente, vindrent les dessus dits boefs es faulxbours de Tournay, excepté deux de yceulx quy leur demourèrent par composition avoecq aulcune some de argent, mais les cars furent deschargiez en la ville de Lille.

Le vendredy XIe du dit moys, environ deux heures apres minuit, se partirent de Tournay Guillain de Meurs, Jehan Hamaide, recepveur du Roy, et environ quarante homes avoecq eulx, que de piet que de ceval, et tirerent vers Saint Amand, et eulx sups les champs, trouvèrent plusieurs adversaires embusquez en agait, tant

a Maulde comme a Saint Julien et la entour, desquels ceulx quy mieulx pulrent fuyr se saulvèrent par bien courre, mais aulcuns quy saillirent en la rivière emprès Espaing furent noyez. Et tant firent le dit Guillain et les siens que ils prindrent treize de leurs adversaires, et douze de leurs chevaulx, et revindrent en la ville ramenans yceulx avoecq eulx, entre noef et dix heures du matin, et les misrent en garde en la court de l'evesque. Ce dit jour, tost après yceulx emprisonnez, vint une carrée de blet en la ville, que trois des dits adversaires avoient constraint de retourner, non obstant que feust dessus le bailliage. Et ce meisme jour, del après disner, se rassemblèrent pluseurs des compaignons des dits prisonniers, et prindrent et rapvirent pluseurs bestes a cornes et aultres, et meismement aulcuns laboureurs entour Saint Amand en contre venge de leurs gens, et les menèrent a Valenchiennes de ou les aulcuns estoient, et mandèrent par une femme a ceulx de Tournay que jamais ne renderoient yceulx, se ils ne ravoyent leurs compaignons par eulx prins.

Le samedy XII[e] *jour du dit moys*, tost apres disner, furent les six des dessus dits treize Bourghegnons mis dessus ung car dedans la court de levesque et de illecq menez jusques a la justice de Maire ou ils furent pendus et estranglez en la presence de messire Eustasse Savary, lieutenant du bailliage de Tournesis et de son conseil, par lesquels la sentence avoit estet prononchye en la dite court espirituelle ou epicopalle, et tandis que la dite execution se faisoit, estoit aulcun compaignon quy pluseurs fois avoit courru avoecq eulx sups une jument en Tournay, laquelle il ne peult faire

issir la ville portant la lettre de couronne de l'un des dits adversaires, pour la quelle chose il descendit et courust de pied jusques a la dite justice ou celluy pour quy il portoit la dite lettre commenchoit monter qui non obstant ce fut il executé comme les aultres, et le dit porteur de la lettre mis en la dite court avoecq ses aultres compaignons.

Le dimence XIIIe du dit moys, et nuyt de la pourcession de Tournay, environ sept heures du matin, se partirent de la ville Jehan Hamayde, recepveur du Roy, et pluseurs compaignons sergans du Roy et aultres, et allèrent querrir adventure sups le bailliage au quartier des portes de Sainte Fontaine et Coquerielle, et eulx néant trouvans retournèrent en la ville, la dite matinée. Ce dit jour, aussy du matin, vindrent les Gantois en petit nombre et sans estat, ce est assavoir sept hommes que de pieds que de ceval, ayant un claron tant seullement, apportans une cotte de blanc drap d'or, de laquelle ils vestirent l'image de Notre Dame en manière et heures accoustumées. Et en la nuit sequente ne fut la vraye croix portée dehors la ville, comme il est de coustume, mais par dedens, pour doulte de embusces de aulcuns adversaires.

Le lundy XIVe du dit moys, et jour de la dite pourcession, environs une heure après disner, se assemblèrent pluseurs compaignons, sergents du Roy et aultres, et allèrent courre aux camps dehors la porte Saint Martin, et retournèrent sans quelque proye de adversaires. Ce dit jour, aussy del après disner, fut prins, battu et laissé aller en son pourpoint aulcun homme de Tournay retournant de veoir ses parens

demourans en la ville de Vallenchiennes asses près de la fontaine du Pourcelet ; et ce meisme homme ainsy revenant fut prins de recief par aultres adversaires au bois de Saint Amand quy ly otèrent six escus muchiez en son pourpoint et le lyèrent a ung arbre et le battirent tiranniquement et le tindrent en ce point jusques au viespre, et il, laissié aller, revint en ce point de nuyt aulx faulxbours de la ville.

Le mardy XVe du dit moys, del après disner, furent vendus les chevaulx et armures des treize dessus dits Bourghegnons, desquels les six estoient mors, comme dit est.

Le merquedy XVe du dit moys, au matin, fut sceu de vray en Tournay que wit cars chargiez de menu sel venant du Crotoy estoient prins et menez en la ville de Lille, et tout déclaré confisqué et ce par les gens du seigneur de la Gruerye auquel, comme aulcuns disoient, avoit estet promise aulcune somme de argent par les seigneurs de la Loi de Tournay, laquelle il ne avoit eue, par quoi toutes ces extorcions se faisoient.

Le joedy XVIIe du dit moys, au matin, revindrent en Tournay pluseurs marchans de la dite ville venans de Arras soubs la conduite de environ trente hommes de guerre quy par toute la nuyt avoient chevaulchié, doubtans avoir encombrier a cause que tous les passages estoient clos et gardez; lesquels marchands avoient fait deschargier pluseurs vitailles et marchandises en la ville de Arras, les non osans amener avoecq eulx pour ceste cause; laquelle nouvelle

espendue par la ville, la plupart des habitans n'en eulrent guère de joye. Et ce meisme jour, del après disner, vindrent les Bourghegnons dehors la porte Moriel, ou ils prindrent et enmenèrent vingt deux vacques jusques emprès Warechin, ou aultres de leurs compaignons les attendoient pour aidier a parfurnir le emprinse.

Le vendredy XVIIIe du dit moys, au matin, courut voix en Tournay que ceulx de Flandre et des pays voisins mettoient sups douze cens lances a leurs despens pour garder les passages entour de la ville, ce est assavoir a Vallenchiennes, Lille, Douay et Orchies. Ce jour, revint aulcun voiturier nommé Harron, de la ville de Arras, disant avoir estet composé a certaine some de argent en cas que il fcust trouvé de bonne prise, pour laquelle chose savoir, il luy convenoit aller le prochain mardy après en la ville de Cambray ou les commissaires du Roy et du duc de Aultrice devoient commanchier traictier de la paix la meisme journée, a la vollenté desquels il se estoit rapporté et avoit promis comme constraint y estre a ceulx quy le avoient prins.

Le samedy XIXe du dit moys, au matin, furent amenez seize sacs de gros sel en Tournay du costé de Haynault quy fut publyé par la ville a dix sept gros le hotiel et vendu au dit pris. Ce dit jour, aussi bien matin, furent prins et menez en la ville de Lille deux cens vingt deux boefs venans de France pour estre a la vente du marchiet de Tournay, et ce par les gens du seigneur de la Grueryc, pour laquelle chose aulcuns bouchiers et aultres de la dite ville a

quy les dits boefs appartenoient se approchièrent des seigneurs de la Loy eulx requerans de avoir le messagier de la ville pour y envoyer, lesquels sans quelque promesse de comfort leur respondirent en avoir affaire.

Le dimence XXe du dit moys, au matin, se partirent de Tournay pluseurs marchans de icelle avoecq le messagier de la dite ville, tirans vers Cambray, les dits marchans pour passer oultre et le dit messagier pour certaines affaires de la dite ville.

Le lundy XXIe du dit moys, et fieste de Saint Mahieu, apostle et évangeliste, vindrent nouvelles aux seigneurs de la Loy de Tournay que leur messagier estoit prins et détenu en la ville de Douay et tous les marchans pareillement arrestez et détenus.

Le mardy XXIIe du dit moys, au matin, furent apportez en Tournay absconcement et en emblée, sy come toudis, pluseurs fromaiges tant de Engleterre come de Cornouaille, Flandres et de ailleurs, avoecq grand quantité de bure par pots, cuveilles et pièces de pluseurs tirées. Le dit jour estoit le premier jour de vente de la feste de Saint Mahieu, mais quelque planque ne fut posée sups le marchiet ne guerres plus de apparence de fieste que il ne y avoit eu l'année précédente en la plaine guerre. Ce dit jour fut sceu de vray en la ville que les CCXXII boefs prins et menez en la ville de Lille le samedy précédent, estoient vendus en ycelle par les bouchiers et aultres aulxquels ils appertenoient, mais ce estoit grandement a leur perte et domaige.

Le merquedy XXIIIe du dit moys, au matin, furent apportez pluseurs fromaiges de Engleterre et aultres en la ville de Tournay, avec bonne quantité de burc par cretins et bouts et amenez sept queues de gros sel plaines, chinq rasières de avoine et unze corbeilles plaines de fromaiges d'Auldenarde, avoecq chincq aultres sacs de sel, lequel sel fut publyé par la ville a quatorze gros le holtiel et vendu pour treize. Ce dit jour revint le messagier de la ville quy le dimence précédent avoit estet arresté a Douay rapportans nouvelles que les commissaires du Roy et du duc de Aultrice avoient rescript les ungs aulx aultres, mais touttefoys ceulx du Roy estoient encore a Saint Quentin jusques ils sceussent par la response du dit duc se il tenoit ou voulloit tenir Tournay estre des treves ou non.

Le joedy XXIVe du dit moys, au matin, vindrent nouvelles en Tournay que aulx marchans des dessus dits boefs vendus en la ville de Lille, avoit estet dit, après la vente de yceulx, que le argent estoit mis en la main de leur prince pour en ordonner come bon luy sembleroit. Pour laquelle cause aulcuns présumoient ce estre fait a cause que peu devant, come on disoit, grand nombre et quantité de vins, blés, boefs, pourceaux, moutons et aultres diverses denrées et marchandises estimées vaillables chinquante mille escus ou mieulx, coeillies par pluseurs marchans de Flandres pour ravitailler leur pays, estoient arrestez en Normandye ou la dite coeillette avoit estet faite, et meismement quatre des plus grands marchands de Flandres detenuz et menez en la ville de Paris jusques adonc que ceulx de la dite ville de Tournay joyroient des treves come

ils devoient joir et que on leur arroit restitué les domaiges a eulx fais par le infraction de icelles : présumoient aussy et disoient que pour ceste cause avoit on fait convenir et encore faisoit en ce meisme jour tous les ayans receu domaige depuis les dites treves en la maison du clercq du Roy en la dite ville pour les interroghier et mettre par escript en quel lieu, quand et coment ils avoient esté domagiez et de combien, en la présence du lieutenant du bailly de Tournesis et son conseil, et meismement du procureur général de la ville de Tournay, affin de tout envoyer en la ville de Cambray aulx commissaires quy illecq devoient estre, come dessus est dit, pour traictier de la paix et ensamble délibérer et ordonner de ces choses et aultres.

Le vendredy XXVe du dit moys, au matin, firent les adversaires grand desroy entour la ville de Tournay en prenant les vivres que on apportoit en la dite ville et le plus du quartier de Flandres hors la porte Sainte Fontaine ou environ quarante femes venantes ensamble chargiées de divers vivres furent deschargiées et injuriées de leurs meismes voisins et aultres que bien congnoissoient et estoient plusieurs de ycelles femmes de la ville de Willem, et non obstant ces violences et extorcions, ce dit jour furent apportez pluseurs vivres en abscons par convoitise de gaignage.

XXXIII.

De seulle justice faicte par le castelain d'Ath pour l'enfraindement des treves. De pluseurs remonstrances par aulcuns de Tournay, revenus de devers le Roy, aulx quatre Consaulx de la dite ville, dont ils eulrent povoir de parbesoignier sans savoir de quoy. De la subtille prinse du castiel de Bruyelles, et de la desleauité de aulcuns marchans de Tournay, aveocq pluseurs extersions, et conqueste du castel de Wez. (26 septembre-6 novembre.)

L*e samedy XXVI*ᵉ *du dit moys*, au matin, furent apportez pluseurs biens et vivres en Tournay aveocq une quarrée de bure en cuvelles de bos, de Dixmude et de Ypre, couverte de foerre come a demy chergyé, et une aultre carrée de gros sel quy fut donné pour douze gros le hostiel. Che dit jour, renvoya le castelain d'Ath en Haynaut, dix wit vacques des vingt deux quy avoient estet prinses le joedy XVIIᵉ de ce meisme moys dehors la porte Moriel, pour lequel fait le dit castelain avoit fait pendre trois de ceulx qui les avoient prinses et tenoit encore chincq de leurs compaignons prisonniers, et payèrent ceulx a quy les dites vacques appartenoient vingt chincq gros pour despens et ramenage de cescune de icelles, et les aultres quatre vacques, non obstant ce que le dit castelain eust comandet touttes estre ramenées, demeurèrent perdues et fut ceste justice de observacion des treves, la première quy fust faicte pour les Tournisiens.

*Le dimence XXVII*ᵉ *du dit moys*, furent apportez en Tournay auleuns vivres en manière accoustumée,

c'est assavoir absconsement et au mieulx que on peult, mais quelque aultre chose ne fust oye ne sceue pour en faire mémoire.

Le lundy XXVIIIe du dit moys, au matin, arriva en Tournay ung baquet venant de Audenarde, apportant XXXVII sacs de gros sel, wit asmes de vin aigre, deux tonneaulx de tercq et bon nombre de moullues, et avoit le marchant auquel tout appartenoit, obtenu sauf conduit du duc de Aultrice et ung sien huissier d'armes a le guider pour ceste fois et nom plus. Et ce meisme jour furent apportées en la ville du costé de Hainault pluseurs fromaiges de Engleterre et aultres divers vivres par chevaulx et cols.

Le mardy XXIXe du dit moys, et feste de Saint Michiel, au matin, furent aussy apportez en Tournay pluseurs vivres come fromaiges, sel, oefs et bure par cars, chevaulx, bouts et cretins et tout muchement, pour le doulte des maulvais garchons quy jour et nuyt estoient sups les champs, espions et desreubaux ceulx qui aloient en la ville.

Le merquedy XXXe et derrenier du dit moys, furent les quatre Consaulx de Tournay assemblez a noef heures du matin pour ce que sire Simon de Clermes, second prevost, et mestre Jehan Leleu, procureur général de la ville, estoient revenus de devers le Roy, la vesprée précédente, lesquels en la présence des dits Consaulx, déclarèrent avoir remonstret au Roy en fourme de dolléance les griefs, torfaits et emprises qui journellement se faisoient par les adversaires du royaulme contre la cité de Tournay depuis les treves,

avoecq aussy la chierté et indigence de vivres que soustenoient les manans et habitans de ycelle a cause des dits mallefices et la depoppulacion de sa dite cité par deffaulte de gaignage, luy requérans prouvision de paisible remède affin que ycelle ne enchye en plus grand dangier et inconvénient; déclarant aussy que le Roy, entre aultres choses, leur avoit chargiet et expressément comandé garder sa dite cité en toutte diligence come jusques alors avoient fait; disant que il avoit rescript au chancelier de France touchant la dite matère; auquel eulx venus, après le congiet du Roy, ils avoient pareillement remonstret leurs charges et affaires; dirent aussy que le dit chancelier leur avoit dit et affirmé avoir rescript de ce aux comissaires du Roy estant a Saint Quentin; pareillement que les dits comissaires avoient rescript a ceulx du duc de Aultrice sejournant en la ville de Cambray, et meismement a l'evesque de la dite cité de Tournay, touchant leurs dolléances pour savoir, avant que les dits comissaires se rassemblassent, se le dit duc tenoit ou voulloit tenir la dite cité de Tournay estre des dites treves, et finablement que en tandis les messagiers des comissaires du dit duc estoient allez par devers luy pour ceste cause, ils estoient retournés pour avoir conseil et advis avoecq povoir de besongnier plus avant, se mestier estoit. Après lesquelles choses déclarées tout au long, oyans les dits Consaulx, les chiefs requirent a yceulx avoir la charge du surplus. Et a donc les dits Consaulx, sans savoir ne mesmement demander les articles et vertu du povoir que ils demandoient, les en chargièrent assez legièrement, ce que ils ne deuissent avoir fait pour quelque coulleur ou enveloppement de langaiges que ils eussent sceu proférer, car tel nombre de

homes que ils sont es quatre Consaulx, donner leur puissance a wit ou dix aultres, meismement quand la chose touche l'honneur ou vitupere du corps de la ville, est plus a extimer crasse rurale et imbesile ignorance que preuve discrete et reglée prudence, de laquelle peu usent la pluspart des homes.

OCTOBRE MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX WIT.

Le joedy premier jour du moys de octobre du dit an soixante dix wit, et fieste de Saint Piat et Saint Remy, vindrent nouvelles en Tournay que pluseurs marchans de ycelle ville amenans vivres de Arras, non obstant que ils eussent prins pluseurs chevaulcheurs de guerre pour estre guidez et que ils feussent venus avoecq leurs cars, jusques vers Lens en Artois, le jour précédent estoient retournez en la dite ville de Arras doubtans encheyr en peril et damaige a cause que il avoient oys aulcunes embusques estre sups les chemins, et aussy pour les harceleryes et composicions que ils oioient de plus en plus estre faictes de tous lez et meismement a eulx commencyées a faire.

Le vendredy IIe du dit moys, au matin, se partirent de Tournay sire Simon de Cleremes, second prevost, et mestre Jehan Leleu, procureur de la dite ville, retournans vers Cambray, avoecq lesquels les ciefs et conseil chargiez a leur requeste par les Consaulx du fait et poix de la matère non déclarée le merquedy précédent, envoyerent Pierart Cambier, grand doyen, et mestre Jehan du Haveron, alors conseiller de la dite ville, leur donnant povoir tel que bon leur

sembla pour conclure le traictiet de la dite ville qui, come ils disoient, se devoit faire avant quelque aultre chose. Ce dit jour, aussy du matin, fut admené en Tournay, du costé de Haynault, une queue plaine de carpes et assez largement de pluseurs aultres vivres. Et le meisme jour du soir vinrent environ quarante pourcheaux en la dite ville, par la porte Vallenchenoise.

Le samedy IIIe du dit moys, au matin, furent apportez et amenez grand nombre de herrens frez et aultres, par penniers et cretins, avoecq aussy burre, fromaiges et aultres vitailles, tant que tout fut a plus courtois pris que par avant ne avoit esté. Ce dit jour fut le sel donné pour dix gros, et se vendoit lentement et le blet rabaissa de wit a dix gros, et tout ce venoit par esperer bon appointement pour la ville et paix heureuse en brief estre trouvée.

Le dimence IVe du dit moys, environ dix heures du matin, entra en Tournay ung car amenant tant seullement deux pièces de vin nouvel, ly ung de Beaune et ly aultre de Reims, venant de Vallenchiennes et faindant aller ailleurs, et fut le dit vin premier de la dite année afforé, le Beaune a dix gros et le Reims a wit.

Le lundy V^e du dit moys, environ dix heures du matin, furent apportez en Tournay, du costé de Haynault, pluseurs vitailles par cevaulx, homes et femes et tout muchement comme dessus est assez déclaré. Ce dit jour, del apres disner, prindrent les Bourgheignons, c'est assavoir Henry de la Salle et les siens, ung cen-

sier de Templeuve nomé Estienne Riquet, ung surnomé de Casand et aultres trois avoecq eulx, aussy aulcunes jumens trouvées labourans et les menèrent en la ville de Lille.

Le mardy VIe *du dit moys*, vinrent au matin les Bourgheignons et adversaires de Tournay a la cense de Warenalle et prindrent et anmenèrent ce que ils trouvèrent de bestes. Ce dit jour, del après disner, furent prins et arrestez deux homes de Audenarde, amenans ung bacquetiel, auquel ils avoient pour environ de dix livres de gros de blancq fil, et de leurs propres voisins, quy constraindirent retourner le dit bacquetiel et les deux hommes delivrez de eulx et non osans retourner en leur maison, crenans estre pugnis trop aigrement, vindrent au soir en la ville de Tournay.

Le merquedy VIIe *du dit moys*, au matin, se partirent de Tournay Jehan Hamaide, recepveur du Roy, et aulcuns sergans du Roy et aultres, et allèrent courre envers Warnalle, ou ils trouvèrent ung maulvais garchon de ceval espiant et robant ce que il povoit, lequel ils prindrent et amenèrent en Tournay et emprisonnèrent en la court de l'evesque. Ce dit jour, del après disner, le ung de aulcuns adversaires ayant fait embusce contre le castiel de Bruyelle, alla de ceval au dit castiel faindant vouloir avoir quelque quantité de fuerre et il non trouvant Jehan de Bruyelle, seigneur du dit castiel, s'en ralla. Après lequel le dit de Bruyelle envoya et ly en fist présenter autant que prendre en voulloit sups les prez ou assez en avoit; et celluy se sentant en la force de son embusce et voyant pluseurs

des serviteurs du dit Jehan de Bruyelle, fist tant par cautelle et force, que ils prindrent les dits serviteurs et les menèrent a Anthoing, et eulx illecq venus les desvestirent de leurs parrures et journades et s'en viestirent tenans les dits serviteurs prisonniers, et eulx ainsy viestus s'en allèrent incontinent au dit castiel de Bruyelle, ou on ne leur refusa le entrée par le illusion des dites journades; duquel castiel le dit Jehan et ses aultres serviteurs prins et lyez aussy menez prisonniers ils se tindrent au dessus non obstant les treves. Et ce meisme jour, aussy del après disner, furent prins trois homes vers Loyaulcourt, amenans une nef chargiez vers Tournay, appartenans a mestre Rolland Bourgois.

Le joedy VIIIe du dit moys, au matin, vindrent en Tournay environ XXX bestes a cornes lesquelles avoient estet acatées le lundy précédent en la ville de Dixmude en faveur de aulcuns du bailliage et faindant les mener a Vallenchiennes du costé de Lille, et ceulx auxquels elles appertenoient estans sups leur ghet ou ils savoient icelles devoir passer firent tant que elles furent tournées tout court vers Saint Amand et de illecq en la ville de Tournay. Ce dit jour au soir, fut sceu en la dite ville par aulcuns revenans de Saint Quentin que le embassade estant a Cambray ne avoit encore graires plus fait que le premier jour.

Le vendredy IXe du dit moys, ne furent guerres de vivres apportez en Tournay, dont tout se vendit plus chièrement.

Le samedy Xe du dit moys, au matin, furent des-

troussées dix fames de Temploeve et de la entour, apportans divers vivres en Tournay, de deux homes tant seullement contre lesquels elles ne se osèrent deffendre pour ce que elles ne estoient du royaulme. Ce dit jour furent admenez, en abscons du costé de Haynault, environ XX bestes a cornes et apportez plusieurs vivres, plus pour chierté de vente que pour l'amour des habitans. Et ce meisme jour, fut sel sups le marchiet en pluseurs lieux a noef gros le hostiel quy se vendoit bien lentement pour ce que on esperoit mieulx avoir.

Le dimence XIe du dit moys, au matin, furent les ciefs et conseil de la ville assemblez en leur halle a cause de unes lettres apportées de Cambray, le contenu desquelles ne fut sceu ne devulghiet synon de eulx, et néantmoins cescun disoit que le traitiet de la dite ville estoit fait et que le evesque estoit party pour le aller passer et sceller de par le duc de Aultrice, et aultres maintenoient le contraire, c'est assavoir que le dit traictiet ja ne se feroit, et la chose ainsy tourble et incongneue, pluseurs se esbahissoient pour quoy on tenoit la chose si secrète envers les aultres fois.

Le lundy XIIe du dit moys, fut faict le service de la ducesse de Savoye, suer du Roy, par le commandement de ycelluy en l'eglise de Nostre Dame de Tournay en grande solemnité, et ne advint quelque aultre chose ce dit jour pour mettre par escript.

Le mardy XIIIe du dit moys, au matin, fut sceu en Tournay que douze cars de vin estoient a Seclin,

lesquels les voituriers ne voulloient admener plus avant se on ne les asseuroit, pour ce come ils disoient que ils avoient esté manechiez de aulcuns adversaires. Et le dit jour, del après disner, vindrent vrayes nouvelles que les dits cars estoient menez en la ville de Lille et illecq deschargiez, dont aulcuns disoient par bone conjecture que ce estoit du consentement et accord des marchans, car ils avoient sauf conduit, et de fait bien apparut que ainsy estoit, attendu que les dits vins illecq vendus, les dits marchans rechergièrent les dits cars de herrens et les menèrent en France, ce que ils ne eussent peu faire en la ville de Tournay; et de telles cautelles et brouilleryes mieulx dictes desléalles et traytreuses illusions et tromperies usoient aulcuns marchans, et aulcunes grosses bourses de la dite ville de Tournay, furnissans les adversaires des vins, chars et aultres biens du royaulme, desquels les manans et habitans de icelle nécessitoient, et tout par mauldite avarice.

Le merquedy XIVe du dit moys, au matin, vinrent en Tournay du costé de Haynault deux chevaulx apportans quatre grands penniers a couvercle pleins de frès herrens demy corrumpus, lesquels furent vendus au lieu ordonnet deux au blancq.

Le joedy XVe du dit moys, au matin, vint en Tournay aulcun home ayant cheminé toutte la nuyt creniant empescement, lequel dit et certiffya les commissaires du Roy et du duc de Aultrice avoir estet ensamble en la ville de Cambray de ou il venoit. Ce jour, aussy du matin, vinrent en la dite ville seize bestes a cornes amenées absconscement et pareillement

sept quevallées de herrens quaquez en penniers, avoecq pluseurs aultres vivres du leez de Haynault, et tout pour cause de bonne vente.

Le vendredy XVIe du dit moys, vindrent en Tournay environ cent brebis du costé de Haynault et du lez de Flandres, c'est assavoir de envers Hellechin deux corbellyes de fromage de Audenarde et aulcune quantité de bure de Flandres par rondes pièces amenez en ung baquetiel quy fut deschargiez aux Salines. Ce dit jour furent apportées unes lettres aux ciefs et conseil de la ville de par ceulx quy estoient par eulx envoyez en la ville de Cambray, mais quelque, fors eulx, ne sceut le contenu de ycelles dont pluseurs ne savoient que penser.

Le samedy XVIIe du dit moys, au matin, arriva en Tournay par la rivière de Escault ung baquet apportant XL sacs de gros sel, quatorze aimes de vin aigre, sept tonneaulx de savon, aulcuns pots et cuvelles de bure, bonne quantité de moullues et de fromaiges tant de Engleterre come de Auldenarde, tout appartenant a Grard de le Hovardrye, alors prisonnier du Roy, auquel ou aulcuns pour luy les seigneurs et gouverneurs de la ville de Audenarde avoient accordé et permis le admener en Tournay pour gaignier quelque partye de la raenchon du dit Grard. Ce jour, aussy du matin, vindrent en la ville aulcuns cevaux chargiez de frès herrens, du quartier de Haynault, avoecq lesquels pluseurs fames apportèrent bonne quantité de rougets, esclefins et aultres poissons de mer frecq et sallez, et tout se vendoit très chier, car les herrens non point trop bons, valloient deux gros la

pièce, et tous vivres al avenant. Ce dit jour prindrent les adversaires une quarrée de blet emprès Mesle, laquelle on amenoit pour semer ès terres de Jehan de Herrinnes sur le povoir de la dite ville de Tournay, et ne le laissièrent aller jusques sa composicion fut faicte a wit livres flandres. Ce dit jour ne furent gueres de bestes au marchiet et se vendoient en grande chierté : c'est assavoir une génice de environ douze livres en bon tamps en valloit plus de vingt et pourcheaulx al avenant, et tout ce se faisoit et advenoit par infraction de promesse, foy et serment du duc de Aultrice, par le avarice, extorcion et pillerye des seigneurs et gouverneurs du pays du dit duc, et par les impertinences, dissimulacion, et improvidance des ciefs et conseil de la ville de Tournay quy bien y eussent remediet aultrement que ils ne firent, et plus a l'honneur du Roy et de la dite ville que ils ne firent, come cy après sera plus a plain déclaré et entendu.

Le dimence XVIIIe du dit moys, et fieste de Saint Luc évangeliste, furent admenez en Tournay deux pièces de nouvel vin de Beaune sups fainte de aller ailleurs, et ycelles mises a broque a wit gros le lot.

Le lundy XIXe du dit moys, ne fut veue ne sceue chose pour faire mencion par escripture.

Le mardy XXe du dit moys, au matin, entrèrent en Tournay, par la porte Coqueriel, dix moyennes bestes a cornes admenées de nuyt de envers Lille au mieulx que on avoit peult. — Ce dit jour, aussy du matin, rechurent les ciefs et conseil de la ville lettres

apportées de la ville de Cambray, lesquelles lettres ne furent veues ne leues devant les Consaulx alors assamblez come en jour ordinaire, mais seulement fut dit aux dits Consaulx que brief on aroit bonne expedicion touchant le fait pour quoy ceulx de la dite ville estoient par dela.

Le merquedy XXI° du dit moys, au matin, vindrent et entrèrent en Tournay. CCXX boefs de Normandye et environ V cens moutons appertenans a pluseurs de la ville, bouchiers et aultres, quy les avoient fait conduire depuis Arras par les gens du seigneur de Busset quy du tamps de la guerre avoit estet l'un des cappitaines de la ville, et avoient venu come par toutte la nuyt précédente pour plus grande sceureté. Ce dit jour del après disner, vindrent en Tournay quinze que cars que carrettes de nouveaulx vins, les marchands desquels et aussy les voituriers avoient sauf conduit sans lequel ils eussent eu empeschement come aultreffois. Et ce meisme jour, aussy del apprès disner, fut prins Guillaume de Touart revenant de Bethune, ou le Roy peu avant le avoit mandé par aulcun nomet Canyvet de la ville de Lille, et par ycelluy mené au castiel de Fretin.

Le joedy XXII° du dit moys, ne fut sceu quelque chose dont mémoire se puist faire par escript.

Le vendredy XXIII° du dit moys, au matin, se partirent de Tournay pluseurs cars et carrettes portans diverses marchandises et tirans vers France. Ce jour aussy, au matin, arrriva aulx Sallines ung dornesquin chargié de pungs en mandes, avoecq aulcune

cantité de bure, fromaiges, moullues et savon amenet le plus de nuyt et faindant passer oultre; et faisoit le marchant a quy les dits pungs estoient, une livre de gros le mande. Et ce meisme jour vindrent pluseurs homes et femes du quartier de Hainault apportans fromaiges, herrens et aultres diverses vivres et tout se vendoit très chièrement.

Le samedy XXIVe du dit moys, au matin, vindrent en Tournay deux quevallées de poisson de mer, tous escleffins et merlans. Ce jour furent admenées en Tournay environ cent et chinquante brebis du leez de Haynault et vendues au marciet des bestes. Ce dit jour composa le bastart d'Armagnac une quarrée de fromages de Engleterre venans vers la dite ville a LII liv. fland., et furent les dits fromaiges menez a Anthoing et illecq vendus. Ce dit jour furent apportez et amenez pluseurs vivres et tant que tout fut a plus courtois prix que par avant ne avoit esté, car pluseurs ne se hastoient de aceter pour ce que ils espéroient briefvement avoir plaine ouverture. Et ce meisme jour, du matin, fut sceu en Tournay que les adversaires estoient entrez au castiel de Wez sans y trouver quelque garde ne deffense. Et au soir de yceluy jour revint Guillaume Touard quy, le mardy précédent, avoit esté prins et mené a Fretin, ayant laissiet derrière une quayne d'or et aultres bones baghes.

Le dimence XXVe du dit moys, au matin, fut prins et amené en la ville de Morcourt ung tailleur d'imaige de Tournay, nommé Jehan Fontaine, quy estoit allé la envers, furny de ung carquoy et trait, contendant de avoir de la vollille, mais en lieu de ce, il

eult six escus a tirer pour sa raenchon. Ce dit jour, de l'après disner, ung nomé Jehan Lolyeur, natif de Taintenyes, sups lequel le bastart d'Armagnac et vingt compaignons de Vallenchiennes avoient saisi le castiel de Wez par faulte de gardes, assembla environ quarante gallans adventureux et mist la pluspart de yceulx en embusce derrière le moustier de la ville et ce fait, sans ce que aulcun se en apercheust, il alla passer devant le dit castiel affin de estraire les adversaires dehors. Lesquels voyant le dit Lolyeur passant en petit nombre, et comme doubteusement yssirent tost sups luy, et tout incontinent sentirent le embuscade du dit Lolyeur sallir sups eulx et frapper, dont il furent constrains fuyr et rentrer au dit castiel, réservé deux ly ungs gisant en la place laidement mustillé et navré, et ly aultre se estant rendu au dit Lolycur, lequel avoecq ses gens demourans assez près du Castiel jusque a la vesprée et tenans ceulx de dedans subjects par trait, les menachant creminellement et faindant gens et engiens de Tournay venir contre eulx, les dits Vallenchiennois non osant attendre cop et habandonant le dit castiel sen fuirent la dite vesprée et saulverent au mieux que ils peulrent, non mye touttefois sans estre battus au partir et constrains laissier derrière aulcuns butins et pluseurs baghes du dit castiel que bien cuidoient enmener et porter avoecq eulx.

Le lundy XXVIe du dit moys se passa sans quelque cose estre veue ne sceue quy feust a escripre.

Le mardy XXVIIe du dit moys, pareillement se anuytit sans aulcune adventure digne de mémoire estre oye au quartier de Tournay ne aussy au bailliage de Tournesis.

Le merquedy XXVIIIe du dit moys, et feste Saint Simon et Saint Jude, au matin, vindrent en Tournay du costet de Haynault trois chevaulx apportans grans penniers plains de bure en diverses pièces, avoecq pluseurs femes et homes ayant bouts et cretins plains de divers vivres et tout ce se faisoit absconsement et en péril de tout perdre, mais désir de gaignage les contraindoit a ce. Ce dit jour, del apres disner, fut pendu et estranglé par condampnacion et justice du lieutenant du bailly de Tournesis et son conseil, celluy quy avoit estet prins par le dessus dit Lollyeur a reconquerre le castiel de Wez.

Le joedy XXIXe du dit moys, revint ung nomé mestre Lion, mestre des escolliers des Augustins de Tournay, de la ville de Rome, disant pour nouvelles aulcunes alliances estre faictes entre le Roy de France et le Roy d'Espaigne, pour lesquelles come il disoit feux en avoient esté faits en la ville de Arras.

Le vendredy XXXe du dit moys, au matin, furent apportez en Tournay pluseurs vitailles en manière de toudis, c'est assavoir par desir de gaignage et pour la chière vente quy constraindoit ceulx et celles quy les apportoient et les faisoit adventurer, non obstant que ce fut en peril de tout perdre.

Le samedy XXXIe du dit moys et derrenier, au matin, ne fut guère de bestail amenet au marchiet de Tournay a l'heure de la vente. Ce jour vindrent en la ville quatre quevaleez de marrée soubs coulleur de aller ailleurs, quy fut très cière vendue. Ce dit jour aussy furent apportez pluseurs vivres du costet de

Haynault en manière accoustumée, et ce meisme jour fut le ghet fort renforchiet a cause des nouvelles apportées en la ville que de tous léez se mettoient gens d'armes sups.

Tout le tamps depuis les dessus dites treves fut moult desplaisans aux léaulx et francqs corraiges de la ville et citet de Tournay, journellement oyans nouvelles contre le honneur et majesté Royale come assez on peult entendre par la description des choses contenues en ce présent kallendrier de la guerre de la dite ville, et avoecq ce voyant les adversaires du royaulme venir en la ville, la paupiére levée, eulx a peine osans aparoir en leur présence, et aussy considérant les effeminacion et dissimulacion des povans obstenir prouvision rigoreuse et exercitacion de justice et brief temps favourisier aulx ennemis quy la dite ville pour couronne de gloire que elle avoit , et pouvoit mériter recepvoir injures, blasphemes et opprobres de tous costez, jusques en faire et envoier en la dite ville libelles diffatoires du Roy et du royaulme, et aussy en juer jeux de personnages et esclande, desrisions et vitupere, pour lesquels fais et irreligieuses adinventions aulcuns esperoient la justice de Dieu non laissier tels criesmes et déliz impunis et subvenir et exalter la cité pour rétribution après misericordieuses corrections a elle faicte pour ses coulpes, deffaultes et enormitez contre luy commises.

NOVEMBRE MIL QUATRE CENS SOIXANTE DIX WIT.

Le dimence Ier jour de novembre, et la célébrité de tous les saints, de l'après disner, a l'heure de viespre,

vint un home en Tournay apportant lettres de par ceulx quy estoient a Cambray de la dite ville; lesquelles lettres receues de sire Jacques Cottriel, prevost de la comune dedans le église de Saint Quentin, prestement se partit du dit lieu et alla en haste et y fist venir les aultres ciefs et conseil, mais nulluy for eulx ne polt savoir des nouvelles. Celluy jour, au soir, fut deffendu sonner en manière accoustumée, et ne fut point sonnet le quart des aultres années, affin de mieulx oyr se aulcune chose fut advenue.

Le lundy IIe du dit moys, et la commemoracion des ames fidèles, au matin, fut admenée en Tournay une piece de nouvel vin de Rin, le premier depuis le commencement de la guerre et fut vendu dix gros le lot. Et ce meisme jour, au soir, vindrent XL grosses bestes admenées absconsement et au mieulx que on avoit peu de vers Vallenchiennes.

Le mardy IIIe du dit moys, au matin, entrerent en Tournay pluseurs cevaulx apportans herrens sallez par penniers et sacs, du costé de Haynault avoecq environ six vingts blances biestes et XII bestes a cornes amenées de la fieste de Mons, soubz umbre de aultre lieu et pluseurs aultres vivres par ceval et cols dont Avarisce estoit la conductresce.

Le merquedy IVe du dit moys, au matin, vindrent en Tournay deux chevaulx apportans fromaiges de Engleterre et de Cornouaille, amenez du quartier de Haynault avoecq pluseurs aultres vivres, et toudis pour cause de chière vente.

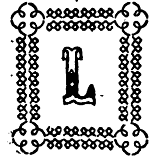
Le joedy V^e du dit moys, del après disner, re-

vindrent en Tournay sire de Cleremes, second provost, Pierart Cambier, grand doyen, mestre Jehan Leleu, procureur de la ville, et maistre Jehan du Haveron, alors conseiller d'ycelle, apportans le traictiet tel que ils le avoient conclud et fait en la ville de Cambray, entre la ville de Tournay et le duc de Aultrice.

Le vendredy VIe du dit moys, au matin, furent les quatre Consaulx de la ville de Tournay assemblez en leur halle a cause du dit traictiet, lequel leu et entendu, au moins aulcune partye, les dits Consaulx ne voullurent passer sans en advertir le peuple, et conclurent la communaulté estre assemblée par colliéges en manière accoustumée pour se bon leur sembloit, le accorder et passer. Ce dit jour, aussy au matin, prindrent deux adversaires, quatre jumens et deux bouviers menans ycelles emprès Taintenyes et les cachoient devant eulx jusques envers Guignyes, ou come d'aventure ils trouvèrent trois compaignons du bailliage bien en point et furnis de ars et tourses quy délivrèrent les dits bouviers et bestes, faisant fuyr les dits adversaires.

XXXIV.

De l'acceptation du traictiet de Tournay par la communaulté d'ycelle : du publiement du dit traictiet avoecq le contenu de icelluy en deux lettres, et de pluseurs maulx en brief.



Le samedy VIIe novembre, au matin, fut la communaulté assemblée par colliéges en leurs lieux et places accoustumées, a cescun desquels collièges fut baillié le contenu et fourme du traictiet tels que

les quatre dessus nommez par le consentement des cief et conseil de la ville avoient acordé et faict entre ycelle et les duc et ducesse de Aultrice; lequel traictiet estoit plains de divers articles au deshonneur du Roy et du corps de la ville de Tournay, et seullement préjudiciable a aulcuns particulliers sans la communaulté s'en riens sentir, come droit et raison requièrent en tel cas. Car en tout droiturier et raisonnable pollice, ce quy se fait pour bien commun doit estre soustenu en charge commune; mais il pleut ceste fois ainsy estre fait a dix ou douze des principaulx de la loy, quy le firent et machinèrent par l'espasse de unze sepmaines sy secretement et occultement que il ne estoit ame quy rien en peuist savoir. Et ycelluy deshonneste, desléal et reprochable traictiet come cy apres plus ad plein sera veu et entendu, par eulx mis devant les dits colliéges et les doyens et soubs doyens de yceulx avoecq aulcuns aultres induicts seloncq leur vollunté par abus de parolles, la comunaulté a quy ne compétoit point de quarante tieste l'une, sans guerre peser ne considérer les infames articles d'icelluy mais seulement regarder au gaignage quy par celluy povoit venir, le passa et accorda legièrement, pourvu touttefvoies que ce feust le consentement du Roy et grasce qui point ne leur apparoit et non aultrement. Et non obstant ceste cloture au dit assens, les ciefs et conseil en parachevant leur emprinse, firent tant que le traictiet auquel n'y estoit aultre chose réservée sy non la feaulté deue au Roy par serment, fut scellé du scel de la commune au son de la cloque du ban, le meisme jour environ trois heures après disner, dont pluseurs furent troublez et courrouciez a cause dou torchonnier et forcible domage que on leur

faisoit, mais la pluspart fut resjoys pour ce que il yssoient, come leur sambloit, des dangiers, calamitez et indigences ou longtamps avoient esté sans quelques charges de nouvelles malletottes ou imposicions sups quelconques choses peu a comptans aulx griefs, pertes et violences torfais que leur insipience et desir de gaignage faisoient a aulcuns particulliers, come dessus est assez dist.

Le dimence VIIIe du dit moys, au matin, se partirent les quatre dessus nommez, quy par le adveu des ciefs et Consaulx de la ville avoient fait le dict traictiet, lequel ils emportèrent avoecq eulx pour le présenter a l'evesque de Tournay et aultres deputez par les duc et ducesse de Aultrice en la ville de Vallenciennes ou ils avoient promis restre ce meisme jour; emportèrent aussy les dessus nomez avoecq eulx grand cevance de la ville en mailles de Rin et aultres a la croix pour parfurnir leur besongne et emprinse, sans de ce avoir fait quelque mension au peuple.

Le lundy IXe du dit moys se passa sans quelque advenue, fors de aulcune quantité de vivres apportez come tousdis.

Le mardy X^e du dit moys, au matin, fut constraint aulcun marchant de la ville de Troyes de faire retourner en la ville de Vallenchiennes ung car de vin de Troyes que il en amenoit en Tournay et les dits deux aultres permis venir en ycelle moyennant vingt escus de composicion. Ce dit jour au soir, revint Pierart Cambier de la dite ville de Vallenchiennes apportant le dessus dit traictiet scellé du scel des duc

et ducesse de Aultrice, avoecq aultres lettres scellez de aultre scel déclarantes plus amplement aulcuns doubteux articles du traictiet touchant les lettres de recompenses et rentes viagères de ceulx de la ville de Tournay, et les aultres trois facteurs du dit traictiet avoecq le dit Cambier estoient allez vers la ville de Saint Quentin, mais il ne estoit quy peust savoir la cause pourquoy.

Le merquedy XIe du dit moys et fieste de saint Martin, environ huyt heures du matin, furent les quatre Consaulx assemblez en leur halle a cause des dites deux lettres touchant le inhonneste, infidèle et infamieux traictiet avoecq son interpretacion, et a l'issue des dits Consaulx de la halle, furent ycelles lettres leues aulx bretesques de la ville de ung et de aultre leez de la rivière, dont plusieurs meismement de ceulx quy riens ne perdoient ne firent guerres de feste, eulx aperchevans trop tart que legierement et indiscretement avoient passé et accordé pluseurs articles contenus en ycelles, desquelles la teneur s'ensieult (*v. ci-après*).

Le joedy XIIe du dit moys, furent quatre homes de Tournay, allez a Rumenyes pour aulcun ouvraige de carpenterie, villainement batus et navrez du bastard d'Armagnac et des siens. Ce dit jour furent composez emprès Bercus environ de trois cents boefs venans de Arras vers Tournay a trente escus, non obstant le dessus dit traictiet, par le fils du seigneur de la Gruerye et ses gens. Et très souvent se faisoient telles tenses, extorcions et semblables roberyes. Mais atant souffisse le ordre encommenchye, c'est assavoir la pregrescion en fourme de callendrier; car elle seroit

trop prolixe et ennuyeuse aulx lisans. Dont ce quy s'en sieult ne tient le dit ordre, come assez on poet veyr et entendre par le entrefaillance des jours, non obstant que pluseurs extorcions furent faictes come dit est dessus.

Le samedy xixe du dit moys, retournèrent en Tournay, revenans de la ville de Saint Quentin, les dessus dits messire Simon de Cleremes, mestre Jehan Leleu et maistre Jehan du Haveron, fabricateurs du dessus dit traictiet et appointement avoecq Pierart Cambier et les aultres ciefs et conseil, a la revenue desquels ne fut faicte semonse des Consaulx, ne aussy depuis, pour leur dire et déclarer que ils avoient besoigniet et fait en la dite ville de Saint Quentin, ne a quoy ils avoient employet la cevance par eulx emportée, devulguée par aulcuns et affermée a plus de wit mille livres tournois.

Le dimence troisiesme jour de decembre du dit an soixante dix wit, del après disner, furent les quatre Consaulx asssemblez en leur halle, a cause que les ciefs et conseil de la ville par le acort et consentement des seigneurs du Cappitle voulloient oster grant nombre de estandars, banières et peignons conquis, apportèz et posez en l'église Nostre Dame en Tournay et aultres églises par les gens d'armes du Roy, come on poelt trouver en le ordre de ceste escripture; auxquels ciefs et conseil pluseurs des Consaulx defferérent, non voeillans estre contens que tels signes de victoire eus sups les adversaires du Roy et du Royaulme fussent sy tost déposez et ostez de leurs lieux ou ils devoient

demourer perpetuellement pour glorieuse mémoire. Pour laquelle chose les dits ciefs et conseil non povans avoir assens de la dite besoigne, firent par trois fois retraire les dits Consaulx cescun en son lieu, et finablement tant firent que les trois de iceulx se condescendirent et accordèrent a leur vollenté, plus querrans complaire que entretenir droiture et francise de couraige, mais les doyens ne vollurent dissimuler pour quelconques parolles par yceulx proférées, présens tous les aultres Consaulx; ne pareillement pour quelque chose que Pierart Cambier, leur cief, sceust dire en leur secret, ja soit ce que s'en moult meist en payne et feust a eulx trez contraire.

XXXV.

Dou despendement des banières et transport des peignons quy estoient en l'église Nostre Dame et aultres églises de Tournay. — Et d'une lettre du duc d'Aultrice avecq le traictiet du dit Tournay.

Le mardy xxe du dit moys, de nuyt, furent les dits estendars, peignons et banières nonobtant le reffus et non voeillance des dits doyens, osteez et transporteez de la dite eglise de Nostre Dame et de trestouttes les aultres eglises par le comandement et accord des seigneurs de Cappitle, très enclins a ce et des dits ciefs et conseil de la ville, de laquelle chose pluseurs furent esmerveillez disans que ce avoit esté une folle et hardie emprinse. Et ce meisme jour fut sceu de vray en la ville que le prevost de Mons en Haynault avoit lettres du duc de Aultrice préjudiciable a aulcuns de Tournay et contre le dessus dit

traictiet et appointement par luy fait et accordé come dessus est dit et contenu tout au long; desquelles lettres la teneur sensieult. (*voy. ci-après*).

XXXVI.

Du pardon et abollicion que les facteurs du traictiet de Tournay obtindrent du Roy pour l'avoir faict faire sans son sceu et grasce.

LE LUNDY XVIIe DU DIT MOYS, au matin, furent les quatre Consaulx de la ville assemblez en leur halle a cause de unes lettres pattentes scellées a lacz de soye et chire verde, apportées de devers le Roy par sire Simon de Cleremes et mestre Jehan Leleu, quy soubz umbre de aulcunes aultres choses y avoient esté envoyez par les ciefs et conseil de la dite ville. Ces dites lettres contenanantes en effet que le Roy estoit bien adverti et certain que les duc et ducesse de Aultrice contre leur promesse, foy et serment fait en prenant et accordant les treves entre eulx conclutes, accordées et jurées, avoient constraint les habitants de sa ville et cité de Tournay faire le traictiet et appointement tel que ils avoient fait, et que de ce se tenoit content, non obstant que fait le euissent sans son sceu et grasce. En donnant pardon et abollicion aux facteurs du dit traictiet et appointement et les remettant en leur bon nom et fedilicité come par avant. Par les dites lettres les dits Consaulx furent plainement advertis que les ciefs et conseil les avoient deceuz, illuisez et abusez avoecq toutte la communauté, eulx disans et maintenans, avant le dit traictiet fait, avoir grasce, congiet et lisence du Roy, ce que pas ne avoient,

laquelle chose faisans, ils comisrent crime de lièze majesté, dont ils eulrent le dit pardon et abollicion et mériterent pour jamais non plus estre recus de la dite communaulté.

XXXVII.

Des desrisions, composicions et oultraiges comises et aussy continuées contre la ville de Tournay non obstant le traictiet que elle avoit au duc de Aultrice (3-15 mars 1479); et du traictiet de paix et mariaige du fils du Roy a la fille du dit duc de Aultrice.

Le merquedy troisiesme jour de mars an soixante dix wit, del après disner, revindrent aulcuns crassiers et aultres de la ville de Lille, disans et affermans, au moins les aulcuns, avoir oy publier en la dite ville en deffendant que personne, de quelque estat que il feust, ne menast ou portast quelques vivres hors du pays, sups encourir grosses paines, et que incontinent le dit cry et publycment fait, fut envoyé après trois cars venans vers Tournay, chargiez de bure, herrens, saulmons, sorrets, fighes et roisins, quy furent constrains retourner en la dite ville de Lille ou la dite marchandise fut deschargiée et vendue peu après, mais tant y eut de bien que l'argent revint au proffist des marchands de Tournay et non mye sans perte; et ja soit ce que les seigneurs de la loy de Tournay y envoyèrent le messagier de ycelle ville remonstrer le contenu du dit traictict et appointement fait, riens ne s'en amollirent ne deportèrent.

Le lundy viii[e] du dit moys, fust prins ung charreton quy le jour devant, c'est assavoir le second dimence

de quaresme avoit amené une quarrée de poisson en Tournay, a laquelle prinse faicte envers Courtray pour ceste cause, le dit carton perdy environ trois livres de gros que son dit poisson avoit monté, et avoecq ce son car et deux cevaulx vaillables de quatre a chincq livres de gros, come il meisme certiffya depuis en la dite ville de Tournay a aulcuns poissonniers dignes de credence.

Le vendredy douziesme du dit moys, arrestèrent et prindrent les gens du seigneur de Canteraine alors cappitaine de Lille, le nef de Oudenarde quy le vendredy précédent avoit estet en Tournay sans quelque charge a cause du dessus dit cry et publiement fait aussy en la ville d'Audenarde, en laquelle avoit reportet chaulx et pieres de Tournay en ycelle apportant ce dit jour environ sept rasieres de blet et aulcun petit nombre de bure, sel et aultres choses vers Tournay, laquelle prinse il rapvirent et butinèrent entre eulx tout ce que ils sceurent appertenir a ceulx de la dite ville de Tournay, non obstant le dessus dit traictiet fait entre la ville et leur seigneur et dame. Et depuis le troisième du dit moys que le dit cry et publiement avoit esté faict en la ville de Lille, jusques a ce dit XIIe jour fut le bailliage de Tournaysis plain de gens de guerre du dit cappitaine faisants pluseurs maulx et grieves et extorsions aux laboureurs.

Le joedy xve du dit moys, au viespre, revint mestre Jehan Leleu, procureur de la ville de Tournay, de devers les duc et ducesse de Aultrice, ausquels il avoit estet envoyé peu après le dit cry et publyement remonstrer les mollestez et torsions quy se continuaient

contre ceulx de la dite ville avoecq lequel les dits duc et ducesse envoyèrent ung huissier d'armes, lequel avoecq les messagiers de Tournay alla a Lille, Douay et aultres villes voisines faire commandement de par les dits duc et ducesse que il ne feust quelque personne quy feist aulcun destourbier ou empescement aulx manans et habitans de la dite ville de Tournay et que on laissast et souffresist lever, enmener et passer toutes marchandises en leur pays, seloncq le contenu du traictiet faict entre eulx et les dessus dits manans et habitans. Mais non obstant ces choses ainsy faictes, pluseurs mengeries, extorcions et pilleries furent souventefois faictes, comises et perpetrées tant contre ceulx de Tournay come du baillage depuis le dit XV• de mars an soixante dix wit jusques a la célébrité du natal de JésusCrist en quatre vingt et deux, que il pleut a Dieu mettre paix entre les princes. Et touttefois tout ce tamps durant quy fut environ XLV moys, la guerre continua en pluseurs renovacions de treves. Les adversaires des pays voisins furent journellement ravitaillés, par le moyen de ceulx de la ville de Tournay, de pluseurs biens et espéciallement de chars et vins, aussy largement ou plus que eulx meismes ne avoient. Et néantmoins ils ne cesserent tout le dessus dit tamps de faire tout que ils povoient au détriment et contrarieté de ceulx de la dite ville. Et tous ces maléfices, pillemens, roberyes, viollences et tenses ne advenoient synon par les avoir favorisez et deportez plus que on ne deust, come dessus est dit et que assez on peult entendre. Dont pour fin de ceste oevre et silence des depredacions, desrisions, composicions et forcibles detencions continuées les dessus dit terme et espasse de XLV moys s'ensieult le traictiet de la

dite paix, mère et nourice de tout bien et des bons moult désirée, avant que il pleust a Dieu de l'envoyer entre les dits seigneurs et princes.

TRAICTIET DE PAIX DE 1482 A ARRAS.

[Le texte de ce traitet, par lequel se termine le *Kalendrier* proprement dit, a été imprimé dans l'*Histoire du roi Charles VII*, de Godefroy, Observations, p. 524, et dans les *Mémoires de Philippe de Commines*, t. III, p. 228 (édition de Foppens, 1706). Seulement on lit de plus dans le manuscrit de Jehan Nicolaï :

EXPLICIT.

Ces deux lignes qui senssuivent contiegnent la date :

QVAND AV NOEL PAIX L'EN MAGNIFESTA,
TOVT NOBLE COER A SON FACTEVR CANTA.



TABLE DES SOMMAIRES.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

des
égli-
voocq
. 330
traie-
faire
. 380
mises
stant
mars
loy a
. 561

